

CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES

**Assemblée Plénière du vendredi 24 juin 2016
Parc des Expositions de Montpellier**

Le **Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées**, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des expositions de Montpellier, le vendredi 24 juin 2016 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présents :

Mme Fatma ADDA, M. Damien ALARY, Mme Tal ANAHORY, M. François ARCANGELI, M. Gilles ARDINAT, M. Christian ASSAF, M. Jean-François AUDRIN, Mme Marie-Dominique BAGUR, Mme Nadia BAKIRI, Mme Corinne BARDOU, M. Christophe BARTHÈS, Mme Marie-France BARTHET, M. Xavier BAUDRY, M. Stéphane BERARD, M. Jean-Luc BERGEON, Mme Sophie BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Françoise BONNS, Mme Mary BOURGADE, M. Hussein BOURGI, Mme Zina BOURGUET, M. Michel BOUSSATON, M. Philippe BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Florence BRUTUS, Mme Monique BULTEL-HERMENT, M. Frédéric CABROLIER, M. Bernard CARAYON, M. Didier CARETTE, Mme Judith CARMONA, Mme Maïthé CARSALADE, M. Patrick CASES, M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Kamel CHIBLI, M. Didier CODORNIQUO, Mme Anne-Marie COLLARD, M. Nicolas COSSANGE, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Thierry COTELLE, Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, M. Emmanuel CRENNE, M. Jacques CRESTA, M. Guillaume CROS, Mme Fatima DAHINE, M. Raphaël DAUBET, M. Christophe DELAHAYE, Mme Carole DELGA, M. Jean DENAT, Mme Géraldine D'ETTORE, M. Thierry DEVILLE, Mme Marie DOMBES, M. Gilles DONADA, Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES, M. Gérard DUBRAC, M. Bernard DUPONT, M. Christian DUPRAZ, M. Guy ESCLOPÉ, Mme Catherine EYSSERIC, Mme Claire FITA, Mme Cathy FLOUTTARD, M. Jean-François FONNS, M. Joseph FRANCIS, Mme Nelly FRONTANAU, Mme Laurence GARDET, M. Vincent GAREL, Mme Marielle GARONZI, Mme Michèle GARRIGUES, M. Patrice GARRIGUES, M. François GAUBERT, M. Gérard GAUTIER, Mme Emmanuelle GAZEL, Mme Aurélie GENOLHER, M. Jean-Luc GIBELIN, M. Bernard GILABERT, M. Yoann GILLET, Mme Hélène GIRAL, M. Bernard GONDRAN, M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, M. Jean-Louis GUILHAUMON, Mme Yolande GUINLE, M. Liem HOANG-NGOC, Mme France JAMET, M. Ferdinand JAOU, Mme Éliane JARYCKI, M. Bernard KELLER, M. Vincent LABARTHE, M. Quentin LAMOTTE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Geneviève LASFARGUES, M. Julien LEONARDELLI, M. Frédéric LOPEZ, M. André LUBRANO, Mme Rachida LUCAZEAU, Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Mme Nathalie MADER, Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Myriam MARTIN, M. Gérard MAURIN, M. Jean-Louis MEIZONNET, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Marie-Hélène MEUNIER-POLGE, Mme Nicole MINA, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, M. Olivier MONTEIL, M. Bertrand MONTHUBERT, M. René MORENO, M. Robert MORIO, Mme Béatrice NEGRIER, Mme Monique NOVARETTI, M. Gérard ONESTA, M. Jean-Sébastien ORCIBAL, M. Romain PAGNOUX, M. John PALACIN, Mme Marie-Christine PAROLIN, Mme Nadia PELLEFIGUE, Mme Pascale PERALDI, Mme Laure-Emmanuelle PHILIPPE, M. Jean-Paul PILOZ, Mme Sylvia PINEL, Mme Catherine PINOL, Mme Marie PIQUÉ, M. Sébastien PLA, Mme Julia PLANE, M. Bernard PLANO, Mme Élisabeth POUCHELON, M. Aurélien PRADIÉ, M. Gérard PRATO, Mme Christine PUJOL, Mme Laurence PUJOL, M. Serge REGOURD, M. Jean-Guillaume REMISE, Mme Muriel RESSIGUIER, M. Christophe RIVENQ, Mme Dolorès ROQUÉ, Mme Myriam ROQUES, M. Stéphan ROSSIGNOL, M. Patric ROUX, Mme Virginie ROZIÈRE, Mme Dominique SALOMON, M. Julien SANCHEZ, Mme Dominique SATGÉ, M. Jean-Christophe SELLIN, M. Guilhem SERIEYS, M. Thierry SUAUD, Mme Marie-Caroline TEMPESTA, M. Vincent TERRAIL-NOVES, Mme Monique TEZENAS DU MONTCEL, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Fabrice VERDIER, Mme Mylène VESENTINI, M. Thierry VIALON, Mme Véronique VINET, Mme Kathy WERSINGER, M. Jean-Luc YELMA

Absent(s), ont donné délégation de vote :

Mme Danièle AZEMAR a donné délégation à Mme Dolorès ROQUÉ
M. Michel PY a donné délégation à Mme Géraldine D'ETTORE
M. Christophe SAINT-PIERRE a donné délégation à M. Christophe RIVENQ
M. Gérard TRÉMÈGE a donné délégation à M. Thierry DEVILLE

LISTE DES RAPPORTS

Adoption de l'ordre du jour	13
2016/AP-JUIN/02 - Résolution unique (donnant avis au Gouvernement relatif à la fixation du nom de la Région et de son chef-lieu définitif et décidant de l'emplacement de l'Hôtel de Région, des règles de détermination des lieux de réunion du Conseil régional, du CESER et du programme de gestion de ses implantations immobilières).....	14
Amendement n°1 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe UEDC.....	45
Amendement n°2 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe UEDC.....	46
Amendement n°10 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe FN-RBM.....	47
Amendement n°52 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe UEDC.....	50
2016/AP-JUIN 03 - Politiques contractuelles nationales - Contractualisation avec l'État en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 2015-2020 - Contrats de plan État-Région (CPER) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées 2015-2020 - Point d'avancement de la phase de révision des deux CPER.....	61
2016/AP-JUIN/04 - Politiques territoriales - Contrat de plan État-Région (CPER) Languedoc-Roussillon 2015-2020 - Approbation de la Convention d'application avec Montpellier Méditerranée Métropole et du Contrat triennal Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées/Montpellier Méditerranée Métropole.....	64
Amendement n°11 au rapport n°2016/AP-JUIN/03 déposé par le groupe FN-RBM.....	77
2016/AP-JUIN/05 - Transition numérique - Initiative numérique État-Région en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et appel à projets FAB REGION - Programme opérationnel FEDER/FSE "Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020" - Programmation avec affectation de crédits.....	81
2016/AP-JUIN/01 - Commission permanente du Conseil régional - Composition - Modification.....	92
2016/AP-JUIN/06 - Adoption du Règlement intérieur.....	97
Amendement n°4 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	121
Amendement n°6 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	121
Amendement n°5 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	121
Amendement n°7 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	122
Amendement n°8 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	123
Amendement n°9 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	124
Amendement n°51 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC.....	124
Amendement n°12 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	125
Amendement n°13 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	129
Amendement n°14 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	130
Amendement n°15 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	130
Amendement n°16 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	131
Amendement n°17 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	131
Amendement n°18 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	132
Amendement n°19 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	133
Amendement n°20 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	135
Amendement n°21 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	136
Amendement n°22 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	136
Amendement n°23 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	138
Amendement n°24 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	143
Amendement n°25 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	144
Amendement n°26 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	145
Amendement n°27 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	145
Amendement n°28 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	146
Amendement n°29 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	147
Amendement n°30 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	148
Amendement n°31 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	148
Amendement n°32 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	149
Amendement n°33 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	150
Amendement n°34 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	152
Amendement n°35 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	153
Amendement n°36 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	155
Amendement n°37 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	155
Amendement n°38 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	156
Amendement n°39 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM.....	157

Amendement n°40 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	157
Amendement n°41 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	158
Amendement n°42 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	158
Amendement n°43 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	159
Amendement n°44 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	160
Amendement n°45 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	161
Amendement n°46 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	162
Amendement n°47 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	163
Amendement n°48 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM	163
Amendement n°50 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe SRC.....	164
2016/AP-JUIN/07 - Ressources humaines - Développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Tableau des emplois.....	180
2016/AP-JUIN/08 - Composition et fonctionnement des instances représentatives du personnel - Élections professionnelles 2016	184
2016/AP-JUIN/09 - Ressources humaines - Appropriation d'une identité collective spécifique - Frais de déplacement du personnel - Délibération cadre	184
2016/AP-JUIN/10 - Ressources humaines - Appropriation d'une identité collective spécifique - Programme de développement de l'action sociale - Prêts et secours pour le personnel - Commission d'action sociale du 31 mai 2016	184
2016/AP-JUIN/11 - Éducation - Adaptation des structures d'accueil et de travail - Gestion du service de restauration du lycée Philippe Lamour à Nîmes	185
2016/AP-JUIN/12 - Agence régionale du développement durable - Autorisation de prêts d'actions de la SPL ARPE détenues par la Région	186
2016/AP-JUIN/13 - Composition des Commissions sectorielles - Modifications	192
2016/AP-JUIN/14 - Fixation des indemnités des élus du Conseil régional - Tableau récapitulatif.....	193
2016/AP-JUIN/15 - Éducation - Adaptation des structures d'accueil et de travail - Compte-rendu de la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et attribution - Plan BTP	193
2016/AP-JUIN/16 - Transports et communications - Ports et intermodalité marchandises - Compte-rendu de la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et attribution	193
2016/AP-JUIN/17 - Compte-rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice	194
2016/AP-JUIN/18 - Développement économique et de l'emploi - Développement des exploitations et agriculture durable - Demande de délégation provisoire du Conseil régional à la Présidente pour la Dotation Jeune Agriculteur des Programmes de Développement Rural Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (FEADER) 2014-2020.....	194
2016/AP-JUIN/19 - Renouvellement de la Commission d'appel d'offres n°2	195
Vœu n°1 déposé par le groupe NMEC "Pour une interdiction du glyphosate en Europe".....	196
Vœu n°2 déposé par les groupes NMEC et SRC "Pour la sanctuarisation des crédits de l'État en faveur de l'animation de la filière agriculture biologique".....	197
Vœu n°3 déposé par le groupe NMEC "Pour une reconnaissance et un jumelage de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées avec le Rojava"	199
Questions orales	205

(La séance est ouverte à 10h10 sous la Présidence de Madame Carole DELGA)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux, je vous demande de bien vouloir prendre place, nous allons débiter notre Assemblée plénière du 24 juin 2016.

Bienvenue à Pérols.

Je demande à Madame Aurélie MAILLOLS de bien vouloir faire l'appel ...

Mme MAILLOLS

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous. Nous allons procéder à l'appel. *(Appel des membres du Conseil régional)*

(...) REMISE Jean-Guillaume ...

M. REMISE

God save the Queen ! *(Apartés)*

Mme MAILLOLS

(Poursuite et fin de l'appel). Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Le quorum étant largement atteint, nous allons pouvoir débiter l'Assemblée plénière.

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Je vais vous demander de bien vouloir vous lever pour que nous témoignions, par une minute de silence, un hommage à Jean-Baptiste SALVAING, originaire de Pézenas dans l'Hérault, et Jessica SCHNEIDER, couple de policiers assassinés le lundi 13 juin à leur domicile de Magnanville dans les Yvelines. Je vous demande donc de respecter, en hommage à leur mémoire et à leur engagement pour la France, une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée,

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Mesdames et messieurs,

Notre Assemblée plénière comporte un certain nombre de décisions importantes et marquantes.

Si ce vendredi 24 juin va rester dans nos mémoires, cette date sera aussi une étape de plus dans le respect des engagements que la majorité a pris devant nos concitoyens.

Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur les aspects fondamentaux de notre Région, de nos valeurs et du fonctionnement de notre Collectivité.

Aujourd'hui, nous allons prendre une décision qui marquera non seulement le mandat en cours, mais l'avenir tout entier de notre Région.

Au-delà de son caractère exceptionnel, cette Assemblée plénière est aussi une pierre de plus à l'édifice du projet régional que je veux porter avec vous. Un projet qui se construit sur les trois piliers que sont l'emploi, la qualité de vie des habitants et l'équilibre entre les territoires.

Six mois durant lesquels nous avons mené de front des chantiers essentiels pour les fondations de notre nouveau territoire et de nouvelle gouvernance.

Six mois où nous avons travaillé grâce à l'aide des Services et je tiens à transmettre les remerciements de l'ensemble des élus régionaux aux agents et, Monsieur le Directeur Général des Services, je vous demande de bien vouloir transmettre ces remerciements sincères.

(Applaudissements)

Dans le cadre d'une réorganisation menée avec concertation -les premières étapes vous seront présentées au cours de l'ordre du jour de cette Assemblée-, nous avons pu engager de nombreuses mesures :

Pour l'emploi : le Plan de soutien au bâtiment et aux travaux publics, dit Plan Marshall, engagé dès le début de notre mandat, avec pour objectif de relancer notre économie régionale, tout en équipant notre territoire. Je rappellerai que par rapport aux prévisions d'investissement des deux anciennes Régions, cela représente 880 M€ pour cette année, soit une hausse de 46%.

Mais au-delà de cette politique d'infrastructures, c'est une nouvelle doctrine de la commande publique que nous souhaitons mettre en œuvre dès septembre, avec l'ambition d'en faciliter l'accès à nos TPE et PME créatrices d'emplois dans nos territoires.

Cela se traduit par de meilleures conditions financières de collaboration, notamment des délais de paiement réduits, le relèvement du montant des avances sur marché, mais aussi par un allotissement, une pré-information sur le lancement des marchés permettant le groupement des entreprises pour répondre aux appels d'offres.

Nous allons aussi soutenir la mise en œuvre de clauses sociales et environnementales dans nos cahiers des charges et nous accorderons une place plus forte à l'innovation sociale, à l'innovation technique. Les circuits courts seront quant à eux valorisés, tant pour les produits alimentaires que pour la construction par exemple et la mise en place des indications géographiques pour les produits manufacturés et les ressources naturelles, Madame la Ministre, nous y aidera.

Deux conventions concrétiseront cet engagement, l'une avec les fédérations professionnelles et l'autre avec le secteur bancaire.

Je sais, Monsieur le Président du Conseil Économique Social et Environnemental Régional, que vous aviez appelé de vos vœux ce Plan de soutien au bâtiment et aux travaux publics, et nous le mettrons en œuvre, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales.

Vous le voyez, notre projet régional consiste à créer des conditions favorables au développement économique de long terme de notre Région.

Pour cela, nous investissons massivement en faveur de **la jeunesse** pour lui offrir une éducation et une formation de qualité et de proximité.

Les chantiers de cinq nouveaux lycées pour les trois prochaines années sont un signal fort.

Un ambitieux programme de rénovation pour nos Centres de formation pour les apprentis est également en cours.

Nous finançons aussi la construction et la rénovation de Sites universitaires sur l'ensemble du territoire. Je pense ici au Campus Mailly de l'université de Perpignan qui s'inscrit en plein cœur du centre-ville, mais aussi à l'IFSI de Nîmes ou de Montauban ; je pense également à l'Établissement de formation des masseurs-kinésithérapeutes de Rodez, dont nous avons réussi à pérenniser le nombre d'étudiants chaque année.

Par ailleurs, dans le domaine de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, nous défendons le statut de nos universités. Aussi, je tenais à annoncer aujourd'hui que le Premier Ministre, que j'ai rencontré il y a peu, m'a confirmé que notre Université fédérale de Toulouse pourrait bénéficier jusqu'à 70% des crédits IDEX, avec un engagement fort pour l'avenir et que des opérations supplémentaires, sur le volet "Enseignement supérieur et recherche", seront possible dans le cadre de la révision du CPER.

Notre projet politique se traduit également dans la **stratégie régionale pour la croissance et l'emploi** que nous élaborons grâce aux trois Schémas directeurs que la loi NOTRe nous impose d'adopter d'ici fin 2016.

La grande concertation qui a été lancée à travers des ateliers régionaux à Toulouse et à Montpellier, mais aussi dans les 18 ateliers territoriaux, au plus près des bassins d'emploi, trouvera sa synthèse dans la grande Conférence régionale pour la croissance et l'emploi, à l'automne.

Cette méthode de concertation n'est pas un affichage politique, elle se fonde simplement sur le fait que l'offre de formation, les besoins en main d'œuvre et les outils de croissance de nos entreprises doivent faire l'objet d'une discussion transverse avec les acteurs et au plus près des territoires. Cela nous permettra de mettre l'accent sur l'innovation, seule garante d'une compétitivité pérenne de nos entreprises, ainsi que sur leur internationalisation, notamment celle des PME. En effet, si nous avons des filières extrêmement compétitives sur notre territoire, je pense à l'agro-alimentaire, à la santé, au spatial et à l'aéronautique, il ne faut pas négliger nos PME souvent très dynamiques dans des secteurs en croissance.

Ces nouvelles filières à soutenir sont le numérique, les biotechnologies, la FinTech ou encore les systèmes embarqués. Aussi, nous allons bâtir de façon concertée notre nouvelle politique d'intervention pour une nouvelle économie, une économie circulaire, une économie sociale et solidaire, que ce soit bien sûr sous la forme d'aides directes à l'investissement, ou par le biais d'outils financiers pour consolider les hauts de bilan des TPE et PME.

De même, nous nous pencherons sur les avances avec différé de remboursement, tout particulièrement indispensables pour la transmission et la reprise d'entreprises.

Notre participation au Plan "500 000 formations" du Gouvernement, qui représentera dans notre Région près de 110 M€ pour l'année 2016, s'inscrit elle aussi dans cette démarche concertée.

Enfin, si l'on considère le transfert de la compétence économique des Départements à partir de janvier 2017 et le dialogue que nous avons engagé avec eux, nous nous rendons compte de l'ampleur de notre mission pour le développement économique de notre région et la création d'emplois sur tous les territoires.

Mais l'attractivité de notre Région et son positionnement à l'international n'ont pas qu'une dimension économique. La **qualité de vie** de nos concitoyens, la protection de notre environnement, la mise en valeur de nos atouts naturels sont des aspects essentiels de notre projet régional. Vous savez notre ambition : être la 1^{ère} Région à énergie positive.

Nous avons engagé de nombreux investissements en matière d'éolien, pour la préservation de nos Parcs naturels régionaux, sur la méthanisation et pour la croissance bleue.

Notre stratégie énergétique vous sera d'ailleurs présentée à l'automne.

Nous avons aussi engagé une démarche innovante et unique en France avec le Plan Littoral 21.

À ce titre, je tenais à vous dire que la semaine prochaine, j'aurai l'honneur d'accueillir le Premier Ministre pour lui montrer à quel point notre méthode sur ce Plan Littoral 21 est intéressante et reproductible dans d'autres Régions françaises, associant qualité environnementale et modernisation des équipements.

Cette qualité de vie, c'est aussi un atout pour le tourisme avec la gastronomie, l'œnotourisme, le patrimoine historique et les grands espaces.

Avec l'État, nous allons engager un Plan pour le Canal du Midi, puis un Plan pour le Canal des deux Mers.

Cette qualité de vie, c'est aussi l'équilibre entre les territoires et leur accessibilité, c'est le très haut débit que nous devons installer dans nos territoires ruraux.

Ce sont aussi les États généraux du rail et de l'intermodalité qui vont nous permettre de dessiner notre politique des transports, en cohérence avec les attentes des habitants.

Ces États généraux vont nous permettre d'écrire notre feuille de route pour les prochaines décennies en matière de trains au quotidien, de LGV, de fret ou de trains d'équilibre du territoire.

Le désenclavement routier est aussi indispensable, tout particulièrement pour l'axe Toulouse-Lyon et Toulouse-Castres.

Cette **méthode de consultation** que nous avons mise en place depuis le début de notre mandat est unique en France. Loin de remettre en cause la représentativité de notre Assemblée, elle vient régénérer notre démocratie régionale.

La démocratie représentative est la base de notre République, mais la consultation vient renforcer le lien entre les élus régionaux et leurs concitoyens.

Oui, je sais qu'il peut exister un fossé entre celles et ceux qui demandent à être consultés et celles et ceux qui participent au bout du compte.

Oui, je sais que ces consultations demandent un investissement humain et financier conséquent. Mais écouter l'autre, prendre en compte son avis ne constitue ni une perte de temps, ni une perte d'argent. Il s'agit au contraire d'un investissement fondamental, au service de la société et du vivre ensemble.

À ceux qui dénigrent ce processus, à ceux qui estiment que tout doit se régler comme avant, dans des bureaux entre gens bien-pensants, je réponds : n'ayez pas peur de l'avis du peuple, il ne réduit pas notre réflexion et ne nous exonère pas de nos responsabilités, nous, les représentants des citoyens.

(Applaudissements)

Ce sens de l'écoute et de l'échange, nous l'avons démontré en créant l'Assemblée des Territoires. Nous l'avons démontré avec le Parlement de la Mer initié par Christian BOURQUIN, et bien sûr avec le Parlement de la Montagne qui sera installé à l'automne.

Mais surtout, nous l'avons démontré à travers la grande **consultation pour le nom de notre Région**.

Vous le savez, nous avons voulu procéder en plusieurs étapes, pour que ce nom traduise au mieux ce que nous sommes et où nous sommes, pour qu'il nous permette de nous identifier en France et à l'étranger, mais surtout pour qu'il nous permette d'être fiers de ce que nous sommes, de nos valeurs, de notre histoire. Mais j'y reviendrai.

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux,

Nom de la Région, fonctionnement de notre Région, équité territoriale, politique territoriale, innovation ... À l'image de ces six premiers mois de mandat, vous le voyez, nos travaux de ce jour vont avoir un impact direct sur le quotidien de nos concitoyens, mais aussi sur leur avenir.

C'est un ordre du jour conséquent qui vous est présenté aujourd'hui. Nous aurons à débattre et voter plusieurs rapports et délibérations importants relatifs :

- à la révision des CPER des deux anciennes Régions,
- au numérique dans nos territoires,
- à l'organisation de nos Services,
- à l'examen de nouveaux principes pour le Règlement intérieur.

Aussi, je vous appelle, comme au cours de notre dernière Assemblée plénière, au respect des positions de chacun avec dignité, avec raison. J'attends de vous des débats constructifs et des décisions ambitieuses.

J'espère pouvoir compter sur votre engagement et votre implication au service de nos concitoyens à la hauteur de leurs attentes.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite rendre hommage à Jean-Jacques ROUCH -et j'y associe Sylvia PINEL qui était son amie-, grande figure de la presse et de la vie toulousaine.

Cet homme de lettres, grand républicain, conseiller municipal de Toulouse, membre du CESER, écrivait sur notre région. Voilà ce qu'il nous transmet : "*Les beautés de notre région, que des générations ont aimées et admirées, mais qui s'en sont emparés, les ont pétries et travaillées, ciselant ici, labourant là, pour aboutir à ce beau pays, à cette belle terre qui nous est offerte aujourd'hui*".

Soyons à la hauteur de ces enjeux, à la hauteur de cet héritage et travaillons dans un esprit respectueux et constructif.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,

Je dois vous donner une information puisqu'hier soir, il m'a été notifié l'installation de Monsieur SAINT-PIERRE, Conseiller régional.

Suite à l'annulation par le Conseil d'État de l'élection de Monsieur REYNIÉ comme Conseiller régional, Monsieur le Préfet vient donc de me communiquer le nom de l'élu amené à le remplacer en qualité de conseiller régional. Il s'agit de Monsieur Christophe SAINT-PIERRE, suivant sur la liste des Républicains-UDI-MODEM pour le département de l'Aveyron. Monsieur SAINT-PIERRE est Maire de Millau depuis les dernières élections municipales.

Nous prenons acte de son installation au sein de notre Assemblée.

Je lui souhaite, au nom de l'ensemble des conseillers régionaux, la bienvenue et un travail fructueux au sein de notre Assemblée.

(Applaudissements)

Quelques informations complémentaires :

Concernant les groupes politiques, par courrier en date du 6 juin, Monsieur RIVENQ m'informe qu'il est dorénavant le Président du groupe Union des Élus de la Droite et du Centre, groupe que Monsieur SAINT-PIERRE a décidé de rejoindre.

Par ailleurs, j'ai également été informée que Messieurs Bernard CARAYON et Joseph FRANCIS rejoignaient le groupe Union des Élus de la Droite et du Centre.

Concernant les temps de parole et l'ordre du jour, la Conférence des Présidents de groupes, réunie lundi 20 juin, a évoqué l'ordre de passage et les temps de parole à consacrer aux rapports inscrits à l'ordre du jour et leur ordre de passage.

Aussi, il vous est proposé l'ordre d'examen suivant :

- la résolution unique, c'est-à-dire le rapport n°2,
- les rapports n°3 et 4 qui concernent la révision des CPER et l'approbation de la convention et du contrat triennal avec Montpellier Méditerranée Métropole,
- la transition numérique,
- la modification de la composition de la Commission permanente,
- l'approbation du Règlement intérieur.

Puis, poursuite dans l'ordre prévu.

Concernant les temps de parole, il a été ainsi décidé d'aborder :

- le rapport 02 avec $\frac{3}{4}$ de module de temps de parole,
- les rapports 03 et 04 avec $\frac{1}{4}$ de module,
- le rapport 06 avec $\frac{1}{2}$ module.

Le recueil déjà déposé sur vos tables comprend donc :

- l'ordre du jour,
- les temps de parole et l'ordre de passage des groupes dans la discussion sur les rapports,
- le texte des vœux,
- les questions orales,
- ainsi que les amendements.

Je vous précise, pour la bonne compréhension de chacun, que les amendements sont numérotés dans l'ordre de dépôt au Secrétariat général des Assemblées, quel que soit le rapport sur lequel ils portent. Ces amendements ont été imprimés et vous sont diffusés.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur RIVENQ, puis Madame JAMET ...

M. RIVENQ

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je souhaitais vous dire tout le plaisir que j'avais, en tant que nouveau Président du groupe de l'Union des Élus de la Droite et du Centre, d'accueillir à la fois Christophe SAINT-PIERRE -ce que vous venez de faire-, suite à la notification de Monsieur le Préfet, et bien sûr mes amis Bernard CARAYON et Joseph FRANCIS, à qui je souhaite la bienvenue au sein du groupe.

Vous aurez compris, Madame la Présidente, que vous aurez face à vous une opposition résolue, digne et nombreuse pour défendre nos positions.

Ce jour, Madame la Présidente, vous venez de nous le dire, est historique, seulement il ne l'est pas pour les raisons que vous auriez espérées.

En effet, les anglais viennent d'en décider ainsi, ils quittent l'Union européenne ...

(Applaudissements des élus du groupe FN-RBM)

72% des électeurs se sont exprimés et la démocratie a parlé, leur décision est donc incontestable, irrévocable. Les conséquences, non encore réellement mesurables, vont sans nul doute imposer à nos leaders européens de s'employer à trouver rapidement des solutions pour maintenir l'unité de l'Europe à laquelle nous, les Républicains, sommes profondément attachés. Mais, c'est sûr, une Europe qui devra changer, une Europe qui devra évoluer.

Et d'en revenir à nos débats qui inévitablement, face à ce petit séisme, sont presque renvoyés au rang de détails de l'histoire. Mais des détails qui ont tout de même leur importance pour notre territoire, pour nos habitants et pour leurs représentants dans cette Assemblée.

Madame la Présidente, je n'irai pas par quatre chemins et vous le dis donc sans détour : rien, parmi les rapports inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée plénière, ne nous incite à entrevoir

avec optimisme l'avenir de notre Collectivité régionale dans son organisation, pas plus que dans son fonctionnement.

Qu'il s'agisse de la dénomination de la Région, du Règlement intérieur ou de la révision du CPER 2015-2020, vos projets confirment les débuts pour le moins laborieux de la nouvelle gouvernance régionale.

D'avantage encore, ils révèlent la fragilité d'une majorité caractérisée par l'indécision, par la division, à l'image de notre Gouvernement, avant même d'avoir pu s'exprimer sur des dossiers stratégiques.

Dans la logique d'une réforme territoriale lancée à la hussarde, mal préparée, mal expliquée et qui a cristallisé autour d'elle une immense majorité d'élus locaux de toutes sensibilités politiques, vous engagez aujourd'hui la Région sur un terrain dangereux, celui des subterfuges et des circonvolutions procédurières, qui n'auront d'autre effet que de diluer les compétences de notre Institution, de déposséder nombre d'élus régionaux des prérogatives que le suffrage universel leur a confiées et, plus généralement de paralyser les bonnes volontés.

Vous avez délibérément sacrifié le fonctionnement démocratique de notre Institution sur l'autel des petits arrangements entre les composantes de votre soi-disant majorité, destinés à calmer les ardeurs ou la fronde d'une partie de vos troupes, faute d'un programme clair et d'une volonté d'assumer pleinement la fonction exécutive.

Au nombre des subterfuges, le rapport sur la dénomination de la Région nous offre un exemple magistral de renoncement à l'exercice responsable du pouvoir. Mon ami Stéphan ROSSIGNOL vous exposera dans un instant la lecture que nous avons faite de votre proposition.

Je crains fort que la Région ne sorte pas grandie de cette aventure, ni en interne, ni à l'extérieur.

En vous cachant derrière une pseudo-consultation, dont l'amateurisme confine à la caricature, vous avez succombé à l'expression de quelques velléités identitaires, non dénuées de calculs politiques et sans jamais tenir le gouvernail. Le résultat n'est pas glorieux.

Au nombre des circonvolutions procédurières vous nous proposez, au travers du Règlement intérieur, une véritable usine à gaz, dont la complexité et la rigidité le disputent à l'affirmation d'un autoritarisme d'un autre âge. Les conseillers régionaux seraient désormais relégués au rang d'écoliers indignes de confiance et la politique du bâton serait votre ligne de conduite.

Nous y reviendrons également tout à l'heure.

En conclusion de ce propos liminaire, volontairement court, je veux simplement dire ma crainte, partagée par les membres de notre groupe, que les règles élémentaires de la démocratie locale soient malmenées au sein de notre Institution régionale.

Vous devriez pourtant savoir, Madame la Présidente, que l'autoritarisme n'est rien d'autre que l'aveu d'une absence totale d'autorité.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je pense qu'en matière d'autorité, je n'ai pas de leçon à recevoir et je mène cette Région avec détermination et avec sens du collectif.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Je ne savais pas qu'il nous était encore autorisé de faire, comment dire ? Une petite allocution sur la politique générale puisque, dans le cadre du prochain Règlement intérieur, ce sera largement amputé.

Évidemment, contrairement à vous tous, notre groupe se réjouit.

Je pense que le seul perdant c'est cette Europe de Bruxelles, cette Europe des élites qui était coupée de tout, notamment des peuples, qui a supprimé l'expression populaire et s'est assis sur les décisions de nos peuples. Je crois donc que c'est une bonne chose que ce Brexit.

Alors, évidemment nous n'oublions pas qu'ils ont brûlé Jeanne d'Arc, mais ceci rattrape un petit peu et c'est un geste, un pas qu'ils ont fait en avant et qui nous donne toutes les raisons d'être optimistes ... God save the Queen ! (*Exclamations - Rires*)

Cependant, je voulais simplement intervenir -puisque nous n'avons pas encore adopté l'ordre du jour- sur cet hommage que vous avez bien voulu rendre à Monsieur Jean-Baptiste SALVAING et Madame Jessica SCHNEIDER qui sont morts pour la France, et c'est une bonne chose que cette minute de silence. Je pensais que vous auriez peut-être eu l'idée, en tous cas je vous la souffle, de les nommer citoyens d'honneur puisqu'ils sont originaires, en tous cas Jean-Baptiste, de notre région.

Mais plus encore, à l'issue de cette fameuse Conférence des Présidents de mai, où il avait été question d'aborder le problème de la Marseillaise, vous nous aviez dit : "on en rediscutera" ... Donc j'ai bien compris, il n'est pas question que le Front national sorte gagnant en instaurant la Marseillaise, je rappelle simplement que pendant des années, cette Marseillaise a été entonnée du temps de Monsieur FRÊCHE, d'ailleurs à la suite de ce drame terrible qui avait touché le Conseil municipal de Nanterre, où un élu écologiste fou avait tiré sur le Conseil municipal et tué plusieurs personnes. C'était un hommage que FRÊCHE avait rendu et avait voulu perpétuer.

Alors, de deux choses l'une, puisque beaucoup d'entre vous ont siégé hier et siègent aujourd'hui, je m'étonne qu'ils se soient tus pendant des années quand on leur demandait de chanter la Marseillaise. Ou alors, je m'étonne aujourd'hui qu'ils se taisent, alors qu'ils pensaient à l'époque que c'était une bonne chose.

Si je parle de la Marseillaise aujourd'hui, c'est qu'il apparaissait que Les Républicains ne voulaient pas de la Marseillaise, le PS ne voulait pas de la Marseillaise, les Verts ne voulaient pas de la Marseillaise, les Socialistes ne voulaient pas de la Marseillaise, sauf peut-être dans le cadre d'un événement particulier où la France, ses valeurs ou ses fondamentaux seraient touchés, où il serait important de chanter la Marseillaise.

Eh bien, excusez-moi Madame, mais cet assassinat où on est allé quand même jusque dans les bras de cet homme tuer sa compagne et l'égorger, je pense que ce terrible événement méritait quand même au moins une Marseillaise.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Nous reprenons l'ordre du jour... Monsieur ONESTA ?

M. ONESTA

Madame la Présidente, juste un petit rectificatif : à Nanterre, les élus écologistes étaient parmi les victimes, ils n'ont jamais tenu une arme ! Ne réécrivez pas l'histoire en confondant les bourreaux et les victimes, s'il vous plaît Madame JAMET.

(Applaudissements)

Adoption de l'ordre du jour

LA PRESIDENTE

Je vous propose de voter sur l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté.

J'ouvre le vote ... (*Vote électronique*)

Vous avez le rappel du mode d'emploi : 1 "Pour", 2 "Contre", 3 "Abstention", 4 "Ne participe pas au vote" et n'oubliez pas d'appuyer sur "OK", il faut que la lumière verte soit allumée.

Tout le monde a un boîtier ? Il manque des boîtiers à certains élus ?...

Des voix

Oui.

LA PRESIDENTE

Nous allons donc laisser le temps à ceux qui ont oublié leurs boîtiers d'aller les chercher ...

Tous les élus ont un boîtier ? Tout le monde a voté ? Le vote a été pris en compte ?

Je clôture donc le vote ... (*Pour : 1 voix*) Ah, il y a un problème !

(Applaudissements)

Nous allons donc revoter. L'Administration me confirme que c'est bon techniquement ... Très bien.

J'ouvre donc le vote sur l'ordre du jour ... (*Vote électronique*)

Des voix

Cela ne marche pas !

LA PRESIDENTE

Tout le monde a-t-il voté ? Le vote est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 93 voix (SRC : 47, NMC : 25, UEDC : 3 -FRANCIS, PUJOL, TERRAIL NOVES-, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Abstention : 22 voix (UEDC : 22).

L'ordre du jour est **adopté**. Je vous remercie.

Nous allons donc passer à l'examen des rapports.

Je tiens quand même à rappeler, Madame JAMET, que les décisions qui sont prises lors de la Conférence des Présidents se doivent d'être respectées et c'est pourquoi nous avons décidé que la Marseillaise ne serait chantée que pour des moments particuliers.

Il n'est pas question de dévoyer la Marseillaise et je pense que nous avons été, tous les groupes à l'exception du vôtre, très attentifs à ce que la Marseillaise soit un chant d'union et non pas un chant de division.

Enfin, lorsque vous parlez de Monsieur FRÊCHE, je vous demande de dire "Monsieur FRÊCHE" et pas "FRÊCHE".

(Applaudissements)

2016/AP-JUIN/02 - Résolution unique (donnant avis au Gouvernement relatif à la fixation du nom de la Région et de son chef-lieu définitif et décidant de l'emplacement de l'Hôtel de Région, des règles de détermination des lieux de réunion du Conseil régional, du CESER et du programme de gestion de ses implantations immobilières)

LA PRESIDENTE

Nous commençons par la résolution unique qui donne un avis au Gouvernement, fixant le nom de la Région et son chef-lieu définitif, décidant de l'emplacement de l'Hôtel de Région, des règles de détermination des lieux de réunion du Conseil régional, du CESER et du programme de gestion de ses implantations immobilières. Je vais donc présenter ce rapport et il y aura ensuite :

- un temps de discussion des groupes selon la durée arrêtée par la Conférence des Présidents de groupes,
- la présentation des amendements déposés,
- un vote amendement par amendement,
- et enfin, un vote sur le rapport.

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs,

Comme je vous l'ai dit au début de cette séance, nous allons nous prononcer aujourd'hui sur une délibération unique qui porte en elle les fondements de notre dénomination régionale, de notre identité régionale et du fonctionnement de notre Collectivité.

C'est l'avenir que nous léguons aux jeunes générations, à travers cette décision.

C'est dans l'histoire que nous avons puisé, nous et nos concitoyens, pour déterminer l'élément le plus intime, le plus évocateur de notre nom.

Un nom, c'est comme un visage, il permet d'identifier, de reconnaître, de se souvenir de tout ce que l'on sait sur une personne et ici sur un territoire. Et ce nom, notre nom, quel qu'il soit, sera un message fort envoyé à tous nos voisins, français ou européens.

Ce que je souhaite, et je sais que vous serez tous ici attentifs à ce principe, c'est un nom qui dise où nous sommes et qui nous sommes. Un nom qui porte en lui l'identité forte de notre Région.

Un nom pour marquer notre différence qui constitue, je le crois, un atout dans ce monde globalisé. Ce nom sera notre signature, il sera notre étendard.

Et le nom qui a recueilli la plus grande adhésion populaire, celui qui a su rassembler le plus grand nombre d'habitants de notre région, renvoie à l'histoire que nous partageons sur tout notre territoire : Région Occitanie, avec la signature "Pyrénées Méditerranée".

La Région Occitanie, c'est une histoire bien sûr, c'est une langue aussi.

La Région Occitanie, qualifiée des Pyrénées et de la Méditerranée, ce sont aussi deux cultures majeures : catalane et occitane.

Notre Région, c'est surtout un ensemble de valeurs qui nous sont chères et qui sont communes à ces deux cultures régionales : la convivialité, le respect de l'autre, l'ouverture sur le monde, le progrès, le partage.

Aujourd'hui, avec ce nouveau nom, nous incarnerons de la plus belle des manières cet héritage que les siècles nous ont laissé.

Vivre en Région Occitanie, magnifiée par les Pyrénées et la Méditerranée, c'est vivre avec cet héritage en partage, c'est vivre avec les influences de nos voisins d'Aragon, de Catalogne, de Provence et d'Aquitaine. C'est avoir conscience de ce formidable carrefour de cultures qu'est notre Région.

Aussi, ce nom invite au partage avec les autres cultures et singulièrement, bien sûr, avec la culture catalane. Et je le dis avec force : notre Région a beaucoup de chance de posséder autant de cultures et de diversités sur son territoire.

La concertation citoyenne en a été l'illustration, avec un choix également fort pour les références aux Pyrénées et à la Méditerranée, que je vous propose d'ajouter à la Région Occitanie et ce, systématiquement, de façon permanente dans notre communication institutionnelle.

Cet ensemble permet de ne laisser aucun territoire, aucune culture sur le bord du chemin.

À ce sujet, je veux être claire. Le débat sur le nom peut être vif, mais je n'accepterai pas que l'on dise que la Région abandonne les Pyrénées-Orientales.

Ce n'est pas vrai au regard de nos investissements : plus de 560 M€ depuis 2015 notamment.

Ce n'est pas vrai au regard de notre soutien sans cesse réaffirmé à la culture et à la langue catalane.

Avec notre nouvelle Région, je veux dire ici que nous allons ouvrir un nouveau dialogue avec la culture catalane. Comme beaucoup de nos concitoyens, et même au-delà du seul département des Pyrénées-Orientales, je veux un avenir pour la culture catalane et ces paroles seront suivies d'actions concrètes.

Avec Éliane JARYCKI, conseillère régionale déléguée à la culture et à la langue catalane, nous mettrons en place un organe de concertation pour la culture catalane, qui aura plusieurs vocations : bien sûr, la création d'un Office public, mais surtout un lieu où nous pourrions bâtir l'avenir, c'est-à-dire mettre en œuvre des politiques de soutien, tout particulièrement pour l'enseignement et pour le partage, la diffusion de la culture catalane.

La première action sera la création d'un Office de la langue catalane, dont nous demanderons au Gouvernement qu'il devienne public ; c'était inscrit dans le programme de notre majorité.

Un Office à l'image de l'OPLLO pour la langue occitane.

Ce sera aussi une attention portée à l'apprentissage du catalan dans les écoles, car la culture se transmet, elle ne s'impose pas d'en haut.

Je souhaite également que l'Eurorégion que nous formons avec la Catalogne et les îles Baléares ait de nouveau son siège à Perpignan et qu'elle soit relancée dans les prochains mois, avec des projets concrets entre nos trois territoires.

Bien sûr, les griffes et les couleurs sang et or seront dans l'identité visuelle de notre Région.

Vous le voyez, ce choix final, loin d'exclure une partie de notre histoire commune, laisse la place à chacun et démontre la richesse de nos cultures, de nos diversités.

Au sein de notre Région, les cultures occitane et catalane seront soutenues avec détermination au sein de notre République du XXI^{ème} siècle qui sait reconnaître les territoires et leurs cultures.

Pour arriver à ce nom fédérateur, nous avons fait le choix d'une méthode ambitieuse.

Nous avons consulté tout d'abord les Institutions représentatives, puis nous avons permis une large consultation citoyenne.

Le premier temps : la phase institutionnelle, la saisine du CESER, l'installation d'un Comité du nom -je tiens à remercier Martin MALVY et l'ensemble des membres du Comité du nom pour leur travail de qualité et je tiens à saluer leur présence-, la consultation des forces vives de la Région, des représentants de toutes les Institutions, des représentants professionnels, sportifs, culturels ; nous avons également consulté les Parlementaires, les Présidents de Conseils départementaux, les Maires, les Chambres consulaires.

L'Assemblée plénière a ainsi entériné le 15 avril une liste de cinq noms soumise à la consultation citoyenne.

Une deuxième phase citoyenne s'est déroulée du 9 mai au 10 juin. Elle s'adressait notamment aux jeunes qui ont eu la possibilité de s'exprimer dans leurs lycées et CFA à travers des débats, mais bien entendu aussi de voter.

Un site Internet a été mis en place, où les citoyens ont pu classer par ordre de préférence les cinq noms retenus. Un bulletin réponse à renvoyer a été publié dans la presse régionale et dans le journal de notre Région.

Par voie interne, nous avons aussi consulté le personnel de l'Administration régionale.

Je tiens à saluer le travail remarquable du Président du Bureau de l'Assemblée, Gérard ONESTA, mais également l'implication de Fabrice VERDIER qui ont animé cette grande consultation claire, transparente et sécurisée.

Je tiens à souligner le caractère inédit de cette démarche en France, dont le but était de permettre à chacun et à chacune de pouvoir s'exprimer sur le nom de notre Région.

Au total, il y a eu près de 204 000 votants. C'est une première à l'échelle de notre région, grande comme un pays, une première en France.

Je sais que certains d'entre vous ont voté le 15 avril dernier contre ce processus démocratique.

Je sais que certains d'entre vous doutent du rôle que peuvent ou doivent jouer nos concitoyens aux côtés de la démocratie représentative des élus que nous sommes.

Cette participation citoyenne sera un des marqueurs de notre mandat.

Cette concertation citoyenne, nous l'avons faite pour le nom de la Région, nous la menons actuellement pour les États généraux du rail. Écouter l'autre, prendre son avis, c'est un investissement essentiel au service de notre société, car derrière chaque clic sur Internet, chaque bulletin papier, il y a des vies, il y a des territoires, il y a la volonté d'être ensemble, de construire ensemble.

Avec cette délibération unique, nous allons voter sur le nom, mais pas uniquement.

Nous allons aussi inscrire dans le marbre des éléments essentiels de notre organisation régionale. En choisissant notre chef-lieu, le lieu où se tiendront nos Assemblées plénières, également le lieu de réunion des Commissions permanentes, le lieu du siège de la Région, nous faisons acte de souveraineté sur notre territoire.

Là aussi, les engagements sont tenus : je vous propose, comme je l'ai toujours dit, de placer le chef-lieu et l'Hôtel de Région à Toulouse, et de décider que le lieu de nos Assemblées délibératives soit sur Montpellier. C'est ainsi que nous serons dans un équilibre territorial.

Le lieu des Assemblées pourra être modifié de façon occasionnelle, mais nous devons être dans une équité territoriale, parce que c'est une volonté et le gage d'une cohésion à travers cette résolution unique.

Cette résolution, c'est la pierre angulaire de notre Collectivité. Elle porte en elle son identité et les principes de son organisation démocratique.

Il en sera de même avec notre Règlement intérieur qui sera soumis à votre appréciation après un débat, et je me référerai ici à son préambule qui rappelle à tous les élus régionaux qu'ils doivent, dans l'exercice de leur mandat, poursuivre le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui leur soit personnel ou de tout autre intérêt particulier.

C'est dans cet esprit que je vous invite à travailler tout au long de cette mandature et singulièrement ce jour, où de nombreux regards sont braqués sur nous.

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux, aujourd'hui, avec le vote de cette résolution, nous valorisons ce qui nous a construits et ce qui nous réunit à nouveau au XXIème siècle.

Cette identité, nous la construirons chaque jour dans notre action politique en faveur d'un développement social, économique, territorial équilibré, en faveur de nos cultures régionales occitane et catalane.

La Région Occitanie, valorisée des Pyrénées et de la Méditerranée, saura être la digne héritière de ceux qui ont, avant nous, forgé une mémoire collective et notre Région Occitanie valorisée, enrichie des Pyrénées et de la Méditerranée, saura incarner ces valeurs de partage, de confiance, de dépassement de soi, d'ouverture à l'autre et ainsi, nous saurons magnifier ces valeurs.

Faire le choix de cette continuité historique, enfin assumée à travers notre nouveau nom, c'est assurer aux générations futures un attachement intime à ce territoire et aussi à notre République.

C'est dire à ceux qui ont envie de venir s'installer ici pour y construire une vie, pour y fonder une famille, à ceux qui veulent continuer à vivre sur nos territoires : notre Région nous appartient, notre Région vous appartient, enrichissez-vous de son histoire, de ses paysages, de ses cultures, de son désir de vivre ensemble car à travers la Région Occitanie, valorisée des Pyrénées et de la Méditerranée, ce sont des valeurs à la hauteur des valeurs de la République.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Nous en venons à la discussion. Le premier groupe à intervenir est le groupe des Radicaux de Gauche. Madame PINEL, vous avez la parole ...

Mme PINEL

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

C'est comme vous, Madame la Présidente, avec une certaine émotion que je prends ce matin la parole au nom du groupe des Radicaux de Gauche quant à la dénomination de notre nouvelle Région.

Vous en conviendrez, c'est un fait rare, un moment important pour les élus régionaux que nous sommes de déterminer ainsi le nom que portera notre territoire, de baptiser notre Région particulièrement vaste, empreinte de grandes diversités qui contribuent pleinement à sa richesse.

Le nom que nous retiendrons s'inscrira de lui-même dans l'histoire.

Nous avons donc une responsabilité particulière, nous devons décider si nous souhaitons qu'il s'appuie sur notre histoire commune, sur un fait géographique, sur notre héritage.

Nous avons souhaité associer nos concitoyens à cette décision par l'organisation d'une consultation qui, reconnaissons-le, a été exemplaire. La méthode appliquée n'a en effet connu

aucun précédent semblable en France. Le vote a été -nous pouvons le certifier- sécurisé, clairement encadré ; l'important travail réalisé pour écarter les doubles comptes ou tout bulletin discutable en atteste.

Aujourd'hui, les habitants de notre Région ont voté pour le nom qu'ils préféreraient, auquel ils s'identifiaient et ils se sont clairement et massivement exprimés pour "Occitanie", qui suscite un véritable enthousiasme.

C'est donc un élément que nous devons prendre en compte, tout comme le fait que les habitants de 12 départements sur 13 se soient majoritairement identifiés à cette appellation lui donne, à notre sens, toute sa légitimité.

Suite à ce vote et quel que soit l'avis que nous pouvons avoir les uns, les autres, l'écart qui existe entre les différentes propositions ne nous laisse pas imaginer que l'orientation donnée par nos concitoyens ne soit finalement pas suivie.

Bien sûr, nous n'ignorons pas la position de nos amis catalans. C'est la raison pour laquelle notre groupe a jugé essentiel qu'un élu issu de ce territoire puisse s'exprimer sur ce sujet.

Mais je veux, Madame la Présidente, saluer et exprimer notre totale adhésion aux propositions d'ouverture que vous avez formulées dans vos propos par rapport à ce territoire, avec notamment la volonté d'ajouter la signature "Pyrénées Méditerranée" à notre nom.

Je le redis, choisir un nom est une responsabilité et le nom que vous nous proposez aujourd'hui doit être une force pour notre territoire.

L'Occitanie renvoie à notre culture, le patrimoine qu'elle reflète traduit notre richesse historique. C'est également une identité, un héritage et l'image qui y est associée est positive et a su largement rassembler nos concitoyens.

Loin du fait régionaliste que certains voudraient y associer et qui galvauderait ce qu'il est, notre nouveau nom est donc emblématique de notre Région.

Étant donné le choix réalisé par la grande majorité des votants, il fait également corps avec le sentiment, l'adhésion portée par ses habitants.

L'Occitanie reflétera demain les valeurs républicaines et de fraternité que nous défendons.

En effet, nous considérons nous, Radicaux de Gauche, que ce nom incarnera surtout ce que nous en ferons. Nos politiques, nos actions quotidiennes doivent donc réussir à fédérer tous les territoires de la Région Occitanie et sa signature Pyrénées, Méditerranée.

Le nom d'un territoire est une adhésion, par certains côtés un symbole, nos actions seront donc déterminantes dans l'image qui sera associée à celui-ci. C'est sur ce nom que nos concitoyens s'appuieront demain pour défendre et porter haut les couleurs de notre belle et grande Région.

Et oui, vous avez raison Madame la Présidente, Occitanie Pyrénées-Méditerranée est un joli nom ! C'est donc pour toutes ces raisons que le groupe des Radicaux de Gauche votera, dans sa grande majorité, pour la réussite de la Région Occitanie, valorisée par les Pyrénées et la Méditerranée.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur ESCLOPÉ ...

M. ESCLOPÉ

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

Mes chers collègues,

Vous l'avez déjà dit, mais je pense qu'ici nous sommes tous conscients de vivre aujourd'hui un moment que j'appellerai singulier de notre mandature.

Choisir le nom de notre nouvelle et belle Région est un acte fort qui engage durablement notre territoire.

Les habitants des treize départements nous regardent aujourd'hui et chacun analysera avec sa sensibilité, sa culture, son histoire, ce nom que nous allons choisir.

Certes, le contenu de notre politique est essentiel à la réussite et au rayonnement de nos territoires, mais le nom que nous choisirons portera lui aussi une grande part dans cette réussite.

Vous avez souhaité et nous avons mis en place une consultation citoyenne que personne ne remet en cause aujourd'hui.

Le Comité du nom avait retenu des dénominations et vous avez choisi d'y rajouter en plus -je ne l'ai pas oublié- les mots "Occitanie et Pays catalan".

Le vote citoyen s'est déroulé, il a donné le résultat que l'on connaît. Occitanie a obtenu plus de 40% des suffrages exprimés parmi les 220 000 personnes qui ont participé à ce scrutin.

D'autres acteurs du monde économique et de l'entreprise avaient fait un autre choix : ils ont voté, eux, pour "Pyrénées Méditerranée".

Alors, l'exercice est aujourd'hui compliqué, mais les résultats de la consultation s'imposent à nous et ils doivent être pris en compte.

Pour ma part, même si ce n'est pas essentiel, je dirai que j'avais voté "Pyrénées Méditerranée" considérant que ce nom, qui ne tient pas compte de particularismes, a du sens sur le plan économique et qu'il identifie sans ambiguïté notre région au pied des Pyrénées et au bord de la Méditerranée.

Mais revenons au choix fait par douze départements sur les treize, qui est le nom "Occitanie".

L'Occitanie, tout le monde le sait ici, c'est une magnifique et vaste région qui s'étend de l'Aquitaine à l'Italie, qui remonte jusqu'au Massif central et qui est le berceau de la culture occitane, second versant de la culture romane en France. Mais géographiquement -et il n'est pas besoin de consulter beaucoup de cartes-, ce territoire d'Occitanie ne comprend pas les territoires des Pays basques et des Pays catalans.

Alors, Madame la Présidente, vous avez déclaré dès le lancement du processus de détermination du nom que celui-ci devrait fédérer et rassembler tous les acteurs de tout le territoire.

Les Pyrénées-Orientales, le département où je suis né et auquel je suis très attaché, ont été au cours de l'histoire tour à tour françaises et espagnoles, mais elles sont toujours restées une terre catalane.

Cette Nation catalane a une histoire riche de plus de mille ans. Les historiens attribuent cette histoire remontant au roi Borrell II qui était comte de Barcelone et qui avait refusé de se soumettre à Hugues Capet qui lui demandait de faire allégeance.

Madame la Présidente, je sais que vous connaissez ce peuple catalan et que vous avez bien compris -vos propos de tout l'heure l'ont montré- qu'il faut que notre Région intègre totalement cette culture. C'est la culture d'un peuple qui doit être, à côté de la culture occitane, une richesse pour notre Région.

Le nom d'Occitanie seul a été considéré au départ comme une provocation pour tous les catalans. Il doit être accompagné de signes forts -j'ai entendu ce que vous proposiez-, des signes forts vers ce pays et ce peuple :

- la mise en place très rapidement d'un Office public de la langue catalane, au même titre qu'un Office public de la langue occitane,
- le repositionnement du siège de l'Eurorégion à Perpignan,
- d'autres soutiens à cette culture et à ce patrimoine extraordinaires qui feront la richesse de notre Région,

Autant d'actes -dont j'ai pris acte tout à l'heure- qui vont rassembler ceux qui aujourd'hui se sentent exclus.

Je sais pouvoir compter sur vous. J'ai mesuré, depuis notre élection, votre capacité à fédérer et à rassembler. Le Radical de gauche catalan que je suis a confiance et vous accorde toute la sienne pour poursuivre cette tâche et contribuer ensemble au rayonnement de notre Région.

La Région qui est celle de l'Occitanie et des Pays catalans réunis, au pied des Pyrénées et au bord de la Méditerranée.

Je terminerai par une phrase extraite d'un texte du poète catalan Joan Tocabens, qui a été interprété par un chanteur que beaucoup connaissent ici, Jordi Barre : "*La revolta al ventre, 1.000 anys d'història i la llengua, que serà sempre el meu país un país modern*" ... "*La révolte dans le ventre, 1000 ans d'histoire et une langue, mon pays tu resteras toujours un pays moderne*" !

Voilà ce que je voulais vous dire, Madame la Présidente.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur CODORNIU ...

M. CODORNIU

Merci, Madame la Présidente.

En conclusion, dans la mesure où mon ami Guy ESCLOPÉ et Sylvia PINEL ont pris le temps d'expliquer et d'exprimer la position du groupe PRG, je voudrais revenir sur les propos, Madame la Présidente, de Martin MALVY qui a déclaré qu'Occitanie était un beau nom, qui sonnait comme la Californie !

Parions tous ensemble qu'à l'image de la Californie, l'Occitanie devienne une Occitanie incontournable entre les Pyrénées et la Méditerranée.

Et, vous l'avez compris, les Radicaux de gauche voteront, dans leur très grande majorité, la délibération que vous nous proposez, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

La parole est au groupe de l'Union de la Droite et du Centre. Monsieur ROSSIGNOL ...

M. ROSSIGNOL

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le choix de la nouvelle dénomination de la Région aurait dû être l'acte fondateur de notre nouvelle mandature issue des élections de décembre dernier.

Il aurait même dû être un acte politique majeur, hautement symbolique d'une volonté de fédérer, de rassembler les habitants d'une Région recomposée par la réforme du 16 janvier 2015.

Il aurait dû traduire un engagement solennel visant à poser les fondations d'une nouvelle identité, à assurer une lisibilité nationale et internationale à notre Collectivité régionale.

Il aurait dû être enfin l'occasion de faire triompher le bon sens et de privilégier le consensus en affirmant haut et fort l'esprit de responsabilité qui doit présider à une telle décision.

Eh bien malheureusement, rien de tout cela n'a trouvé grâce à vos yeux. Pire, votre proposition d'avis sur la dénomination de la Région est aux antipodes de ces exigences.

Cette proposition exprime le renoncement aux responsabilités que nous a conféré le suffrage universel, à vous, à nous et en particulier à celles et ceux qui sont attachés à l'exercice de la fonction exécutive, c'est-à-dire au pouvoir de décider.

Elle offre l'exemple affligeant d'un abandon de ce pouvoir au profit de la compromission, au profit de la soumission aux petits arrangements politiques au sein d'une majorité régionale, on le voit bien, plus fragile que jamais. On l'entend bien, vos élus aujourd'hui sont poussés à faire un choix qui n'est pas le leur.

Elle traduit une forme d'acceptation des pires travers du populisme, en même temps que l'absence totale de courage politique, en décidant de laisser les autres décider à votre place et à celle de notre Assemblée.

En cela, elle s'inscrit dans le droit fil d'une réforme territoriale dont nous avons en son temps, avec le défunt Président Christian BOURQUIN notamment et par la suite avec Damien ALARY, dénoncé l'improvisation, l'impréparation, l'absence totale de concertation préalable avec les acteurs des territoires.

En engageant le processus conduisant au choix d'une nouvelle dénomination pour notre Région vous avez opté, dès le mois de mars dernier, pour un mauvais subterfuge : vous vous êtes réfugiée derrière le paravent d'une soi-disant consultation citoyenne, à laquelle personne, véritablement personne ne peut accorder le moindre crédit.

En dehors de son coût exorbitant (500 000 euros) et de sa totale opacité, que vaut en effet ce mauvais sondage d'opinion qui n'a concerné que 3% de la population régionale ? 200 000 votants, 200 000 clics sur 5 700 000 habitants.

Mais plus encore, quelle légitimité peut-on reconnaître à une décision fondée sur les avis donnés par 1,5% de nos concitoyens ?

Sur ce point, je veux éviter l'écueil de la polémique stérile en citant simplement un commentaire qui émane du Conseil économique et social régional, je cite : "*Compte tenu des possibilités techniques pour un internaute averti de générer un grand nombre de votes à lui tout seul, ces résultats ne peuvent se prévaloir de la représentativité des sondages méthodiques habituellement conduits par les organismes agréés auprès des panels ciblés*".

Voilà qui éclaire d'un jour nouveau la réalité de cette manœuvre ... Mais qu'à cela ne tienne, le nom d'Occitanie est finalement sorti du chapeau de cette consultation. Vous l'avez entériné sans coup férir, sans vous soucier un seul instant de savoir si cette dénomination faisait ou non consensus. Vous avez d'ailleurs rappelé que vous aviez consulté les forces vives de notre Région. Eh bien, vous n'en avez même pas tenu compte !

À vos yeux, l'essentiel n'était manifestement pas là. Il convenait surtout de sauver les apparences d'une majorité qui n'est rien d'autre que le mariage de la carpe et du lapin. Et surtout, il convient de privilégier aujourd'hui le soldat ONESTA à l'intérêt général ... (*Apartés*)

Et à plus d'un titre, votre proposition va à l'encontre du plus élémentaire bon sens.

D'abord au regard de la réalité historique et géographique de l'Occitanie, que n'a d'ailleurs pas manqué de vous rappeler tout récemment votre collègue Alain ROUSSET, Président de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'Occitanie s'étend en effet sur 38 départements et non pas seulement sur 13. Elle couvre un territoire de 190 000 kilomètres carrés, alors que notre Collectivité en totalise 72 700. Elle rassemble 17 millions d'habitants, soit trois fois plus que la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées. Ses frontières géographiques, délimitées au fil de l'histoire de France, vont jusqu'à Bordeaux, en passant par Limoges, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nice et même par les vallées du Piémont italien.

En revanche, nous venons de l'entendre par la voix de notre collègue des Pyrénées-Orientales, c'est une douloureuse épine dans votre argumentaire : ces mêmes frontières s'arrêtent au-delà de Narbonne, c'est-à-dire là où la culture catalane peut tout aussi légitimement faire valoir sa réalité linguistique. Et ce n'est pas en créant un nouveau "machin" que vous allez contenter les catalans ! C'est donc à une véritable usurpation historique que vous avez cédée.

Mais votre proposition est bien davantage encore l'aveu d'un renoncement à relever les défis du futur. Chacun sait en effet que déterminer le nom d'une Région dans un environnement concurrentiel et ouvert représente un enjeu considérable.

Nommer une Région, c'est en premier lieu fédérer ses acteurs socioéconomiques, c'est-à-dire tous ceux qui, depuis la petite entreprise commerciale, artisanale, en passant par la jeune startup jusqu'à la grande entreprise, créent les richesses en valorisant les atouts d'un territoire, qu'il s'agisse des atouts inhérents à sa géographie, qu'il s'agisse des atouts patrimoniaux et culturels, qu'il s'agisse des atouts liés à la formation et à l'éducation.

Mais avez-vous seulement entendu, sinon écouté ces acteurs socioéconomiques ? Eh bien, on vient de le voir, la réponse est non. Sur un sujet aussi stratégique que la dénomination de la Région, vous n'avez même pas daigné vous appuyer sur l'avis rendu par la principale Instance consultative de notre Collectivité, le Conseil économique et social régional.

Nommer une Région, c'est aussi contribuer à bâtir une identité forte, en faisant confiance aux femmes et aux hommes qui font vivre et prospérer un territoire.

C'est donc donner à ce territoire une lisibilité qui soit nationale et internationale.

Votre proposition abandonne purement et simplement tout ce qui fait la singularité et la renommée de notre Région. Qu'est devenue la référence pourtant mondialement connue et reconnue à la Méditerranée ? Les Pyrénées se seraient-elles brusquement effacées ? Le Languedoc n'a-t-il plus la moindre consistance ? Et le Midi est-il désormais réduit chez nous à un moment de la journée, alors qu'il reste un repère majeur en Amérique et en Asie ?

Ce n'est évidemment pas votre proposition de "base line" accolée au nom officiel de la Région, avec la mention "Pyrénées Méditerranée", comme une concession désespérée à l'intelligence, qui permettra d'atténuer la déshérence de notre identité régionale.

Cette mention raisonne là comme l'épithaphe gravée sur une stèle mortuaire : ci-gît Pyrénées Méditerranée.

Alors, au total, il est malheureusement à craindre que votre parodie de consultation citoyenne sombre sous la risée générale.

En réalité, votre proposition n'est rien d'autre que le fruit d'un marchandage politicien, d'un marchandage réducteur, révélant la fragilité de votre majorité moins de sept mois après sa mise en place. À cet égard, il est révélateur que votre agenda soit désormais consacré d'ici au 1^{er} octobre, date de la promulgation du décret qui officialisera le nom de notre Région, et selon les propos mêmes de certains vos collaborateurs, à "traiter les poches de résistance" et à "crever les abcès de fixation" ... Alors, nul doute que ces poches et ces abcès seront nombreux, ils ne

manqueront pas de mobiliser votre énergie, sinon de vous mettre en difficulté, à moins que vous ne décidiez de régler ces problèmes à coup de promesses -on vient de les entendre d'ores et déjà-, à coup de subventions ce qui, vous en conviendrez, ne réglera pas la question de fond.

Soyez donc certaine que nous serons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

Le débat n'est pas clos, j'oserais dire qu'il entre même dans sa phase active, une phase qui va permettre l'expression libre des opinions et des analyses. Une expression qui sera ouverte et non bridée par des règles du jeu restrictives et des arguties procédurières.

Alors, Madame la Présidente, mes chers collègues, les élus du groupe de la Droite et du Centre assumeront quant à eux leur pleine et entière responsabilité, et je peux d'ores et déjà vous annoncer que nous saisissons le Gouvernement en faisant valoir notre proposition de nommer définitivement notre Collectivité territoriale "Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées", émanation des Régions d'origine et résumant parfaitement la diversité et la richesse de notre territoire, ce qui représentera de surplus des économies substantielles au moment où, on le voit bien, notre Région est partie dans des dépenses somptuaires.

Par ailleurs, Madame la Présidente, nous comprenons votre embarras : vous n'aviez pas le choix ... Vous n'avez pas fait le choix de choisir "Occitanie" parce que c'est une minorité de votre majorité qui vous l'impose. C'est donc là une erreur historique et géographique, je le répète.

Nous avons déposé deux amendements qui visent, au travers de propositions consensuelles, à sortir de cette triste affaire par le haut.

Enfin, Madame la Présidente, nous tenons à vous rappeler qu'il existe des délais légaux de transmission de documents aux élus et que nous avons donc peu goûté de recevoir, à moins de quatre jours de cette séance, le rapport relatif à la résolution unique dans lequel nous avons appris que vous proposiez de baptiser notre Région "Occitanie".

Vous l'avez donc compris, Madame la Présidente, les élus du groupe UEDC voteront contre cette proposition de nomination et vous présenteront des amendements pour la modifier.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur ROSSIGNOL.

Quelques éléments de réponse. Tout d'abord, vous indiquez qu'une participation de 204 000 personnes n'est pas représentative, je vous rappelle tout de même qu'un sondage, c'est autour d'une jauge de 1 000 personnes ... *(Protestations)* Donc avoir ce genre de doute, c'est quand même pour le moins étonnant !

Ensuite, je voudrais voir un peu plus de cohérence dans vos propos. Dans Midi Libre, il y a de cela quelques jours, il était indiqué que votre choix était "Pyrénées Méditerranée" et maintenant vous nous proposez "Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées", tout cela dans une démonstration politicienne d'attaque, d'opposition systématique à notre majorité qui est, cela peut ne pas vous convenir, une majorité qui est solide, une majorité qui fait avancer notre Région, qui est au travail.

Et en effet, dans les prochaines semaines, mon agenda sera constitué, comme ces six derniers mois, de présence sur le terrain, de soutien à des projets intéressants pour le développement et je pense -vous pourrez d'ailleurs certainement en témoigner, Monsieur ROSSIGNOL- que je saurai toujours analyser avec objectivité la qualité des projets parce que personnellement, ce que je veux, c'est la réussite de notre Région.

Je ne veux pas d'une Région "à la petite semaine", qui tombe dans des querelles stériles, dans des attaques basses.

Alors, vous pouvez en effet saisir le Gouvernement, mais je vous rappelle que nous avons respecté scrupuleusement la procédure prévue par la loi, puisque c'est le Conseil régional qui délibère, qui fait une proposition au Gouvernement. Si vous souhaitez être dans de sordides pratiques juridiques, je vous en laisse le choix ! Ma majorité et moi travaillons pour l'avenir de cette Région, dans un esprit constructif et surtout dans un esprit respectueux.

(Applaudissements)

La parole est au groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, dont le premier intervenant est Monsieur CRESTA ...

M. CRESTA

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je m'exprime au nom des élus catalans du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, Éliane JARYCKI et Cathy FLOUTTARD, pour prendre acte du vote de la consultation citoyenne, même s'il ne correspond pas vraiment à nos attentes.

C'était un engagement de votre part, vous le respectez et cela vous honore.

C'était un acte courageux et ce n'est pas aujourd'hui David CAMERON qui nous démentira.

Mais ce choix, et c'est notre crainte, porte aussi en germe, non pas un choc de culture, mais un choc identitaire, une tentation de repli sur soi qui serait mortifère pour notre territoire et il nous faudra être vigilants pour apaiser tout cela.

Les catalans ont une histoire riche, qui leur a permis de s'étendre sur tout le bassin méditerranéen et même au-delà, sur les rives de l'Afrique du Nord. Une culture millénaire, une identité forte, connue et reconnue bien au-delà de nos frontières régionales.

Vous connaissez les inquiétudes des habitants du Pays catalan, en particulier les plus âgés qui sont aujourd'hui désorientés, désemparés, avec le sentiment d'une perte d'identité.

Nous prenons acte de votre volonté de signer le nom de la Région de "Pyrénées Méditerranée". Nous enregistrons votre volonté forte de donner à la culture catalane les moyens d'assurer sa promotion et son rayonnement en créant un Office public régional de la langue catalane et en prévoyant le retour du siège de l'Eurorégion à Perpignan. Mais il faudra, Madame la Présidente, continuer à convaincre et je sais que vous saurez le faire.

Mais il faudra aller vite pour apaiser les craintes et rassurer les populations face à ceux qui, comme à leur habitude, ici ou au niveau national, agitent les peurs.

Comme le disait Christian BOURQUIN : "si nous sommes l'accent catalan de la République française, nous sommes aussi une identité forte et culturellement très présente dans notre grande région".

Nous avons une histoire, une culture, mais nous avons aussi un avenir, un destin commun qu'il nous reste à construire dans le cadre de la politique régionale que vous menez.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'avenir de notre Pays catalan et non la réduction identitaire. Et là, je m'adresse à mes amis catalans, toutes tendances politiques confondues, pour nous unir et nous rassembler. Nous unir et nous rassembler pour faire émerger des projets de développement économique. Nous unir et nous rassembler pour faire émerger des projets de développement culturel.

C'est à cette condition et à cette condition seulement que le Pays catalan pourra continuer d'avoir un avenir.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur COTELLE ...

M. COTELLE

Madame la Présidente, merci.

J'interviens au nom d'une composante du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, le mouvement Républicain et Citoyen de René MORENO et moi-même.

La consultation citoyenne, qui avait été voulue par une majorité d'entre nous, a effectivement été menée et a donc donné le résultat que l'on connaît. Il faut évidemment reconnaître le fait que vous vous soyez engagée lors de votre campagne électorale pour essayer de connaître l'opinion du plus grand nombre concernant le nom de la future Région ; sur cet aspect-là, vous avez respecté votre engagement et je pense que non seulement cela grandit notre Assemblée que de respecter cet engagement-là de consulter, mais également de démontrer qu'en politique, lorsque l'on prend des engagements, il faut aussi les tenir, ce qui peut rassurer aussi nos concitoyens sur les représentants qu'ils ont pu élire.

Pour le choix du nom, vous le savez puisque nous nous étions exprimés publiquement là-dessus, le choix qui est sorti de la consultation citoyenne n'est pas le nôtre.

Pour autant, ce choix-là a été effectivement partagé par un nombre assez important de votants, même si l'on peut considérer que le nombre de votants est relativement faible par rapport à la population. Mais cette consultation a eu lieu, je pense qu'il faut aussi en tenir compte et tenir compte du fait que pour l'avenir, nos consultations citoyennes devront évidemment être les plus

claires possibles dès le départ, de façon à éviter les frustrations des uns et des autres, et permettre justement le lien de ce que vous avez annoncé tout à l'heure, à savoir non seulement d'assumer et d'assurer la représentativité des élus, c'est-à-dire la démocratie représentative, dont il faut évidemment trouver les modalités et les liens pour faire en sorte qu'il y ait, entre deux élections, une participation la plus large de la population sur les décisions qui peuvent être prises. Vous l'avez dit il y a quelques jours, au nom d'Occitanie vous avez bien voulu rajouter la signature "Pyrénées Méditerranée" dans la communication institutionnelle et nous vous en sommes également gré, tout simplement pour faire en sorte que l'ensemble des habitants de ce nouveau territoire que constitue la nouvelle Région puisse être considéré et participer évidemment à l'avenir et à la construction de cette nouvelle Région.

Vous l'avez dit aussi pendant votre campagne, vous êtes attachée à ce que la République soit une et indivisible. La République reconnaît effectivement des citoyens libres et égaux, et uniquement des citoyens. Tout comme la laïcité a permis que la République ne reconnaisse aucune religion, mais pour autant qu'elle reconnaisse le droit de chacun de nos concitoyens à choisir ou pas une religion, je pense qu'il faut faire attention aussi au côté identitaire trop marqué, en premier lieu autour des cultures, qu'il faut évidemment mettre en avant. Il y a différentes cultures sur notre région, nous parlons bien évidemment de la culture catalane, de la culture occitane, mais également d'autres cultures qui sont peut-être un peu moins visibles mais qui existent et tout le monde doit se sentir concerné par la politique régionale en matière d'aides culturelles sur l'ensemble de ces territoires-là.

Nous serons donc attachés à l'idée que derrière ces cultures, nous devons éviter qu'il y ait une crispation identitaire qui arrive vers une organisation politique, qui soit ensuite considérée comme étant un facteur de division de notre République.

À ce sujet, je sais que vous êtes attachée aux valeurs qui sont les seules valeurs de notre territoire, que sont les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité.

Vous l'avez dit pendant la campagne électorale, vous souhaitez une Région forte dans une République forte. C'est ce à quoi nous nous attachons également et nous sommes sûrs que pendant les cinq ans de mandat, vous ferez en sorte que ces valeurs-là puissent vivre dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens porteurs des cultures diverses et variées présentes sur le territoire, mais également des gens qui portent des cultures venant d'autres endroits.

C'est en cela que la cohésion de l'ensemble de la Région sera menée à son terme et nous pourrons, à ce moment-là, pleinement nous occuper de ce pourquoi nous avons été élus, c'est-à-dire un engagement très fort vis-à-vis de nos concitoyens sur l'emploi, le développement économique, la transition énergétique.

Autant d'éléments et de travaux qui appellent le plus large rassemblement possible de l'ensemble de nos concitoyens, mais aussi des élus.

Merci.

LA PRESIDENTE

Merci. Madame MEUNIER-POLGE ...

Mme MEUNIER-POLGE

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Je voudrais vous dire quelques mots sur la délibération qui nous est proposée et plus précisément d'abord sur la consultation.

Tout d'abord, faire référence à 204 000 votants et en déduire que peu de personnes ont été touchées par la démarche de désignation du nom est une erreur, Monsieur ROSSIGNOL.

En effet, si le vote de 204 000 personnes a été retenu, plus de 10 000 votes papier n'ont pas été validés par l'huissier de justice, car incomplètement remplis, ce qui prouve la rigueur et la sincérité de la consultation. Mais au-delà de ces personnes qui ont décidé de s'exprimer, des centaines de milliers d'autres personnes ont été touchées par la dynamique autour du nom.

Ainsi, les frais engagés ne concernent pas uniquement l'organisation de la consultation, mais aussi toute la campagne médiatique qui a permis de porter le débat sur la naissance de l'identité de notre nouvelle Région sur tous les territoires.

Un autre élément que je voudrais mettre en avant, c'est l'idée toute faite que les votes concernent uniquement les personnes engagées pour faire gagner tel ou tel nom, et plus particulièrement celui d'Occitanie. Je trouve cela très réducteur et non respectueux des citoyens qui se sont exprimés, car nous avons pu constater à travers les nombreux débats organisés dans les lycées, ou encore dans les représentations que nous avons sur le terrain, que l'attrait du nom "Occitanie" touchait des plus jeunes aux plus anciens, des territoires urbains jusqu'aux territoires ruraux. Preuve que ce choix dépasse les idées que nous pouvions avoir et dans lesquelles nous l'enfermions. C'est un choix sincère, un choix citoyen, les urnes ont parlé chers collègues !

Ainsi, avec la proposition qui nous est faite de le compléter pour la communication institutionnelle par "Pyrénées Méditerranée", il s'impose à nous et c'est un moment important de notre histoire que nous vivons.

Et, je le redis avec force, nous sommes fiers de ce choix qui s'intègre parfaitement dans la République aussi diverse qu'unie.

C'est l'histoire de ce sud de la France pétri de valeurs et d'identités fortes, de résistance, de personnes hautes en couleurs, tout autant que ses paysages, ses montagnes pyrénéennes, cévenoles, ses vignes et ses blés, son élevage et sa Méditerranée.

C'est sans doute cette continuité historique -et il faut l'entendre- qu'ont voulu exprimer nos concitoyens, ces racines qui nous permettront d'aller de l'avant, portés par une histoire forte et tournés vers un avenir commun.

Une Occitanie rassembleuse, au service de tous, dans une République une et indivisible.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur VERDIER ...

M. VERDIER

Merci, Madame la Présidente.

C'est aujourd'hui un moment effectivement important pour les élus de cette Région, c'est un moment important pour notre nouvelle Région et nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre. En écoutant les différentes interventions j'ai compris, notamment à travers celle de Monsieur ROSSIGNOL, que finalement ce sont deux conceptions complètement différentes de la démocratie qui s'opposent aujourd'hui. Que s'est-il passé ? Il s'est juste passé que la candidate Carole DELGA a pris des engagements devant le peuple et le peuple lui a confié des responsabilités en espérant que la Présidente Carole DELGA respecterait ses engagements. C'est ce que vous avez fait, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

"Je consulterai nos concitoyens" avez-vous dit, "je ferai le pari de l'intelligence collective", c'est ce que nous avons fait, c'est ce que vous nous avez permis de faire. Parce que, qu'avons-nous fait ? Nous avons consulté et concerté 5 000 acteurs institutionnels à qui l'on a dit : "Que pensez-vous de votre Région ? Quel serait le bon nom pour vous ?".

Qu'avons-nous fait ? Nous avons fait le pari de l'intelligence au travers d'un Comité du nom composé paritairement de 30 personnes issues de toute la diversité de notre région, de tous les territoires, des universitaires, des gens de culture, des chefs d'entreprises, à qui l'on a dit : "Prenez du temps et donnez-nous une indication sur ce qui pourrait fédérer, faire histoire commune. Qu'est-ce qui pourrait faire que cette belle Région ait une bannière et un nom qui nous permettent de vivre ensemble ?". Ils ont retenu huit noms et nous avons, à votre invitation Madame la Présidente, pris nos responsabilités, nous avons choisi cinq noms.

Ah, consultation citoyenne, quel gros mot Monsieur ROSSIGNOL ! 204 000 personnes, vous les appelez "les autres", je les appelle les citoyens, je les appelle le peuple et ils ont voté !

(Applaudissements)

Alors, on peut la salir cette consultation, mais c'est une première et c'est une première réussie. Nous en ferons d'autres, car si le peuple vous fait peur, à nous il ne fait pas peur ! Si son avis vous fait peur, nous continuerons à consulter le peuple et à prendre son avis !

(Exclamations - Protestations - Applaudissements)

Et nous le ferons avec méthode, avec rigueur, avec transparence. C'est ce que nous avons fait : 10 000 bulletins refusés, oui, pourquoi ? Parce que des huissiers de justice ont constaté que ces bulletins n'étaient pas bons. Un vote sécurisé par électronique, un vote papier.

Nous étions 200 000 et vous verrez dans quelques années, nous serons 5, 6, 700 000 ... N'ayez pas peur du peuple, nous lui faisons confiance ! *(Brouhaha)*

Et qu'est-ce que cela nous permet ? Cela nous permet de faire un choix. Un choix qui n'était pas forcément le mien, mais qu'importe ! (*Exclamations*)

Le choix de la consultation populaire, un beau choix, un choix qui a été fait par 95 000 personnes et au-delà même. Hier, j'étais dans une École de la deuxième chance et j'ai échangé sur cette question avec ces jeunes que l'on accompagne ; ils n'avaient pas voté, mais quand vous leur dites "Occitanie", ils disent : "oui c'est sympa, ça sonne bien" ... (*Exclamations*) Respectez ce choix !

Respecter ce choix, nous l'avons fait et vous irez assumer dans vos territoires le fait que vous étiez prêts à ne pas respecter ce choix et que finalement, consulter le peuple était une erreur ...

Nous avons aussi un cahier des charges, la Présidente nous avait indiqué l'ambition : fédérer, faire histoire commune, respecter notre géographie, être visible à l'international. Et la consultation a eu du sens, elle nous a servis, elle nous offre cette belle signature, dont nous sommes tous fiers : la Méditerranée, les Pyrénées, cette ouverture sur le monde, le fait que nous serons visibles partout, le fait que cette bannière commune va nous rassembler, nous fédérer.

Bien sûr que nous avons des identités différentes, je suis cévenol, mais j'entends le message de mon ami catalan Jacques CRESTA, j'entends le message républicain fort de mon ami Thierry COTELLE. Nous avons réussi, nous faisons le pari de la fédération de toutes les unions possibles grâce à ce nom. Oui, Occitanie Pyrénées Méditerranée est une très belle signature !

Aujourd'hui, nous écrivons une partie importante de notre histoire, après tout le reste nous appartient. Soyons à la hauteur. Soyons à la hauteur de cette belle histoire, de ces beaux territoires, de ces différences, de ces singularités qui sont une force parce que complémentaires et qui nous permettront de faire de cette Région une belle, une grande Région, celle de tous les possibles en Occitanie Méditerranée Pyrénées !

Merci.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Merci.

La parole est au groupe Front National Rassemblement Bleu Marine. Madame JAMET ...

Mme JAMET

Nous, nous voulions un référendum, un vrai !

Dès le 9 mai, vous avez engagé ce processus de détermination du nom de la Région de façon autocratique, alors même que nous vous avons avertie de toutes ces dérives et de ces néfastes conséquences que l'on constate aujourd'hui.

Nous avons condamné fermement l'absence de démocratie et, je le répète, cette procédure verrouillée qui a privé nos concitoyens d'un référendum digne de ce nom, un référendum qui respecte leurs droits et leur liberté.

"N'ayez pas peur" ... Nous l'avions nous aussi dénoncé lors de la fusion des deux Régions qui s'est faite à l'insu de nos compatriotes et sans non plus leur consentement, la raison en est simple : la majorité d'entre eux y est hostile.

"N'ayez pas peur", vous répétez à l'envi ... En "Hollandie" comme chez Madame DELGA, on n'interroge le peuple que lorsque l'on est sûr qu'il ira dans son sens. Ce que la Grande-Bretagne, d'ailleurs, n'a pas fait.

Alors, vous auriez pu décider, à l'occasion de débats au sein de cette Assemblée, d'une saine confrontation démocratique entre élus, désignés par les hommes et les femmes de ce pays, pour choisir un nom à notre Région, ou vous ranger au projet du Gouvernement qui, lui, avait choisi le Languedoc. Non, vous avez fait le choix d'une consultation, d'un micro-trottoir désorganisé, exigé en réalité par les Verts auxquels vous avez cédé comme chaque fois et qui se révèle être un fiasco à tous points de vue.

(Applaudissements)

Moins de 200 000 participants, c'est peu de clics pour une grande claque, Madame DELGA !

Une grande claque pour votre présidence dans cette Région et votre majorité que l'on peut qualifier de déliquescence.

Si l'opération n'aura cependant pas été totalement négative pour le groupe de presse de Monsieur BAYLET, on peut quand même considérer qu'entre la campagne financée dans la presse régionale, nationale, les médias audiovisuels et radiophoniques, cette consultation aura coûté au bas mot entre 500 000 € et, selon toute vraisemblance, jusqu'à 4 M€.

On retiendra aussi l'absence de définition du corps électoral : de 4 à 6,4 ou 7 millions, voire même 40 millions d'électeurs puisque tout français avait le loisir de voter. L'absence de transparence dans les opérations de dépouillement, l'absence des élus de l'opposition dans tout le processus et notamment du Comité du nom jusqu'à la conférence de presse de ce 16 juin, même rejet ... D'ailleurs, vous aviez rejeté aussi notre amendement, notamment sur la proposition de "Languedoc-Roussillon" qui avait au moins le mérite de permettre une économie réelle.

On regrettera surtout -et personne n'en parle- l'absence des 97% d'électeurs qui ont boudé votre bon plaisir et qui ont répondu par le mépris et le dédain pour vous exprimer leur colère.

Au total, vous vous contentez de diffuser crânement ces chiffres : Occitanie : 24%, Languedoc Pyrénées : 22%, Pyrénées Méditerranée : 20%. Mais c'est aussi cette même culture de la compromission, de la collusion, du reniement et des renoncements qui fait que vous nous portez aujourd'hui ce résultat tarabiscoté, ces agences, etc. et que vous nous proposez "Occitanie Pyrénées Méditerranée".

C'est le syndrome de la "Solférinologie", le symptôme d'une politique invertébrée, de la compromission qui consiste à ne jamais rien trancher et à essayer de faire plaisir à tout le monde ... Sauf à nous !

Vous ne retenez qu'une chose : 90 000 personnes, soit 1,5% de la population qui a cliqué pour "Occitanie", sans qu'aucune campagne n'ait été engagée, par manque de temps -évidemment- et de moyens.

Vous avez laissé un lobbying efficace, un lobbying gauchiste et élitiste faire émerger une revendication clivante, dont la portée se révélera très dangereuse parce qu'elle est éminemment politique.

Vous avez laissé faire, vous avez laissé aller sur la même ligne ultra-libérale et gouvernementale de Monsieur HOLLANDE, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement de faiblesse ... Ou les deux, comme ce dernier !

Non contents de valider cette expression militante et clivante, vous mettez maintenant en place un système de signalisation tri-linguiste français, catalan, occitan, qui claquera comme une victoire, comme un slogan, dont les visées autonomistes ne sont mystère pour personne.

Car si chacun est attaché à ses racines languedociennes, catalanes ou cévenoles -on n'en parle pas-, on doit prendre garde, lorsque l'on creuse au plus profond, aux excès d'indépendantisme et de séparatisme qui animent majoritairement ce courant minoritaire que vous avez fait roi et qui impose ses quatre volontés, sans peser réellement électoralement, sans représenter non plus le pays réel, ni les aspirations concrètes de nos concitoyens.

Comme le rappelait Louis ALIOT, défendre notre identité locale, nos traditions, notre patrimoine, notre culture face à une immigration toujours plus dynamique et à l'installation d'un communautarisme religieux, c'est une chose, promouvoir des idées de division nationale en est une autre.

En faisant le choix d'ajouter un sous-titre "Occitanie Pyrénées Méditerranée", vous vous attachez à coller un label, une marque, un logo pour notre Région, pour une pseudo-visibilité, sans qu'il soit question ni de nos racines, ni de nos traditions, ni de notre héritage.

Sinon alors, pourquoi pas "Occitanie Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées" ou "Languedoc-Roussillon" comme nous l'avions proposé ?

Occitanie, cela ne dit rien à personne, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de notre territoire, croyez-moi ! Enfin et surtout, il est incroyable de constater que toutes ces manipulations vous ont amenés et permis, selon le principe du voleur chinois, à écarter un nom, un seul, le nom historique de notre Région : le Languedoc, qui avait quand même obtenu 145 272 voix en pondéré et qui aurait fait très largement consensus dans le cadre plus légal d'un véritable référendum, avec un corps électoral clairement défini, des conditions de dépouillement transparentes, pour un résultat indiscutable et légitime. C'est d'ailleurs le choix qui avait été fait par votre Gouvernement et qui nous avait été soumis dans un premier temps, dans le cadre de ce rapport.

Alors, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais quand on ne parle pas de ce que l'on ne voit pas, 97% d'électeurs absents et le Languedoc qui n'est pas dans les viseurs de vos propositions, je pense qu'au lieu d'agréger, vous avez désagrégé.

Vous atomisez, vous délégitimez le processus tout entier concernant ce choix et vous faites perpétuellement la part belle à une minorité agissante et militante, à votre extrême-gauche.

C'est ce courant qui, par votre entremise, dirige l'immense majorité de nos compatriotes qui ont fait d'autres choix dans les urnes en décembre 2015, je vous le rappelle, et qui par leur silence aujourd'hui vous ont clairement exprimé leur colère.

Vous pratiquez une politique des minorités qui heurte une majorité de nos compatriotes.

Avec vos petits jeux et manipulations, aujourd'hui c'est 1,5% qui va décider pour plus de 7 millions d'habitants, alors même que vous niez, que vous ignorez -je le disais encore tout à l'heure- plus de 30% de nos concitoyens qui ont voté pour notre mouvement, en rejetant systématiquement nos amendements, en écartant systématiquement des instances régionales et des organismes institutionnels tous nos élus qui, pourtant, ont été consacrés par l'onction démocratique des urnes. Et nous verrons tout à l'heure, dans le cadre du Règlement intérieur, les dérives sectaires et antidémocratiques que vous voulez encore nous imposer pour empêcher toute confrontation politique.

Tout cela pourrait prêter à rire si l'enjeu n'était pas diablement plus important.

Alors, j'entends : ça fait bien, ça fait histoire, ça fait République ... L'enjeu est quand même un petit peu ailleurs !

"Chacun de nous est un instant d'éternité sur notre terroir où, si j'éprouve assez d'amour, je pourrais devenir son cœur" dit le poète ... C'est cela, l'enjeu ! C'est ce rapport charnel et sentimental avec nos territoires. Vous l'avez effacé.

Le choix de ce nom pouvait effectivement s'avérer difficile au regard de la diversité de nos terroirs et en tenant compte de l'artificialité de cette fusion. D'autant que, sans faire abstraction de nos racines, de nos traditions et de notre identité, cet attachement charnel doit s'entendre dans le cadre de la Nation, puisque notre République est une et indivisible, je vous le rappelle.

L'aspect clivant d'Occitanie est donc à relever.

Mon collègue et camarade Gilles ARDINAT développera tout à l'heure l'historique de nos deux Régions et la prise en compte de nos héritages historiques dans le cadre démocratique de notre pays. Il démontrera que le terme "Languedoc" est celui qui définit le mieux l'unité du territoire de cette grande Région, à l'inverse de l'Occitanie qui regroupe plus de la moitié territoriale de la France et qui est transnationale, en débordant aussi sur l'Espagne et l'Italie.

Et parce qu'une grosse partie de notre territoire Roussillonnais ne se sent pas suffisamment impliqué il importera, avec la pérennisation de notre symbolique croix du Languedoc, ancienne croix d'Arles ramenée par le Comte de Toulouse, nous vous le rappelons, d'y maintenir les couleurs sang et or du drapeau catalan.

Tout cela n'est pas que symbolique car cette réforme, au fond, n'a toujours eu qu'un seul but, que nous avons toujours dénoncé : diluer l'unité nationale en créant des hyper-Régions amenées à faire émerger leur triptyque idéologique "Intercommunalité/Métropole, Région, Union

Européenne". Nous, nous défendons un idéal patriote, basé sur l'édifice "Commune, Département, État", plus démocratique et plus efficace.

Alors, ce choix clivant d'Occitanie, parrainé par les Verts, n'est pas innocent, non plus l'abandon de la croix Languedocienne et des couleurs catalanes -si vous les refusiez puisque vous parlez d'un nouveau logo- et le rejet définitif de votre majorité jusqu'aux LR, les Républicains, de restaurer notre Marseillaise dans cette Assemblée sont particulièrement graves, mais surtout significatifs. Rien n'est anodin ou innocent, surtout en politique.

Abandonner la Marseillaise, abandonner nos frontières, renoncer au sentiment patriote, abandonner nos couleurs, refuser l'expression du peuple et nier les libertés publiques, supprimer la proximité, éloigner les décideurs des réalités quotidiennes de nos compatriotes, c'est cette politique délétère et mortifère pour la démocratie que vous nous imposez et qu'imposent nos Gouvernements successifs, des LR aux Socialistes, qui s'attachent non pas à défendre l'intérêt de notre pays, mais leur propre intérêt, avec celui de l'Union Européenne.

Alors oui, hier, les britanniques ont voté pour le Brexit ... Dieu sauve la Reine ! Tout cela au moins aura mis en évidence les limites d'une union qui s'est progressivement construite contre les peuples et dont les échecs répétés en tous domaines, ainsi que les dérives totalitaires constatées la condamnent à terme à s'effondrer. Il en va de même pour notre Institution régionale.

Vous n'avez pas entendu, dans nos campagnes, les français qui aspirent à la liberté, liberté chérie, contrairement à vos promesses de fin de campagne. Eh bien, pour reprendre l'expression de Marine, cette sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne pourrait être le point de départ historique d'une recomposition de l'Europe, non plus autour de technocrates non élus à Bruxelles, mais autour des Nations restaurées dans leur souveraineté et respectées dans leurs États.

Ici, chez nous aussi, la rupture sera consommée entre une élite coupée de tout et le peuple que vous rejetez majoritairement, à 97%, en niant leurs préoccupations et leurs aspirations.

Face au mécontentement populaire, le printemps des peuples est possible en 2007 (?), comme en Autriche, en Italie et en Grande-Bretagne.

Vous êtes en train de construire une Région contre le peuple du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées qui va bien vous le rendre et sûrement bien avant 2021 ! Car la remise en cause de la démocratie et de l'expression populaire réveille toujours le sentiment patriotique des français qui n'auront bientôt plus rien à perdre, mais tout à gagner.

Là où l'Occitanie passe, la Marseillaise trépassse ... (*Rires*)

Alors moi, je dis aux enfants de la patrie : Aux urnes, citoyens ! Formez vos bataillons, marchons, marchons ... (*Les élus du groupe FN-RBM chantent*) : "*Qu'un sang impur, abreuve nos sillons*".

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, pas d'applaudissements. Je vous remercie de respecter l'ordre de cette Assemblée ...

Mme JAMET

Vous avez raison et également pour le public derrière qui applaudit toutes les interventions de la majorité !

LA PRESIDENTE

Je vous demande, dans votre groupe, de cesser les applaudissements. J'ai en charge la police de l'Assemblée et vous qui êtes toujours en train d'exalter les valeurs d'ordre et de respect, vous devez respecter la police de cette Assemblée. Cela étant, votre intervention était une véritable caricature, Madame JAMET, et on pourrait dire "*tot mesclat*" parce que là, vraiment, nous avons entendu tout et son contraire ! Vous indiquez que Monsieur ALIOT s'exprime sur ces sujets régionaux. Mais le respect des citoyens, de la part de Monsieur ALIOT, c'était de siéger ! (*Applaudissements - Apartés*) Parce que ce n'était pas le subterfuge ou la manigance qui a été mise en place, où il a fait en sorte de mener la campagne, que vous n'avez pas menée ... (*Protestations de Madame JAMET*) Madame JAMET, vous n'avez pas la parole ! Je ne vous ai pas interrompue, vous me laissez parler, que les choses soient bien claires ! Monsieur ALIOT a mené cette campagne des Régionales, a fait croire aux électeurs qu'il défendrait leurs intérêts et il n'est pas dans cet hémicycle ... (*Protestations*) Vous avez repris le flambeau en ayant accepté de ne pas être au cœur de la campagne, de ne pas avoir défendu des idées. Il faut donc tout de même avoir en mémoire qui a trompé les électeurs. C'est Monsieur ALIOT qui a démissionné et qui n'a pas voulu être ici présent !

(*Applaudissements - Protestations - Huées*)

Concernant la consultation citoyenne, dès le mois d'octobre 2015 j'avais indiqué qu'il y aurait une consultation citoyenne sur le nom. Donc contrairement à Monsieur ALIOT, je fais ce que j'ai dit, je n'ai qu'une parole et la parole doit aussi venir du peuple.

Ce que vous proposez, ce sont des suffrages censitaires ... (*Protestations de Madame JAMET*)

Alors non, il n'y a pas à confisquer et un référendum aurait coûté beaucoup plus.

Quand vous parlez de 5 M€, là on s'approche du coût d'un référendum et le référendum aurait donné la même tendance avec, en effet, "Occitanie" en tête.

Ce qui est également triste dans vos propos, c'est que vous parlez de concertation citoyenne, mais dans les Municipalités tenues par le Front national, où est la concertation citoyenne quand on supprime des subventions aux associations culturelles, quand on supprime des subventions aux associations qui font de l'aide aux devoirs

M. REMISE

Lesquelles Madame ? Des noms !

LA PRESIDENTE

Il n'y a pas de concertation, vous n'allez pas nous donner des leçons de démocratie parce que, quand vous êtes à l'œuvre, c'est une triste démocratie, une triste République que vous mettez en œuvre ! (*Protestations*)

Et dans vos propos, comment pouvoir accepter que vous indiquiez que les voleurs sont chinois ?... Mais vraiment, nous sommes dans une bassesse qui est terrible !

Enfin, puisque vous parliez du "printemps 2007", je me permets de vous rappeler que nous sommes tout simplement en 2016 ... Vous avez un problème de date, de datation, vos propos sont en effet datés, ils rappellent les pires heures du 20^{ème} siècle ... (*Exclamations*) Et nous, nous y serons ! (*Applaudissements - Huées*)

La parole est à Monsieur ARDINAT.

M. ARDINAT

Chers collègues,

Madame la Présidente,

Je me permettrai de dépasser d'une minute, comme cela a été le cas pour le groupe des Radicaux ...

LA PRESIDENTE

Non, ce n'est pas vrai.

M. ARDINAT

Si, les Radicaux ont eu 11 minutes, Madame DELGA, je vous l'assure.

LA PRESIDENTE

Mais ils avaient 11,5 minutes, le parti Radical de Gauche n'a donc pas dépassé.

Il s'agit d'un $\frac{3}{4}$ de module, ils disposaient de 11,5 minutes et Monsieur CODORNIU a conclu à 11 minutes. Donc vous ne dépasserez pas, je vous le dis clairement !

M. ARDINAT

Dans la réflexion qui est la nôtre aujourd'hui, on ne peut pas faire l'économie de références historiques, parce qu'un nom de Région c'est quelque chose qui intervient dans un contexte que l'on ne peut pas décréter comme cela, de manière arbitraire.

Et c'est d'autant plus important que, je le précise, au Front National nous avons une vision patriote que nous n'avons pas pu exprimer puisque vous nous avez exclus du Comité du nom. Cette vision patriote est évidemment basée sur la consultation du peuple, ce qu'a très bien rappelé France JAMET, mais également sur le respect des héritages historiques.

Alors très rapidement, au Front National nous rejetons tout d'abord les appellations "marketing" des Régions et c'est un point de satisfaction dont nous voulons vous faire part puisque, dans la

consultation qui a eu lieu chez nous, il n'y a eu que des noms avec des connotations historiques et identitaires, il n'y a pas eu de dérives, comme cela a été le cas dans certaines Régions UMPS, notamment du côté du Nord et de l'Est de la France. Donc cela, c'est un point de satisfaction.

Par contre, nous avons effectivement deux points d'alerte, deux points de mécontentement.

La première chose, c'est la disparition de notre cher Languedoc qui était, selon nous, le terme le plus adéquat, le plus adapté, notamment sur des critères historiques.

Vous le savez, le Languedoc est une province d'ancien régime dont le contour géographique correspondait plutôt bien à nos actuels treize départements, avec des imperfections évidemment. Cette province a duré pendant cinq siècles, elle est elle-même l'héritière du Comté de Toulouse qui a évolué mais qui, rapidement, prend une forme qui ressemble fortement à notre Région. Nous avons donc là, avec le Languedoc, un périmètre, un référent territorial historiquement enraciné qui, en plus, avait l'avantage de faire référence à la langue d'Oc, qui avait donc une caractéristique identitaire assez intéressante. Nous avons donc, vous le savez, toujours préféré favoriser ce nom et nous regrettons sincèrement de le voir disparaître complètement de la nomination de notre Région. C'est un vrai regret.

Deuxième point d'alerte, c'est évidemment vis-à-vis de nos amis de culture catalane parce que, Madame DELGA, vous pourrez employer tous les artifices que vous voulez en parlant de l'Eurorégion dont vous baserez ...

LA PRESIDENTE

Je vous demande de conclure.

M. ARDINAT

Donc nous regrettons très fortement et nous pensons qu'en niant le Roussillon, en effaçant le Roussillon dans l'appellation, il y a un risque de frustration identitaire parce que nos amis du Roussillon sont attachés à leurs racines, ce qui est tout à fait normal, et un risque de conduire finalement à un ressentiment ...

LA PRESIDENTE

Je vous demande de conclure. Merci Monsieur ARDINAT.

M. ARDINAT

Donc la disparition du Languedoc est vraiment déplorable ! Merci. (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Juste vous indiquer qu'au point de vue historique, les contours du Languedoc ne correspondaient pas au contour des treize départements, de nombreux territoires n'étaient pas compris dans le Languedoc.

Et enfin, vous indiquer que le territoire Catalan ne peut pas se résumer au Roussillon parce que le Roussillon n'est que sur la plaine du Roussillon, c'est-à-dire que vous n'avez nullement toute la partie montagne ; je ne vais pas toutes les citer, mais je connais très bien ce département et indiquer que "Roussillon" incarne le territoire Catalan, c'est vraiment un non-sens.

En revanche à travers les contours de l'Occitanie, à travers les Pyrénées et la Méditerranée, oui, le territoire Catalan est intégralement reconnu.

Je donne la parole au groupe Nouveau Monde en Commun. Monsieur CASES ...

M. CASES

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes arrivés au bout de notre consultation sur le nom de la Région et les résultats sont tombés. Nous pourrions encore débattre sur les modalités de celui-ci, nous pourrions aussi avoir un long échange sur la démocratie consultative et participative, mais nous avons initié une méthode et les urnes ont parlé !

Il me semble important de préciser que même si nous ne sommes pas satisfaits du nombre de suffrages exprimés, nous nous devons de tenir compte de l'expression des citoyens.

Cette participation montre que le fossé peut être grand entre les populations et leur possibilité d'interaction avec l'Institution. Sans être polémique, la loi NOTRe porte en elle, et de par sa conception, les germes d'un éloignement des centres de décision.

Pour nous, c'est un fait, nous soutiendrons toute action qui améliorera la vitalité de la démocratie.

Les nouvelles technologies numériques et informationnelles sont des outils qui devraient nous permettre d'explorer d'autres chemins pour une participation citoyenne plus aboutie, plus rapide et plus concrète.

Sur la dénomination de notre grande Région et sans entrer dans des considérations trop personnelles, mon cœur penchait pour "Occitanie Pays Catalan" ...

(Applaudissements dans le public)

Malgré tout et bien que profondément attaché à mon territoire, à sa culture, à sa particularité historique et à son identité, je suis aussi profondément convaincu que les drapeaux claquant au vent devraient se libérer de leurs couleurs. Ils sèmeraient aux quatre coins, sans barrière, des mots rouges de tolérance, des mots jaunes de poésie, de langue et d'histoire ; le tableau ressemblerait à un immense drapeau aux couleurs du vivre ensemble !

Nous sommes, Madame la Présidente, attentifs aux attentions que vous portez à notre territoire, les Pyrénées-Orientales. Vous l'avez bien compris, je reste très sensible à celles-ci.

Un Office public de la langue catalane est une bonne initiative. Je sais que vous avez reçu les associations catalanes et qu'elles travaillent dans ce sens. Je me permets de vous suggérer que le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales y soit associé dès les premières réflexions sur le sujet.

Le respect de nos différences est la garantie de notre cohésion et l'existence d'une identité passe par une articulation, un va-et-vient entre économie et culture, bien au-delà d'un nom.

Les déserts économiques ne peuvent pas devenir des musées sans vie d'un passé glorieux.

Nous sommes prêts à relever le défi. Nous voterons très majoritairement la délibération qui s'inscrit dans la logique de la consultation citoyenne.

Sempre en davant i gràcies de votre attention !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous précise, Monsieur CASES, que bien entendu nous travaillons avec le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et avec sa Présidente, Hermeline MALHERBE, sur tous les sujets et qu'en effet la politique mise en œuvre au niveau du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, que ce soit par Christian BOURQUIN et aujourd'hui par Hermeline MALHERBE, est déjà pleinement mobilisée pour le soutien à la culture catalane.

Nous travaillerons donc de concert sur ce sujet, comme sur tous les sujets du développement de ce département.

Je précise au public qu'il ne doit pas manifester son approbation ou sa désapprobation, je vous remercie donc de respecter une stricte neutralité.

La parole est à Monsieur SERIEYS ...

M. SERIEYS

Merci.

Nous prenons acte du résultat de la consultation et je forme, pour ma part, le souhait qu'une telle détermination sera mise en œuvre, en matière de consultation citoyenne, pour des questions autres que le nom de la Région. Je pense aux grandes questions qui ont trait à la vie quotidienne de nos concitoyens et aux grands choix politiques régionaux.

Le résultat est là, il ne faut pas le mythifier mais il s'agit bien évidemment d'une indication pour la proposition régionale puis, in fine, la décision nationale.

Je suis personnellement attaché moi aussi à mes origines, à la langue occitane, à cette culture. Pour autant, il me semble important de préciser qu'il s'agit d'un débat et d'un vote sur le nom de la Région, et que nous devons être extrêmement prudents sur le fait que ce débat ne soit pas utilisé y compris à des fins identitaires, parce que les ficelles de ces débats sur les identités sont toujours dangereuses.

La Nation française a des origines cosmopolites, elle a mélangé des gens aux cultures et aux langues multiples, aux croyances diverses et l'idée républicaine est venue consacrer l'idée que ce qui fonde et unifie notre peuple, c'est son adhésion à une communauté politique, à la citoyenneté, au droit du sol et à la devise de la République.

C'est pourquoi, Madame JAMET, dans ce que vous dites, vous vous comportez, avec votre parti, comme des traîtres à l'idée républicaine et à la patrie ... (*Exclamations*) quand vous défendez l'idée d'une Nation française mythifiée, mais qui serait autre chose que l'incarnation des valeurs d'universalisme de la République française, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Aussi, quand vous avez l'aplomb de vouloir défendre ici notre hymne national et de chanter cette strophe de la Marseillaise : "*Qu'un sang impur abreuve nos sillons*", je veux vous rappeler, Madame JAMET, qu'il ne s'agissait pas du sang étranger, qu'il s'agissait en l'occurrence du sang du Tiers état, du peuple français qui, selon la noblesse, était de sang impur et ce sont vos aînés politiques qui défendaient cette idée-là.

Le sang du peuple, c'est celui qui a été versé pour offrir la liberté à notre patrie, combattre tous ceux qui voulaient rétablir la monarchie et défendre des valeurs inverses de la xénophobie et du racisme.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur ROUX ...

M. ROUX

Madame la Présidente,

Chers collègues,

"Occitanie", ce joli nom comme l'a dit Martin MALVY, rassemble, fédère, ouvre un destin commun parce qu'il est porteur d'universalité.

C'est ici, sur nos terres occitanes, que fut pensé et érigé le concept de "Convivencia", c'est-à-dire du vivre ensemble.

C'est ici que fut pensé le concept de "Paratge", l'égalité et le respect de l'autre, quels que soient sa religion, son sexe, son origine de naissance ou son origine sociale.

Ces mots, qui vont bien à la terre de Jaurès et qui éclairent son rejet par le Front National.

Vous nous proposez aujourd'hui de l'adopter avec la possibilité légale de le dire et de l'écrire *Óucitanio*. En proposant "Occitanie", Madame la Présidente, vous ouvrez la voie du réchauffement culturel !

Alain ROUSSET, Président du Grand-duché d'Aquitaine ... Pardon ! De la Nouvelle-Aquitaine, nous rappelle à l'ordre : "l'Occitanie ne se limite pas à l'espace de notre seule Région", vrai !

Et ce n'est pas l'occitaniste que je suis qui dira le contraire. Mais qui donc l'a empêché de consulter et de proposer ? Évidemment personne, sinon lui-même, et ce joli nom d'Occitanie nous donnera l'occasion de lui indiquer qu'il nous confère une grande responsabilité vis-à-vis des autres territoires de langue occitane, ce que nous faisons déjà au sein de l'Office public, ce que nous ferons dès demain au sein de la Charte interrégionale pour laquelle notre Région a œuvré et œuvrera.

Madame la Présidente, je n'ai qu'un seul regret, je le dis, il concerne nos amis catalans.

Il était bien difficile que 8% de la population fassent que sorte dans le peloton de tête le nom de "Pays Catalan". Je vous remercie de ne pas leur tourner le dos, effectivement, en accélérant la tenue de notre engagement -autrement plus important- en faveur de la création d'un Office de la langue catalane. Mettons-les au cœur de notre Eurorégion, poussons pour un nom autrement plus évocateur que "Pyrénées-Orientales" pour ce qui est du Département.

Madame la Présidente, je sais pouvoir vous faire confiance pour votre engagement sur ces questions car, je l'affirme ici, pour nos amis catalans et tous ceux qui nous observent en ce moment historique, jamais le dialogue, l'échange, l'ouverture, la prise en compte, la volonté d'agir sur le fond en faveur de nos langues et cultures régionales n'ont connu une telle réalité dans nos Régions.

Agressons ensemble, *Visca Catalunya, visca Ócitanio ! (Applaudissements)*

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Merci.

Quand le hasard du tirage au sort vous désigne dernier orateur d'un dossier que vous avez porté si longtemps, il reste peu à dire ... Peu à dire et encore tant à exprimer !

Exprimer d'abord un regret, celui de ne pas avoir su convaincre qu'il valait mieux valoriser l'apport de la Catalogne. Même si les références désormais permanentes à la Méditerranée et aux Pyrénées, qui viendront enrichir notre nom régional, soulignent qu'il n'y a guère par chez nous qu'un seul territoire où, comme dit le poète, "*la mer vient donner à la montagne un long baiser salé*" ... Car pour l'albigeois que je suis, la plage de Sète chère à Brassens est bien loin et mes montagnes ne sont pas que pyrénéennes.

Notre dénomination sera occitane, mais notre signature sera catalane.

Mas ces références à nos neiges et à nos embruns, aussi fortes soient-elles et saluées par les acteurs du monde économique, ces références qui précisent utilement avec quelle modeste part de l'Occitanie nous définissons comme nôtre, alors que d'autres s'accaparent toute l'Aquitaine -qui est pourtant autant toulousaine que bordelaise-, ces références n'épuisent pas le sujet catalan.

Oui, nous maintiendrons, au côté de la bannière ornée de la croix du Languedoc, la "Senyera" catalane, un des plus vieux drapeaux du monde.

Oui, nous aurons sur notre logo les griffes de sang et or de la Catalogne et des panneaux dédiés sur les routes du Roussillon, de la Cerdagne, du Conflent et du Capcir.

Oui, il y aura enfin un Office public dédié à la langue belle et rebelle de Lluís Llach.

Mais les catalans ont également le droit de voir leur territoire porter leur nom.

Cela passe, nous le savons tous maintenant, par l'évolution rapide du nom du Département, de ceux qui ne se sont jamais appelés les "orientalo-pyrénéens", et aussi par la modification du nom de notre Eurorégion en "Occitanie-Catalogne", avec Perpignan pour centre opérationnel.

Oui, pour donner à l'incalculable apport de la culture catalane toute sa visibilité, le combat ne fait que commencer. Aviat Catalunya ! (*Apartés - Applaudissements dans le public*)

Peu à dire et pourtant encore tant à exprimer ...

Exprimer de l'impatience d'entendre bientôt, au hasard d'un banal bulletin météo, parler du beau temps sur l'Occitanie, ou d'un simple compte rendu sportif, rappeler que l'Occitanie est décidément ovale même si, clin d'œil improbable de l'actualité, la capitale du rugby sera ce soir catalane !

Encore tant à exprimer ! De la joie bien sûr et à l'état brut. De la joie de voir qu'une culture millénaire, qui peut se vanter d'avoir le dictionnaire le plus épais au monde, que cette culture qui a ensemencé l'Europe, soit reconnue alors qu'elle fut si longtemps méprisée.

En ce jour chers amis, par notre vote, nous le disons solennellement : la "vergogna", c'est terminé !

Encore tant à exprimer ! Exprimer l'émotion de constater que c'est la jeunesse de notre région, par la voix des lycées, qui massivement a fait le succès du choix "Occitanie".

Il faut croire que de façon confuse, ce mot incarne bien plus que le savoir-faire, la qualité, l'authenticité et l'humanisme. Autant de valeurs qu'ont su capter déjà des milliers de nos entreprises jusque dans leur raison sociale. Ce mot porte visiblement aussi en lui un vrai élan vital. Balayez toutes les peurs, balayez tous les phantasmes ! Aujourd'hui, la voix de notre jeunesse nous le dit, au travers de valeurs aussi essentielles que le "paratge" -je te reconnais comme mon égal-, ou la "convivencia" -l'art de vivre ensemble-, ce n'est pas l'indépendance, mais la plus que jamais nécessaire interdépendance que le mot "Occitanie" proclame à la face du monde !

Pour la première fois dans la vie d'une Collectivité territoriale, nous avons là une délibération co-écrite par 203 993 mains citoyennes et tous ces gens constatent à cette heure, pour certains avec une immense surprise tant ils en avaient perdu l'habitude, que nous les respectons.

Oui, un nom s'est clairement dégagé et notre Présidente a su, au travers d'une concertation complémentaire dont je veux ici saluer la qualité, ajouter deux termes fédérateurs évidents.

La démocratie représentative que nous incarnons doit être sereine, elle ne doit jamais se sentir contrainte, mais plutôt enrichie par la démocratie participative et même honorée de sa confiance.

Mesdames, messieurs, au-delà de nos différences, le moment que nous vivons ensemble renvoie à l'intime, il est précieux car il est extrêmement rare, dans toute une vie politique, de laisser une trace dans l'histoire. Ne laissez pas passer cette chance de pouvoir dire un jour à vos enfants et petits-enfants : "Oui, un jour, j'ai écrit un si joli nom sur la carte du monde" ... Visca Ócitàniò !

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Pour répondre aux différents intervenants, nous avons entendu qu'en matière de signalétique nous pourrions faire des économies avec tel ou tel nom. Je me permets de vous rappeler que pour l'instant nous n'avons pas changé la signalétique de tous les bâtiments régionaux et d'un côté il est écrit "Languedoc-Roussillon", de l'autre côté il est écrit "Midi-Pyrénées".

Donc indiquer que l'on choisit un nom qui permettrait de faire des économies, c'est tout simplement de la malhonnêteté intellectuelle puisque pour l'instant, nous n'avons pas un nom qui figure sur l'ensemble des bâtiments ou des investissements régionaux.

Donc ne cherchons pas ce genre de mauvais procès qui ne peuvent, comme d'habitude, que répondre à des idées populistes.

Enfin, concernant le choix des noms de Départements, je rappelle que cela appartient à l'État et que c'est à chaque Département d'avoir cette réflexion.

Nous avons maintenant fini les temps d'intervention des groupes et nous passons ... Pardon ?

Non, Monsieur CARAYON, vous êtes maintenant dans un groupe, donc objectivement ...

M. CARAYON

(Intervention inaudible - Hors micro).

LA PRESIDENTE

Non Monsieur CARAYON. Votre groupe a eu un temps de parole, il a été respecté, donc on ne va pas en plus ... Si vous voulez, je ne sais pas si vous présentez les amendements, mais là je ne peux pas parce que, Monsieur CARAYON, si je vous l'accorde à vous, je dois l'accorder à d'autres !

M. CARAYON

(Intervention inaudible).

LA PRESIDENTE

Non, Monsieur CARAYON, je ne peux pas donner un temps de parole en plus des interventions qu'il y a eues et en plus de la présentation des amendements.

Nous passons donc à la présentation des amendements déposés et l'amendement n°1, déposé par le groupe UEDC, est présenté par Monsieur BRIAND ...

Amendement n°1 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe UEDC

M. BRIAND

Vous le savez, nous avons pris position pour faire une proposition qui soit consensuelle et qui permette d'accorder tout le monde. Et dans ces conditions-là, il nous semble opportun de formuler une proposition qui permette à tous de se retrouver dans le nom de la Région.

Mais indépendamment de cela et dans la mesure où cette proposition ne serait pas admise, il nous semble nécessaire de revenir à ce qui a été la démarche que vous avez décidé de mettre en œuvre. Lorsque vous avez organisé cette consultation, vous avez précisé vous-même à ceux qui allaient y participer qu'il s'agissait d'un simple avis et aujourd'hui, votre proposition se fonde sur le fait que l'avis rendu au terme de cette consultation ne serait plus discutable.

Ce que nous souhaitons nous, c'est proposer que cette Assemblée ait la liberté de choix que vous avez souhaité proposer aux électeurs, aux habitants et à tous ceux qui ont souhaité participer, dans le cadre que vous aviez donné à cette consultation.

C'est pourquoi nous souhaiterions que l'Assemblée puisse, au travers d'un vote électronique secret, voter sur les six propositions de nom : les cinq de la consultation et celle retenue à titre temporaire "Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées", qu'à chaque tour de scrutin le nom ayant obtenu le moins de voix soit retiré -je pense que cela ne prendra pas plus de 8 à 10 minutes- et que nous puissions, dans cette Assemblée, exprimer un vote qui tienne compte des particularités. Parce que, nous l'avons entendu aujourd'hui, aucun groupe ne votera de manière unanime, chacun d'entre nous ayant une perception, une sensibilité spécifique qui ne peut être respectée, je le crois, qu'au travers de l'amendement ainsi proposé.

Voilà les termes de cet amendement, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Merci, Monsieur BRIAND.

Je vous indique que le choix des cinq noms a été validé par l'Assemblée plénière du 15 avril, c'était donc à ce moment-là que vous auriez dû faire la proposition d'un sixième nom et non maintenant. Je propose donc un avis défavorable à votre amendement.

Monsieur ASSAF, vous avez demandé la parole ?

M. ASSAF

Oui, Madame la Présidente, pour répondre à cet amendement.

Monsieur ROSSIGNOL, vous parliez de subterfuge, de coup politique, d'arrangement entre amis ou encore d'absence de transparence, mais la procédure sur la consultation était annoncée par celle qui était à l'époque la candidate Carole DELGA. La procédure a été présentée et délibérée ici, dans notre hémicycle.

De plus, je m'étonne de votre indignation à géométrie variable ... Quelle fut la réaction du groupe des Républicains lorsque le Président de la Région Nord Pas-de-Calais Picardie, dans un huis

clos dont seul le Parti des Républicains a le secret, a fait le choix unilatéral, inexplicable, au regard des identités et de l'histoire de sa Région, de la dénommer "Hauts de France" ?

Et nous voilà, Monsieur BRIAND, avec cet amendement, avec ces amendements ... Les masques tombent ! La réalité, Monsieur BRIAND, et cela vaut également pour vous Madame JAMET, la réalité oscille entre une opposition stérile de vos groupes et une peur : la peur de ce vote, la peur du peuple ... (*Exclamations - Rires*) La peur de notre région.

Alors, souffrez que notre choix soit celui de la confiance et de l'enthousiasme.

Nous rejeterons vos amendements. (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Évidemment que nous l'avons dénoncé, nous pourrions donc aller dans le même sens, mais je voudrais quand même répondre à Monsieur ASSAF que si vous n'aviez pas peur, vous auriez proposé un référendum ; si vous n'aviez pas peur, vous auriez accepté la décision du peuple en 2005 qui avait voté contre la Constitution ; si vous n'aviez pas peur, vous ne remettiez pas en question le Règlement intérieur qui entrave largement l'expression démocratique des élus et je pense que pour les grands démocrates que vous êtes, vous donnez de grandes leçons mais vous feriez déjà bien de vous les appliquer à vous-mêmes ! (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Nous passons à l'amendement n°2 présenté par Monsieur RIVENQ.

Amendement n°2 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe UEDC

M. RIVENQ

Madame la Présidente, merci.

Cet amendement n°2 ne sera bien sûr présenté que dans le cas -qui n'arrivera pas je l'espère- où l'amendement n°1 ne serait pas retenu par notre Assemblée. Et, je ne veux pas répondre à Monsieur ASSAF, mais si effectivement vous n'avez pas peur du suffrage des élus régionaux qui sont mandatés pour désigner entre autres le nouveau nom de la Région, c'est aussi pour cela que nous avons été élus. Donc s'exprimer de façon secrète pour éviter les pressions des uns ou des autres, ou les consignes de groupe sur les divers noms que vous avez choisis en avril mais que nous n'avons pas choisi, en y rajoutant un sixième nom qui nous paraît être le nom qui peut rassembler le plus et en tous cas diviser le moins, me paraît être un acte démocratique.

Vous avez la démocratie à la bouche depuis ce matin, appliquez-la dans les faits en permettant à chacun de nous de s'exprimer. C'est cela la démocratie, la démocratie représentative.

Je vous rappelle que nous sommes élus pour, entre autres, décider du nom de cette Région. Faites-nous confiance et au lieu de nous donner un seul nom à voter, ce n'est pas démocratique de nous dire : "voilà le fait du prince", dites si oui ou non vous êtes d'accord avec le fait du prince ... (*Applaudissement*)

En tout état de cause, si notre premier amendement était refusé, nous vous proposons un deuxième amendement, dans la droite ligne de ce que Stéphane ROSSIGNOL a annoncé tout à l'heure au nom de notre groupe, c'est-à-dire de proposer au Gouvernement que la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées soit dénommée définitivement "Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées" et ce pour plusieurs motifs, principalement pour un motif de lisibilité externe et un motif d'économies puisque nous savons que le changement de l'ensemble des supports de communication, de l'ensemble des spots télé vantant les magnifiques paysages de notre grande et très belle Région, se chiffrerait aujourd'hui en millions d'euros.

Donc la sagesse veut que face à tous les débats que nous avons eus, nous nous retrouvions autour de ces noms qui permettent à tous les territoires de se retrouver ensemble, unis, pour bâtir le projet de territoire nécessaire à notre nouvelle grande Région.

C'est donc le sens de ce deuxième amendement qui, je vous le rappelle, sera présenté si le premier n'est pas voté. Merci.

LA PRESIDENTE

C'est bien entendu un avis négatif également par rapport à l'argument des économies que vous avancez puisqu'il y a aucun bâtiment qui porte le nom de "Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées" ...

Des voix

C'est faux !

LA PRESIDENTE

Et concernant les films, vous connaissez quand même la technique, c'est juste un changement d'image, donc ce n'est pas tout à fait cela qui va poser souci.

L'amendement suivant est l'amendement n°10 déposé par le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine. Madame JAMET ...

Amendement n°10 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Puisque vous le souffliez à Monsieur CARAYON, je tiens à vous dire que la grande démocrate que vous êtes devrait souffrir que Monsieur ALIOT donne son avis. Je vous rappelle qu'il est habitant, électeur de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et qu'il est amené, comme n'importe quel citoyen, à donner son avis.

M. ASSAF

C'est un lâche !

Mme JAMET

Concernant l'amendement, l'article quatre est modifié comme suit :

"de fixer les règles de détermination des lieux de réunion du Conseil régional et de ses Commissions comme suit :

- les Assemblées plénières se réunissent alternativement dans l'aire urbaine de Toulouse et dans celle de Montpellier,
- les Commissions permanente se réunissent alternativement dans l'ancien Hôtel de Région de la Région Languedoc-Roussillon, sis au 201 avenue de la Pompignane à Montpellier et dans l'Hôtel de Région de Toulouse, sis au 22 boulevard du Maréchal Juin à Toulouse et exceptionnellement ailleurs sur le territoire de la Région,
- les Commissions sectorielles se réunissent alternativement à Toulouse et à Montpellier ; elles peuvent également se tenir par visioconférence".

L'exposé des motifs est clair :

Considérant que la fusion des deux Régions a été imposée à nos concitoyens par le Gouvernement socialiste de Monsieur Manuel VALLS -j'ai bien dit "Monsieur Manuel VALLS- sans "référendum local" comme le permet la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 sur ce sujet et comme le prévoit l'article 5 de la charte de l'autonomie locale de l'Union Européenne,

Considérant que le public peut assister aux Assemblées plénières,

Considérant que les élus sont également issus des 13 départements composant la nouvelle Région et pas seulement de l'ancien Languedoc-Roussillon,

Considérant que Toulouse est le chef-lieu de la Région,

Vu les distances à parcourir au sein de ce vaste ensemble de 72 724 km²,

L'ensemble des réunions du Conseil régional et de ses Commissions doit se tenir alternativement dans l'agglomération de Toulouse et dans celle de Montpellier, dans un souci d'équité territoriale.

Et comme je sais que les Républicains viennent de déposer à l'instant un amendement qui va dans le même sens, je tiens à leur dire que si, comme nous, ils souhaitent sincèrement cette parité, je les invite à voter cet amendement et nous en ferons sans doute de même, à ce moment-là, quand ils présenteront le leur.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, nous allons confirmer que le chef-lieu de notre Région soit Toulouse, que le siège juridique de notre Institution régionale soit l'Hôtel de Région de Toulouse, je trouve donc tout à fait normal, comme d'ailleurs je m'y étais engagé il y a plusieurs mois, que de façon très majoritaire les réunions se tiennent à Montpellier

et sur le territoire métropolitain; occasionnellement, des réunions pourront se tenir ailleurs que sur le territoire métropolitain de Montpellier, mais je tiens à ce que nous indiquions, par une délibération, que le principe de droit commun est bien celui des réunions sur l'aire métropolitaine de Montpellier, dans un esprit d'équité territoriale puisque, je le rappelle, l'Hôtel de Région et le chef-lieu sont à Toulouse.

Concernant les Commissions sectorielles, l'alternance est tout à fait prévue et de plus, à la rentrée, nous allons mettre un système de visioconférence.

Enfin, concernant l'aspect financier, je vous rappelle que les coûts de remboursement des frais de déplacement des élus régionaux, que ce soit à Toulouse ou à Montpellier, sont très sensiblement les mêmes ; les Services ont fait les simulations et il y a 2 200 euros d'écart.

Mme JAMET

Mais je vous parle du peuple, moi ! Je ne vous parle pas des frais. Je n'ai pas parlé de frais, mais du peuple de Toulouse qui a autant de droits que le peuple de Montpellier.

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, je ne vous ai pas donné la parole ! Je ne vous ai pas donné la parole et j'interviens sur les sujets que je souhaite.

Madame POUCHELON, vous vouliez intervenir ...

Mme POUCHELON

Oui, parce qu'effectivement nous avons déposé un amendement quelque peu similaire, cependant sur des motifs qui sont tout de même un peu différents.

Donc si vous m'autorisez à le présenter, dans la mesure où il est sur le même sujet, il s'agit de l'amendement n°52 ...

LA PRESIDENTE

J'en prends connaissance parce qu'il vient d'être distribué. Et vous voulez présenter le 49 en même temps, ou pas ?

Mme POUCHELON

Non. En fait, c'est une modification du 49.

LA PRESIDENTE

D'accord, allez-y ...

Amendement n°52 au rapport n°2016/AP-JUIN/02 déposé par le groupe UEDC

Mme POUCHELON

Le législateur avait prévu le vote d'une résolution unique concernant le fonctionnement de notre Collectivité. Cependant, dans cette disposition, on prévoit qu'il faut une majorité des 3/5èmes pour regrouper tout en un même lieu, si bien que tout est permis et que l'on fait fi des coûts de fonctionnement dans l'organisation des réunions et en particulier des Commissions, Plénières et Commissions permanentes de notre Conseil régional.

Si bien que nous faisons actuellement toutes les Assemblées plénières à Montpellier, toutes les Commissions permanentes et la moitié des Commissions sectorielles.

Pourtant, à Montpellier, l'hémicycle n'est pas prévu pour les Assemblées plénières et nous estimons que la réfection de l'hémicycle toulousain pourrait se faire à moindre coût, bien moins en tous cas que ce qui correspond à la location des salles tout au long du mandat.

Mon collègue Sacha BRIAND a même fait une étude métrique des choses, puisqu'il estime que dans l'hémicycle actuel de Toulouse chaque élu pourrait, sans transformation, avoir 60 centimètres pour lui ... Vous voyez que ce n'est quand même pas si pénible et qu'avec un petit aménagement à moindre coût, nous serions parfaitement installés.

En tous cas, à ce jour, je n'ai toujours reçu aucune réponse à mes demandes sur le coût précis, je n'ai que vos déclarations orales, Madame la Présidente ; je ne doute pas qu'elles sont exactes mais, par principe, j'aime bien retrouver les pièces comptables pour vraiment affirmer que le coût est le même, que ce soit à Montpellier ou à Toulouse. J'ai d'ailleurs saisi la CADA pour obtenir ces pièces et en particulier sur la réfection de l'hémicycle toulousain.

Mais tout cela, c'est un peu au mépris des élus et au mépris de nos concitoyens qui ont vraiment le droit de savoir le coût réel de cette organisation.

Le sens de notre amendement est donc celui-ci et il consiste à proposer :

- que les Assemblées plénières se réunissent alternativement dans l'aire urbaine de Toulouse et dans l'aire urbaine de Montpellier,
- et que les Commissions permanentes se réunissent alternativement dans l'ancien Hôtel de Région de Languedoc-Roussillon et dans l'Hôtel de Région de Toulouse, en cohérence avec le lieu où se tiendront les Commissions sectorielles qui les précèdent.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Madame POUCHELON, je vous ai répondu par écrit, le Président de votre groupe, Monsieur RIVENQ, a d'ailleurs eu une copie de ma réponse, nous vous avons donc donné ces éléments.

Je rappelle que l'Assemblée plénière organisée à Montpellier coûte 64 000 euros et que l'organisation d'une Assemblée plénière, qui ne peut être pour l'instant, c'est évident, ni dans un hémicycle, ni dans l'autre, donc ni dans celui de Toulouse, ni dans celui de Montpellier, représente

un coût fixe de près de 38 000 euros. On ne peut donc pas indiquer que nous pourrions, à moindre frais, faire des Assemblées plénières dans l'une ou l'autre ville.

Nous avons, comme base de travail, plusieurs aspects :

À Montpellier :

- l'agrandissement de l'hémicycle actuel de Montpellier n'est pas possible en raison de contraintes techniques très, très lourdes puisque l'hémicycle est dans les étages,
- la construction d'un nouvel hémicycle à Montpellier a été estimé à près de 10 M€, sur le site de Capdeville qui est propriété de la Région.

À Toulouse :

- le dispositif prévu en 2013 par Martin MALVY pour une simple remise aux normes de l'hémicycle à capacité constante, c'est-à-dire juste pour 91 places, était chiffré à plus de 2 M€,
- afin de loger les 158 conseillers régionaux, mais également offrir plus de places pour le public par une extension sur la salle qui jouxte l'hémicycle, les Services régionaux ont estimé cette extension à 8 M€.

Comme je vous l'ai indiqué, un travail est mené sur d'autres possibilités qui, en effet, auront des coûts moins élevés, mais je ne pense pas que nous ayons des coûts moins élevés en ayant simplement un agrandissement des hémicycles actuels parce que, pour l'un c'est impossible et pour l'autre ce serait très coûteux parce que nous avons une modification d'étage à faire qui est très significative.

Alors, Monsieur BRIAND a fait un relevé métrique, je suis ravie de connaître les talents de Monsieur BRIAND, mais pour autant je me permettrai de rappeler que si, à la place des 91 élus, on veut y placer les 158 élus, cela se fera à ce moment-là avec un changement des sièges et de l'ensemble des tables, soit un coût encore au-delà des 2 M€, parce que les 2 M€ correspondaient à une simple remise aux normes, bien sûr d'accessibilité pour les handicapés, mais aussi de tout le système de sonorisation et de vote qui présente de nombreuses insuffisances.

C'est d'ailleurs pour cela que chaque Assemblée plénière à Toulouse, au cours des dernières années, nécessitait un complément technique pour assurer une sécurité fiable au vote électronique.

Voilà les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Comme je vous l'ai indiqué également, les frais de déplacement des élus sont absolument les mêmes, que ce soit à Montpellier ou à Toulouse.

C'est donc une préoccupation qui est dans nos esprits, j'ai la volonté que les meilleures conditions soient mises en place au moindre coût pour les Assemblées plénières, mais dans tous les cas, à court terme, nous serons obligés d'avoir un autre lieu. Nous allons trouver d'autres solutions et nous vous présenterons ces éléments.

Par ailleurs, vous nous indiquez que vous voulez saisir la CADA pour avoir communication de documents. Je ne vois pas ce qui vous a été refusé ; les documents préparatoires ne sont pas des

documents communicables, mais si vous souhaitez des factures, elles vous sont bien entendu communicables, comme elles l'ont été à d'autres élus pour d'autres questions.

Madame POUCHELON ...

Mme POUCHELON

Je veux juste vous répondre qu'à ce jour je n'ai rien reçu et mon Président de groupe non plus. Alors, c'est peut-être le cheminement du courrier, je ne sais pas s'il est parti de Montpellier ou de Toulouse, mais je n'ai rien reçu.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ a été informé que le courrier était parti, que ce soit bien clair.

Mme POUCHELON

D'accord, donc cela ne saurait tarder. Merci.

LA PRESIDENTE

Voilà. Monsieur RIVENQ, vous confirmez que mon Cabinet vous a bien informé que la réponse avait été apportée ?

M. RIVENQ

Oui, Madame la Présidente, j'ai été informé de la réponse faite à Madame POUCHELON, avec copie à moi-même, mais à ce jour je n'ai pas reçu ce courrier, ce qui ne saurait tarder effectivement, donc merci.

LA PRESIDENTE

Je ne doute pas que vous le trouviez ce soir en rangeant ... (*Rires*)

M. RIVENQ

J'espère ... (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

En rangeant et pas en mangeant ! Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Je veux bien qu'en cette période d'Euro de football on s'amuse, à chaque délibération, à "refaire le match" mais cette délibération, Madame la Présidente -et vous êtes bien placée pour le savoir-, correspond à un engagement très précis que vous aviez pris pendant la campagne électorale, validé donc par le suffrage universel.

Alors, je sais Madame JAMET, que nous n'avons pas les mêmes conceptions de la démocratie, ou en tous cas que la vôtre est à géométrie variable ... (*Exclamations - Protestations*)

Néanmoins, il me paraît important de souligner qu'à travers cette délibération, Madame la Présidente, c'est bien l'attention toute particulière que vous portez à l'équilibre de notre Région Occitanie qui comprend deux Métropoles, dont l'une se verra attribuer le titre de Préfecture de Région et le siège de notre Assemblée ; il convenait et il convient toujours d'attribuer un statut particulier à la deuxième qu'est Montpellier, en lui permettant d'accueillir les Commissions permanentes et l'Assemblée plénière.

Il me semble que voter cette délibération en l'état, c'est accepter le suffrage universel.

C'est pourquoi nous refuserons ces deux amendements.

LA PRESIDENTE

Merci.

L'ensemble des amendements ayant été présentés, je vous propose de passer au vote de ces amendements.

Merci, puisque je vois que certains se sont levés, de rejoindre vos bureaux pour voter !

Sur l'amendement n°1 déposé par le groupe de la Droite et du Centre, le vote est ouvert ...

(Vote électronique - Apartés)

Plusieurs erreurs de vote me sont signalées, je remets donc au vote ... *(Protestations)*

Je n'ai pas clôturé le vote, plusieurs erreurs de vote me sont signalées de différents groupes, on clôture donc ce vote qui est en cours. Merci à l'Administration de le clôturer ... *(Apartés)*

Monsieur RIVENQ, je n'ai pas clôturé ...

M. RIVENQ

Ce n'est pas possible !

LA PRESIDENTE

Mais si c'est possible, je n'ai pas clôturé.

M. RIVENQ

(Intervention inaudible - Hors micro).

LA PRESIDENTE

Attendez ! C'est arrivé d'autres fois que l'on me signale des erreurs de vote, vous ne pouvez pas le contester. On me signale plusieurs erreurs de vote, je remets donc le vote en cours, il n'est pas clôturé !

M. RIVENQ

Madame la Présidente, je ne remets pas en cause la possibilité de faire des erreurs, cela arrive à tout le monde, mais vous aviez dit lors d'une des dernières Assemblées, où certains avaient fait part d'erreurs de vote, que l'on proclamait le résultat et que chacun, puisque c'est un vote nominatif, s'adressait ensuite au Bureau des Assemblées afin de le changer au PV.

LA PRESIDENTE

Quand il a été proclamé, or il n'a pas été proclamé.

M. RIVENQ

Oui, mais c'est trop facile ...

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, s'il vous plaît, pas de juridisme !

Je rouvre donc le vote sur l'amendement n°1 déposé par le groupe de la Droite et du Centre.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Monsieur DUBRAC, vous avez fait une erreur ? Deux ? D'accord, très bien ... (*Apartés*)

Non, mais attendez, là il n'y en a qu'une et on m'en signalait quatre, ce n'est pas pareil ! Quatre personnes s'étaient trompées et de groupes différents ... (*Brouhaha*) Arrêtez s'il vous plaît !

Vous allez avoir le résultat ...

M. RIVENQ

(*Intervention inaudible - Hors micro*).

LA PRESIDENTE

Certains membres demandent le vote électronique, je respecte cette demande.

Le vote est clos. Résultat (155 votants)

→ (*À noter : l'ensemble des résultats des votes figurant au PV intègrent les rectificatifs*)

- Pour : 25 voix (UEDC : 25),

- Contre : 130 voix (SRC : 49, NMC : 25, FN-RBM : 38, RG : 17, NI : 1).

L'amendement n°1 n'est **pas adopté** et donc, Monsieur DUBRAC, vous pouvez aller faire modifier votre vote.

L'amendement n°2 est donc bien déposé, Monsieur RIVENQ ? C'est cela.

Donc sur l'amendement n°2 déposé par le groupe de la Droite et du Centre, j'ouvre le scrutin ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a voté ?... Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 21 voix (UEDC : 21)

- Contre : 92 voix (SRC : 48, NMC : 25, UEDC : 1 -CARAYON-, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 2 voix (UEDC : 2 -DUBRAC, PRADIÉ-)

- Non-participation/Refus de vote : 39 voix (NMC : 1 -SELLIN-, FN-RBM : 38).

L'amendement n°2 n'est **pas adopté**.

Nous passons à l'amendement n°10 ... (*Apartés*) Que se passe-t-il, Monsieur RIVENQ ?

M. RIVENQ

Il semblerait que le résultat de vote donne 21 voix pour notre amendement, ce qui n'est pas possible puisque l'ensemble du groupe a voté pour, peut-être à une exception près, mais de toute façon cela ne peut pas faire 21. Donc là, il y a un problème ...

M. ASSAF

Tu ne tiens pas ton groupe ! (*Rires*)

M. RIVENQ

Non, j'en ai eu confirmation, c'est donc qu'il y a un problème technique. Il y a un problème lors de chaque vote électronique, donc soit le système n'est pas fiable et il faut vite en trouver un autre, soit on vote à main levée parce qu'effectivement ...

LA PRESIDENTE

Je pense qu'il n'y a pas de problème, tous les boîtiers marchent.

M. RIVENQ

Alors, est-ce que l'on peut voir à la pause le nom des votants ? Comme cela on corrigera...

LA PRESIDENTE

Non, le vote est secret !

M. RIVENQ

Non, c'est un vote public. Le vote n'est pas secret, il est public, donc aujourd'hui on doit savoir, vous savez qui a voté quoi.

LA PRESIDENTE

On me confirme que tous les boîtiers fonctionnent, il n'y a pas de manquement. (*Apartés*)

M. RIVENQ

Cela fait 24 voix, donc nous devons faire 24 voix.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, l'écart est tel qu'il n'y a pas d'ambiguïté et s'il y a des erreurs de vote, il suffit que vous le signaliez.

On me confirme bien que tous les boîtiers fonctionnent, il n'y a pas de boîtier qui n'ait pas voté.

M. RIVENQ

Pouvez-vous me donner les noms de ?... (*Exclamations*) Mais c'est un vote public ! C'est un vote public, les noms de ceux qui votent doivent donc être affichés. Nous devrions faire un vote à main levée ...

M. DEVILLE

Madame la Présidente, nous sommes sur un vote public, il n'y a pas de raison que l'on ne sache pas qui vote. Faisons même voter à main levée, il n'y aura que notre groupe, donc ce sera facile ...

M. RIVENQ

Oui, il n'y aura que notre groupe, donc reposez la question.

M. DEVILLE

Posez la question et pour le reste, nous considérons que c'est bon.

M. RIVENQ

Pour les "pour", faites à main levée.

M. DEVILLE

C'est un vote public et ce n'est pas un détail ... Le diable se cache dans les détails, Madame la Présidente !

M. RIVENQ

Cela ne changera pas le résultat du vote, mais c'est important Madame.

M. DEVILLE

C'est un principe, c'est un vote public.

M. RIVENQ

C'est important Madame ...

LA PRESIDENTE

Mais lors de la pause dans quelques minutes, après que nous aurons fini, vous pourrez aller voir comment fonctionne le système, il n'y a pas de souci.

M. RIVENQ

Mais Madame, j'ai l'assurance que 24 membres de mon groupe ont voté "pour" l'amendement n°1 et il y a 21 "pour" ... Ce n'est pas possible !

M. DEVILLE

Ce n'est pas possible ! Puisque c'est un vote public ...

M. RIVENQ

Posez la question Madame. C'est un vote public, il faut donc que l'on sache qui vote quoi.

M. DEVILLE

Posez la question à main levée ...

LA PRESIDENTE

Attendez ! Nous avons la certitude que tous les boîtiers fonctionnent ... (*Protestations*)
Pourquoi voulez-vous maintenant créer de la suspicion ?

M. DEVILLE

Madame la Présidente, nous avons la certitude que malgré votre affirmation, il y a une erreur quelque part.

LA PRESIDENTE

Non, mes services me disent l'inverse.

M. DEVILLE

Eh bien, vérifions puisqu'il n'y a que 25 votes à vérifier !

M. RIVENQ

Qui a voté pour ?...

LA PRESIDENTE

Attendez Monsieur RIVENQ ! On arrête ...

M. RIVENQ

Mais Madame, c'est grave !

LA PRESIDENTE

Non, ce n'est pas grave Monsieur RIVENQ et à la pause vous irez voir les votes.

M. RIVENQ

Je demande une suspension de séance parce que c'est trop grave, Madame ! C'est le premier vote ...

LA PRESIDENTE

Ce n'est pas le premier vote !

M. RIVENQ

Non, mais il faut que nous regardions cela, c'est trop important pour la suite ! Nous allons choisir le nom de la Région et nous ne sommes même pas sûrs que les votes sont bons ...

LA PRESIDENTE

Mais enfin, les votes sont bons ! (*Brouhaha*)

M. RIVENQ

Je demande une suspension de séance.

LA PRESIDENTE

Nous allons suspendre la séance pendant 5 minutes et, Monsieur RIVENQ, venez avec moi auprès de l'Administration.

(La séance est suspendue à 12h51 - Reprise à 13h00)

LA PRESIDENTE

Merci de reprendre vos places ... Merci de rejoindre rapidement vos places, nous allons passer au vote de l'amendement n°10.

Sur l'amendement n°10 déposé par le groupe FN-RBM, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 49 voix (UEDC : 9 -COURTOIS PÉRISSÉ, DAHINE, D'ETTORE, DEVILLE, POUCHELON, PUJOL, PY (Absent, procuration à D'ETTORE), TERRAIL-NOVES, TREMEGE (Absent, procuration à DEVILLE)-, FN-RBM : 40)
- Contre : 97 voix (SRC : 49, NMC : 25, UEDC : 5 -BOLZAN, DUBRAC, DUPONT, FRANCIS, PRADIÉ-, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 10 voix (UEDC : 10)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -SELLIN-).

L'amendement n°10 n'est pas adopté.

Nous passons au vote de l'amendement n°52 déposé par le groupe de la Droite et du Centre.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 62 voix (UEDC : 25, FN-RBM : 37)
- Contre : 92 voix (SRC : 49, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -SELLIN-).

L'amendement n°52 est rejeté.

Tous les amendements ayant été soumis au vote, nous passons au vote de l'Article 1^{er} du rapport relatif au nom définitif de la Région. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Je vous rappelle que pour que votre vote soit bien validé, il faut que la lumière verte soit sur "OK". Lorsque vous avez une lumière verte sur vos boîtiers, c'est que votre vote a bien été pris en compte. Il en manque encore ! Vérifiez tous que vous avez bien une lumière verte sur votre boîtier ... Voilà, il en manquait 2 ! Normalement, il en manque encore d'autres ...

Tout le monde a voté ?... Le scrutin est clos. Résultat (157 votants) :

- Pour : 85 voix (SRC : 45, NMC : 21, UEDC : 1 -CARAYON-, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 62 voix (UEDC : 22, FN-RBM : 40)
- Abstention : 9 voix (SRC : 4 -COTELLE, CRESTA, FLOUTTARD, JARYCKI-, NMC : 3 -HOANG NGOC, SELLIN, SERIEYS, UEDC : 2 -DUBRAC, PRADIÉ-)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -MARTIN-)

Le **nom de la Région (Article 1^{er})** est donc **adopté**.

(Applaudissements)

Je vous remercie.

Nous passons au vote de l'Article 2 du rapport relatif à la fixation du chef-lieu définitif de la Région.

Le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Monsieur CRENNE ?...

M. CRENNE

Excusez-moi, erreur de vote.

LA PRESIDENTE

Il n'y a qu'une erreur pour vous ?

M. CRENNE

Non, deux erreurs de vote.

LA PRESIDENTE

Très bien, nous le prenons en compte et je vous invite à aller le dire.

Le vote est clos. Résultat (154 votants - Détail par groupe non communiqué) :

- Pour : 114 voix
- Contre : 15 voix
- Abstention : 1 voix
- Non-participation/Refus de vote : 24 voix.

L'article 2 est donc **adopté**.

Nous passons au vote de l'Article 3 relatif à l'emplacement de l'Hôtel de Région.

Le scrutin est ouvert ... (Vote électronique - Apartés)

Qu'y a-t-il Monsieur DUBRAC ? Il y a une erreur ?... Mais qu'il soit vert en "OK", c'est normal Monsieur DUBRAC, cela veut dire que vous avez voté. (Apartés)

Nous allons relancer le vote ... Je rouvre donc le vote sur l'article 3 relatif à l'emplacement de l'Hôtel de Région. (Vote électronique) Merci de bien vouloir voter, il en manque encore ...

Tout le monde a-t-il voté ? Est-ce que tout le monde a une lumière verte sur son boîtier ?...

Le scrutin est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 115 voix (SRC : 49, NMC : 25, UEDC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 2 voix (FN-RBM : 2 -MONTEIL, MORIO-)
- Abstention : 35 voix (NMC : 1 -SERIEYS-, FN-RBM : 34)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (FN-RBM : 1 - MEIZONNET-).

L'article 3 est donc **adopté**.

Sur l'Article 4 relatif aux règles de détermination des lieux de réunion du Conseil régional et de ses Commissions, le vote est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 91 voix (SRC : 49, NMC : 22, UEDC : 2 -DEVILLE, FRANCIS-, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 59 voix (NMC : 2 -SELLIN, VESENTINI-, UEDC : 19, FN-RBM : 38)
- Abstention : 5 voix (NMC : 2 -HOANG NGOC, SERIEYS-, UEDC : 3 -ANAHORY, ROSSIGNOL, TOUZELLIER-).

L'article 4 est donc **adopté**.

Sur l'Article 5 relatif aux lieux de réunion du CESER, le scrutin est ouvert ...

(Vote électronique - Apartés)

Il n'y avait qu'un seul article. L'article 4 portait sur les lieux de toutes les réunions.

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Nous n'avons pas vu les résultats ...

LA PRESIDENTE

Si, vous avez vu les résultats.

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Non, ils passent trop vite ! (*Exclamations*)

LA PRESIDENTE

Mais si tout le monde se concentrait, si tout le monde votait un peu plus vite et si ensuite chacun regardait les écrans, ce serait quand même un peu plus efficace !

Le scrutin est clos. Résultat (152 votants) :

- Pour : 93 voix (SRC : 49, NMC : 23, UEDC : 2 -FRANCIS, PUJOL-, FN-RBM : 1 -PHILIPPE-, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 37 voix (UEDC : 1 -DUPONT-, FN-RBM : 36)
- Abstention : 22 voix (NMC : 3 -RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 19).

L'article 5 est donc **adopté**.

Sur l'Article 6 relatif aux implantations immobilières du Conseil régional, le scrutin est ouvert ...

(Vote électronique)

Le vote est clos. Résultat (155 votants) :

- Pour : 90 voix (SRC : 49, NMC : 23, FN-RBM : 1 -PHILIPPE-, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 39 voix (FN-RBM : 39)
- Abstention : 26 voix (NMC : 3 -RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 23).

L'article 6 est donc **adopté**.

L'ensemble des articles du rapport ayant été adoptés, la **Résolution unique** est donc **adoptée**.

Nous en venons à l'examen des rapports 3 et 4 relatifs aux politiques contractuelles, à la révision du CPER, et à l'approbation de la Convention d'application avec Montpellier Méditerranée Métropole et du Contrat triennal Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées/Montpellier Méditerranée Métropole.

Je propose à Madame PINEL, 1^{ère} Vice-présidente, de présenter le rapport n°3 ...

2016/AP-JUIN 03 - Politiques contractuelles nationales - Contractualisation avec l'État en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 2015-2020 - Contrats de plan État-Région (CPER) Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées 2015-2020 - Point d'avancement de la phase de révision des deux CPER

Mme PINEL

Merci, Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le Contrat de plan État-Région est un pilier de notre politique régionale et représente, avec les fonds européens, l'outil majeur contractuel au service de notre politique d'aménagement et de développement territorial. Preuve s'il en fallait de l'importance de cette contractualisation, les deux CPER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées représentent 2,6 milliards d'euros de crédits pour la période 2015-2022.

La révision de cet instrument partenarial sur notre nouveau territoire régional est donc, vous en conviendrez, un enjeu majeur qui doit, à la fois répondre aux priorités partagées entre l'État et notre Collectivité, tout en s'adaptant aux spécificités, aux particularismes de notre territoire.

Cette révision qui sera proposée doit illustrer notre conception républicaine de nos politiques et assurer une égalité de traitement de tous nos concitoyens, quel que soit le territoire dans lequel ils vivent.

Comme vous le savez, les Contrats de plan État-Région conclus pour la période 2015-2020 s'articulent autour de 7 thématiques ; l'objectif commun de ces différents axes est bien sûr la croissance et l'emploi. En ce sens, les Contrats de plan apparaissent comme de véritables catalyseurs et accélérateurs de l'investissement dans nos territoires.

Malgré ces grandes priorités convenues avec l'État, des disparités existent entre les différents Contrats de plan. Cette différence de traitement illustre donc parfaitement l'importance d'harmoniser nos dispositifs sur tout le territoire régional, dans les Contrats de plan évidemment, mais aussi dans l'ensemble de nos politiques régionales.

Dès 2015, dans la perspective de la fusion des deux anciennes Régions, les deux Assemblées ont adopté une délibération commune précisant que la fusion en un Contrat unique ne devait pas remettre en cause les acquis de chacun des Contrats, et en particulier les dotations contractualisées et leur ventilation.

Depuis, le chantier de la révision des Contrats de plan s'est quelque peu précisé.

En premier lieu, la fusion des deux Contrats de plan en un seul et même Contrat unique est désormais prévue pour 2017. Les échanges en cours avec le Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales nous laissent penser qu'un avenant, pour chacun de ces deux Contrats, pourrait être signé à l'automne 2016.

En amont, il nous semble opportun de signer un protocole d'accord avec l'État afin de stabiliser les priorités partagées.

Dans cette perspective et étant donné l'intérêt de valider rapidement ces avenants, il est proposé par dérogation à notre délibération du 4 janvier dernier, qui exclut du champ de la délégation à la Commission permanente le CPER, de lui déléguer de manière ponctuelle la validation de ces avenants.

Pour cette raison, l'État nous a également fait savoir qu'il tenait à ce que le travail se réalise en prenant soin que l'enveloppe dédiée à chaque Contrat de plan soit inchangée et que les volets d'attribution soient également respectés, tel qu'initialement convenu.

Les crédits libérés par la diminution du coût de certaines opérations pourront néanmoins être réaffectés à de nouvelles opérations prioritaires.

Il tient également à ce que des projets négociés précédemment soient maintenus, tout en prenant bien sûr en compte les enjeux de la nouvelle Région fusionnée et les ambitions du nouvel Exécutif.

Avec la Présidente, nous avons à cœur de faire vivre le fait régional, d'assurer une équité de traitement entre tous les citoyens et de prendre en compte la spécificité des territoires qui composent la Région.

Notre action doit donc se traduire au travers de la révision du Contrat de plan qui est proposée, tout en tenant compte des priorités qui avaient légitimement été retenues lors de la signature en 2015.

Parmi les éléments à contractualiser, nous souhaitons que soient inscrits des dossiers sur lesquels l'État s'est positionné favorablement, hors Contrat de plan.

Je pense ici au projet de réhabilitation de la clinique "petits animaux" de l'École nationale vétérinaire de Toulouse, pour lequel l'État a d'ores et déjà donné son accord pour le cofinancer à hauteur de 600 000 euros.

Il en est de même pour l'engagement pris au travers du Programme d'investissements d'avenir concernant le soutien aux Réseau d'initiative publique départementaux très haut débit.

Cela s'applique également pour la régionalisation du PIA "Usine du futur", dont le potentiel d'investissement a été estimé à 28 M€ au titre du Contrat de plan Languedoc-Roussillon, 35 M€ pour le CPER Midi-Pyrénées.

En complément de ces dossiers, nous souhaitons que les projets majeurs permettant de faire vivre la cohésion économique, sociale et territoriale, soient intégrés à la révision.

Il convient donc que la liaison ferroviaire entre Toulouse et Montpellier soit contractualisée dans les deux Contrats de plan.

Cela doit aussi concerner les travaux d'amélioration de la liaison existante, ainsi que la reprise des études pour le lancement du débat public sur la liaison Toulouse-Narbonne, dont le coût est estimé à 3,5 M€ répartis sur les deux Contrats.

Sur le volet "mobilité", concernant le ferroviaire, une actualisation des besoins de financement de quelques opérations contractualisées précédemment permet de libérer des crédits et nous souhaitons que ceux-ci soient intégralement redéployés dans le cadre de cette révision. Ainsi :

- le programme de modernisation de la gare Matabiau devra être intégré : 15 M€ mobilisés pour le déploiement d'une commande centralisée de réseau à Toulouse,
- les liaisons de desserte locale permettant un aménagement de notre territoire, ainsi que son irrigation doivent faire l'objet d'un effort financier significatif ; cela concerne la liaison Rodez-Séverac, mais aussi le Train Jaune et l'opération de renouvellement de la voie Montréjeau-Luchon, après réalisation d'une étude prospective sur cette dernière.

Concernant l'axe routier du volet "mobilité", le développement des liaisons en deux fois deux voies entre Toulouse et l'ensemble des chefs-lieux de département de l'ancienne Région Midi-Pyrénées doit être poursuivi et considéré comme prioritaire. Cela s'applique pour la RN 124 entre Auch et Toulouse, pour la RN 88 de Rodez à Séverac-le-Château, Marvejols et Mende.

Les opérations de déviation de la RN 113 à Baillargues doivent, quant à elles, être inscrites et accélérées, tout comme la déviation de la RN 580 à Laudun qui doit démarrer au plus vite.

Autre priorité de notre action : nous souhaitons agir directement pour redynamiser l'emploi.

C'est le sens du Plan de soutien au Bâtiment et aux travaux publics que vous avez présenté, ainsi que le Plan littoral 21 qui représente un enjeu majeur pour l'économie régionale car il garantit la préservation du trait de côte, tout en assurant les conditions d'un développement économique et touristique durable, qui devra donc être au cœur de cette nouvelle contractualisation.

Nous travaillons quotidiennement pour harmoniser autant que possible nos anciennes politiques, tout en considérant les disparités des espaces qui composent la Région.

La révision du Contrat de plan est donc l'occasion de régler les principales asymétries entre les deux Contrats de plan en anticipant au mieux leur fusion dans ce Contrat unique.

Notamment, les crédits VNF prévus sur le linéaire du Canal du Midi en Languedoc-Roussillon doivent, à notre sens, être contractualisés comme ils le sont en Midi-Pyrénées, d'autant que ce Canal, inscrit au Patrimoine mondial, est en effet le trait d'union emblématique entre nos deux anciennes Régions.

De même, le Contrat de plan Midi-Pyrénées devra intégrer un Programme d'investissement spécifique aux voies vertes et véloroutes, en cohérence avec celui qui existe déjà en Languedoc-Roussillon.

Nous considérons également nécessaire que la thématique "Culture et patrimoine", qui fait l'objet d'un volet spécifique dans le Contrat de plan Languedoc-Roussillon, puisse être identifiée de la même manière dans celui de Midi-Pyrénées, parce que cette thématique était jusque-là traitée dans le volet territorial.

Sur le volet numérique, vous savez comme moi que nos concitoyens placent cette problématique de l'accès à Internet et à la téléphonie mobile au cœur de leurs préoccupations.

Nous souhaitons que les trois opérations "Zones blanches 2016", "Appel à projets 800 sites" et surtout la "Couverture zones grises" soient intégrées à cette révision.

Cette révision doit donc nous permettre Madame la Présidente, au travers de ce Contrat de plan, de traduire nos priorités régionales. Nous souhaitons donc qu'il traduise directement notre volonté

d'un développement harmonieux et équilibré de nos territoires, en n'en délaissant aucun et c'est le sens de ces rapports que nous vous proposons aujourd'hui.

2016/AP-JUIN/04 - Politiques territoriales - Contrat de plan État-Région (CPER) Languedoc-Roussillon 2015-2020 - Approbation de la Convention d'application avec Montpellier Méditerranée Métropole et du Contrat triennal Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées/Montpellier Méditerranée Métropole

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Madame la 1^{ère} Vice-présidente.

Le rapport n°4 concerne le volet métropolitain pour Montpellier Méditerranée Métropole qui a été rédigé et chiffré suite aux propositions que j'avais formulées dès début février.

L'approbation de ces Conventions d'application conditionne le financement des opérations inscrites au CPER et donc le démarrage des projets contractualisés.

C'est pourquoi j'ai souhaité, avec le Préfet de Région, relancer dès le début de l'année 2016 les échanges avec le Président de Montpellier Méditerranée Métropole afin d'aboutir, avant l'été, à la signature de la Convention d'application du CPER, du Contrat triennal et permettre ainsi le démarrage de ces opérations.

La Convention d'application du CPER avec la Métropole de Montpellier a été signée le 3 juin dernier, elle témoigne de notre volonté que notre Région soit un partenaire naturel de nos deux Métropoles. Leur potentiel économique, leur attractivité, leur rayonnement sont pour moi, comme pour vous, un atout important de notre territoire.

Martin MALVY et Georges FRÊCHE l'ont compris dès le début de leur mandat régional, en investissant massivement sur ces deux territoires et, bien entendu, Christian BOURQUIN et Damien ALARY ont continué.

L'investissement régional a permis de contribuer à des projets importants dans les deux Métropoles en matière d'éducation, d'université, de transport, d'économie, d'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Tous partenaires confondus, les opérations localisées sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole représentent un potentiel d'investissement de plus de 333 M€ à ce jour, avec la déclinaison suivante : 111 M€ pour l'État, 114 M€ pour la Région, 40 M€ pour Montpellier Méditerranée Métropole.

La Région mobilisera 30 M€ au titre du volet territorial, au bénéfice de Montpellier Méditerranée Métropole et interviendra au travers d'un Contrat territorial, dit Contrat triennal.

Enfin, en ce qui concerne le volet "Enseignement supérieur, recherche et innovation", la Métropole s'était engagée sur le principe d'un financement de 15 M€ sur ce volet. La Métropole intervient en cofinancement sur 20 projets identifiés.

Par ailleurs, la Région a individualisé en 2015 des crédits pour permettre la réalisation d'une première tranche d'un certain nombre de projets d'équipements scientifiques, pour laquelle une part de cofinancement de la Métropole est attendue. Je pense à la Faculté de médecine ou au Pôle chimie en cours de construction, dont la Région assure 100% du financement, mais aussi à la participation indispensable de notre Collectivité pour mener à bien le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier.

Ces engagements ne sont pas là pour attiser une quelconque concurrence entre nos deux métropoles. J'ai toujours considéré que Toulouse avait besoin de Montpellier et que Montpellier avait besoin de Toulouse. Je n'ai jamais cédé sur ce point, car ma vision du développement de la Région a toujours été claire. Ma conception de la politique est toute républicaine, j'ai travaillé avec bon sens et en faveur de l'intérêt général, et c'est ce que nous voulons bâtir pour l'avenir de notre Région.

Concernant le Contrat triennal entre la Région et la Métropole, le projet du volet territorial se chiffre à 30 M€, avec des investissements qui vont pouvoir générer plus de 167 M€ d'activité pour les entreprises et l'économie locale.

Nous avons prévu dans ce Contrat triennal, en plus du volet territorial de 30 M€ et en plus également des projets contractualisés au titre des volets thématiques de la Convention du CPER :

- la dotation spécifique Tramway pour 11 M€,
- une dotation spécifique qui concerne la déviation Est de Montpellier, avec une participation de la Région à hauteur de 15 M€, en complément des 15 M€ de contribution de la Métropole,
- ainsi qu'un ensemble d'opérations exceptionnelles ou récurrentes programmées en 2016 dans des domaines comme la formation professionnelle, le développement durable, la culture ou le sport.

Pour la programmation 2016 de ce Contrat qui durera jusqu'en 2017, nous avons un coût total des projets pour plus de 280 M€, une participation de la Région à hauteur de 23 M€ et une participation de près de 41 M€ pour Montpellier Méditerranée Métropole.

Je mets à la discussion ces deux rapports.

La parole est tout d'abord au groupe Nouveau Monde en Commun, avec une première intervention de Monsieur DUPRAZ ...

M. DUPRAZ

Madame la Présidente, merci.

J'interviens sur le volet ferroviaire et multimodal de ces deux Contrats de plan.

Nous notons avec beaucoup d'intérêt des éléments positifs dans cette délibération, notamment la volonté de conforter et moderniser la liaison entre Toulouse et Montpellier ; notre groupe avait porté cet objectif dans le précédent CPER, sans réussir à convaincre à l'époque.

Nous notons également l'objectif de rééquilibrer les efforts financiers au bénéfice du maintien des dessertes locales. Vous connaissez notre volonté d'aller dans ce sens et de préserver les trains du quotidien sur notre territoire.

Enfin, nous notons des efforts financiers complémentaires en faveur du Train Jaune et l'inscription d'une opération de renouvellement de la voie pour la ligne Montréjeau-Luchon ; ce sont des opérations sur lesquelles nous sommes mobilisés depuis longtemps et que nous souhaitons déjà intégrer dans des décisions modificatives des budgets précédents.

Donc pour tout cela, nous sommes très satisfaits de cette ambition pour le ferroviaire, mais également de ce qui est noté pour le Canal du Midi et pour les voies vertes.

Cependant, nous sommes inquiets sur les financements potentiels.

Nous sommes inquiets comme vous parce que, si nous en croyons cette délibération, à plusieurs reprises elle prend la peine de rappeler à l'État de respecter ses engagements.

Nous sommes encore plus inquiets lorsque nous voyons le courrier adressé par le Préfet de Région le 18 mai dernier au Ministre de l'Aménagement du territoire. En effet, dans ce courrier, le Préfet indique que pour le Train Jaune il n'est pas envisageable de mobiliser des crédits d'État supplémentaires à ceux mobilisés en 2015, et pour la ligne Montréjeau-Luchon le Préfet estime le coût de l'opération à 36 M€, c'est-à-dire finalement le scénario 2 de l'étude qui ne prévoit pas le renouvellement des caténaires et qui donc hypothéquerait la reprise du train de nuit.

De plus, la circulaire du 8 avril dernier du Secrétaire d'État, Alain VIDALIES, est assez claire : elle n'envisage pas d'ajout de nouvelles opérations sur des catégories de lignes comme celles-ci.

Aussi, Madame la Présidente, dans le cadre des prochaines discussions que vous aurez avec nos partenaires, État et SNCF, nous souhaitons que vous soyez ferme sur les engagements de l'État et de la SNCF pour le Train Jaune et pour le renouvellement intégral de la ligne Montréjeau-Luchon. Sinon, sans financement, ces ambitions seront lettres mortes.

Vous aurez tout notre soutien pour cela.

LA PRESIDENTE

Merci.

À travers cette délibération, Monsieur DUPRAZ, c'est bien sûr un acte fort que nous portons, justement pour ces lignes et c'est dans le cadre de la négociation que nous allons en effet avoir avec le Ministre des Transports, que nous allons rappeler notre attachement à une mobilisation de crédits non utilisés à ce jour sur les lignes qui aménagent notre territoire, que ce soit Rodez-Séverac, Montréjeau-Luchon ou encore le Train Jaune. Le fait que dans cette délibération, ces opérations soient clairement nommées traduit la volonté de mener dans un esprit résolu, les négociations avec l'État et la SNCF sur ces sujets qui demandent des financements croisés.

Madame VESENTINI ...

Mme VESENTINI

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Les Contrats de plan État-Région constituent un véritable levier pour l'économie de nos territoires. En juin 2015, les deux Régions ont acté leur volonté de respecter leurs engagements pris séparément en un Contrat unique et nous nous en félicitons.

Prévoir également des Plans sur une durée allant jusqu'en 2020 permet d'avoir une cohérence pour des projets qui construisent notre paysage sur du long terme.

Dans le rapport que nous examinons, nous apprécions le réajustement possible en fonction de l'évolution des coûts, mais aussi des nouveaux enjeux de notre Région.

Nous ne doutons pas de la volonté politique de cette Assemblée de développer des projets aussi ambitieux que la transition écologique et énergétique, ou encore l'emploi pour ne citer que ceux-là. Mais au regard des choix politiques nationaux, des politiques d'austérité, des baisses des dotations de l'État, il est primordial de demander des garanties sur la contribution de l'État ; celui-ci doit tenir ses engagements financiers contractualisés lors des signatures de Contrat, que ce soit dans le cadre de chaque Région ou dans le cadre du Contrat unique.

De plus, nous nous inquiétons de la capacité de l'État à mettre en œuvre certaines orientations, par exemple le Plan national "500 000 formations". Nous l'avons vu lors de notre discussion sur la volonté de l'État de régionaliser Pôle Emploi, même si notre Région n'a pas souhaité celle-ci, cette volonté de transférer des compétences sans financements adéquats, ou tout simplement cette volonté d'affaiblir nos Services publics, ce qui serait un frein inéluctable au développement économique de notre Région.

Dans tous les cas, les futurs CPER devront toujours être guidés par les besoins réels et essentiels des populations.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci. En réponse, Madame VESENTINI, je vous indique que la régionalisation de Pôle Emploi n'est pas à l'ordre du jour ; cela avait été évoqué pour une Région -qui n'était pas la nôtre- et il est nécessaire que Pôle Emploi puisse aussi bénéficier de moyens d'accompagnement sur la mutation des métiers, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises lorsque j'ai pu rencontrer son Directeur général.

Le module pour le groupe Nouveau Monde en Commun étant consommé, nous passons au groupe Union de la Droite et du Centre. Monsieur AUDRIN ...

M. AUDRIN

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, vous nous soumettez ce jour deux dossiers relatifs aux Contrats de plan État-Région 2015-2020 signés par les deux anciennes Régions.

En préambule, permettez-moi de rappeler, comme l'a indiqué notre Président de groupe en ouverture de session, combien il est regrettable, pour un sujet dont les enjeux sont pour notre nouveau territoire évidemment majeurs, que vous ayez fait le choix de donner délégation à la Commission permanente de notre Collectivité pour approuver à terme les avenants de ces Contrats.

Écarter du débat qui aura lieu à cette occasion les deux tiers des élus de notre Assemblée, c'est démontrer une fois de plus le peu de cas que vous faites du mandat que les citoyens nous ont confié.

Revenons maintenant au fond, puisque la parole nous est donnée pour la dernière fois sur ce dossier. Deux rapports consacrés aux CPER, le premier relatif à la révision de ceux-là, le second au volet métropolitain du CPER Languedoc-Roussillon et plus particulièrement aux conventions qui lient notre Région à la Métropole de Montpellier.

Sur le premier, on cherche en vain le moindre élément de réflexion sur la convergence et la mise en cohérence de ces documents dans la perspective de leur fusion annoncée pour 2017.

Il ne suffit pas d'additionner les crédits contractualisés (2,6 milliards d'euros) pour que, par la seule magie de l'arithmétique, cette convergence et cette mise en cohérence soient sur les rails.

Cette chimère est d'ailleurs balayée dès l'introduction du rapport : il est rappelé avec force que les deux anciens Conseils régionaux avaient affirmé en juin 2015 que les engagements financiers initiaux signés séparément seraient respectés par la nouvelle Collectivité territoriale. Manifestement, en ce mois de juin 2016, la fusion des deux CPER n'est pas à l'ordre du jour.

On ne s'étonnera donc pas que la principale orientation du rapport consiste simplement à affirmer la faisabilité des opérations et à conforter les Contrats signés en 2015. Je parle là :

- des 20 M€ au titre du volet "Enseignement supérieur, recherche et innovation" du CPER Languedoc-Roussillon,
- des 600 000 € pour le cofinancement du projet de réhabilitation de la clinique "petits animaux" de l'École vétérinaire de Toulouse dans le CPER Midi-Pyrénées,
- de la confirmation de la liaison à deux fois deux voies entre Toulouse et les chefs-lieux de département, etc., etc.

Et pour faire bonne mesure et entretenir l'illusion d'une anticipation de la fusion des deux CPER, il est fait état de l'amélioration de la ligne ferroviaire Toulouse-Montpellier et de la relance des études préalables au débat public sur la liaison Toulouse-Narbonne ... L'espoir fait vivre !

Chacun conviendra que la route est encore longue avant de parvenir à la convergence de ces deux CPER.

Au total, les travaux à venir sur la fusion des CPER sont bien mal engagés, d'autant plus que l'Exécutif régional, comme je l'ai indiqué en préambule, ne souhaite pas en faire un débat public puisque le rapport propose en effet de déléguer à la Commission permanente la validation des futurs avenants. L'Assemblée plénière sera ainsi dessaisie d'une de ses compétences majeures et c'est inacceptable !

Quant au second rapport, il met enfin un terme aux relations délétères entre l'Exécutif de l'ex-Région Languedoc-Roussillon et la Métropole de Montpellier, en proposant d'approuver la convention d'application du CPER et la convention d'application du Contrat triennal.

Il aura fallu plus d'une année pour parvenir à un accord sur ces deux documents et en l'espèce, nous ne pouvons que nous en féliciter. Les échanges entre la Métropole et la nouvelle Région ont été relancés en janvier 2016, après une longue période de polémiques.

Gageons, dans l'intérêt des habitants de l'aire urbaine montpelliéraine, que cette triste affaire soit définitivement remise au chapitre des mauvais souvenirs.

Rappelons les enjeux financiers pour la Métropole montpelliéraine : comme vous l'avez dit Madame la Présidente, un potentiel d'investissement ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Monsieur AUDRIN.

M. AUDRIN

J'ai fini ! Un potentiel d'investissement qui s'élève à 333 M€. Quant au Contrat triennal 2015-2017, dont la durée de vie est forcément réduite du fait de ce vote tardif, il est indispensable que les choses avancent rapidement.

Telles sont les remarques que notre groupe souhaite formuler sur ces dossiers et si, sur le premier, au regard de son manque d'ambition, nous nous abstenons, sur le second qui concerne la Métropole de Montpellier, nous le voterons sans réserve.

LA PRESIDENTE

Merci. Pour compléter votre information, sachez qu'il y a deux procédures différentes sur les Contrats de plan : les procédures de révision et les procédures de fusion.

Nous sommes là dans une procédure de révision et nous entamerons en 2017 la procédure de fusion qui devra prendre effet au plus tard en 2018. En 2017, lorsque nous aurons à élaborer la fusion, ce sera dans le cadre de la clause de revoyure.

Là, nous sommes à un moment où nous pouvons effectuer des révisions ponctuelles sur certains aspects, mais le travail qui sera beaucoup plus lourd et plus important à mener interviendra dans le cadre de la clause de revoyure et dans le cadre de la fusion des Contrats de plan, donc en 2017.

La parole est à présent à Monsieur DAUBET pour le groupe des Radicaux de Gauche.

M. DAUBET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je ne reviendrai pas en détail sur le contenu des deux Contrats de plan 2015-2020 qui concernent désormais notre nouvelle Région, ce n'est pas l'objet de la présente délibération.

Mais je voudrais dire à mon tour le bien que les Radicaux de Gauche pensent de cette génération de Contrats qui renouvellent, entre autorité de l'État et vie de la Région, un lien que nous considérons comme indissoluble. Devant la multiplication des acteurs et le foisonnement des procédures, la coopération entre les différents Pouvoirs publics doit construire la République une et indivisible, et pourtant décentralisée.

Il faut d'abord se féliciter que ces Contrats continuent d'exister et cela n'allait pas forcément de soi à l'approche de la fin des Contrats de projets 2007-2013. Or, leur disparition eut été fort regrettable car les CPER demeurent et même peut-être surtout en période de raréfaction de l'argent public, l'un des instruments majeurs de l'action publique.

Ils nous obligent à un exercice salutaire de prospective à moyen et long termes, et par conséquent à prioriser nos choix. En sanctuarisant les participations de chacun, ils nous garantissent une visibilité rassurante et, nous le savons bien, ce sont aussi des catalyseurs d'investissements qui favorisent la croissance économique et l'emploi.

En particulier, trois aspects méritent d'être soulignés :

- D'abord, l'exemplarité de la démarche partenariale entre l'État, les Régions et les autres parties prenantes. Bien sûr il faut laisser une grande liberté d'adaptation pour encourager les démarches ascendantes, permettre aux territoires d'exister à travers leurs choix politiques, en dehors d'une chape contractuelle et technocratique. Nous sommes sur la bonne voie, celle de l'appropriation collective des projets de développement.

- Ensuite, leur architecture en trois dimensions, les trois "T" :

- Thématique, centrée sur 5 volets d'actions prioritaires, tous tournés vers l'avenir,
- Transversale sur l'emploi et la formation,
- Territoriale enfin dans le soutien à tous les territoires, des espaces ruraux ou maritimes aux métropoles, des quartiers prioritaires aux centre-bourgs, de la montagne aux bassins fluviaux, etc.

- Enfin, le niveau d'engagement, des plus conséquents pour nos deux ex-Collectivités, est plutôt satisfaisant du côté de l'État compte tenu des contraintes budgétaires ; les sommes ainsi mises à disposition de la nouvelle Région Occitanie dépassent 4,3 milliards d'euros, tous partenaires confondus.

Dans l'ensemble donc, ces deux CPER nous agréent. C'était déjà le cas en 2015, c'est toujours le cas aujourd'hui.

Au moment de leur signature, nous avons regretté que les deux entités régionales ne se soient pas davantage rapprochées pour dégager des intérêts communs dans la perspective du Contrat

unique 2017. C'est aujourd'hui chose faite, le processus de révision est engagé et bien engagé, autant que nous puissions en juger, et j'imagine que la tâche n'est pas aisée.

Prévue lors de la signature des Contrats, leur révision est bien évidemment une nécessité absolue pour les adapter au nouveau périmètre d'abord, et leur permettre bien sûr d'intégrer les nouvelles compétences régionales issues de la loi NOTRe.

Madame la 1^{ère} Vice-présidente nous ayant présenté le rapport avec clarté et précision, je n'entends pas revenir sur les objectifs et le contenu de cette révision.

Je me contenterai de signaler trois points particulièrement satisfaisants :

- 1^{er} point : cette révision atténue certaines asymétries existantes entre les deux anciennes Régions et devrait notamment permettre de mobiliser davantage l'investissement public sur des projets favorisant l'innovation, la croissance et une meilleure desserte des territoires ; je pense par exemple aux travaux sur la RN 88 au-delà de Rodez vers Séverac-le-Château, Marvejols et Mende.

- 2^{ème} point : un volet "Culture" spécifique, non inclus dans le volet territorial, est identifié dans le CPER Midi-Pyrénées et c'est une excellente nouvelle. Cela permettra une meilleure orientation des crédits disponibles et un affichage plus clair en direction du monde culturel au sens large, je veux parler du patrimoine.

- 3^{ème} point : la contractualisation des crédits VNF prévue sur le linéaire du Canal du Midi en ex-Languedoc-Roussillon va également dans le sens d'une meilleure efficacité. Reste à savoir dans quel volet figureront ces crédits : territorial ou culturel ; leur inscription dans un seul et même volet faciliterait les actions de développement et de préservation du Canal.

Un dernier mot enfin sur le rapport n°4 relatif à la signature de la Convention d'application du CPER avec Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que celle du Contrat triennal. Comment ne pas s'en féliciter ? Le bon sens a enfin prévalu et un terrain d'entente a été trouvé, qui a permis le déblocage de 266 M€ -ce qui n'est pas rien- au bénéfice de l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons ...

LA PRESIDENTE

Merci de conclure.

M. DAUBET

Pour toutes ces raisons, c'est donc bien volontiers, Madame la Présidente, que les Radicaux de Gauche vous donnent mandat pour poursuivre les discussions avec vos différents partenaires, État et autres Collectivités. Nous en sommes convaincus, vous défendrez avec détermination et fermeté, comme à votre habitude, les intérêts des populations de toute la nouvelle Région Occitanie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci. Pour le groupe SRC, Madame PELLEFIGUE ...

Mme PELLEFIGUE

Merci, Madame la Présidente,

Chers collègues,

La négociation de ces Contrats a donné lieu à une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs et au titre de ma délégation, mais au nom du groupe SRC, je voudrais faire un focus sur l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Tout d'abord pour souligner que cela a été une démarche partenariale large :

- avec nos 35 Établissements et rappelons que l'ensemble de ces Établissements a été évalué très favorablement l'an passé par le HCERES,
- avec les Représentants de l'État, tous Ministères confondus, car si le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait le pilotage de ce CPER, nous savons que beaucoup de nos Établissements relèvent de la tutelle de l'Agriculture, de la Défense ou de l'Économie. Ce sont donc l'ensemble des Tutelles qui ont du se mobiliser,
- avec les représentants des Enseignants-chercheurs, mais également les représentants des 230 000 étudiants de notre territoire, qui font que nous sommes le 2^{ème} territoire régional en matière d'accueil étudiant et je pense qu'il faut le répéter parce que c'est là un atout et une force que nous avons raison de répéter les uns et les autres,
- et enfin bien sûr, en partenariat avec nos Communautés d'Établissements du supérieur de Montpellier et de Toulouse qui sont les points d'appui, les cellules coordinatrices de l'ensemble du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Sur les CPER Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées au titre du volet "Enseignement supérieur et Recherche", qui ont été adoptés et signés en 2015, c'est un montant de 480 M€ qui se répartit entre 168 M€ pour l'État, 168 M€ pour les Régions, mais également -et je tiens à le souligner- 112 M€ du bloc local et l'apport restant des autres organismes. Pourquoi est-ce que je souligne l'apport de ce bloc local ? Pour bien démontrer que dans la démarche engagée par l'État et les Régions, on rencontre l'intérêt de l'ensemble des Collectivités et des acteurs locaux qui sont bien lucides de l'intérêt qu'ont leurs territoires à avoir cette irrigation et ils participent donc à cet effort, même si nous savons que partout les budgets sont contraints. Mais c'est parce qu'ils adhèrent à la démarche qu'ils y consacrent un effort particulier.

Alors oui, je me réjouis des volumes budgétaires importants mobilisés sur nos deux CPER en matière d'opérations "Enseignement supérieur et Recherche". Ce sont 129 opérations pour lesquelles nous sommes engagés, 66 concernent l'immobilier pour la recherche et les équipements scientifiques, 52 opérations concernent des opérations immobilières.

À noter également que la Région réalisera 23 opérations en maîtrise d'ouvrage.

Pourquoi est-ce notable ? C'est notable parce que c'est la marque de notre volontarisme, mais c'est la marque de notre volontarisme aussi en matière de soutien au Bâtiment et aux Travaux publics. D'ores et déjà, sur ces opérations-là, ce sont 23,5 M€ qui seront engagés au titre du Plan Marshall que nous avons ensemble adopté.

Parce que, oui, c'est une approche globale que nos CPER.

C'est d'abord un sillon, celui du dynamisme de notre territoire, avec l'objectif de toujours le renforcer, mais ce sont surtout des marchés, des réalisations et nous avons voté il y a peu de temps un certain nombre d'éléments, dans notre Budget primitif, qui illustrent la réalité de ce que nous affirmons et engageons avec ces CPER.

Parce que lutter contre le sentiment d'abandon des territoires, ce n'est pas seulement dire, c'est aussi faire et c'est ce que nous faisons.

Dans les deux CPER qui resteront inchangés dans leur équilibre budgétaire après leur fusion en 2017, ainsi que vous l'avez souligné Madame la 1^{ère} Vice-présidente, nous avons eu une attention particulière afin que le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans nos territoires porte à la fois sur la consolidation des Pôles universitaires métropolitains, mais également sur le développement des sites universitaires de proximité. Cela doit se traduire dans les chiffres et c'est le cas : 40% de la part du CPER Languedoc-Roussillon sont dévolus hors métropole, 34% du CPER Midi-Pyrénées sont dévolus hors métropole toulousaine.

Cela, c'est pour ce que nous avons signé ensemble avec les territoires, avec l'État.

Où en sommes-nous aujourd'hui concrètement ?

D'ores et déjà nous avons engagé 52% des budgets prévus au titre du CPER Enseignement supérieur et Recherche Midi-Pyrénées, et 31% du CPER Languedoc-Roussillon.

Nous voulons le réaliser -et nous prenons toutes les dispositions pour ce faire- au plus vite ; c'est déjà le cas :

- pour l'IUT Génie civil à Tarbes ou pour l'ENIT,
- pour la filière Micro-Drones de l'ENAC à Toulouse,
- pour les opérations en matière d'économie d'énergie pour l'INPT ou l'ENSEEIH à Toulouse,
- pour l'UFR de Médecine qui a été lancée sur le site de Nîmes,
- pour la plateforme œnologique du Pech Rouge qui a été lancée à Gruissan,
- mais aussi pour l'Université de cœur de ville à Perpignan dont, Madame la Présidente, vous avez très récemment posé de la première pierre.

Je me réjouis également qu'un protocole d'accord ait pu être signé entre la Présidente de Région, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole et le Préfet de Région sur la Métropole de Montpellier. Parce qu'à la suite de notre vote et du rapport que vous avez présenté, Madame la 1^{ère} Vice-présidente, la signature officielle devrait pouvoir suivre rapidement et c'est là l'important parce que ce sont 15 M€ qui viendront soutenir le territoire de la Métropole de Montpellier, notamment pour le projet AGAP qui est un Centre de ressources biologiques végétales et qui

deviendra ainsi le Pôle français pour la gestion et la conservation des ressources génétiques des plantes méditerranéennes et tropicales.

C'est le cas, et vous l'avez rappelé Madame la Présidente, pour le Campus Chimie Balard.

Enfin, en matière de révision, nous voulons au plus vite que les 20 M€ soient confirmés.

Vous avez indiqué, Madame la Présidente, l'enjeu que constitue l'IDEX sur notre territoire et je dois saluer votre mobilisation constante en la matière.

Et pour conclure, en matière de convergence, c'est aussi l'exercice auquel, chers collègues, nous nous livrons aujourd'hui avec le SRESRI pour construire l'Enseignement supérieur et la Recherche pour tout notre territoire, et illustrer le fait de "faire Région" sur l'Enseignement supérieur et dans le cadre des CPER.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Madame la Vice-présidente.

La parole est au groupe Front National Rassemblement Bleu Marine. Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Merci, Madame la Présidente.

Sur ce rapport et ces dossiers on constate ici, une nouvelle fois, un grand amateurisme.

On voit bien d'abord, à travers ce CPER, que les fusions de Régions n'avaient aucunement été anticipées, ni par l'État, ni par les Régions. Mais il est vrai que le redécoupage des Régions s'est fait un soir, au coin d'une table de boutiquier et que le Languedoc-Roussillon a été sacrifié car vous saviez que le Front National serait en tête en Languedoc-Roussillon avec Louis ALIOT, ce qui s'est passé au soir du second tour des Régionales. On voit donc bien que l'intérêt politique primait pour vous sur l'intérêt des Régions dans ce choix de redécoupage.

Nous avons déjà évoqué le manque d'anticipation en 2015 au Conseil régional Languedoc-Roussillon, ce qui montrait d'ailleurs que nos deux Régions n'étaient pas si évidemment liées que cela.

Déjà, pour revenir au Contrat de projets 2007-2013, nous n'avons pas approuvé ce Contrat à l'époque en raison du désengagement grandissant de l'État et de la participation financière toujours plus importante de la Région dans ce type de Contrat, pour des compétences qui sont celles de l'État lui-même. En raison de la baisse du mandatement de l'État également, en raison de la très faible participation de l'Union Européenne et enfin -ce n'est pas le moindre du bilan- en raison de l'échec en matière d'emploi, puisque c'était l'objet même du CPER.

Fin 2007, le chômage était à 10,2%, fin 2014 il est à 14,3%.

Raison toujours valable puisque fin 2015, les trois départements de France les plus touchés par le chômage sont : 1/ les Pyrénées-Orientales, 2/ l'Hérault et 3/ le Gard. On voit donc bien l'efficacité, la grande efficacité de ces Contrats !

Sur le Contrat 2015-2020, pas de débat non plus en 2014 et 2015 avec les oppositions, c'est à déplorer.

Le 22 mai 2015, la Présidente du groupe Front National indiquait d'ailleurs au Conseil régional que ce Contrat avait pour priorité le maintien et la création d'emplois en Languedoc-Roussillon.

Or, vous savez aussi bien que moi que l'emploi est l'une des compétences majeures de l'État.

Comme pour tous les autres CPER, et celui-ci n'échappe pas à la règle, il s'agit en réalité pour la Région de participer au financement des compétences d'État en Région, dans un enchevêtrement de financements croisés afin de diluer les responsabilités de chacune des strates du millefeuille institutionnel.

L'État nous contraint donc à participer au financement d'une compétence qui lui est propre pendant que, dans le même temps, il se débarrasse de nombreuses autres sur le dos des Collectivités territoriales, tout en rognant sans vergogne sur leurs dotations.

Ainsi, dans notre cas d'espèce et pour une priorité qui lui est propre, quand l'État met 1 euro, il exige que les autres Collectivités mettent 4,8 euros sur la table, dont une bonne part provient de la Région.

Pour illustrer mon propos, il vous suffit d'analyser la faiblesse de la participation de l'État concernant le volet "Emploi, formation jeunesse". Je rappelle que l'emploi est une priorité de ce CPER.

Donc sur le Contrat 2015-2020, là aussi grand amateurisme, piteuse négociation de la part de l'ex-Conseil régional Languedoc-Roussillon avec l'État. Là où, sur les financements État-Région, Midi-Pyrénées obtenait de l'État une participation de 49,86%, en Languedoc-Roussillon la participation de l'État n'était que de 37,89% ; le différentiel État/Région : 4,18 en Midi-Pyrénées et 287,44 en Languedoc-Roussillon ... Énorme !

C'est pourquoi nous présenterons d'ailleurs, sur ce rapport, un amendement visant à vous demander, Madame la Présidente, de taper du poing sur la table et à montrer votre caractère.

Un intervenant évoquait tout à l'heure, à juste titre, les trains du quotidien. Il y a, dans ce domaine, du boulot ... Vous avez du boulot !

Vous parlez beaucoup de Midi-Pyrénées sur ce sujet, mais très peu de Languedoc-Roussillon, à part pour le Train Jaune.

Dans mon département j'ai assisté, sans y être invité, aux réunions des Assises des transports, qui ont été des réunions intéressantes, mais quels actes concrets aujourd'hui et d'ici 2020 ?

Quid du Cévenol, train d'équilibre du territoire, de la ligne Alès-Bessèges, mais également de la meilleure desserte de l'Est du département du Gard, avec la création d'une ligne pour s'approcher du Pont du Gard, grand site touristique et patrimonial majeur ? Quid de Béziers-Neussargues ? Quid aussi, dans mon département, de la meilleure desserte de la ville de Beaucaire, 4^{ème} ville du département, 1^{ère} gare en venant de Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Ville que, selon votre avocat, vous chérissez tant Madame ... Parfois, Madame la Présidente, l'amour a aussi besoin de preuves !

Ce sont aussi de vrais enjeux du territoire en matière de transport, mais rien de tout cela dans ce document.

Vous qui, à gauche, donnez sans arrêt des leçons, il serait bien que vous montriez un jour, dans les actes, tout ce que vous réclamez aux autres.

Aujourd'hui, ce que je vois, c'est que vous montrez votre vraie vision de la démocratie.

Pour vous, l'opposition -qui aux élections régionales représentait tout de même 55,19% au second tour, quand vous représentiez seulement 44,81%- compte "pour du beurre" ! 5 minutes de temps de parole pour le groupe Front National sur ces dossiers majeurs, 4 minutes pour l'UEDC, soit 9 minutes sur un Contrat de 5 ans ... Madame, vous disiez vouloir travailler sans sectarisme avec chacun, je vois que vous créez des dizaines de Parlements, c'est bien, mais travaillez déjà ici avec ceux que le peuple a choisis, ce serait tout de même la moindre des choses !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur SANCHEZ, vos remarques sont très étonnantes en Assemblée plénière, devant la presse. Lors des Commissions sectorielles, vous n'amenez aucune proposition, aucune remarque ... *(Protestations)* Et là, comme par enchantement, quand il y a la presse, d'un seul coup vous avez des propositions ! Ce qui est d'autant plus préjudiciable pour un débat serein, c'est que les sujets que vous évoquez, comme par exemple les trains d'équilibre du territoire, c'est-à-dire le Cévenol, c'est-à-dire Béziers-Neussargues avec l'Aubrac, ne peuvent pas être dans un Contrat de plan État-Région -nous vous l'aurions expliqué en Commission sectorielle si vous aviez posé la question-, tout simplement parce que ce sont des compétences d'Etat.

La Région n'intervient pas sur les trains d'équilibre du territoire.

En revanche, avec Jean-Luc GIBELIN, dans la négociation que nous menons avec le Préfet PHILIZOT sur les trains d'équilibre du territoire, nous demandons en effet qu'il y ait toujours l'axe ferroviaire sur le Cévenol, le train de l'Aubrac, mais également la liaison indispensable entre Bordeaux et Marseille, ainsi que les trains de nuit à destination de Cerbère et de Tarbes.

Voilà les éléments que je voulais vous rappeler sur ce point-là et je pense ainsi avoir répondu aux différentes questions et interventions.

Non, Monsieur REMISE, je ne vous donne pas la parole ...

M. REMISE

(Intervention inaudible - Hors micro).

LA PRESIDENTE

Je précise enfin que ce travail est tout à fait possible en Commission sectorielle.

Les remarques faites par Monsieur SANCHEZ auraient pu être faites en Commission sectorielle et nous vous aurions apporté les mêmes réponses que je viens de vous donner ... *(Protestations)*

M. REMISE

(Intervention inaudible).

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE, vous n'avez pas la parole !

Nous passons à l'amendement n°11, d'ailleurs déposé par votre groupe et présenté par Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Nous nous inscrivons en faux contre toutes vos déclarations concernant la participation des élus de l'opposition dans les Commissions. Encore une fois, on arrive avec des rapports qui sont déjà ficelés, tout est déjà fait et là, s'agissant de rapports majeurs sur 5 ans, il serait bien que l'on soit associé en amont à la préparation de tout cela, ce qui n'est pas le cas.

LA PRESIDENTE

Non, Monsieur SANCHEZ, je vous redonne l'information : c'est une révision, ce n'est pas le bilan à mi-parcours qui est prévu pour 2017.

Donc lorsque vous indiquez que tous les montants et toutes les opérations prévus à ce jour ne sont pas susceptibles d'évolution, c'est inexact. Je l'ai expliqué tout à l'heure, vous auriez peut-être dû écouter. Nous aurons un travail à mener l'année prochaine, dans les Commissions sectorielles il est aussi à mener sur d'autres rapports et lorsqu'il y a des remarques pertinentes, les rapports peuvent évoluer.

Je vous demande de présenter votre amendement ...

Amendement n°11 au rapport n°2016/AP-JUIN/03 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

Je vais présenter mon amendement, mais je rappelle au public et à la presse que les Commissions sectorielles durent 1h30, c'est un peu court pour parler du CPER ! (*Protestations*)
Concernant l'amendement n°11, nous proposons d'ajouter à la présente délibération, en fin des considérants :

"Considérant enfin que l'État s'est financièrement désengagé du CPER Languedoc-Roussillon en ne recherchant pas un accord de financement à parité (50-50) avec l'ancienne Région Languedoc-Roussillon et par dérogation à la déclaration commune Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur le respect des Contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020, du 22 juin 2015, il convient de renégocier avec l'État le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 du Languedoc-Roussillon pour ne pas léser les habitants de cette ancienne région et ne pas cautionner une nouvelle Région à deux vitesses".

L'article Deux est ainsi modifié :

"En raison de l'asymétrie des participations financières de l'État au sein des deux CPER, mandat est donné à la Présidente" -vous voyez que l'on donne mandat à la Présidente !- "pour renégocier avec l'État celui de Languedoc-Roussillon en augmentant l'appui financier de l'État afin d'obtenir une participation à parité avec la Région et pour signer un protocole d'accord global, selon les orientations énoncées à titre de considérant".

Les élus du Conseil régional de la nouvelle Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ne peuvent tolérer que les habitants des deux anciennes régions ne soient pas sur un pied d'égalité, et vous ne pouvez le tolérer Madame, au regard des participations de l'État dans la nouvelle grande Région. Il est de votre devoir de rééquilibrer les choses.

En effet, je le disais tout à l'heure, dans le CPER 2015-2020 la participation de l'État au Contrat Languedoc-Roussillon a été très mal négociée et minable, comparativement à celle de Midi-Pyrénées.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Concernant cet amendement, il n'y a pas de différence de traitement entre les deux Régions. La différence sur la participation de l'État est liée en particulier au volet "Mobilité", mais c'est tout simplement la différence entre les travaux de LGV entre Montpellier et Toulouse.

Le volet "Mobilité" est plus important en financements pour Toulouse puisque, comme vous le savez, Toulouse n'est pas desservie par la LGV et donc, quand on enlève le volet "Mobilité" relatif à la LGV du CPER Midi-Pyrénées, on constate un effort de 332 euros pour les habitants de Languedoc-Roussillon et un effort de 313 euros pour ceux de Midi-Pyrénées, écart qui se justifie par les critères de pauvreté pris en compte par les Ministres lors de l'élaboration des CPER.

Il n'y a donc pas de Régions "à deux vitesses", mais des avancées différentes sur des investissements, tout particulièrement ferroviaires.

De plus, concernant la structuration des crédits de l'État en dehors du CPER, je vous rappelle que nous avons, sur l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, une part très forte liée au Programme d'investissements d'avenir, ainsi qu'une mobilisation des crédits "Enseignement supérieur et Recherche" qui viennent en plus du CPER.

Votre lecture est donc inexacte parce que juste circonscrite à certains éléments et j'émet donc bien sûr un avis négatif sur votre amendement.

Il n'y a pas d'autres amendements, je vous propose donc de passer au vote sur l'amendement n°11 déposé par le groupe FN-RBM. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il bien voté ? Le scrutin est clos. Résultat (156 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 92 voix (SRC : 48, NMC : 25, UEDC : 1 -BOURGADE-, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 24 voix (NMC : 1 - SERIEYS-, UEDC : 23).

L'amendement n°11 est rejeté.

Nous passons au vote des rapports que nous vous avons présentés avec Madame PINEL.

Pardon Madame JAMET ?...

Mme JAMET

Toutes mes troupes sont là et pourtant il en manque 3 puisque je sais que je n'ai pas de souci, je ne suis pas comme les LR et je n'ai pas non plus d'absents dans ma majorité, comme cela a été le cas tout à l'heure. Donc pouvez-vous noter que je voudrais faire le point sur les 3 qui manquent sur le vote de l'amendement puisqu'il a été affiché 37 "pour" ?

LA PRESIDENTE

Tout à fait. Durant la pause, les Services seront à votre disposition pour regarder cela.

Mme JAMET

Je vous en remercie. Et juste une petite précision concernant votre remarque sur le Contrat de plan État-Région : je tiens quand même à vous rappeler que vos Services nous l'ont envoyé hier soir, en fin d'après-midi ...

LA PRESIDENTE

Non, vous vous trompez.

Ce n'était pas le Contrat de plan, mais le Contrat triennal avec la Métropole.

Mme JAMET

Mais c'est normal ...

LA PRESIDENTE

Non, ce n'est pas tout à fait pareil.

Mme JAMET

Mais c'est votre façon de travailler ...

LA PRESIDENTE

Ne confondez pas les Programmes opérationnels et les Contrats de plan.

Mme JAMET

Vous êtes dans le sectarisme, l'anti-démocratie ...

LA PRESIDENTE

L'anti-démocratie ?

Mme JAMET

Vous envoyez, mais vous ne travaillez pas correctement !

LA PRESIDENTE

Je vous permets de reparler d'un sujet dont, normalement, la discussion est close, donc cela suffit, arrêtez de jouer les victimes Madame JAMET !

Vous n'avez plus la parole et nous passons au vote du Rapport 03 présenté par Madame la 1^{ère} Vice-présidente.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Il manque des votes ! Tout le monde a-t-il bien une lumière verte sur son boîtier ?...

Le scrutin est clos. Résultat (152 votants) :

- Pour : 85 voix (SRC : 46, NMC : 21, RG : 17, NI : 1)
- Contre : 38 voix (FN-RBM : 38)
- Abstention : 29 voix (NMC : 5 -HOANG NGOC, MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 23, FN-RBM : 1 -BAUDRY-).

Le **rapport 03** est **adopté**.

Des voix

Cela ne marche pas !

LA PRESIDENTE

Que vous arrive-t-il ?

Mme JAMET

Il m'en manque 2.

LA PRESIDENTE

Nous allons le vérifier, mais on m'indique que tous les boîtiers fonctionnent ; cela a été bien vérifié durant les temps de débat.

Sur le Rapport 04 qui concerne la Convention d'application avec Montpellier Méditerranée Métropole et le Contrat triennal, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Il manque encore quelques votants ... Vous devez avoir une lumière verte sur vos boîtiers !

Tout le monde a-t-il une lumière verte sur son boîtier ?... S'il vous plaît, soyez concentrés !

Le vote est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 144 voix (SRC : 48, NMC : 21, UEDC : 22, FN-RBM : 36, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 6 voix (NMC : 5 -HOANG NGOC, MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 1 -MONESTIÉ-CHARRIÉ-).

Le **Contrat de plan État-Région pour Montpellier Méditerranée Métropole et son Contrat triennal** sont donc **adoptés**.

Je vous remercie.

Je vous propose une suspension de séance pour pouvoir nous sustenter. Nous reprendrons à 15 heures 30 et nous aurons, en effet, à compléter la Commission permanente.

(La séance est suspendue à 14h16 - Reprise à 15h48)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs les Conseillers régionaux, merci de bien vouloir prendre place.

Nous reprenons la séance avec l'examen du rapport n°5.

Comme je vous l'indiquais tout à l'heure et comme mentionné dans l'ordre du jour, nous traiterons ensuite la question de la Commission permanente et du remplacement de Monsieur REYNIÉ ; je n'ai reçu qu'une candidature, celle de Monsieur DEVILLE.

Nous passons tout d'abord à l'examen du rapport n°5 et, Madame la Vice-présidente, je vous remercie de bien vouloir présenter ce rapport.

2016/AP-JUIN/05 - Transition numérique - Initiative numérique État-Région en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et appel à projets FAB REGION - Programme opérationnel FEDER/FSE "Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020" Programmation avec affectation de crédits

Mme PELLEFIGUE

Merci Madame la Présidente,

Chers collègues,

Ce rapport a pour objet de présenter l'ambition numérique de notre territoire.

C'est un territoire qui a de nombreux atouts en la matière et c'est une opportunité pour l'emploi sur l'ensemble de la région.

À ce jour, la filière du numérique compte 9 800 entreprises et plus de 46 000 emplois.

Cette filière est structurée sur la base de deux clusters, l'un en Languedoc-Roussillon : French South Digital et l'autre en Midi-Pyrénées : Digital Place.

Évidemment, il y a une myriade d'acteurs sur la question du numérique et au-delà des entreprises qui s'inscrivent pleinement dans la filière, il y a également de nombreuses structures d'accompagnement, notamment pour l'émergence de nos startups, qui sont des incubateurs privés ou des incubateurs publics, mais également un grand nombre d'associations sur les usages du numérique telles que la Mêlée, présente à Toulouse ou à Montpellier, ou l'IoT, forte dans le territoire du Sicoval.

Nous avons donc un potentiel extrêmement important qui s'appuie aussi sur un potentiel en matière de recherche, avec de nombreux laboratoires tels que le LAAS-CNRS, l'IRIT, l'ONERA, le LIRMM ou le CINES (?).

Ce sont autant de points d'appui pour le développement de notre filière, mais nous avons l'objectif, et c'est tout l'objet de ce rapport, d'aller plus loin et de devenir visibles en mettant en cohérence l'ensemble des actions de la filière à l'extérieur de notre territoire.

Pour cela, nous voulons proposer de partager trois objectifs.

Premier objectif : relever le défi de la transformation numérique.

Nous avons, lors de la dernière séance de notre Assemblée, adopté ce qui doit être la matrice du développement de la filière numérique, à savoir le rapport présenté par Sylvia PINEL relatif au développement du Plan régional "Très haut débit".

Il n'y a pas de politique de filières et d'usages sans infrastructures en support.

Sur la diffusion des usages, il nous faut faire partager à tous l'opportunité que représente le numérique sur le territoire. Et si nous avons l'habitude de dire que la filière numérique est une filière d'avenir, il est aussi important de souligner qu'elle est l'avenir de très nombreuses filières économiques du territoire.

Pour développer cette culture et la rendre accessible à celles et ceux, y compris nos artisans et nos commerçants qui pourraient voir augmenter leur croissance et leur développement s'ils pouvaient avoir les moyens de s'acculturer et de mobiliser aussi les financements utiles à leur développement sur le numérique, il faut nécessairement donner les outils pour le faire.

Les outils, ce sont d'abord nos Cyberbases, mais ce sont également -et c'est aussi l'objet de ce rapport- des lieux qui permettent, y compris à nos PME, d'accéder à des dispositifs et à des outils de prototypage -dont ils n'ont ni les moyens, ni l'ingénierie en interne- à travers un réseau de FabLabs.

Nous avons pour ambition de devenir la 1^{ère} "Fab Région" de France et dans ce rapport, vous trouverez les lauréats de notre 1^{er} appel à projets pour devenir cette 1^{ère} "Fab Région" de France. Un objectif que d'afficher cette ambition, les moyens étant ce 1^{er} appel à projets et un 2^{ème} appel à projets qu'il vous est proposé de soutenir dans ce rapport et qui lors de son lancement, sera bien évidemment élargi à l'ensemble du territoire Occitanie, donc !

Nous avons aussi la volonté de développer les compétences.

Nous parlons souvent des besoins en matière de compétences numériques et les entreprises elles-mêmes ont bien du mal à les définir. Par exemple, dans une PME, pour se lancer dans cette aventure sans prendre de risques, ils misent souvent sur des niveaux de diplômes extrêmement élevés, mobilisant ainsi des compétences qui sont valorisées parfois de manière plus chère que d'autres compétences qui pourtant seraient celles qui correspondraient plus précisément à leurs besoins.

Nous avons donc la nécessité de les accompagner pour leur permettre d'exprimer précisément leurs besoins, mais aussi d'accompagner la mise en place d'un certain nombre de formations qui correspondront demain aux besoins en compétences. C'est notamment l'objet de l'École Régionale du Numérique.

Nous avons jusqu'à présent soutenu 8 formations dans la région, nous y accueillons aujourd'hui 129 personnes et nous avons dernièrement adopté le développement de ces Écoles Régionales du Numérique sur l'ensemble du territoire Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, avec pour objectif de doubler pour l'année 2016 les effectifs de jeunes ou moins jeunes formés sur ces sujets.

De la même manière, nous augmentons les places au sein du Plan régional de formation professionnelle sur les métiers du numérique, qu'il s'agisse de développeurs Web, de community managers ou de personnes chargées de coder les différents éléments dont ont besoin les entreprises.

Enfin, parce que les entreprises doivent avoir la possibilité de se doter de ces compétences, y compris en les choisissant où elles le souhaitent, nous mettons à leur disposition un chèque numérique. Tout simplement, un outil facile à mobiliser, pour lequel ils n'ont pas besoin de faire tout un ensemble de conférences, de suivis ou de démarches administratives qui pourraient être fastidieuses ou en tous cas qui mobiliseraient de leur temps, donc un dispositif qu'ils peuvent saisir, sur lequel ils peuvent par exemple mettre en place une vitrine numérique.

À ce propos, je voudrais appeler votre attention sur le fait que nous parlons beaucoup, les uns et les autres, "d'uberisation" de l'économie, en disant les craintes que cela pourrait représenter pour notre territoire, notamment pour nous qui voulons développer et soutenir des emplois non-délocalisables et durables.

Je soulignerai tout simplement qu'un certain nombre de compétences font aujourd'hui défaut à nos entreprises, que ce chèque numérique doit permettre de mobiliser.

Aujourd'hui, 59% de nos concitoyens disent acheter sur Internet. L'objet pour nous, puissance publique, n'est donc pas d'interdire l'acte d'achat qui est absolument autorisé, mais de permettre que bien plus que 11% des entreprises de notre territoire soient en capacité d'offrir ce service et donc qu'elles puissent profiter aussi de cette opportunité pour leur développement.

Deuxième objectif : faire du numérique une opportunité pour renforcer l'ensemble des filières.

Je l'ai abordé à propos des entreprises, mais plus précisément il s'agit de soutenir notre industrie qui est forte sur notre territoire, que ce soit l'industrie ferroviaire, l'industrie aéronautique, ou encore celle du bâtiment qui retient toute notre attention depuis quelques temps ... Un adage populaire dit que "lorsque le bâtiment va bien, tout va bien" et nous pensons -cela a été dit plusieurs fois ce matin- que les adages populaires ne disent pas beaucoup de bêtises et qu'en l'occurrence, il nous faut continuer à faire confiance au peuple, même dans cette dimension-là.

Sur le bâtiment, émerge de plus en plus la nécessité de travailler en maquettes numériques, les fameux BIM.

Ce que nous voulons, que ce soit à travers l'agriculture du futur avec la possibilité, par exemple, de mettre en place la robotisation du désherbage ou que ce soit la possibilité d'utiliser davantage de robotique dans certains secteurs industriels, c'est soulager les travaux dits pénibles, mais au-delà mobiliser les compétences qui permettront l'attractivité de notre territoire en fixant le développement de nos filières et en assurant leur pérennité quand, par exemple dans l'aéronautique, il n'y a pas de nouveaux programmes et qu'il s'agit donc de diversifier l'activité.

Or, nous savons que le numérique et notamment la mobilisation de données produites par le spatial permettront demain d'alimenter un certain nombre de filières qui ont vocation à se développer.

Un exemple, celui de la santé : récemment, des collaborations se sont engagées entre le Pôle Aerospace Valley et le Pôle Cancer Bio Santé, l'objet de ces "fertilisations croisées" afin de mettre des compétences en commun étant tout simplement d'essayer d'agir sur la désertification médicale, mais aussi d'assurer le maintien de l'autonomie de personnes qui pourraient rester chez elles si elles avaient les outils pour le faire. Et justement, le fait de mobiliser les données numériques et de les allier avec des systèmes et des dispositifs de santé, cela permet de fortifier nos filières et de proposer un nouveau service aux populations de notre territoire, au vieillissement desquelles nous devons porter une attention particulière pour qu'il se passe dans les meilleures conditions.

Tout cela pour vous dire que notre objectif est d'une part de partager la révolution numérique qui a ceci de singulier que c'est une révolution qui s'inscrit dans un temps, une période d'accélération inédite. Toutes les révolutions industrielles s'inscrivent plus ou moins sur des temps lents, le numérique s'inscrit dans une dimension extrêmement rapide et si nous voulons aujourd'hui conforter les atouts que je vous indiquais tout à l'heure, alors il nous faut prendre ce rythme aussi rapide qu'il existe au niveau mondial, parce que la concurrence s'opère au niveau mondial.

Et si nous voulons que ce rythme serve notre territoire, parce que le numérique n'a pas de frontières et que nous puissions être une zone attractive, alors il faut s'en donner les moyens en formant, en mettant le numérique à la portée de tous, en finançant et en aidant les entreprises pour qu'elles aillent sur ce secteur-là pour, en définitive, être la Région de l'innovation.

Nous le disons fortement, nos atouts sont là, nous devons les renforcer, nous devons aujourd'hui aller plus loin sur ces atouts-là et pour renforcer notre compétitivité, il y aura deux axes : l'innovation et l'international, et aujourd'hui le numérique a une place prépondérante dans les possibilités d'innovation.

Il vous est également proposé dans ce rapport de nous doter d'une capacité d'expertise avec la mise en place d'une étude stratégique pour la filière du numérique.

Nous avons, via les Agences de développement économique, via nos Agences d'innovation, que ce soit Transferts LR ou Madeeli, construit un certain nombre d'études qui mobilisent l'ensemble des acteurs, que ce soient ceux de la French Tech, un autre atout de nos deux Métropoles de Montpellier et de Toulouse, que ce soient les acteurs des Associations sur les usages du numérique, que ce soient les représentants des Syndicats professionnels du numérique, ou encore les représentants des Consulaires, Chambres des Métiers et de l'Artisanat ou Chambres de Commerce et d'Industrie. Nous avons mis en place un Comité permettant de réfléchir ensemble à ces sujets et donc de proposer des solutions en prise avec les problématiques réelles. La Présidente Carole DELGA a confié, avec le Préfet Pascal MAILHOS, une lettre de mission à l'un des représentants de cette filière, reconnu à l'étranger, Ludovic LE MOAN, patron de Sigfox qui est une entreprise qui intervient sur les objets connectés, sur ce que l'on appelle l'IoT. Pourquoi l'IoT ? Tout simplement parce que nous avons un écosystème très favorable ici, qui a

déjà une visibilité à l'international et qu'il faut savoir s'appuyer sur ses forces pour pouvoir aller plus loin et plus vite.

La volonté aussi de structurer et de coordonner davantage la filière numérique.

Comme nous l'avons fait pour d'autres filières, que ce soient les filières agricoles, les filières aéronautiques nous mettrons en place, si vous le votez, un Comité régional stratégique de filières qui sera co-piloté par l'État et la Région. Le but sera pour nous d'anticiper les orientations à l'horizon des années 2030, 2040 et donc d'être en capacité de rester dans la course mondiale.

Enfin, la proposition de générer des lieux qui favorisent les échanges numériques : au-delà du fait de devenir la 1^{ère} Fab Région de France, de proposer des lieux de type tiers-lieux, des lieux de co-working qui permettent, dans les zones les mieux desservies -avant que nous ayons la capacité de déployer la totalité des zones-, d'offrir les mêmes services aux entreprises où qu'elles soient dans le territoire pour accéder à leur marché, à leur clientèle.

Enfin, troisième objectif : nous continuerons à déployer l'École Régionale du Numérique qui a deux objectifs : celui que je viens de vous indiquer -et j'espère que vous avez compris notre ambition-, mais également celui de raccrocher ceux que l'on appelle précisément les "décrocheurs" qui se voient aujourd'hui dans des déconsidérations sociales, dans une vision plutôt d'impasse sur leur avenir et donc leur dire qu'eux aussi peuvent y contribuer s'ils parviennent à se remobiliser sur les secteurs les plus porteurs.

Autrement dit, ce qui vous est proposé dans ce rapport, au-delà d'une ambition, c'est une volonté d'inclusion territoriale, d'inclusion sociale et de toucher l'ensemble des spectres des entreprises.

Il n'y a pas pour nous de grandes et de petites entreprises, il y a des entrepreneurs, des femmes et des hommes entreprenants. Il faut que l'excellence de l'Occitanie aille bien, mes chers collègues, des Pyrénées à la Méditerranée !

(Applaudissements)

M. ASSAF

Quel talent !

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Madame la Vice-présidente.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Madame la Présidente,

Juste quelques mots -une fois n'est pas coutume- pour vous féliciter et féliciter Madame PELLEFIGUE pour son intervention et pour ce rapport.

Vous féliciter sur le contenu de votre intervention, qui était à la fois très claire et très explicite.

Vous féliciter sur la volonté de notre Région de vouloir aller un peu plus loin puisqu'effectivement, c'est un dossier qui me passionne et me mobilise depuis de nombreuses années. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, sous l'ancienne mandature, de m'inquiéter des faibles moyens que nous mettions alors sur l'équipement numérique, mais aujourd'hui vous allez plus loin.

Je suis un chaud partisan des usages parce qu'effectivement, à quoi sert-il d'investir sur le territoire et mettre beaucoup de tuyaux, beaucoup de fibre, beaucoup de débit si, parallèlement, nous ne formons pas les gens et les entreprises à pouvoir les utiliser ?

Je veux donc voir, dans votre délibération, un espoir de pouvoir essayer de fédérer aujourd'hui, dans cette Région, tous les acteurs de toutes les activités, de l'agriculture à la formation professionnelle et aux grandes entreprises, pour pouvoir demain utiliser et être leader au niveau national, au niveau européen et peut-être un peu plus, sur les activités numériques.

Nous savons depuis des années que la mutation de notre économie et de nos entreprises passe aussi par des infrastructures de haut niveau, par des compétences et de la formation.

Je me bats depuis des années et nous venons d'ailleurs, sur mon territoire d'Alès, d'ouvrir une école de codeurs, justement pour former des jeunes, parfois en décrochage, à utiliser ces nouvelles technologies.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera cette délibération qui, me semble-t-il, est une délibération de principe -ce qui est normal d'ailleurs- et je souhaite que nous soyons associés, au niveau des territoires, au niveau des groupes politiques de cette Région, à ce travail.

Parce qu'aujourd'hui, au-delà des déclarations si importantes soient-elles, intéressantes et porteuses d'avenir pour notre territoire, il va falloir les concrétiser. Et notamment à l'occasion du SRDEII, dont nous sommes tous j'espère, sur nos territoires, partie prenante de la partie numérique, que ce soit la French Tech ou d'autres éléments qui seront des éléments forts de ce futur SRDEII.

Je souhaite donc que très rapidement, dans les prochaines semaines et les prochains mois, nous puissions transformer ces volontés -que je salue- en actes concrets parce que, il faut le dire aussi, il faut des moyens financiers ... C'est vrai que tout est une question de moyens, donc vous affirmez aujourd'hui une volonté politique, mais il faut aussi des moyens financiers.

Je vois que, à travers le FEDER et un certain nombre de décisions, vous décidez d'abonder aujourd'hui un certain nombre de ces demandes, mais je souhaite que nous inscrivions aujourd'hui dans le marbre de notre Région cette volonté dans tous les domaines d'activité : la santé, l'agriculture, l'industrie, l'éducation, d'aller à la fois sur les infrastructures ... Je trouve d'ailleurs -je l'ai dénoncé en son temps- que nous ne sommes pas allés assez loin en la matière dans notre Région ; nous avons beaucoup de retard par rapport à d'autres Régions françaises et donc, au niveau des usages, j'ai tendance à dire : nous payons pour voir, nous sommes prêts à vous accompagner et vous pourrez compter sur nous si vous allez dans ce sens-là, aussi bien au niveau de la formation qu'au niveau de la compétence et de la réalité.

Parce que clairement, il faut être aussi en observation de notre territoire et l'on peut effectivement se lamenter, être d'accord ou pas d'accord avec ce qui se passe dans le monde dans lequel nous vivons, mais il y a aussi des constats : aujourd'hui, quels que soient les générations, quels que soient les niveaux de vie, les niveaux de rémunération ou les niveaux sociaux, 80% des gens vont sur le numérique. Il faut donc leur apporter la possibilité d'utiliser ces services de façon efficace, pour eux-mêmes dans leur vie de tous les jours, mais efficace aussi pour pouvoir maintenir sur notre région des emplois, de l'activité économique et c'est vrai qu'à ce niveau-là, la Région me paraît être le territoire pertinent pour coordonner les actions territoriales et faire en sorte que, dans les années à venir, nous soyons forts.

C'est donc pour ces raisons, parce que nous souhaitons être positifs -j'ai déjà eu l'occasion de le dire, n'en déplaise à certains- et que nous sommes là pour essayer de construire ensemble ce projet de territoire ... Vous noterez que je n'ai pas employé le terme de "Septimanie" puisque la délibération fait encore état de la Région LRMP dans la mesure où, en l'occurrence, nous ne sommes toujours pas ... Non pas "Septimanie", pardon, mais "Occitanie ! Excusez-moi ... *(Rires)* Je n'ai pas employé le terme "Occitanie" puisque nous ne sommes toujours pas, Madame la Vice-présidente, la Région Occitanie, je vous le rappelle. Il faudra que le Conseil d'État émette un décret pour nous dénommer ainsi.

La Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées va donc, à mon avis, dans le bon sens et c'est la raison pour laquelle notre groupe apportera un vote positif sur cette délibération relative à la transition numérique et aux initiatives que vous nous présentez aujourd'hui.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur RIVENQ.

En effet, le dispositif préparé par l'Initiative numérique en Région est indispensable pour pouvoir aussi irriguer l'ensemble de nos territoires. Comme vous l'avez indiqué, c'est une des conditions de la compétitivité économique, mais c'est aussi un des moyens d'aménagement du territoire. Dans nos politiques territoriales, nous allons mettre en avant tout ce qui est innovation, nous voulons avant tout avoir des territoires à innovation positive et à travers les dispositifs de l'Innovation numérique, nous pourrions mettre en œuvre des FabLabs, des formations qui pourront également s'appuyer sur les Écoles régionales du numérique, mais aussi tout un écosystème favorable à l'émergence de startups, ainsi que des niches qu'au niveau de la Région, nous avons toujours voulu développer, qui concernent les films d'animation et les jeux vidéo sur lesquels nous avons une expertise et sur lesquels nous allons pouvoir aussi nous mettre en avant.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ...

M. MEIZONNET

Madame la Présidente,

Je souhaite intervenir au sujet de la déclaration faite par Madame PELLEFIGUE sur la désertification médicale. Une allusion a été faite au sujet du numérique et je voudrais apporter quelques précisions.

Le remède contre la désertification médicale ne tient pas seulement à l'utilisation du numérique, mais à favoriser la médecine de proximité.

Or, vos amis sont les acteurs de la destruction de notre système de santé, sous prétexte de maîtrise des dépenses de santé.

Les gens veulent avoir des médecins de famille et non des écrans devant lesquels on pose des diagnostics. C'est contraire à votre vision soi-disant humaniste de la société.

Donc le numérique, c'est très bien, mais c'est une nouvelle vision schizophrénique de votre parti, c'est-à-dire que l'on favorise d'un côté la désertification médicale et d'un autre côté on cherche des remèdes. Or le remède, c'est d'augmenter le numerus clausus et de trouver des médecins qui peuplent nos campagnes. Le numérique s'ajoutera à tout cela.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vais vous rappeler, Monsieur, la politique régionale en matière de démographie médicale, mais également la politique du Gouvernement.

Je vous rappelle tout d'abord que le numerus clausus a été augmenté ces dernières années et qu'il est donc aujourd'hui, après qu'il ait été abaissé, en augmentation.

Je me permets aussi de vous rappeler que l'objectif des Maisons de santé pluridisciplinaires, avec des crédits affectés, a été grandement relancé et tout particulièrement lors des dernières Assises de la ruralité par le Ministre BAYLET. Ainsi, la dotation d'équipement des territoires ruraux et le fonds d'investissement ont été augmentés, selon les territoires de notre République, au minimum de 30% et jusqu'à 45%. L'État aidera donc de façon très significative la réalisation de Maisons de santé pluridisciplinaires, dont il est indispensable qu'elles reposent en premier lieu sur un projet médical et c'est pourquoi, à travers les Contrats territoriaux de santé, Marisol TOURAINE a souhaité en faciliter l'implantation.

Je vous rappelle également qu'au niveau de la Région, nous avons mis en œuvre une politique de soutien à l'investissement sur les Maisons de santé pluridisciplinaires et que nous avons également mis en place des aides pour que les étudiants en 3^{ème} cycle de médecine puissent faire leur stage de six mois dans des territoires éloignés des facultés, pour justement qu'ils puissent connaître les territoires ruraux et ceux en déprise démographique.

Par ailleurs, il ne faut pas opposer la présence humaine indispensable, tout particulièrement du généraliste, à l'utilisation du numérique parce que nous avons aussi besoin d'un lien très fort entre

les cabinets regroupant des médecins et les hôpitaux locaux, ce qui est vraiment indispensable et qui est d'ailleurs une des conditions d'attractivité de nos territoires ruraux.

En effet, ce que demandent les jeunes médecins qui veulent s'installer, c'est avoir à proximité un hôpital local et des liaisons de qualité pour pouvoir partager des diagnostics, mais aussi des radios et ainsi de suite, tout ce que vous pouvez connaître. C'est donc une vraie mobilisation.

Nous allons également mener -j'en ai parlé avec la Directrice de l'ARS- une expérimentation, à laquelle nous travaillons avec Marie PIQUÉ et Michel BOUSSATON, pour des Centres de santé. Ainsi, certains territoires ruraux, sur lesquels il existe une vraie difficulté pour pouvoir maintenir des médecins, pourront bénéficier de cette expérimentation des Centres de santé qui permettent en fait de rémunérer des professionnels de santé, bien sûr des médecins, mais pas uniquement puisqu'il est important d'organiser des parcours de soins pour une prise en charge globale de la personne, que ce soient des infirmiers ou d'autres professionnels de santé de type kinésithérapeute ou ergothérapeute.

Voilà les précisions que je tenais à vous rappeler :

- un investissement fort de la part du Gouvernement qui a été augmenté dans des proportions entre 30 et 45%,
- des Contrats territoriaux pour les praticiens,
- et une politique régionale de soutien aux Maisons de santé, à l'investissement, à la mise en place à titre expérimental de Centres de santé, ainsi qu'une formation dans le parcours universitaire qui permette des stages, non pas uniquement dans les pôles urbains, mais également dans les territoires ruraux.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Madame GENOLHER ...

Mme GENOLHER

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Ce rapport sur l'initiative numérique dans notre Région fait état de nombreux plans, schémas, orientations. Nous avons exprimé des réserves lors des mandats précédents, notamment sur le plan "Usine du futur", le plan "Très haut débit" ou encore le plan "Silver économie" ; ces remarques valent encore aujourd'hui.

Loin de nous l'idée de refuser par principe des innovations dans le domaine du numérique ou de la robotique, dès lors qu'elles soient réellement d'utilité sociale, qu'elles n'apportent pas plus de flexibilité pour les salariés, qu'elles préservent les libertés individuelles et qu'elles soient à faible impact environnemental. C'est une question d'éthique.

En matière de haut débit, nous souhaitons que soient surtout utilisés le filaire et des techniques satellitaires, plutôt que du recours aux antennes-relais, considérant les risques liés aux champs électromagnétiques.

De plus, nous souhaitons que notre Région soutienne des techniques alternatives comme le Li-Fi.

Le numérique prend effectivement de l'ampleur et il convient d'accompagner son développement. Pour autant, le rôle de notre Région, outre le soutien à la filière, est de réfléchir aux enjeux sociaux et environnementaux afférents.

Nous devons accompagner la transition numérique, mais en y mettant les enjeux d'intérêt général au cœur. Deux exemples pris dans le rapport pour illustrer cette vigilance nécessaire :

- 1^{er} exemple : page 67, dans la partie 3 "*Faire du numérique une opportunité pour renforcer les filières régionales*", dans le chapitre ferroviaire il est précisé que la Région a demandé à la SNCF une cartographie de la couverture 3G et 4G de ses lignes pour identifier les éventuelles actions à mener. Même s'il s'agit au final de proposer des services aux usagers, il faudra être attentif à ce que les opérateurs téléphoniques soient les premiers mobilisés dans le financement.

- 2^{ème} exemple page 69, dans la même partie 3 "*Faire du numérique une opportunité pour renforcer les filières régionales*", dans le chapitre aéronautique il est expliqué que les grands donneurs d'ordres (EADS, Airbus, Dassault, Safran et Thalès) ont installé un grand hub numérique pour gérer les relations inter-entreprises. Mais il est précisé que, je cite : "*Il est plus que jamais nécessaire que les Pouvoirs publics accompagnent les PME réticentes à adopter ce logiciel, craignant un coût trop élevé*". Où commence et où s'arrête le rôle des Pouvoirs publics ? La question doit se poser.

Il est aussi de notre devoir d'aider à la pratique d'e-citoyenneté, avec les open sources et open datas.

Nous devons également introduire une réflexion sur la base des communs. Ainsi, la prolifération de brevets dans les nouvelles technologies a produit et continue à produire des abus qui se comptent en milliards d'euros, en investissements comme en procédures de justice ; ce fut le cas lors du procès entre Apple et Samsung en 2012. L'innovation et la créativité se retrouvent bien souvent étouffées et empêchées par de telles pratiques qui verrouillent la recherche.

Oui, la transition numérique doit avoir lieu.

Oui, la Région ne doit pas rater le virage du numérique, mais sur quelles bases ?

L'économie collaborative doit intégrer les enjeux d'intérêt général pour ne pas sombrer dans "l'uberisation" et l'accroissement des inégalités, qu'elles soient territoriales, matérielles -je pense aux entreprises d'économie sociale et solidaire qui œuvrent pour la promotion des logiciels libres et l'équipement de toute personne en situation de précarité informatique- ou sociétales.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Madame PELLEFIGUE, si vous voulez apporter des éléments de réponse ...

Mme PELLEFIGUE

Évidemment nous partageons le souhait -et je l'ai souligné- d'avoir d'abord comme objectif l'emploi et la croissance, justement l'emploi non-délocalisable, l'emploi durable et la plus forte croissance possible sur notre territoire. Or ce projet, cette ambition numérique aujourd'hui présentée est une des briques pour nourrir cet objectif de croissance et d'emploi.

C'est évidemment conjugué à d'autres arguments, à d'autres rapports, notamment au SRDEII -qui a été très justement évoqué- et au Schéma régional pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, que nous parviendrons à apporter la totalité des réponses.

Mais dans votre propos, chère collègue, des éléments dépassaient complètement le rapport dont il est précisément question :

- quand vous parlez des incidences éventuelles des antennes-relais, ce n'est pas là le propos,
- quand vous soulignez la nécessité d'une économie collaborative, c'est précisément l'objet du fait de générer des tiers-lieux, du co-working qui sont également dans le rapport, mais à des pages que vous n'avez pas eu le temps sûrement d'évoquer.

Nous avons un certain nombre de convictions communes et des objectifs communs.

La question qui se pose là et qui s'offre à nous est : comment, sur le numérique, faisons-nous en sorte de le faire partager, de le mettre au service du territoire et des filières dont il est question ?

Il en est question, pas parce que nous voulons nous y intéresser particulièrement, mais parce que précisément ce sont elles qui seront les supports d'emplois sur le territoire.

Et si nous n'avons pas oublié de parler de ceux qui ne sont pas dans les grandes filières industrielles et que nous avons parlé aussi de beaucoup d'autres activités, c'est parce que nous voulons apporter une réponse globale. Et si nous parlons de la structuration et de ce que vous appelez les "plans", ce n'est pas pour monter des usines à gaz. J'espère que vous l'avez compris, notre objectif est d'être extrêmement pragmatique.

Mais il s'agit, oui, de planifier si nous voulons être en capacité d'anticiper efficacement et c'est justement dans cette dynamique-là, qui permet d'associer l'ensemble des acteurs concernés, économiques et sociaux, en prise avec les territoires, que nous pensons que la réponse sera la plus adaptée et la plus judicieuse, conformément aux valeurs que, je pense, nous défendons en commun.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose donc de soumettre au vote ce rapport n°5.

Merci de prendre vos boîtiers. Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (*153 votants*) :

- Pour : 113 voix (SRC : 49, NMC : 25, UEDC : 22, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 40 voix (NMC : 1 -SELLIN-, FN-RBM : 39).

Le rapport (**2016/AP-JUIN/05**) est **adopté**. Je vous remercie.

2016/AP-JUIN/01 - Commission permanente du Conseil régional - Composition

Modification

LA PRESIDENTE

Nous passons à l'examen du rapport 01 qui concerne donc la composition de la Commission permanente du Conseil régional.

Je vous l'ai rappelé ce matin à la fin de nos débats, Monsieur Dominique REYNIÉ était membre de la Commission permanente et compte tenu de l'annulation de son élection comme conseiller régional, un poste de la Commission permanente est aujourd'hui vacant.

Il convient de compléter la Commission permanente et, en application de l'article L.4133-6 du Code général des Collectivités territoriales, nous devons voter sur le principe de compléter la Commission permanente, sachant que je n'ai reçu qu'une candidature, celle de Monsieur DEVILLE.

Je vous propose donc de voter sur la décision de compléter la Commission permanente, suite à l'annulation de l'élection de Monsieur REYNIÉ.

Le vote est donc ...

Mme PHILIPPE

Madame la Présidente s'il vous plaît ...

LA PRESIDENTE

Oui Madame, pardon. Excusez-moi, je ne vous voyais pas.

Mme PHILIPPE

Madame la Présidente,

Je trouve surprenant que l'inéligibilité de Monsieur REYNIÉ ne mobilise pas plus aujourd'hui les donateurs de leçons et particulièrement au sein de votre groupe.

Résultante d'actions illégales et scandaleuses, elle mériterait pourtant, ne serait-ce que de par votre statut de Présidente, une condamnation sans faille de votre part.

En effet, ces tours de passe-passe et ces malfaçons, toujours plus récurrentes au sein de partis qui se disent républicains, décrédibilisent nos Institutions.

Nous comprenons qu'il est difficile pour vous d'adopter une position ferme aujourd'hui, alors que vous aviez préféré vous cantonner au silence hier et ce, malgré les avertissements qui n'ont pas manqué. Monsieur Laurent DUBOIS notamment, sur le blog de France 3, avait cité un responsable des Républicains qui, sous couvert de l'anonymat, avait indiqué que prononcer l'inéligibilité avant les élections reviendrait, je le cite : "*à offrir la Région au Front National*".

Les socialistes ayant besoin de Dominique REYNIÉ, le Préfet a donc validé la candidature en connaissance de cause, peut-être sous la pression de Manuel VALLS, comme le croient certains observateurs de la vie politique, pour faire barrage au Front National.

Le Front National n'a pas manqué non plus de le dénoncer systématiquement.

Votre silence laisse deviner votre malaise, mais sans réaction de votre part, nous en concluons que votre élection n'aura finalement dépendu que d'un petit jeu de dupes et d'un calcul électoral, non de vos compétences et de votre aptitude.

Le doute est jeté et la grogne des concitoyens parfaitement légitime.

Mais sans réprobation de votre part, vous confirmeriez votre soutien à ces méthodes malfaisantes.

Oui Madame la Présidente, le doute est jeté et vous ne pourrez plus incriminer le dépit ou la peur lorsque les électeurs s'abstiendront ou rejeteront le système UMPS aux futures élections.

Oui Madame la Présidente, nous aurions apprécié que vous préférâtes ... (*Exclamations*) vous atteler à condamner ces truanderies, qu'à combattre coûte que coûte le Front National, son patriotisme et ses positions.

Merci Madame la Présidente.

(Applaudissements - Apartés)

LA PRESIDENTE

Madame, vous me donnez l'occasion, une fois de plus, de rappeler ce qui fait intrinsèquement mon engagement en politique. Oui, je combats et je combattrai jusqu'à mon dernier souffle les idées d'extrême-droite que vous incarnez ... (*Applaudissements*)

Parce que de cette France, je n'en veux pas ! De cette France qui exclut, de cette France qui stigmatise, de cette France qui ne joue que sur les peurs.

Vous en êtes toujours à réduire la France à ce qu'elle a de plus petit.

Nous, ce que nous voulons, au sein des partis qui s'inscrivent dans la République, c'est une France qui soit debout, une France qui sache ouvrir les bras et une France surtout qui ait confiance en l'avenir.

Nous n'accepterons pas ce régime de la peur parce que nous connaissons trop comment, dans tous ces régimes, vous avez su, à travers la peur, à travers l'effroi, faire naître les pires réflexes identitaires et les nationalismes les plus guerriers. (*Apartés - Brouhaha*)

Aussi, Madame, je vous souhaite que pour toutes les élections vous ayez les scores que j'ai pu faire jusqu'à maintenant et en effet, je vous souhaite également qu'il y ait toujours de la probité.

Monsieur REYNIÉ, en effet, a été condamné. Je n'avais pas à juger Monsieur REYNIÉ tant qu'il y avait une procédure judiciaire en cours.

La justice est passée, la justice a décidé et je tiens quand même à vous indiquer que lorsqu'il y a des dénonciations anonymes, de quelque camp qu'elles viennent, je n'en tiens pas compte.

Parce qu'en politique, pour moi, l'intégrité, mais aussi la sincérité et le courage sont indispensables. Alors en effet, écouter les rumeurs, tomber dans les caniveaux, je n'en serai pas, ce n'est pas ma conception de la politique d'user d'attaques personnelles.

(Applaudissements)

La décision est lourde de conséquences et, en effet, nous en prenons acte aujourd'hui.

Il n'y a eu, de la part de personne, de complicité par rapport aux agissements de Monsieur REYNIÉ, ils n'engagent que lui, la justice a tranché et vous n'avez pas de leçons de moralité à donner ! (*Rires - Apartés*)

Quand on voit ce qui se passe au niveau du Front National, avec des entreprises familiales où il y a juste de la collusion au niveau des financements ... (*Apartés - Invectives - Applaudissements*)

Je me permets quand même de vous le rappeler !

La tête de liste du Front National n'a pas accepté de perdre ses indemnités de Parlementaire européen, où d'ailleurs il ne siège que très peu ! (*Protestations - Applaudissements*)

Monsieur ROUX ...

M. ROUX

Madame la Présidente,

Permettez-moi de rajouter qu'en français franchement national, il vaut mieux dire "que vous eussiez préféré", plutôt que "vous préférâtes" qui est une formule tout à fait incorrecte.

(*Applaudissements*)

M. SELLIN

Le français, on l'aime ou on le quitte ! (*Exclamations - Brouhaha*)

LA PRESIDENTE

Merci de ce rappel à la belle langue française. Monsieur DEVILLE ...

M. DEVILLE

Madame la Présidente,

Je dis souvent que s'il est difficile d'être excellent dans le sublime, j'observe que l'on peut vraiment être médiocre dans le commun ! (*Exclamations*)

Je suis halluciné parce que c'est un dossier que l'on connaît bien et regardons la procédure, regardons en plus comment nous en sommes, nous, arrivés là. Et croyez-moi, si ce soir il y en a qui sont tristes, c'est bien nous parce que c'est un dossier républico-républicain, qui nous concerne.

Alors, j'entends bien le Front National qui essaye de faire une espèce de jeu constant "d'UMPS", c'est absolument insupportable !

Nous avons nos opinions, vous avez les vôtres, je les respecte, je respecte vos opinions, j'aimerais que vous respectiez les nôtres. (*Apartés*)

Je crois réellement que si les esprits d'élites discutent des idées, les esprits moyens souvent des événements mais, encore une fois, ceux qui n'en ont pas beaucoup discutent des personnes ...

Mais revenons à l'essentiel ! C'est un dossier sur lequel, nous Républicains, sommes victimes d'une situation. Je pense que chacun, pendant cette campagne, a essayé de défendre à la fois son projet, mais aussi la façon d'y arriver.

Je constate et j'observe que vous avez gagné cette élection. J'observe que vous avez fait un très bon score. Pour autant, il n'y a pas eu de manœuvre, il n'y a pas eu de calculs malveillants.

Ensuite, je pense qu'il est peut-être risqué, à mon avis, d'imaginer que s'il y avait une autre élection, nous aurions un autre résultat.

Nous pouvons aussi imaginer, pour notre part, que si dans notre propre camp cela avait été plus simple, les sondages auraient peut-être pu aussi être différents.

Donc ne refaisons pas l'élection mais, de grâce, arrêtez une fois pour toutes de toujours tout mélanger ! Chacun est à sa place, vous êtes à votre place et vous faites votre job, nous faisons le nôtre à notre place, la majorité fait le sien à sa place et nous essayons d'avancer.

Tout cela est enregistré, tout le monde nous regarde, on a l'air de rien du tout ... (*Protestations*)

Mais arrêtez de hurler !

LA PRESIDENTE

C'est Monsieur DEVILLE qui a la parole.

M. DEVILLE

Arrêtez de hurler, nous pouvons échanger tranquillement ... (*Apartés*)

Je vous dis juste qu'en ce qui me concerne, je crois qu'il faut que chacun reste à sa place, vous à la vôtre, nous à la nôtre, la majorité à la sienne, il n'y a pas de mélange, il n'y a pas de calcul.

Des supputations dont on peut imaginer ce que va dire le Conseil d'État ... Je vous conseille en plus d'aller voir les attendus, ils sont extrêmement surprenants !

C'est donc assez difficile pour notre groupe et pour notre tête de liste qui, je vous le rappelle, s'est beaucoup investi dans ce dossier. La situation dans laquelle il est -personne n'en a parlé- est une situation difficile pour lui ... (*Exclamations*) Mais vous êtes absolument insupportables !

Vous savez, l'échec n'est pas de tomber, l'échec est de rester là où on est tombé ... Ne l'oubliez jamais !

Donc aujourd'hui, l'avenir n'est pas écrit, j'insiste. Je suis désolé, Madame la Présidente, il n'y a pas d'accord particulier, en tous cas il ne m'a pas été présenté et j'entends que chacun reste bien à sa place.

LA PRESIDENTE

Tout à fait et en tant que Présidente, j'ai bien entendu une hauteur à tenir, à toujours être sur l'intérêt général, à ne pas tomber dans les attaques de personnes. C'est toujours ainsi que j'ai conçu mon engagement politique, en portant et en réalisant des projets au service de l'intérêt général, au service de la population, des territoires dont j'ai eu la responsabilité et certainement pas par de basses attaques politiciennes, des polémiques stériles ou des propos d'une malhonnêteté intellectuelle indigne. (*Apartés*)

Je mets donc aux voix la décision de compléter la Commission permanente (*Rapport 01*).

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Certains d'entre vous n'ont pas voté ... Merci de vérifier !

Le vote est clos. Résultat (*151 votants*) :

- Pour : 114 voix (SRC : 48, NMC : 25, UEDC : 22, FN-RBM : 1 -DOUNOT-SOBRAQUES-, RG : 17, NI : 1)

- Contre : 1 voix (FN-RBM : 1 -BLANC-)

- Abstention : 36 voix (FN-RBM : 36).

La décision est donc favorable pour compléter la Commission permanente. (*Applaudissements*)

J'ai reçu la candidature ...

Mme JAMET

Madame ...

LA PRESIDENTE

Je finis ma phrase Madame JAMET !

J'ai reçu la candidature de Monsieur Thierry DEVILLE pour le groupe de la Droite et du Centre, pour le remplacement de Monsieur REYNIÉ.

Y a-t-il d'autres candidats ?... Il n'y a pas d'autres candidats.

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Je signale qu'encore une fois, il y a des dysfonctionnements au niveau des boîtiers.

Ce matin, le boîtier de Laure-Emmanuelle ne fonctionnait pas, celui de Monsieur FONS non plus.

En plus, vous devez bien vous en rendre compte dans la mesure où vous avez la vision de tous les votes puisque ce matin, quand vous avez vu qu'il vous en manquait quatre, vous avez fait recommencer jusqu'à ce qu'ils reviennent ... (*Protestations*)

LA PRESIDENTE

Non, ce que vous dites n'est pas vrai Madame JAMET ! Il m'avait été signalé quatre erreurs de vote, Monsieur RIVENQ a pu le vérifier, donc ce que vous indiquez n'est pas vrai ...

Mme JAMET

Bien sûr !

LA PRESIDENTE

Pour l'un des membres de votre groupe nous avons vu, lors de la pause-déjeuner, qu'il pouvait y avoir un problème sur un des boîtiers ...

Mme JAMET

Deux !

LA PRESIDENTE

Mes Services m'ont dit qu'ils allaient le vérifier, ils vont à nouveau le regarder, mais je ne pense pas qu'il y en ait.

Mme JAMET

Mais dans le même temps, vous nous affirmiez que tout fonctionnait, d'où nos réserves ! Donc 36, ce n'est pas bon parce que je sais que l'on vote normalement, que l'on est 40 et donc il doit encore y avoir des dysfonctionnements.

LA PRESIDENTE

Nous allons le vérifier et s'il y a en effet des manquements, mes Services vont prendre contact avec vous.

Je n'ai donc pas reçu d'autres candidatures que celle de Monsieur DEVILLE pour le remplacement de Monsieur REYNIÉ.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le poste est pourvu immédiatement, en application de l'article L.4132-14 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur Thierry DEVILLE est donc élu à la Commission permanente.

(Applaudissements)

Nous passons au rapport suivant qui concerne le Règlement intérieur.

Je vous propose de procéder comme suit, avec :

- une présentation du rapport par Gérard ONESTA,
- un temps de discussion,
- une présentation des amendements,
- un vote sur les amendements,
- puis un vote sur le rapport.

Monsieur ONESTA, je vous donne la parole ...

2016/AP-JUIN/06 - Adoption du Règlement intérieur

M. ONESTA

Avec votre permission, Madame la Présidente, comme nous fonctionnons de manière très collégiale dans le Bureau et que j'avais la chance d'avoir un rapporteur sur ce dossier, Christophe DELAHAYE va vous présenter les principales nouveautés et je vous ferai part de ce qui manque encore, car c'est un chantier en évolution.

M. DELAHAYE

Merci Gérard.

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Sans bien sûr faire lecture des 112 articles, ce qui serait fastidieux et long, je vais juste vous indiquer de quelle manière nous avons procédé à la réécriture de ce Règlement intérieur, notamment ce qui nous a guidés sur la réécriture, sur l'évolution, puis Gérard ONESTA complètera cette intervention sur la partie qui reste à faire.

Sur **la réécriture** de ce Règlement intérieur, ce qui nous a guidés tout d'abord, c'était de permettre à tous les élus, indépendamment de leur groupe, de pouvoir se retrouver dans les différents organes que nous connaissons au sein de la Région.

Aujourd'hui, que ce soit au niveau de l'Assemblée plénière, de la Commission permanente, des Commissions sectorielles, du Bureau de l'Assemblée, des groupes politiques, de la Conférence des Présidents, ainsi que de l'Exécutif, nous retrouvons à l'intérieur de chaque chapitre propre à ces organes une structure équivalente, c'est-à-dire : la composition, le rôle, les convocations, la présidence, le quorum, la prise de parole, les amendements et les votes.

Vous comprendrez bien que je ne vais pas détailler, pour chaque organe, le même processus qui nous a guidés tout au long de l'élaboration de ce rapport.

Je tiens avant tout à remercier les Services et Gérard ONESTA pour son travail parce que nous y avons passé ... Il y a passé -pour dire les choses clairement !- beaucoup d'heures ; nous l'avons accompagné et ce qui nous a guidé, c'est effectivement de dire tout simplement comment un élu peut se retrouver au sein d'une Assemblée aussi importante que la nôtre, de 158 individus, et bien coordonner les actions au travers des différents organes.

Nous avons aussi fait un petit rappel des principes généraux du Code général des Collectivités territoriales qui fonde bien sûr ce Règlement. Ainsi, chaque fois que nous faisons un rappel au Code général des Collectivités territoriales, ce rappel est mentionné en italique.

Nous avons aussi facilité l'accès à ce Règlement intérieur aux élus et aux citoyens par :

- la réalisation d'un livret aux élus,
- la mise à disposition sur les tablettes et sur le site de la Région ; je pense qu'en matière de transparence, c'est important,
- la mise en annexe de certains éléments, notamment le Règlement financier, mais d'autres aussi qui nous permettent de bien connaître le fonctionnement de notre Institution,
- et bien sûr la suppression de certains éléments qui n'avaient rien à faire dans le Règlement intérieur : l'accès au parking, à la restauration, etc.

Autre élément important qui a été largement clarifié dans ce Règlement : les procédures de vote. Les délégations, les quorums et la façon dont on statue sur les quorums juste avant les votes sont très bien expliqués organe par organe, ce qui permet à chaque élu de bien s'y retrouver.

Je dirai que cette première partie, qui a été assez fastidieuse puisque nous sommes passés à 112 articles, nous permet de clarifier le fonctionnement de notre Institution.

Cependant, nous nous sommes attachés, avec le Bureau de l'Assemblée et les Services, à développer certaines **évolutions** et après avoir rencontré les groupes politiques, nous avons rédigé un certain nombre d'éléments qui permettent, là aussi, une meilleure démocratie au sein de notre Institution. Je vais les rappeler, mais là aussi sans rentrer dans le détail :

- tout d'abord, la rédaction d'un préambule pour l'acquisition parfaite de ce Règlement intérieur,
- les règles de prise de parole, notamment dans son article 12, avec des temps réservés pour des points d'actualité, pour les questions orales, les vœux, les amendements, ainsi que la création d'un temps d'explication de vote pour chaque groupe politique. Illustration de notre volonté de renforcer un espace de démocratie au sein de notre Assemblée,
- des précisions sur la recevabilité des amendements, des questions orales, des vœux, avec des critères issus de la jurisprudence,
- l'introduction -je l'ai déjà indiqué- des points d'actualité, notamment dans son article 18, qui confirme notre volonté de poursuivre les débats d'actualité. Le Règlement intérieur prévoit en effet qu'une séance de questions d'actualité soit organisée lors de chaque réunion du Conseil régional. Véritable temps d'échange politique, ces questions d'actualité sont également l'occasion de faire découvrir l'actualité régionale et les sujets d'intérêt régional,
- l'ajout des rappels au Règlement,
- les motions d'ordre et de renvoi,
- les points d'actualité -une fois de plus-,
- les précisions sur les missions d'évaluation créées par l'Assemblée plénière,
- la création, à l'article 80, d'une possibilité pour les groupes politiques d'introduire des propositions de rapports ; c'est tout à fait nouveau,
- le suivi de la présence des élus,
- les précisions sur les échanges avec les Services et le travail que nous devons avoir avec eux.

Enfin, je m'attarderai un peu sur **les Commissions sectorielles**, sur lesquelles un certain nombre d'éléments ont été introduits permettant aux Présidents des Commissions sectorielles et à leurs membres de pouvoir travailler avec les Services, mais aussi être à l'origine de rapports, être des rapporteurs, avoir des rapporteurs contradictoires et auditionner des personnalités extérieures pour améliorer la qualité d'expertise des Commissions.

Les rapporteurs des rapports d'initiative : désigner en son sein un rapporteur, non membre de l'Exécutif pour avoir une parfaite indépendance, ayant pour rôle :

- de rédiger un avis motivé sur le texte et d'intervenir au nom de sa Commission en Assemblée plénière ou en Commission permanente,
- de proposer éventuellement des amendements aux votes de sa Commission,
- de coordonner la rédaction des amendements en provenance des groupes politiques pour parvenir à des amendements de compromis, en amont du vote de la Commission sectorielle, puis

en amont du vote final en Commission permanente ou en Assemblée plénière ; cette disposition ne pouvant bien entendu avoir pour effet de limiter le droit d'amendement de chaque conseiller régional,

- de faire toute suggestion utile à l'Exécutif sur le dossier étudié, au travers d'échanges approfondis avec le ou la Vice-président(e) du Conseil régional en charge de celui-ci.

Sur **l'information générale budgétaire**, des éléments avaient déjà été modifiés en janvier, mais nous avons apporté un complément, à savoir qu'une fois que le budget général sera voté, les Services viendront présenter l'ensemble des dispositions dans chaque Commission sectorielle pour qu'il y ait une véritable appropriation parce qu'il n'est jamais facile, lors d'un débat budgétaire ou d'un vote de budget, de retrouver l'ensemble des éléments d'une Commission.

Les Services viendront donc expliquer les lignes financières de chaque Commission, ainsi que les consommations au fur et à mesure des dossiers. Donc là aussi, une véritable volonté de transparence.

Sur le **Bureau de l'Assemblée**, des précisions et des règles ont été instaurées, notamment de quorum de vote.

Enfin, des précisions ont été apportées -puisque cela n'existait pas au préalable, hormis les éléments modifié en janvier dernier- concernant la **Conférence des Présidents** où nous avons détaillé les objets et l'aide que peuvent apporter les Présidents de Commission à l'Exécutif.

Enfin, d'autres éléments n'ont pas pu être développés -ce que Monsieur ONESTA va faire dans quelques instants- sur la partie "**Citoyenneté active**". Je pense que là aussi, il ne faut pas se tromper de débat.

La citoyenneté active est de plus en plus importante aujourd'hui quand nous, élus, nous nous retrouvons sur le terrain et nous en avons eu la preuve ce matin à propos du vote du nom de la Région, où cela a été un élément essentiel ; de même pour l'Assemblée des Territoires, mais aussi pour le travail fourni lors des États généraux du Rail. Il ne faut pas l'oublier, c'est une initiative qui a été portée par ma collègue.

Nous pouvons donc être satisfaits de ce travail fait en amont et nous satisfaire totalement de ces dispositions, même si je sais bien -nous allons le voir au travers des amendements qui ont été déposés- que des éclaircissements doivent être apportés, ce que va faire maintenant Gérard ONESTA.

M. ONESTA

Avec votre permission, Madame la Présidente, je prolonge ?

LA PRESIDENTE

Oui tout à fait, je vous en prie.

M. ONESTA

Je vous remercie.

Merci Christophe pour cet exposé transversal.

Considérez chers collègues que nous avons fait à peu près 10% du travail lors de la rédaction première du Règlement, au tout début de notre mandature, puisque nous avons l'obligation d'avoir un document pour travailler ensemble, en concaténant au mieux les pratiques du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées.

Aujourd'hui, ce que vous avez sous les yeux, c'est 80% de plus. Ce qui veut dire, si vous faites l'addition, qu'il nous manque encore 10% pour avoir un Règlement que nous considérerons comme complet.

Alors, qu'est-ce qui n'est pas dans le Règlement que vous avez sous les yeux -et nous sommes parfaitement conscients de ces absences- ?

La première chose, c'est que nous ne remplissons pas actuellement complètement les dispositions de l'article 31, 1^{er} alinéa, de la loi 2015-991 mieux connue sous le nom de loi NOTRe, qui dit que dans le Règlement intérieur on doit déterminer, je cite : "*les droits spécifiques des groupes minoritaires ou s'étant déclarés d'opposition*".

Notre approche était de considérer que tous les élus quels qu'ils soient, de la majorité ou de l'opposition, avaient les mêmes droits. Il est donc toujours difficile, quand on a cette approche-là, de faire des articles pour dire : "il y a des droits spécifiques pour l'opposition", quand on considère que les droits de l'opposition et de la majorité sont les mêmes.

Mais il y a au moins deux endroits dans le Règlement où les droits de l'opposition doivent être précisés parce que, pour l'instant, la majorité y a seule accès.

Bien évidemment, je ne parle pas de l'Exécutif puisque c'est la loi : par définition, l'Exécutif est du côté de la majorité. Je parle là des Bureaux des Commissions sectorielles et du Bureau de l'Assemblée.

Voilà pourquoi nous vous proposons de continuer à travailler sur ce sujet pour remplir cette obligation au mieux, en discussion intelligente -nous l'espérons- avec vous d'ici la prochaine Assemblée plénière qui aura lieu en novembre.

Pourquoi attendons-nous ? Parce que notre majorité, après en avoir beaucoup discuté, est d'accord sur deux choses : nous considérons que nous devons à nos administrés la transparence, mais également que nous devons à nos administrés que la Collectivité territoriale fonctionne bien. Alors, nous n'avons rien à cacher, par exemple dans les Bureaux des Commissions et encore moins au Bureau de l'Assemblée ; par contre, si nous n'avons rien à cacher, nous avons peut-être tout à redouter s'il y avait une malveillance de la part de je-ne-sais quel membre de l'opposition qui viendrait dans ces lieux-là pour dire des choses qui n'y sont pas, révéler des documents de travail alors qu'ils ne sont pas aboutis, donc forcément faux.

Il va donc falloir trouver un équilibre entre notre envie de ne rien cacher et notre devoir de faire que la Collectivité fonctionne bien.

Ce que je viens de vous dire est partagé à 100% par l'ensemble des groupes de la majorité.

Nous avons encore un petit peu de travail sur la planche, mais nous sommes ouverts à des suggestions viables et intelligentes des deux groupes de l'opposition.

La deuxième chose qui manque, même si c'est annoncé dans le Règlement qui vous est présenté, c'est l'écriture du Code de conduite et de sanctions.

Dans toute Assemblée, notamment quand elle est très nombreuse et la nôtre commence à le devenir puisqu'elle a la taille d'un Parlement national par sa composition, et que les débats y sont vifs -nous l'avons vu à plusieurs reprises-, il est toujours important d'avoir un Code qui permet à chacun de dire : "voilà ce qui est permis et ce qui ne l'est pas", pour éviter des interprétations de : "est-ce que j'avais, ou pas, le droit de mettre un panneau à tel endroit ou à tel autre ?", etc. ... Nous y verrons plus clair !

Et également, s'il y a un Code de conduite, il y a forcément en face des sanctions mises en place, en sachant que le Code fournit déjà pas mal d'indications qui vous sont rappelées dans le Règlement intérieur que vous avez sous les yeux.

Nous allons donc travailler dans le détail à ce Code de conduite et de sanctions, en faisant notamment tout ce qu'il faut, s'il y a sanction, pour que le droit de la personne qui serait inquiétée soit pleinement respecté, avec le droit d'être entendu, le droit d'être épaulé, le droit de faire appel, etc. Nous regarderons tout cela dans le détail.

Troisième chose qui mérite d'être travaillée -et c'est écrit comme cela dans le document que vous avez sous les yeux- : la question de la publicité des séances de la Commission permanente.

Ce n'est pas que ce qui se passe dans cette Commission permanente est secret, la preuve : tout ce qui y est dit finit par être publié et rendu public. Et à l'heure de Twitter ou de Facebook, la notion de secret est assez relative, vous l'admettez !

L'idée est donc, comme nous faisons des centaines de votes -je dis bien des centaines de votes- dans ces après-midis qui ne sont pas particulièrement "glamour" -je dis cela pour les collègues qui n'ont pas cette chance extraordinaire de siéger en Commission permanente !-, nous voudrions éviter que la présence d'un public ou, mieux encore, de caméras ne surexcite certains collègues qui passeraient du rôle d'élu votant à élu investi de je ne sais quelle mission théâtrale ...

C'est un risque réel, qui est peut-être fantasmé, mais sur lequel nous allons devoir réfléchir à nouveau et c'est pour cela qu'également, sur ce point-là, nous vous donnons rendez-vous à la prochaine Assemblée plénière en novembre.

Dernière chose qui est incomplète : le chapitre 10.

Vous avez vu que tous les chapitres, comme vous l'a expliqué Christophe, font chacun référence à un organe de notre Assemblée, mais les deux derniers chapitres sont spéciaux puisqu'ils ne font pas références à des organes :

- l'avant-dernier chapitre a trait à la transparence de notre action et donc rappelle, tout simplement, des éléments constitutifs de notre Droit ; cela va sans dire, cela va mieux en le disant, surtout parce que nous pensons que ce Règlement peut également intéresser nos concitoyens,

- et le dernier chapitre est justement dédié à la citoyenneté active : il y a des éléments dans le Règlement actuel -celui en vigueur à l'heure où je vous parle- sur ce que l'on doit aux concitoyens, notamment en termes de consultation à la demande des citoyens.

Vous avez vu que nous avons fait pour l'instant une sorte de menu qui est assez ambitieux, je ne vais pas vous le lister mais cela parle de budget participatif, de droit d'interpellation des Assemblées, de commission de concertation citoyenne, de charte des droits et devoirs citoyens, etc. Nous aurions pu -nous avons pas mal d'idées- déjà rédiger, mais nous pensons que la nature même de ce chapitre fait qu'il ne fera sens que s'il est discuté et débattu préalablement avec la société civile.

Le Bureau de l'Assemblée va donc organiser à la rentrée des réunions, assez informelles parce qu'il n'y aura pas de vote, pas de décision, justement avec tous les réseaux de la société civile, en allant des syndicats, en passant par les milieux consulaires, les milieux sportifs, culturels, etc., en relation avec le CESER bien évidemment qui a un listing au moins aussi imposant que le nôtre, pour un échange de vue absolument ouvert sur : selon cette société civile et ces organes représentatifs, comment pourrait-on concrètement remplir toutes ces têtes d'articles que nous vous soumettons aujourd'hui pour que ce soit opérationnel ?

Pour nous, le souci est que ce soit des choses qui fonctionnent et pas des usines à gaz qui font joli sur le papier mais ne produisent aucun effet auprès de nos concitoyens.

Dernier élément : nous sommes bien évidemment ouverts à ce qu'il y ait quelques ajustements. Concernant certains des amendements déposés aujourd'hui, nous allons vous proposer éventuellement de les renvoyer, non pas qu'ils nous gênent mais justement pour être insérés dans ce reliquat de réflexion.

Par exemple, on m'a déjà signalé que l'on pourrait prévoir des explications de vote individuelles et pas simplement au nom des groupes, ou que l'on pourrait travailler sur le décloisonnement du temps de parole : puisque pour l'instant c'est par modules, avec des groupes qui veulent très peu parler sur un module et beaucoup sur l'autre, nous pourrions imaginer des bornes hautes et des bornes basses pour qu'un groupe ne mette pas toutes ses minutes sur un seul sujet et ne s'exprime pas sur les autres sujets, alors que c'est le droit des citoyens de savoir ce qu'ils en pensent. Donc un décloisonnement avec un temps de parole beaucoup plus proportionnel, cela fait partie des choses sur lesquelles nous pouvons travailler.

Il y a eu des remarques -et certains de vos amendements y font référence- sur le fait que les points d'actualité par définition, pour être dans l'actualité la plus chaude, pourraient être déposés dans des délais plus courts que 5 jours ouvrés. C'est vrai que nous avons mis partout le même délai de 5 jours ouvrés pour faire simple, mais peut-être que là, cela fait sens.

Nous sommes donc ouverts à des ajustements.

Je résume : nous avons fait 10% en janvier, nous espérons que ce soir nous aurons fait 80% de plus et nous sommes conscients qu'il reste encore 10% à parcourir sur :

- les droits spécifiques des groupes d'opposition, dans le cadre et l'état d'esprit que j'ai fixés,

- le code de conduite et de sanctions à finaliser,
- la publicité des séances de Commission permanente regardée de plus près,
- le chapitre 10 à compléter en concertation citoyenne,
- et des ajustements auxquels nous sommes totalement ouverts.

J'en ai terminé, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Nous entamons la discussion et je donne la parole à Madame JAMET pour le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Mme JAMET

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Contrairement aux affirmations péremptoires de l'Exécutif ou du Président du Bureau, cette refonte du Règlement intérieur n'est pas qu'un simple toilettage. Elle n'est pas non plus, en dépit des mentions de la délibération, l'occasion de garantir les droits de l'ensemble des conseillers régionaux, excusez-moi du peu.

Non, c'est plutôt l'occasion de les brimer, de les ignorer. C'est un vrai "dérèglement interne" que vous nous proposez.

Ce "dérèglement intérieur", disais-je, est un outil puissant et formidable au sens étymologique du terme. Un dispositif engendré par votre majorité et à son unique service.

Il est conçu contre l'opposition pour la bâillonner, pour l'empêcher au maximum de s'exprimer ou d'amender les textes, ainsi que pour gommer les effets du suffrage universel qui font, excusez-nous du peu, du groupe FN-RBM le premier groupe d'opposition, le second de cette Assemblée en représentant, que vous le vouliez ou non, un quart de cette Assemblée.

En effet, ce monstre de procédures qu'est le nouveau projet de Règlement intérieur détaille les entraves, accumule les contraintes, énumère les restrictions, recense les limitations, décrit les interdits, tout au long de 114 articles interminables.

Au lieu de le rendre plus lisible, plus cohérent, ce "dérèglement intérieur" est devenu un pavé indigeste, d'une incroyable complexité, destiné à enfermer les élus de notre Assemblée dans un carcan procédural.

Avec lui, vous inaugurez sans aucun doute, Madame, une nouvelle façon de faire de la politique, c'est vrai, celle de diriger cette Assemblée à la badine, en considérant vos pairs non pas comme des élus du peuple de cette région, mais comme des prisonniers politiques qu'il faut impérativement placer sous liberté surveillée.

Et pour contourner la démocratie représentative, celle dont vous vous gargarisez, celle de notre Assemblée élue au suffrage universel, vous inventez deux nouvelles Assemblées dont les participants seront choisis, eux !

Sur la forme, tout avait bien commencé pourtant : Monsieur ONESTA avait pris la peine de faire le tour des groupes politiques qui avaient bien voulu le recevoir, à l'exception notable tout de même du groupe Socialiste ... Ainsi, pendant près de deux heures, nous avons pu échanger sur cette refonte, tant sur l'esprit que sur la lettre. Nous avons même remis, lors de cet entretien, un document au Bureau de l'Assemblée pour retracer nos souhaits, dont il n'a pas été tenu compte je vous rassure !

Lors de cette première rencontre, il avait été convenu de se revoir pour rediscuter du projet avant son passage en Commission et après être passé sous les fourches caudines de votre Exécutif.

Si les intentions de Monsieur ONESTA étaient louables -il a eu au moins le mérite de nous écouter-, la porte de l'Exécutif semble vraisemblablement s'être refermée sur nos nez.

En effet, lors de notre seconde rencontre, à laquelle le Président du Bureau est arrivé en retard, visiblement agacé après un long entretien ... Et malgré le boycott du groupe PS et l'absence circonstancielle des Républicains, l'ensemble des Présidents de groupe présents, à l'exception du groupe FN-RBM, avaient déjà la mouture en main ... Pas nous ! L'égalité de traitement, ce n'est pas pour maintenant et en tous cas, ce n'est pas vraisemblablement votre souci.

En fait, il ne s'agissait plus d'une concertation, mais d'une information sans discussion possible, ponctuée par des : "que vous pourrez amender" ... Cette recommandation de Monsieur ONESTA a bien évidemment été scrupuleusement suivie puisque nous présenterons, dans le cadre de ce rapport, 37 amendements.

J'insiste d'ailleurs sur le fait que le nombre d'amendements déposés par notre groupe, en augmentation par rapport à la version modifiée du 18 janvier, est en relation directe avec l'allongement du texte. Conçu pour limiter au maximum la parole des élus frontistes, ce Règlement compte 46 pages, 114 articles et 5 annexes. Il y manque en plus, vous l'avez dit, les droits spécifiques des élus des groupes d'opposition -rien moins !- et des élus des groupes minoritaires, comme la loi NOTRe vous y oblige en son article 31, ainsi bien sûr que le "Code de bonne conduite", avec les sanctions, et un chapitre 10 pour le moment incomplet.

Alors, contrairement à ce qu'imposent la loi et le bon sens, nous sommes absents du Bureau de l'Assemblée, absents de la Conférence des Présidents de Commissions.

Mais malgré cela, malgré ces distances prises avec la loi, il est déjà trois fois plus volumineux que l'ancien puisqu'il compte 219 000 signes, quand l'ancien Règlement n'en comptait que 81 000. Même en Île-de-France et alors que cette Collectivité est encore plus importante que la nôtre -elle compte 209 élus-, leur Règlement intérieur ne dénombre que 28 pages, 46 articles et 78 650 signes.

J'ajoute que dans d'autres Collectivités, les volumes de chaque Règlement intérieur auxquels j'ai pu avoir accès, comme celui de la PACA ou du Centre-Val de Loire, sont respectivement de 54 300 signes et 42 400 signes.

Encore une fois, vous vous distinguez des autres, de la norme communément admise par tous, pour faire un Règlement de circonstances à votre convenance, un Règlement démesurément long, incroyablement complexe, dans le seul but de tenir votre majorité couchée à vos pieds et l'opposition en laisse.

Ainsi, dans le détail de ce "dérèglement intérieur", on se demande bien ce que vient faire le paragraphe du préambule appelant au respect des valeurs de la République et des grandes déclarations des Droits humains dans un document destiné à l'organisation de nos travaux, si ce n'est en réalité pour avaliser l'ensemble des dispositions qui suivent et qui sont contraires aux principes de liberté et d'égalité.

Vous citez les valeurs républicaines pour mieux les mépriser ! C'est un peu comme les frites McCain : plus on en parle, moins on en fait ...

LA PRESIDENTE

Je ne mange pas de frites McCain !

Mme JAMET

Il n'y en a plus !

Madame la Présidente, ce document vous offre véritablement les pleins pouvoirs, comme nous allons le voir. C'est même pour cela que nous nous honorerons de voter contre, comme je l'espère certains collègues qui ne partagent pas ces méthodes, si nos amendements ne sont pas pris en considération. Car c'est une arme violente, brutale et partisane à l'égard de l'opposition et des minorités que ce "dérèglement intérieur".

Que n'entendrait-on de la part de la Gauche si un Exécutif local du Front National osait rédiger un tel document ! On crierait à la dictature, "fachos !" fuserait des bancs montagnards, les Verts scanderaient : "no pasaran !", tandis que les Radicaux en appelleraient à la Cour de Justice Européenne ...

Enfin, vous n'avez de cesse de vous réclamer de nos idéaux républicains comme la liberté, pour mieux les remettre en question. Avant-hier encore, il a même été question d'interdire une manifestation syndicale contre le projet de loi El Khomri -je parle de votre Gouvernement dont vous êtes toujours Députée- et cette hésitation est tout de même révélatrice d'un état d'esprit. Vous démissionnez face aux casseurs, mais vous êtes toujours prêts à museler les élus du peuple ! Votre faiblesse intrinsèque et votre assurance de détenir la vérité révélée vous conduisent naturellement au despotisme.

Ainsi, nous ne nous faisons pas d'illusions. Malgré notre travail de réécriture du texte, comme le prouvent ces 37 amendements déposés, nous savons bien que comme c'est nous qui les présentons -dixit Monsieur ONESTA le 18 janvier- vous voterez contre.

Mais si vous avez fait campagne sur le même thème -je pense toujours à Monsieur ONESTA, décidément !- et la publicité des séances concernant la Commission permanente, même s'il s'agit de remplacer le terme "chapitres" par "articles" -utilisé à tort comme nous le verrons-, même s'il s'agit de dire qu'il fait jour à midi, vous voterez contre ! C'est votre côté sectaire ...

LA PRESIDENTE

Non, c'est que nous ne partageons pas les mêmes phantasmes ! C'est cela, la différence.

Mme JAMET

"Nous ne partageons pas les mêmes phantasmes" ... D'accord ! (*Exclamations*)

LA PRESIDENTE

Vous avez raison de vous moquer de mon accent, vous avez raison !

Mme JAMET

Vous me le compterez sur mon temps de parole s'il vous plaît ... Je ne vous ai pas donné la parole ! (*Applaudissements*)

J'ai un temps qui m'est compté et vous intervenez ...

LA PRESIDENTE

Madame JAMET, la Présidence intervient quand elle le souhaite.

Mme JAMET

Alors, la Présidence me fera grâce de 30 secondes supplémentaires ...

LA PRESIDENTE

Je ferai comme je l'entends, Madame JAMET !

Mme JAMET

... Parce que vous interférez dans mon droit de parole, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Non, votre droit de parole est accordé par la Présidente.

Mme JAMET

Voilà, il est donc soumis à l'arbitraire de la Présidente, CQFD !

D'ailleurs, nous proposerons une nouvelle fois -si vous me permettez de continuer- que la Commission permanente soit publique et retransmise pour éviter de voter sans discussion 300 délibérations en moins d'1 heure 30, comme cela a été le cas la dernière fois. Les spectateurs qui nous écoutent doivent le savoir ...

LA PRESIDENTE

Ils doivent savoir que l'ensemble de vos membres ont voté !

Mme JAMET

Oui, mais il n'y avait pas le choix, vous nous avez dit que la majorité était contre nous.

LA PRESIDENTE

À votre exception, les membres du groupe Front National ont tous voté. Vous ne pouvez pas dire des contrevérités pareilles !

Mme JAMET

Vous avez une vision de la confrontation politique et du débat qui est quand même un petit peu particulière ! Cela fait donc 40 secondes supplémentaires.

Certains amendements sont destinés à corriger les fautes de féminisation outrancières qui alourdissent le texte et sa compréhension, quand d'autres l'enrichissent, comme la prise en compte du harcèlement sexuel et moral ; une actualité récente nous a prouvé la nécessité d'ajouter cette mise en garde. (*Apartés*)

D'autres également l'améliorent sur des méconnaissances de la jurisprudence comme le contrôle du quorum, sur la moyenne abusive faite annuellement pour les quatre sessions de la Plénière qui doivent, en réalité, se tenir chaque trimestre, ou encore sur des confusions entretenues volontairement par l'Exécutif puisque 7 jours calendaires, c'est 5 jours ouvrés.

Nous refusons également les abus de pouvoir concernant le pouvoir d'appréciation de l'urgence de la convocation laissé à la seule Présidente.

Le tout mélangé avec la définition de l'ordre du jour, dont nous parlions justement, et autre aménagement à votre gré, au gré de la loi mais surtout à votre gré et à votre arbitraire.

Ainsi, le temps de parole n'est pas défini dans le Règlement, pour mieux le restreindre en Conférence des Présidents.

Votre majorité s'arroge de ce fait le droit de choisir les dossiers sur lesquels nous allons discuter et bénéficier d'un temps de parole supérieur à son poids politique. C'est proprement scandaleux et antidémocratique !

Scandaleux comme la procédure concernant les amendements, les questions orales, les votes par division, les rappels au règlement ou pour faits personnels -dont nous reparlerons peut-être tout à l'heure-, ou la non-assurance du vote secret.

Les restrictions abusives relatives au droit d'expression des élus ne se limitent pas à cela.

Vous exigez d'avoir 7 jours avant la liste des noms des élus qui vont intervenir, ainsi que les temps de parole, alors que nous n'avons reçu ces dossiers au mieux que 5 jours avant et en sachant, comme le démontre cette Plénière, que certains -comme je vous le disais tout à l'heure- sont modifiés ou sont transmis la veille ou l'avant-veille.

Alors, je passe sur certaines interdictions pures et simples d'amendement, d'intervention -puisque nous y reviendrons-, pour arriver aux points d'actualité, nouveauté de ce Règlement intérieur.

Au lieu de calculer un temps global pour la discussion de ces points et de le répartir de façon proportionnelle afin de garantir l'égalité de chaque élu, vous avez attribué le même quota de temps par groupe, à savoir deux fois 3 minutes, et en plus 5 jours avant ... Comme si on allait savoir ce qui va se passer la veille !

C'est encore une violation manifeste d'un sacro-saint principe républicain.

Pire : vous nous demandez en plus de vous envoyer les interventions écrites 7 jours avant !

Donc quand, la dernière fois, vous me demandiez de vous soumettre mes communiqués avant de les publier, je m'aperçois effectivement que vous ne plaisantiez pas.

Non, ce ne sont donc plus des points d'actualité et la liberté d'expression des élus est radicalement remise en question.

Voilà, Madame la Présidente, ce que nous pensons de votre "dérèglement intérieur" et pour être cohérents avec son contenu, je vous recommande de le faire préfacé par le Président Xi Jinping puisque notre Région, depuis Monsieur le Président Georges FRÊCHE, ne manque pas de représentations dans cette "belle démocratie populaire", comme vous dites, et n'oubliez pas ...

M. ASSAF

Et la Russie !

Mme JAMET

N'oubliez pas, il arrive parfois que le diable porte pierre. (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

La parole est au groupe Nouveau Monde en Commun. Madame MARTIN ...

Mme MARTIN

J'interviendrai juste après Monsieur SERIEYS qui devait intervenir en deuxième, si vous le permettez.

LA PRESIDENTE

D'accord. Monsieur SERIEYS, vous avez la parole.

M. SERIEYS

Merci.

C'est une proposition de Règlement intérieur qui codifie et organise la vie de notre Institution et je veux, dans la foulée des propos de Gérard ONESTA, rappeler l'importance que l'on accorde aux liens avec la société et aux réponses que l'on saura apporter à la crise majeure démocratique que traverse notre pays, avec des décisions qui se prennent de plus en plus sans les citoyens.

À l'échelle de notre Région, on peut imaginer tout un tas de mécanismes, d'outils démocratiques de consultation, de concertation permettant de rétablir et de renforcer la souveraineté du peuple et son implication dans la vie démocratique. Ce sera l'enjeu de la Charte de la participation citoyenne.

De la même manière, j'ai noté qu'il s'agit d'un Règlement intérieur avec, d'une certaine façon, une clause de revoyure en novembre qui permettra de revenir sur un certain nombre de points qui peuvent faire discussion, mais que je ne vais pas lister ici.

Je veux principalement dire ma surprise et mon inquiétude devant l'amendement déposé par le groupe Socialiste aujourd'hui sur table, dont nous n'avions pas connaissance -je m'en suis ouvert au Président du groupe Socialiste-, proposant de passer le seuil pour la constitution des groupes politiques de 4 élus à 7 élus.

L'objet d'une Assemblée comme la nôtre est d'abord de permettre l'expression et l'organisation du débat démocratique de façon argumentée, respectueuse, entre l'ensemble des sensibilités politiques composant cet hémicycle et qui ont été élues lors de l'élection régionale.

Nous avons entendu beaucoup parler -et c'est respectable- de la question du respect des identités culturelles, linguistiques.

Je pense que le respect des sensibilités politiques et de la pluralité démocratique dans notre hémicycle est tout aussi important.

Et dans un mandat aussi long de 6 ans, vous comprendrez qu'il soit important pour chacun d'avoir un certain nombre de garde-fous démocratiques.

Or, comme il a été acté lors de notre Assemblée d'ouverture en janvier, le fait de pouvoir constituer un groupe à partir de 4 élus est un garde-fou démocratique permettant d'assurer à toute sensibilité politique si elle le souhaite, à un moment politique particulier, de pouvoir constituer un groupe pour participer à la vie démocratique de l'Institution et ne pas voir sa sensibilité politique être effacée.

Plutôt que des tentatives d'hégémonie, et vu que je ne sais pas exactement quelle est la volonté derrière cet amendement, je serai relativement prudent ici et je m'en tiendrai à appeler au respect des sensibilités des minorités politiques, au respect de la pluralité démocratique dans notre Assemblée, en espérant que le bon sens l'emportera avant le vote et que cet amendement sera retiré pour éviter une vraie difficulté démocratique et politique dans notre Assemblée.

Je vous en remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Madame MARTIN ...

Mme MARTIN

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais faire quelques remarques très rapides.

Tout d'abord, remercier et reconnaître le travail colossal qui a été effectué par Gérard ONESTA et les membres du Bureau de l'Assemblée.

Ceci dit, je voudrais dire deux choses.

La première, c'est qu'il faut essayer de garder à l'idée qu'un Règlement intérieur est effectivement un règlement qui acte les droits et les devoirs de chacun et chacune, ce qui est tout à fait normal dans le cadre de notre Assemblée et dans le cadre de toutes les Institutions et Commissions qui existent.

Simplement, je voudrais indiquer que ce qui nous paraît important aujourd'hui, c'est de garder un esprit -il y a la loi et l'esprit des lois-, c'est-à-dire un Règlement intérieur qui permet de présenter des garde-fous démocratiques, mais qui permet aussi de la souplesse et de la bienveillance.

Je pense par exemple que le fait de déposer des amendements 5 jours ouvrés avant l'Assemblée plénière est un peu juste, un peu court et ne permet pas forcément un travail productif et constructif en amont. Même chose concernant les interventions qu'il serait là aussi nécessaire de préciser 5 jours ouvrés en amont. J'espère que nous pourrons revoir ces deux articles afin de nous permettre de mieux travailler, même si je comprends tout à fait la nécessité de porter à la connaissance des Services les amendements qui sont déposés ; je respecte cela, mais par exemple 2 jours ouvrés cela fait 4 jours et cela pourrait peut-être être suffisant.

J'évoquais il y a un instant la loi et l'esprit des lois. Je crois que cette Assemblée plénière doit rester un endroit où l'on peut s'exprimer de manière démocratique et j'en appelle à une volonté collective afin que cette expression démocratique puisse effectivement se dérouler dans de bonnes conditions et que l'on ait une interprétation bienveillante des critères présentés notamment pour les questions orales et les vœux. Parce que si nous sommes des élus régionaux, nous sommes aussi des citoyens de ce pays, nous sommes des élus de la République, nous ne sommes pas "suspendus en l'air". Nous sommes impactés par les débats qui traversent nos courants politiques, qui traversent ce pays et nous devons aussi pouvoir les porter de manière constructive dans cette Assemblée.

Enfin, je rejoins les propos de Monsieur SERIEYS en demandant fraternellement à mes camarades du groupe Socialiste et Républicain de retirer la proposition qui est faite de monter à 7 le seuil pour la création d'un groupe, tout simplement parce qu'à 4 c'est aujourd'hui un garde-fou démocratique qui permet une expression démocratique dans notre Assemblée plénière et je pense que cela, il faut le préserver à tout prix.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Madame VINET ...

Mme VINET

Merci.

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les élus,

Nous prenons acte des nombreuses modifications apportées à ce Règlement intérieur et nous saluons le travail qui a été mené par le Bureau de l'Assemblée, en concertation avec les élus.

Il reste encore à faire et plus particulièrement sur un axe important pour le groupe Nouveau Monde en Commun, c'est-à-dire l'implication pleine et entière des citoyennes et des citoyens, qui était d'ailleurs un élément de notre accord, Madame la Présidente.

Nous retrouvons ce thème dans le chapitre 10 de notre Règlement intérieur qui fera l'objet, nous l'avons bien noté, d'une révision complémentaire pour l'Assemblée du mois de novembre.

Il est important que soit enfin rédigée la Charte de la participation citoyenne, qui avait été maintes fois repoussée lors du précédent mandat en Midi-Pyrénées. Cette Charte doit déterminer les droits et les moyens de participation ouverts aux habitants sur notre territoire. Elle devra être élaborée en concertation étroite avec la population.

Nous devons permettre la saisine directe de l'Assemblée plénière du Conseil régional par voie de pétitions citoyennes et étudier toutes les possibilités offertes par la loi en matière de référendum d'initiative citoyenne sur des sujets d'importance, en lien avec les compétences de l'Assemblée.

Enfin, nous devons pouvoir mettre en place, en complément des procédures d'audit prévues par la loi, des Commissions thématiques citoyennes qui seront des instances de concertation et de propositions, en amont des délibérations majeures de l'Assemblée. Elles seraient composées d'acteurs de la société civile et de citoyens tirés au sort et les travaux de ces Commissions seraient rendus publics.

Madame la Présidente, à chaque instant la population doit pouvoir être consultée, entendue, comme cela vient d'être fait pour le nom, et doit participer à l'élaboration de nos politiques publiques. Notre groupe portera cet objectif lors de la prochaine Assemblée plénière. Cela contribuera à réconcilier les citoyens et la *Res publica*.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

La parole est au groupe des Radicaux de Gauche. Madame GARRIGUES ...

Mme GARRIGUES

Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Mon intervention sera brève dans la mesure où a priori, et je n'en doute pas, chacune et chacun d'entre vous ont pris connaissance de ce document dense, un peu trop peut-être, mais sans doute le fonctionnement parfaitement démocratique de notre Assemblée est-il à ce prix.

Dans la mesure également où nos deux rapporteurs ont mis en évidence de manière très claire l'essentiel de l'esprit et de la lettre de ce nouveau Règlement intérieur.

Et vous ne serez pas surpris qu'à mon tour je salue, comme il se doit, le travail considérable que le Bureau de l'Assemblée a fourni ces derniers mois et tout cela, semble-t-il, dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Lors du rapide toilettage que nous avons approuvé en début d'année, vous nous aviez annoncé l'élaboration sous six mois d'un nouveau Règlement intérieur, si ce n'est définitif du moins beaucoup plus abouti. Félicitations, mesdames et messieurs les membres du Bureau, le pari est tenu !

Parmi les mesures nouvelles, nous sommes particulièrement satisfaits de l'introduction, à l'article 12, de la possibilité pour chaque groupe de reprendre la parole en fin de séance -dans une limite de 4 minutes et de 2 intervenants- pour, s'il le souhaite, commenter ses votes ; une déclaration de politique générale en quelque sorte, mais conclusive.

Tout comme nous trouvons pertinent d'avoir introduit un parallélisme de structure et de fonctionnement dans les différents organes de notre Institution : Assemblée plénière, Commission permanente, Commissions sectorielles, Bureau de l'Assemblée. Tout ce qui va dans le sens de la clarté et d'une forme de simplification est une bonne chose.

Globalement donc, ce projet de Règlement intérieur nous agréé.

Mais, et surtout mesdames et messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée, ne voyez pas dans les propos qui suivront l'expression d'une quelconque ingratitude vis-à-vis de l'ampleur de la tâche à laquelle vous vous êtes attelés. Selon le vieil adage "qui aime bien châtie bien", nous avons quand même quelques observations à formuler.

Elles portent sur les règles de contrôle de présence des élus, que nous persistons à trouver un peu trop drastiques. En fait, selon le Règlement, l'élu parfait, l'élu idéal serait celui qui, membre seulement de deux Commissions sectorielles -se tenant de surcroît le même jour !- et n'étant par ailleurs membre d'aucun organisme extérieur ou n'assistant que rarement, voire jamais à leurs réunions, pourrait afficher un taux de présence de 100% en venant une fois par mois à l'Hôtel de Région et une fois par trimestre aux Assemblées plénières ... C'est quand même assez paradoxal et somme toute assez injuste ! Quelle valeur accorde-t-on à la présence de l'élu sur le terrain, plusieurs jours par semaine pour beaucoup d'entre nous, ou dans les différentes structures dans lesquelles ils sont amenés à siéger ? Nous considérons toujours que les élus sont a priori responsables, responsables de leur conduite et responsables devant leurs électeurs.

Autre point de désaccord -cela a été dit par deux fois- : le seuil requis d'élus pour constituer un groupe ; il est actuellement de 4 mais il est question, si j'ai bien compris, de le relever à 7.

Nous n'y sommes pas favorables car nous avons toujours défendu, au nom du pluralisme, la constitution de groupes autonomes pour les petites formations.

Ceci étant précisé, dès lors que cette refonte devrait nous permettre de limiter autant que faire se peut certains débordements, tout en garantissant un fonctionnement parfaitement démocratique, dès lors également que ce Règlement se veut un guide de bonnes pratiques, dès lors enfin qu'il est encore susceptible d'évolutions comme nous l'a annoncé Gérard ONESTA, les Radicaux de Gauche voteront ce nouveau Règlement.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Pour le groupe de la Droite et du Centre, Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Je vous remercie.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je ne sais, pour vous dire la vérité, que vous dire pour commenter le rapport que vous nous proposez aujourd'hui, si ce n'est l'hallucination dont j'ai été l'objet lorsque j'ai pris connaissance des 46 pages que vous nous avez adressées il y a maintenant un peu plus de 12 jours et que j'ai essayé de partager avec mes collègues du groupe de l'Union des Élus de la Droite et du Centre, pour essayer de comprendre à quoi réellement, Madame la Présidente, vous souhaitez parvenir.

D'un côté j'entends Monsieur ONESTA, que j'ai eu au téléphone puisque je n'ai pas eu la chance de participer -mais peut-être est-ce lié à mes nouvelles fonctions de Président- aux réunions de "concertation" -je mets des guillemets- pour essayer d'établir ensemble ce Règlement intérieur.

Mais je me rends compte effectivement qu'il y a un certain nombre de parties de ce document dont on me dit et dont on nous confirme aujourd'hui qu'il faudra attendre quelques semaines, voire quelques mois pour essayer de les préciser.

46 pages, des articles entiers du Code général des Collectivités territoriales repris, je n'en vois pas l'intérêt. Comme certains ont eu l'occasion de le dire, il se trouve que nous aurons au moins comme record d'avoir le Règlement intérieur le plus fourni de l'ensemble des Collectivités françaises ! J'ai eu pour ma part l'occasion de proposer des rédactions de règlement intérieur pour des Collectivités autres que la Région -mais tout aussi importantes- et l'on s'aperçoit que c'est un véritable choix politique de savoir ce que l'on y met.

Or aujourd'hui, force est de constater qu'à travers ces 46 pages, de quoi s'agit-il ?

On essaie en fait, sous prétexte de vouloir parler de démocratie et de droits des groupes d'opposition, de museler totalement la capacité que nous avons, nous les élus, que nous soyons

de la majorité ou de l'opposition, pour peser fortement sur les décisions que doit prendre notre Assemblée.

En effet, que ce soit à travers la création du Bureau de l'Assemblée, que nous avons condamnée parce qu'effectivement, à part la Région Corse, aucune Région française n'a créé ce type d'incongruité, je dirai, qui est en total décalage avec les règlements et les lois de notre pays ; que ce soit à travers le chapitre qui donne à la démocratie participative -mot de plus en plus galvaudé- quasiment tous les pouvoirs puisqu'en fait, nous l'avons vu tout à l'heure pour la désignation du nom de la Région, on nous met de plus en plus régulièrement devant le fait accompli, que ce soit à travers l'Assemblée des Territoires, à travers une consultation ou à travers les États généraux du rail ... Nous ne savons plus à quoi nous servons !

En fait, je crois qu'il manque un dernier article à votre Règlement intérieur : tout simplement la suppression ou la disparition du Conseil régional ... Je me pose la question très sincèrement, et mes collègues avec moi : à quoi servons-nous dorénavant, à quoi allons-nous servir pendant les six prochaines années ? Si ce n'est à entériner les décisions que vous aurez prises ou celles des diverses Assemblées que vous mettez en place : le Conseil régional des Jeunes, l'Assemblée des Territoires et je ne sais quoi encore, et que vous nous soumettez pour validation.

C'est-à-dire que même lorsque nous avons l'outrecuidance de nous opposer éventuellement aux propositions, on nous fait presque le procès d'être des non démocrates, voire même des antidémocrates.

Donc comprenez, Madame la Présidente, que nous sommes assez circonspects, pour ne pas dire plus, sur le document que vous nous présentez.

J'aimerais d'ailleurs savoir, dans cette salle, combien de conseillers régionaux, sur les 158 que nous sommes, ont pu lire les 46 pages de ce Règlement intérieur ... J'aimerais bien que vous puissiez poser un certain nombre de questions car je ne suis pas sûr que plus de la moitié des personnes qui vont procéder au vote dans quelques instants aient lu tous ces chapitres du Règlement intérieur !

J'aimerais savoir également si aujourd'hui les conseillers régionaux acceptent, à travers les articles nouveaux, d'être mis quasiment sous tutelle.

J'ai eu l'occasion de le dire de façon préliminaire à notre Assemblée, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est quasiment de nous ramener au rang d'écoliers de classe primaire ou maternelle, nous interdisant quasiment des temps de parole, nous demandant plus de 10 jours avant de soumettre des amendements potentiels, nous demandant de les signer, nous demandant de signer le matin, le midi et le soir pour être sûr que nous sommes tous présents en séance au moment de voter ... Mais de quoi s'agit-il ? Ce Règlement intérieur a-t-il pour objet de remettre en cause l'un des principes fondateurs de notre Constitution, de notre République, c'est-à-dire la démocratie représentative ?

Je vous le rappelle, nous sommes tous et toutes élu(e)s du peuple de notre région et nous avons mandat de mener les affaires de la Région au titre des compétences qui nous sont données par les lois.

Or aujourd'hui, à travers tout ce que vous nous proposez dans ce projet de Règlement intérieur, vous nous mettez sous la tutelle de différents groupes, de différentes assemblées et de l'Administration qui va nous continger, nous demander de fournir, à des moments divers et variés, des éléments qui nous empêcheront de pouvoir débattre sur le fond des véritables projets. Comment peut-on, en moins d'une heure et demie, décider du nom que portera pour des décennies notre Région, sans s'être réuni en Commission, sans avoir préalablement décidé ensemble ? Je ne dis pas de suivre l'avis de l'opposition, mais d'écouter a minima les propositions de l'opposition.

Comment, demain peut-être, décider du Schéma régional de développement économique, du fameux SRADDT que nous devons adopter avant la fin de l'année, sans que nous puissions nous rassembler, sans que nous puissions donner notre avis ?

Tout cela me paraît et nous paraît, à nous les élus de l'Union des Élus de la Droite et du Centre, un peu exagéré.

Aussi, nous vous le disons clairement Madame la Présidente, j'ose espérer que ce projet de Règlement intérieur, vous ne l'avez pas cautionné. J'ose espérer que quelque part, le travail qui a été fait par le Bureau de l'Assemblée n'est pas un travail que vous auriez pu mener, Madame la Présidente. J'ose espérer Madame la Présidente, et je vous fais ce crédit, que d'ici novembre vous allez nous réunir, vous-même qui êtes l'Exécutif, la Présidente de notre Région, afin qu'ensemble nous discussions des meilleurs moyens de pouvoir mener, de façon démocratique, les destinées de notre nouvelle Région.

Alors, c'est l'occasion, nous allons dans quelques instants vous présenter un certain nombre d'amendements, pas 38 comme cela a été fait, mais 5 ou 6 qui nous paraissent être des amendements tout à fait constructifs qui nous permettront, me semble-t-il, d'être un peu plus efficaces et constructifs dans les affaires menées par la Région.

De la même façon, je vous l'annonce, notre groupe votera favorablement l'amendement présenté pour monter le seuil de 4 à 7 élus pour la création des groupes, parce qu'il me semble que diluer le nombre de groupes pour avoir des temps de parole diluerait aussi le débat et la possibilité pour chacun de pouvoir s'exprimer.

Donc Madame la Présidente, je suis très clair : s'il s'avérait qu'à la fin du vote ce Règlement soit adopté en l'état, sans prendre en compte un certain nombre d'amendements, nous étudierions la possibilité de saisir la justice -ce qui n'est pas mon habitude- pour essayer de faire revenir à la raison les personnes qui ont écrit ce Règlement, qui me paraît hors de proportion avec un débat démocratique et avec la gestion d'une Région.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce Règlement intérieur et nous vous tendons la main pour vous dire : travaillons ensemble. Il nous faut un Règlement, toute démocratie a besoin de règles, nous sommes d'accord mais il faut que ces règles permettent le débat démocratique. Je vous remercie Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, dans son propos introductif Monsieur ONESTA a rappelé qu'il avait concerté les Présidents de groupes et en l'occurrence, il avait concerté votre prédécesseur. J'entends, dans la situation particulière, que vous n'avez pu y travailler qu'à une reprise, mais il a été aussi indiqué que de nombreux dispositifs seraient retravaillés d'ici l'Assemblée plénière de novembre. Cela a été indiqué par Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée et cela figure aussi, pour certains points, dans ce projet de Règlement intérieur.

Le dispositif peut en effet être amélioré, il doit même être complété sur certains aspects et ce travail se fera en concertation avec l'ensemble des groupes.

La parole est à présent au groupe SRC. Madame BULTEL HERMENT ...

Mme BULTEL HERMENT

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Il me revient de prendre la parole, au nom du groupe Socialiste Républicain et Citoyen, pour vous dire quel est notre sentiment sur ce nouveau Règlement intérieur qui doit garantir le bon fonctionnement des instances de notre Collectivité.

Je souhaiterais tout d'abord m'adresser à Madame JAMET, si elle veut bien écouter mon propos, pour lui demander si c'est un problème de mémoire ou tout simplement son goût immodéré pour la contrevérité qui lui fait dire qu'elle n'a pas été concertée et que le groupe Socialiste Républicain et Citoyen n'était pas présent lors de la réunion à laquelle elle a fait allusion.

J'étais présente et bien que vous n'avez pas de goût pour la féminisation, il se trouve que je représentais le groupe Socialiste Républicain et Citoyen !

(Applaudissements)

Cette information vous a été donnée dès le départ de l'entretien.

Mme JAMET

(Intervention inaudible - Hors micro).

Mme BULTEL HERMENT

Je peux vous dire, justement à cette occasion, que la seule remarque et le seul signe d'intérêt que vous avez manifestés, pourtant devant Monsieur ONESTA qui vous expliquait la totalité du Règlement intérieur, c'est lorsque l'on a évoqué la possibilité que la télévision soit présente lors des Commissions permanentes ... Et là, je dois dire que votre attention a été totale, vous avez même évoqué le fait que vous pourriez ainsi "faire un petit peu de spectacle" !

Mme JAMET

(Intervention hors micro) ... Parce qu'il faut que les gens sachent !

Mme BULTEL HERMENT

Tout d'abord, c'est une nouvelle fois un engagement respecté.

Madame la Présidente, dès le mois de janvier et votre élection, vous aviez souhaité que le Bureau de l'Assemblée se saisisse de ce dossier du Règlement intérieur. C'est fait et c'est vrai qu'il ne s'agit pas d'un simple toilettage ; nous avons travaillé sérieusement et en concertation.

C'est pourquoi d'ailleurs je veux saluer le travail de cette instance, sous la houlette de Gérard ONESTA et avec mes collègues Dolorès ROQUÉ, Fabrice VERDIER et Christophe DELAHAYE, le rapporteur, qui a tout particulièrement suivi ce dossier.

Des consultations ont donc été menées auprès de tous les groupes -en tous cas ceux qui voulaient bien y travailler !-, de la majorité comme de l'opposition. Ensemble, nous avons écrit et réécrit de nombreuses versions modifiées.

Vous me permettrez également de saluer le travail des Services qui n'ont pas ménagé leur temps et leur énergie pour que ce document soit profondément remanié et présenté dans les temps à notre Assemblée.

Alors, avant de présenter la position de notre groupe sur ce document, je voudrais souligner en préambule ce qu'il représente à mon sens.

Après des années de modification de l'équilibre des pouvoirs, de glissements accélérés des compétences du niveau national vers le niveau territorial, de renforcement constant du rôle et du poids politique des Collectivités territoriales et de leurs organes représentatifs, la Région se trouve aujourd'hui dans une situation nouvelle, face à un paradigme nouveau.

C'est un fait que tous ces transferts de pouvoir, de décentralisation et de régionalisation qu'a connu notre pays font que les Collectivités territoriales occupent aujourd'hui le devant de la scène. Elles sont devenues des composantes clefs du paysage politique et leurs instances sont dorénavant la voix la plus représentative de la population.

Alors, quelle est aujourd'hui la situation des pouvoirs locaux et régionaux ? Comment la nouvelle donne se répercute-t-elle dans notre organisation interne ?

Pour apporter des réponses, la Région devait se doter de nouveaux outils de fonctionnement, revus et modernisés.

Ce nouveau Règlement intérieur nous permettra de renforcer la démocratie locale, régionale et son évolution.

Le Règlement intérieur est bien un document politique mais malgré, visiblement, le souhait de certains membres de l'opposition et des minorités, il y a une chose qu'il ne fera jamais, c'est de faire de votre groupe, Madame JAMET, la majorité de cette Assemblée, c'est sûr !

(Applaudissements - Brouhaha)

C'est notre loi commune, notre règle de vivre ensemble et presque *l'Alma mater* du fonctionnement des instances de notre Institution. *(Apartés)*

Il nous appartiendra, après son adoption, de nous y référer individuellement et collectivement, non pas pour une bataille rangée entre articles et alinéas, mais pour nous souvenir que nous, élus de cette Collectivité, nous sommes dotés d'un outil essentiel.

Nous ne pourrons pas alors invoquer tel ou tel autre argument juridique ou pseudo-juridique extérieur. Nous avons notre texte fondateur.

C'est aussi un texte qui apporte de la clarté et donc de l'efficacité.

Le texte a été réécrit afin que l'on puisse y trouver immédiatement les références que l'on y cherche. Il est organisé en fonction des instances de notre Collectivité.

Cette clarté correspond bien à l'idée que nous nous faisons du fonctionnement de notre Institution. Cette clarté est également la garante d'une efficacité réelle et de la transparence politique.

C'est un texte qui apporte de la clarté dans l'expression démocratique ; une expression démocratique que, malgré les plaintes des uns et des autres, je n'entends pas museler, à aucun moment ... Entendez par là que l'on vous entend suffisamment en tous les cas !

Ce nouveau Règlement intérieur porte un certain nombre de valeurs qui nous tiennent à cœur et qui sont clairement rappelées en préambule, qui affirment le devoir d'exemplarité garant, sans aucun doute, d'une démocratie moderne.

Il nous donne une large palette de possibilités pour que nos instances fonctionnent au mieux, en précisant les rapports d'initiative, la présentation des amendements, les missions d'information, les points d'actualité, les questions orales, la présentation des vœux ou l'audition des personnalités extérieures.

Mes chers collègues, c'est aussi un texte qui apporte de la clarté dans ce que doit être notre comportement collectif. Je veux ici souligner tout d'abord les règles explicites s'agissant de l'absentéisme dans les instances régionales. Mais je veux surtout souligner notre engagement commun s'agissant de notre comportement dans ces mêmes instances et du respect de l'ordre dans ces instances. Ici tout particulièrement, la portée politique de ce texte est une évidence.

Enfin, ce texte apporte de la clarté s'agissant de l'avenir.

Je veux saluer ici le fait que d'ores et déjà d'autres débats, d'autres consultations internes sont inscrits dans ce texte. C'est aussi le signe, la marque du travail du Bureau de l'Assemblée et je veux, une nouvelle fois, saluer le travail de Gérard ONESTA... *(Exclamations)* et de Christophe

DELAHAYE, parce que ce travail n'est pas clos, il est ouvert et si vous voulez bien y travailler, nous y travaillerons ensemble.

Ce texte ne fige pas le fonctionnement de l'Institution régionale dans un sarcophage juridico-politique sclérosant. Il ouvre le champ des possibles pour une nouvelle version quand d'autres modifications seront arrivées à maturité.

En conclusion, Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais nous interpeller.

Un Règlement intérieur n'a aucun intérêt si nous n'y mettons pas le sens nécessaire à notre action. Il n'est qu'un document de plus si nous, élus régionaux de la majorité et de l'opposition, collectivement et individuellement, n'y accordons pas l'attention et le respect nécessaires ... (*Apartés*) Le respect qui semble échapper à certains !

En ces temps troublés, où la fonction d'élu peut être tant décriée, nous avons un devoir d'exemplarité.

En adoptant ce nouveau Règlement intérieur, en sachant qu'il est par essence évolutif, nous sommes en phase avec la conception que nous nous faisons de l'action politique.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, mes chers collègues, le groupe Socialiste Républicain et Citoyen votera pour la nouvelle version du Règlement intérieur qui nous est proposée.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Madame la Présidente, avec votre permission, l'exposé de notre collègue Monique BULTEL HERMENT a été tellement complet et brillant, tant dans sa dimension technique que politique, que je ne voudrais pas, à travers mon intervention, venir polluer cet excellent exposé, elle a tout dit pour nous !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Nous allons donc passer à la présentation des amendements.

Le premier amendement relatif à ce rapport est l'amendement n°4 déposé par le groupe de l'Union des Élus de la Droite et du Centre. Madame PUJOL, vous avez la parole et peut-être pourra-t-il y avoir une présentation un peu regroupée puisque, Monsieur RIVENQ, vous en avez aussi présentés dans le cadre de votre intervention.

Amendement n°4 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

Amendement n°6 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

Mme PUJOL

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Je vais en effet vous présenter l'amendement n°4 et l'amendement n°6, puisque la vocation de ces deux amendements est identique, l'un concernant les Assemblées plénières et l'autre la Commission permanente.

Dans la rédaction du Règlement il est proposé, pour le dépôt des amendements en Assemblée plénière, de porter le délai à 5 jours ouvrés précédant l'Assemblée plénière ou la Commission permanente.

Ce délai de 5 jours est bien trop court pour effectuer correctement notre travail d'élus.

Il empêche la prise de connaissance des dossiers, de pouvoir en discuter en groupe et éventuellement, le cas échéant, de proposer des amendements.

Ce délai, en fait, enlève toute possibilité de discussion, d'échanges constructifs, notamment en Assemblée plénière.

En adoptant ce délai, vous réduisez l'Assemblée plénière à une simple chambre d'enregistrement ce qui, vous en conviendrez, serait dommageable pour l'exercice de l'expression démocratique.

C'est pour cette raison que le groupe UEDC propose de raccourcir ce délai afin de pouvoir déposer les amendements jusqu'à 15 heures, la veille d'une Assemblée plénière ou d'une Commission permanente et de mettre en cohérence celui relatif aux amendements dits de "compromis commun".

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur RIVENQ, vous présentez les suivants ?

Amendement n°5 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

M. RIVENQ

Oui, Madame la Présidente.

Nous vous proposons, dans l'amendement n°5, la création d'un article 30 bis.

Très rapidement, car j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet à diverses reprises, il se trouve que par le fait d'avoir délégué à la Commission permanente la quasi-totalité des pouvoirs de l'Assemblée plénière, nous n'aurons que très peu d'occasions de siéger en Assemblée plénière, trois à quatre fois par an, ce qui ne nous donnera pas l'occasion de nous voir toutes et tous, ce qui est dommage ! Et donc, effectivement, deux tiers des élus régionaux ne délibéreront pas, alors qu'ils participent à toutes les Commissions sectorielles, sur 80 à 90% des rapports que nous adoptons dans l'année.

Cette situation nous paraissant totalement inacceptable, nous vous proposons -tel que je vous l'ai déjà demandé de façon orale- dans le chapitre 3 de créer un article 30 bis rédigé ainsi : "Tout conseiller régional qui ne fait pas partie de la Commission permanente peut y assister sans prendre part aux débats, ni aux votes".

J'ajoute que pour notre part, nous sommes contre le fait de rendre publiques ces Commissions permanentes puisque c'est l'objet même des Commissions permanentes généralement consacrées à de l'enregistrement et à de la ventilation de subventions. Nous souhaitons donc que tous les conseillers régionaux puissent y assister et eux seuls, et ce d'autant plus que les collaborateurs peuvent y assister ; la moindre des choses serait donc que les élus puissent y assister. Voilà l'objet de cet amendement n°5.

L'amendement n°7 va vous être présenté par Madame POUCHELON.

LA PRESIDENTE

D'accord. Madame POUCHELON pour l'amendement n°7 ...

Amendement n°7 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

Mme POUCHELON

Juste avant, je ne peux pas ne pas réagir aux propos de Monsieur ONESTA qui nous dit qu'il n'a rien à cacher, mais qu'il aurait tout à redouter de l'opposition ... Très franchement, ceci me choque énormément ! Serions-nous des élus de deuxième zone, des élus dangereux, malhonnêtes ? Je crois qu'il est très grave de tenir de tels propos.

Vous parlez de concertation, cette concertation n'a été qu'en fait une heure ou deux au téléphone avec notre Présidente de groupe, alors qu'il s'agissait -et nous vous l'avions proposé- de créer une vraie Commission de travail. Monsieur ONESTA, il y a encore quelques progrès à faire pour apprendre ce qu'est la véritable concertation !

J'en viens à l'amendement n°7.

Nous nous sommes déjà exprimés sur cette originalité de notre Règlement intérieur que constitue le Bureau de l'Assemblée. Un organe né de l'imagination sans bornes de Monsieur ONESTA, une création qu'il a marchandée entre les deux tours des élections régionales.

Mais ce Bureau, comme tout ce que vous mettez en place depuis le début de ce mandat, exclut systématiquement l'opposition. Ce Bureau n'est en fait qu'un intergroupe de la majorité régionale. Nous vous avons écouté tout à l'heure, vous dites que vous vous êtes très bien entendus, nous n'en doutons pas !

Le vrai Bureau de l'Assemblée est prévu au CGCT et il est d'ailleurs rappelé dans l'article 25 du Règlement intérieur qu'il est constitué par la Présidente, les Vice-présidents et les Conseillers délégués.

Notre proposition est donc tout simplement de supprimer le Bureau de l'Assemblée.

LA PRESIDENTE

Monsieur DEVILLE pour l'amendement n°8 ...

Amendement n°8 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

M. DEVILLE

L'amendement n°8 concerne en fait tout le chapitre 10, donc la question que l'on se pose et les observations que l'on fait sont afférentes au risque, selon nous, que fait courir cette initiative, qui réside dans le fait que certains débats qui pourraient avoir lieu dans l'hémicycle se déplacent tout simplement dans de nouvelles structures : l'Assemblée des Territoires, les Comités ad hoc, ...

Une grande majorité des élus se sont déjà vus dépossédés d'une partie de leurs prérogatives en ne siégeant pas à la Commission permanente, à laquelle nous avons confié la quasi-totalité des compétences.

Ceci a créé une situation particulière qui va donc voir deux tiers des conseillers régionaux voter des budgets et des schémas, sans pour autant pouvoir voter les opérations qui traduisent ces décisions et qui, dorénavant, se verront imposer des choix pris, des orientations fixées par cette nouvelle Assemblée hors sol.

La démocratie veut pourtant que la population élise ses représentants, lesquels sont appelés à prendre leurs responsabilités et les décisions que le mandat qu'ils se sont vus confier leur impose. Aussi, plutôt que d'ajouter une confusion sur nos institutions, que nos concitoyens dénoncent d'ailleurs de plus en plus, il est peut-être important de donner plus de lisibilité au travail des élus et arrêter de créer des instances ad hoc, a fortiori lorsqu'elles n'ont pas la force de la légitimité démocratique.

Notre amendement a donc tout simplement pour objet de supprimer ce chapitre sur la Citoyenneté active, en se concentrant essentiellement sur le mode de fonctionnement de notre Institution, ce à quoi sert d'ailleurs un Règlement intérieur, en évitant peut-être ... Je ne vais pas, avec tout le respect et l'affection que j'ai pour Monsieur ONESTA, revenir sur le Bureau de l'Assemblée, mais vous savez que nous n'en pensons pas forcément beaucoup de bien parce que dès le départ, nous avons été exclus de ce Bureau, la méthodologie ne nous a pas convenu et c'est vrai que les relations, c'est important Monsieur ONESTA et quand on dit "non" dès le début, c'est ensuite assez compliqué, même si l'on essaie d'ouvrir la porte.

Nous avons, pour notre part, la conviction qu'il ne faut pas essayer de créer des comités ad hoc, de créer toute une série d'organes, même si nous sommes attentifs à la démocratie participative, bien que nous ne la partageons pas totalement puisque l'on a bien vu ce matin que nous n'en avons pas la même lecture. D'un côté on pourrait effectivement se contenter des 3% de gens qui ont répondu, en estimant qu'ils étaient parfaitement légitimes à exprimer leur opinion, mais il y en a tout de même 97% qui n'ont rien dit et qui ont transféré à leurs élus cette capacité de pouvoir s'exprimer.

Le Règlement intérieur doit donc rester un Règlement intérieur, il doit veiller au bon respect de nos Institutions, il doit fixer notre cadre commun et notre engagement réciproque.

Évitons de mettre à l'intérieur toute une série de dispositions qui vont l'écartier de ce à quoi il doit servir. Il doit servir à l'efficacité, à la transparence, au respect de chacun des élus et je crois que ce serait sans doute une bonne chose d'essayer de le simplifier et de ne pas en rajouter.

Enfin, je crois que c'est Montesquieu qui disait : "*Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires*", j'ai envie de vous dire : Les Règlements intérieurs dans lesquels on rajoute des règles inutiles peuvent affaiblir les dispositions nécessaires à notre fonctionnement et à notre bien-être commun. Madame la Présidente, j'en ai terminé de mes quelques observations.

LA PRESIDENTE

Merci. Madame ...

Amendement n°9 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

Mme ANAHORY

Madame la Présidente,

Concernant la prévention de l'absentéisme, le Règlement intérieur prévoit que le montant des indemnités que le Conseil régional alloue à ses membres soit modulé en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres. Aussi, quitte à faire du contrôle de présence effective des élus la règle, les conseillers régionaux étant désignés, avec leur accord, dans des organismes extérieurs afin de représenter le Conseil régional, nous pensons qu'il serait de bon ton de les soumettre aux mêmes exigences de présence que celles qui nous sont imposées dans cette Assemblée et ainsi d'élargir le dispositif de modulation des indemnités à l'ensemble des réunions, y compris dans les organismes extérieurs. L'objectif étant alors d'assurer une présence effective de notre Collectivité, là où nous constatons le plus souvent un manque patent d'assiduité des élus.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Monsieur RIVENQ ...

Amendement n°51 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe UEDC

M. RIVENQ

Merci, Madame la Présidente.

Juste pour vous dire qu'en allant un peu vite, j'ai omis de vous dire que l'amendement n°5, que j'ai présenté sur la création de l'article 30 bis, a été retiré et il est remplacé par l'amendement n°51, que je me permets de vous présenter maintenant, ce qui évitera d'y revenir tout à l'heure.

Cet amendement n°51 est identique à l'amendement n° 5, si ce n'est que nous nous sommes aperçus que dans le chapitre 6, article 81, il avait été supprimé par rapport au Règlement initial

que "les groupes peuvent désigner en leur sein un ou deux Vice-présidents". Il nous paraissait intéressant de pouvoir le remettre.

Nous vous demandons donc dans le même amendement, suite à la création de l'article 30 bis indiquant que "Tout conseiller régional qui ne fait pas partie de la Commission permanente peut y assister sans prendre part aux débats, ni aux votes", de préciser que dans le chapitre 6, article 81, il est rajouté un alinéa bis formulé ainsi : "Les groupes peuvent désigner en leur sein un ou deux Vice-présidents".

Cela figurait au Règlement initial de janvier, nous n'avons pas compris pourquoi cela n'y était plus dans celui-là et donc nous proposons de le rétablir ; cela peut être intéressant pour les Vice-présidents.

Merci.

LA PRESIDENTE

C'est bien ce qui m'avait été indiqué. J'ai cru que vous aviez changé d'avis, mais donc vous retirez bien l'amendement n°5 et il est remplacé par l'amendement n°51 ?

M. RIVENQ

C'est cela, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Très bien. Je vous remercie.

Le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine a déposé 37 amendements.

Madame JAMET, pouvez-vous m'indiquer qui les présente ?

Mme JAMET

Julien SANCHEZ, Jean-Guillaume REMISE, Chantal DOUNOT, Maïthé CARSALADE, Jean-François FONS et moi-même.

LA PRESIDENTE

Très bien, merci.

C'est Monsieur SANCHEZ qui commence ? Ou Madame DOUNOT SOBRAQUES ?...

Amendement n°12 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Le paragraphe c) de l'Article A du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"c) - Quand un passage du présent Règlement est écrit en italique, cela indique qu'il s'agit de la reprise in extenso de dispositions inscrites dans la Loi ou dans un Code ayant une valeur

réglementaire supérieure au présent Règlement. Dans ce cas, à la fin dudit passage, est indiquée entre parenthèses la référence de l'article de la Loi ou du Code en question".

Nous ne souhaitons pas de féminisation des noms. Pourquoi ? Exposé des motifs :

Considérant que l'article 2 de la Constitution de la V^{ème} République dispose que "la langue de la République est le français", il convient de supprimer la féminisation des termes, contraire à l'usage de la langue française, dont seule l'Académie française est "la gardienne" et contraire aux recommandations de la Commission générale de la terminologie et de néologie dont l'enrichissement de la langue est une des missions.

En effet, selon l'Académie : *"Nul ne peut régenter la langue, ni prescrire des règles qui violeraient la grammaire ou la syntaxe : elle n'est pas en effet un outil qui se modèle au gré des désirs et des projets politiques. Les compétences du pouvoir politique sont limitées par le statut juridique de la langue, expression de la souveraineté nationale et de la liberté individuelle, et par l'autorité de l'usage qui restreint la portée de toute terminologie officielle et obligatoire"*. Et, *"conformément à sa mission, défendant l'esprit de la langue et les règles qui président à l'enrichissement du vocabulaire, elle rejette un esprit de système"* qui tend à imposer la féminisation.

De même, la Commission générale de terminologie et de néologie, instituée par le décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française et placée sous l'autorité du Premier Ministre, rappelle en liaison avec l'Académie française que si l'usage féminise aisément les métiers, *"il résiste cependant à étendre cette féminisation aux fonctions qui sont des mandats publics ou des rôles sociaux distincts de leurs titulaires et accessibles aux hommes et aux femmes à égalité, sans considération de leur spécificité. (...) Pour nommer le sujet de droit, indifférent par nature au sexe de l'individu qu'il désigne, il faut se résoudre à utiliser le masculin, le français ne disposant pas de neutre"*.

Elle ajoute que *"cette indifférence juridique et politique doit être préservée dans la réglementation, dans les statuts et pour la désignation des fonctions"*. Elle affirme *"son opposition à la féminisation des noms de fonction dans les textes juridiques en général, pour lesquels seule la dénomination statutaire de la personne doit être utilisée"*. Elle *"estime que les textes réglementaires doivent respecter strictement la règle de neutralité des fonctions. L'usage générique du masculin est une règle simple à laquelle il ne doit pas être dérogé"* dans les décrets, les instructions, les arrêtés et les avis de concours. Les fonctions n'appartiennent pas en effet à l'intéressé : elles définissent une charge dont il s'acquitte, un rôle qu'il assume, une mission qu'il accomplit.

Ainsi, ce n'est pas en effet Madame X qui signe une circulaire, mais le Ministre qui se trouve être pour un temps une personne de sexe féminin ; mais la circulaire restera en vigueur alors que Madame X ne sera plus titulaire de ce portefeuille ministériel. Madame PINEL peut peut-être en témoigner !

La dénomination de la fonction s'entend donc comme un neutre et, logiquement, ne se conforme pas au sexe de l'individu qui l'incarne à un moment donné. Il en va de même pour les grades de la

fonction publique, distincts de leur détenteur et définis dans un statut, et ceux qui sont des désignations honorifiques exprimant une distinction de rang ou une dignité.

Comme le soutient la Commission générale, *"pour que la continuité des fonctions à laquelle renvoient ces appellations soit assurée par-delà la singularité des personnes, il ne faut pas que la terminologie signale l'individu qui occupe ces fonctions. La neutralité doit souligner l'identité du rôle et du titre indépendamment du sexe de son titulaire"*.

Voilà, Madame le Président, les motifs qui justifient notre amendement.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur SANCHEZ ...

Mme JAMET

J'ai oublié Monsieur ARDINAT et Monsieur CARETTE dans les intervenants.

M. ASSAF

Madame la Présidente, Madame BAKIRI souhaiterait répondre à cet amendement.

LA PRESIDENTE

Oui, pardon Madame BAKIRI, vous avez la parole ...

Mme BAKIRI

Madame la Présidente de Région,

Chers collègues,

N'en déplaise au groupe Front National, nous constatons que dans la langue, les discours, la plupart du temps les femmes sont invisibles. La féminisation des noms des métiers, des professions et des fonctions électives lève l'occultation sociale des femmes. Elle permet de faire apparaître les femmes comme des citoyennes, des professionnelles, elles qui ont conquis tant de métiers et ainsi une certaine reconnaissance sociale par leur profession et par leur engagement dans la sphère publique.

Oui, souvent les images des métiers et des fonctions sont données au masculin ; ce n'est pas seulement une règle de grammaire, c'est une règle sociale qui instruit que le masculin domine sur le féminin.

Oui, mesdames et messieurs les élus du Front National, la langue est un système de représentation du monde, elle impose une certaine image de la réalité qui, sans la féminisation des noms, perpétuerait cette occultation.

Oui, la féminisation est nécessaire, même si elle n'est pas suffisante pour faire changer la situation économique et sociale des femmes.

Oui, faire apparaître les femmes comme des actrices sociales en les nommant au féminin dans leur métier, dans leur mandat, a fait et fera encore bouger les mentalités et en particulier l'Académie française qui indique le fait d'accepter dans son principe la féminisation de noms de métiers ou de fonctions qui seraient entrés dans l'usage.

De nombreux combats sont encore à mener pour rendre effective l'égalité femmes/hommes, le langage et la communication sont des vecteurs essentiels en la matière.

Le langage fixe les représentations du monde et par là, la hiérarchie entre les sexes ; il l'entretient mais peut aussi l'amplifier.

Mesdames et messieurs, chers collègues, il est de notre devoir que la sphère publique et au premier rang notre Collectivité territoriale œuvrent, à travers les mots et dans nos communications internes comme externes, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, par la féminisation des termes.

L'action menée par la Présidente de Région fait que nous sommes et nous resterons convaincus que le combat pour le droit des femmes et la langue française sont intimement liés.

Merci.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame ADDA ...

Mme ADDA

Merci, Madame la Présidente.

Encore une autre suppression ! Après celle des aides au Planning familial, celle des aides aux associations de culture, c'est au tour de la parité et de la liberté d'expression, une des libertés les plus fondamentales dans une démocratie, de recevoir les attaques du Front National, portées au travers de cet amendement ... *(Protestations)*

Si l'Académie française donne des recommandations d'emploi de la langue, elle n'entend nullement rompre avec la féminisation des noms de métiers et de fonctions qui découle de l'usage même. D'ailleurs, l'Académie française est opposée à toute détermination autoritaire de l'usage, préfère le soumettre à l'épreuve du temps et laisser rivaliser les formes différentes, sans rechercher à en proscrire autoritairement aucune, jusqu'à ce que la meilleure l'emporte.

Pourquoi ? Parce que l'Académie française sait que cette affaire n'est pas seulement son affaire, mais qu'elle concerne la société toute entière, parce qu'elle sait que notre langue évolue et parce qu'elle veut que la parité ait sa place dans la langue.

Et pour en finir avec le patriarcat, nous devons voter tous ensemble contre cet amendement du FN !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur ...

M. GAUBERT

Madame la Présidente,

Vous permettrez à un ancien militaire d'active d'aborder le problème de la féminisation et de la transposer au niveau de la Région.

J'ai été, dans mon commandement, confronté à ce problème et j'ai répondu au Ministre de l'époque -socialiste- qu'il faudrait dorénavant, pour que l'on puisse féminiser un certain nombre de grades, par exemple le grade d'officier avec trois galons qui est un capitaine, l'appeler un "capitain" de façon à permettre d'avoir une femme capitaine.

Merci Madame. (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Amendement suivant, Madame CARSALADE ...

Amendement n°13 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme CARSALADE

Il s'agit, Madame la Présidente, de modifier le paragraphe e) de l'Article B du Règlement intérieur. J'expose les motifs :

Le groupe FN-RBM attache une haute importance au respect des droits de la personne et de la dignité humaine. Le Règlement intérieur de notre Assemblée ne saurait donc oublier de prendre également en compte toutes les formes de harcèlement, dont hélas des élus sont parfois les victimes ou les coupables.

Comme l'actualité récente l'a encore rappelé, il est nécessaire de le mentionner formellement au sein du Règlement intérieur pour en dissuader les bourreaux, comme pour encourager les victimes de ces actes odieux à les dénoncer sans hésitation.

Aussi, je vous propose la modification suivante :

"e) - Dans les rapports qu'ils entretiennent entre eux, les élus régionaux observent les règles de non-violence et de courtoisie. Ils s'interdisent toute forme de harcèlement, qu'il soit sexuel ou moral. Les élus adoptent un comportement similaire dans leurs relations avec les membres des services administratifs régionaux".

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Je vous rappelle, Madame, que ce qui concerne toute forme de harcèlement, qu'il soit sexuel ou moral, est interdit et condamné par la loi. Cela n'a donc pas à figurer dans un Règlement intérieur parce que, par définition, les élus doivent respecter la loi, tout simplement.

Mme CARSALADE

Il y a des élus, Madame, qui le savaient et qui ont quand même eu des problèmes de harcèlement.

LA PRESIDENTE

Mais parce qu'une loi l'interdit, c'est la Justice qui est saisie et qui sanctionnera ; le mettre dans un Règlement intérieur n'amènera rien parce que la loi est déjà en place, avec des sanctions qui sont mises en œuvre.

Amendement suivant ...

Amendement n°14 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. FONS

Madame la Présidente,

Concernant l'Article 5, l'article L.4132-8 du Code général des Collectivités territoriales mentionne que "*le Conseil régional se réunit à l'initiative de son Président, au moins une fois par trimestre, dans un lieu de la région choisi par la Commission permanente*".

Cette disposition impose donc au minimum quatre réunions dans l'année, dont les dates sont librement déterminées par l'Exécutif, à partir du moment où il y en a une par trimestre et ce, même s'il n'y a rien à décider ou à dire.

Il n'y a donc pas lieu de parler de moyenne annuelle car il ne peut se tenir, par exemple, trois réunions au premier semestre et une seule au second, sans contrevenir à la législation en vigueur.

Merci.

LA PRESIDENTE

Cela, c'est votre interprétation. C'est en moyenne et vous ne trouverez pas de jurisprudence qui sanctionne cela.

Amendement suivant ...

Amendement n°15 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. REMISE

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Cet amendement porte sur le paragraphe f) de l'Article 5 du Règlement intérieur joint en annexe, modifié comme suit :

"f) - Sans préjudice du droit pour chaque élu d'être informé des affaires de la Région qui font l'objet d'une délibération, en cas d'urgence, le délai prévu pour l'envoi des documents de séance peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

- Le Président rend compte dès l'ouverture de la séance de l'Assemblée plénière, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieur".

Permettez-moi d'exposer les motifs de cet amendement :

Le pouvoir d'appréciation de l'urgence est conféré à l'Assemblée plénière, et non au Président, en vertu des alinéas 4 et 5 de l'article L.4132-18 du CGCT. L'Assemblée plénière a même le pouvoir de renvoyer la discussion à une séance ultérieure.

Ce pouvoir d'appréciation ne peut donc, en conséquence, être délégué à d'autres instances.

Voilà l'objet de cet amendement.

LA PRESIDENTE

Monsieur REMISE, l'article L.4132-18 précise bien que l'urgence relève de la seule appréciation du Président.

Amendement suivant ...

Amendement n°16 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. REMISE

Le présent amendement porte sur le paragraphe d) de l'Article 6 du Règlement intérieur joint en annexe, qui est inutile. Il convient de le supprimer.

En effet, l'appréciation du caractère d'urgence concerne la convocation et n'a rien à voir avec la définition de l'ordre du jour.

Je fais donc aussi référence à l'amendement précédent, ces deux éléments sont liés.

LA PRESIDENTE

En fait, c'est lorsque le Président fait adopter l'ordre du jour qu'il rend compte de l'urgence devant l'Assemblée, c'est donc à ce même moment-là ; ce n'est pas dans l'ordre du jour, mais c'est à ce moment-là que le Président doit présenter l'ordre du jour et donc préciser le caractère de l'urgence dans la présentation de cet ordre du jour.

Amendement suivant ...

Amendement n°17 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. FONS

Madame la Présidente,

Le paragraphe c) de l'Article 9 du Règlement intérieur joint en annexe est inutile, il convient de le supprimer.

Le Règlement intérieur n'a pas à régenter l'exercice du principe de la liberté de vote.

LA PRESIDENTE

Ce n'est pas le libellé du Règlement intérieur.

Dans le Règlement intérieur, il est juste donné comme précision que lorsque le titulaire a une procuration, il peut avoir deux votes différents ; il n'est pas indiqué que c'est une obligation, il s'agit juste de dire qu'il est possible, quand il y a une procuration, qu'il y ait à ce moment-là deux votes différents : le vote de l'élu en direct et le vote de la procuration qui est donnée.

C'était l'esprit et c'est aussi ce que dit le rédactionnel de cette précision dans le Règlement intérieur.

Amendement suivant ...

Amendement n°18 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. REMISE

Je vais y venir, mais je pense qu'il y a un problème dans la formulation, en effet, donc à revoir.

L'amendement n°18 qui vous est proposé, qui concerne le paragraphe f) de l'Article 10 du Règlement intérieur joint en annexe, est modifié comme suit :

"f) - La constatation du quorum peut être demandée avant l'examen d'un nouveau rapport par un conseiller régional -sous réserve d'un usage non abusif de ce droit, laissé à l'appréciation de la présidence de séance- afin de vérifier si le vote peut légalement se tenir, mais l'Assemblée peut débattre valablement quel que soit le nombre de ses membres en séance".

Permettez-moi de vous présenter les motifs de cet amendement :

Cette vérification de la présence des élus doit se faire avant l'examen d'un nouveau rapport et non avant le vote comme le mentionne, par erreur, le projet soumis à l'examen des élus.

Cette correction est la résultante d'une jurisprudence du Conseil d'État en date du 11 décembre 1987, intitulée "Élection du Président du Conseil régional de Haute-Normandie, Le Vern contre Fossé". Cette jurisprudence a ainsi précisé que le quorum devait être réuni lorsque le doyen d'âge a pris la présidence pour faire procéder à l'élection ; le départ ultérieur d'un nombre d'élus faisant passer le nombre de présents en dessous du quorum n'entache pas d'irrégularité l'élection du Président du Conseil général ou du Conseil régional.

C'est le fondement de cet amendement.

LA PRESIDENTE

La jurisprudence que vous citez concerne des délibérations à caractère électoral et donc concernant les opérations autres que celles à caractère électoral, je vous confirme que le quorum s'apprécie au moment du vote.

Amendement suivant ...

Amendement n°19 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

Madame le Président,

L'amendement n°19 concerne le paragraphe a) de l'Article 12 du Règlement intérieur.

Comme il est rappelé à l'article B alinéa a) du Règlement intérieur, le respect des valeurs de la République, ainsi que le respect des grandes déclarations universelles des Droits Humains fondent le Règlement intérieur.

Ce qui m'a un petit peu frappé, puisque j'ai pu assister à une Conférence des Présidents récemment, c'est en fait la façon dont les temps de parole ont été répartis.

C'est-à-dire qu'actuellement vous avez, pour les modules complets : 20 minutes pour le groupe Front National qui a 40 élus, 15 minutes pour un groupe qui a 26 élus, 15 minutes pour un groupe qui a 17 élus, donc deux fois moins que nous -ils ont 15 minutes et nous en avons 20-, 15 minutes pour un groupe qui a 25 élus et 25 minutes pour un groupe qui a 49 élus.

Ce qui fait que par élu, le groupe FN a droit à 0,5 minute, le groupe Nouveau Monde en Commun : 0,58, le groupe Radicaux de Gauche : 0,88, le groupe UEDC : 0,6 et le groupe SRC : 0,51.

Je crois qu'il y a là un gros problème de principe d'égalité.

Normalement chaque élu, qui est élu au suffrage universel, doit pouvoir avoir le même temps de parole, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Alors, quitte à brider le temps de parole, ce qui est illégal, faites-le à la proportionnelle : on pourrait envisager que le temps de parole pour chaque élu soit réparti à la proportionnelle, à raison de 1/158^{ème} du temps de parole global prévu pour la discussion sur l'ensemble de l'Assemblée plénière, les groupes politiques bénéficiant d'autant de tantièmes qu'ils sont d'élus membres ou apparentés en leur sein.

Et puis, pour terminer sur cet amendement, vous parlez sans arrêt, Madame, des Villes Front National, dans mon Conseil municipal les 10 élus d'opposition, s'ils veulent tous intervenir sur chaque délibération le peuvent et sont libres de s'exprimer. Ils le font d'ailleurs parfois plusieurs fois par délibération, deux ou trois fois le même intervenant sur le même rapport car, au Front National, nous considérons qu'un élu du peuple représente le peuple et qu'il a le droit à la parole.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Nous avons mis en place un système par module et le groupe le plus "pénalisé" par ce système n'est pas votre groupe, non, c'est le groupe Socialiste Républicain et Citoyen ...

M. SANCHEZ

C'est faux !

LA PRESIDENTE

Une décision collective a été mise en place sur le fait que nous souhaitons qu'il n'y ait pas une stricte proportionnelle mais qu'aussi les groupes composés de moins d'élus puissent avoir un temps tout à fait acceptable pour pouvoir exprimer leurs positions.

Nous ne sommes donc pas sur du comptage individuel, contrairement à ce que vous souhaitez.

M. SANCHEZ

C'est votre opinion et votre choix en tant que Présidente.

Simplement, pour ne pas donner une fausse information à l'Assemblée, si vous calculez sur un module complet, par groupe d'élus, le temps de parole, je le redis, le groupe PRG a 0,88 minute par élu, le groupe UEDC : 0,6, le groupe Nouveau Monde en Commun : 0,58, le groupe SRC : 0,51 et le groupe Front National : 0,5. C'est donc le groupe Front National qui est le plus désavantagé et les calculs le prouvent, Madame.

LA PRESIDENTE

Nous n'allons pas rentrer dans les secondes, si vous voulez bien ... (*Exclamations*)

Je vous dis clairement que ce sont bien sûr les deux groupes qui ont le plus d'élus inscrits qui, en effet, font un effort, mais je trouve qu'il est aussi normal de faire cet effort-là et cela, je vous le dis, a été discuté et décidé en Conférence de Présidents de groupes.

Amendement suivant s'il vous plaît ...

M. REMISE

L'argumentation n'est pas très aisée, Madame la Présidente, pour défendre quelque chose qui n'est pas très digne.

LA PRESIDENTE

Vous avez une définition de la dignité que l'on peut ne pas partager.

M. REMISE

Je crois.

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait.

M. REMISE

Et elle m'honore Madame.

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait.

Amendement n°20 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. REMISE

L'amendement n°20 porte sur l'Article 12 du Règlement intérieur.

Cet amendement a pour but de mettre en lumière les temps de parole de l'Exécutif et de corriger des coquilles de rédaction. L'amendement est le suivant :

"b) - Au-delà du temps -défini en Conférence des Présidents de groupes politiques- de présentation et d'animation des débats dont dispose l'Exécutif, le temps de parole global d'une Assemblée plénière est décomposé comme suit :

- Le cas échéant, le temps réservé, défini en Conférence des Présidents de groupes politiques, aux rapporteurs des Commissions sectorielles (rapporteur et rapporteur critique) ou à ceux des missions d'information et d'évaluation ;
- Le temps réservé aux points d'actualité (voir temps de parole à l'article 18 du présent Règlement) ;
- Le temps réservé aux questions orales (voir temps de parole à l'article 19 du présent Règlement) ;
- Le temps réservé aux vœux de l'Assemblée (voir temps de parole à l'article 20 du présent Règlement) ;
- Le cas échéant, le temps réservé, défini en Conférence des Présidents de groupes politiques, à l'audition de personnalités extérieures ;
- Le temps réservé aux orateurs des groupes politiques et aux membres non-inscrits dans le cadre de chaque module ;".

En effet, le temps de parole réservé aux points d'actualité, aux questions orales, aux vœux, ainsi qu'aux orateurs des groupes politiques étant défini, limité et minuté, il apparaît que dans un souci de transparence et d'équité -auquel, Madame la Présidente, vous semblez tellement attachée-, la Conférence des Présidents se doit également de connaître le temps de parole de l'Exécutif et, le cas échéant, des rapporteurs et des personnalités extérieures.

Enfin, il remplace le terme "chapitre" utilisé à tort par le terme "article" qui convient en ce cas.

Voilà, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Je vous précise qu'il n'est pas possible de limiter le temps de parole de l'Exécutif puisque c'est l'Exécutif qui assure les débats et également la police de l'Assemblée.

Concernant la "coquille", je la ferai modifier.

Amendement suivant ...

M. ASSAF

Nous savons lire !

Amendement n°21 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Le paragraphe c) de l'Article 12 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"c) - Les éventuels temps de parole pour "rappel au Règlement", pour "fait personnel", pour "motion d'ordre" ou pour "motion de renvoi" viennent s'ajouter au temps de parole global prévu par la Conférence des Présidents de groupes politiques, dans la limite de deux minutes pour chaque intervention pour rappel au Règlement, pour fait personnel, pour motion d'ordre ou pour motion de renvoi".

L'exposé des motifs est clair :

Cette modification vise à ne pas réduire abusivement le droit d'expression des élus en Assemblée plénière, ni leur droit légitime à la défense.

Et comme vraisemblablement tout au long de ces Assemblées nous semblons faire -et merci !- l'unanimité contre nous, que les attaques personnelles sont la règle de mise, les supputations pour les autres, le caniveau pour nous, etc., je crois, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il est utile, Madame, qui n'est plus là ... Qui rappelait effectivement que j'avais demandé la publicité des débats, parce que je crois qu'il est important que le peuple sache ce qui se fait, ce qui se dit et dans quelles conditions nous sommes obligés -non pas que nous nous en plaignons- d'exercer ces mandats électifs, mais surtout dans quelles conditions vous exercez, vous brimez, vous censurez l'opposition et vous insultez, excusez-moi du peu Madame, les électeurs de plus en plus nombreux qui grossissent les rangs du Front National.

Et je crois que le Brexit aujourd'hui devrait quand même vous donner une bonne vision de ce qui est en train de se passer et qui va arriver dès demain !

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Je vous précise que l'amendement qui propose de passer d'une à deux minutes ne me semble pas nécessaire puisque s'agissant de ce type d'intervention et sur des rappels à l'ordre, une minute est suffisante. De plus, c'est un droit nouveau qui n'existait pas, il n'est donc pas nécessaire de développer les temps.

Amendement suivant ...

Amendement n°22 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

Simplement, Madame le Président, je vous précise que nous avons pris note de votre réponse sur l'amendement n°19. Il ne faudrait pas qu'un groupe politique en soit réduit à créer 4 ou 5 groupes pour pouvoir avoir enfin droit au temps de parole qu'il mérite à la proportionnelle ... Il ne faudrait quand même pas en arriver là ! *(Applaudissements)*

L'amendement n°22 concerne le paragraphe e) de l'Article 12 du Règlement intérieur qui stipule que : *"Le temps de parole réservé aux orateurs et oratrices des groupes politiques est inclus dans les modules affectés à chaque groupe ; chaque membre non-inscrit dispose d'un temps de parole propre arrêté par la Conférence des Présidents de groupes. Le temps de présentation ou d'intervention, en réponse sur d'éventuels amendements, est inclus dans ce temps de parole. Ce point pourra faire l'objet d'un réexamen"*, dans le cadre de la révision aux calendes grecques !

Vous nous proposez donc -c'est ce qui est indiqué très clairement- que le temps de parole que nous avons pour défendre nos amendements soit inclus dans l'enveloppe accordée aux groupes sur un rapport. C'est-à-dire que par exemple, sur le Règlement intérieur, le groupe Front National a eu droit à 10 minutes, nous aurions donc dû présenter nos 37 amendements dans ces 10 minutes. C'est bien ce qui est proposé ici ?... C'est en tous cas ce qui écrit dans ce petit "e)" et si ce n'est pas cela, c'est très mal écrit ! Je pense comprendre le français et je crois que c'est très mal écrit.

Notre amendement vise à corriger et à modifier ce paragraphe de la manière suivante :

"e) - Le temps de présentation ou d'intervention en réponse sur d'éventuels amendements n'est pas inclus dans le temps de parole global".

Il serait bon de le préciser et là, ce serait clair.

Exposé des motifs :

Conformément à l'amendement présenté par le groupe FN-RBM présenté au paragraphe a) de l'article 12, cette modification du texte originel supprime toute référence à une inégalité du temps de parole.

Cet amendement vise également à supprimer une clause léonine afin de ne pas réduire abusivement le droit d'expression des élus en Assemblée plénière, ni leur droit légitime à présenter et à défendre des amendements sur les textes qui leur sont soumis.

LA PRESIDENTE

Concernant cette partie de l'article 12, en effet pour plus de clarté cet article sera re-rédigé et donc présenté à l'Assemblée plénière de novembre, afin de permettre un temps de débat sur les amendements, comme cela se fait dans cet esprit aujourd'hui.

Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Madame la Présidente, une simple précision.

Chers collègues, nous sommes là depuis plus d'une heure en débat sur des amendements.

C'est tout ce temps-là, qui va encore durer un petit moment -puisque'il y en a encore une vingtaine rien que pour votre groupe- et qui, additionné à tout le temps que nous avons passé pour entendre l'expression des groupes, c'est donc cet ensemble-là qui est réparti à la proportionnelle.

Bien évidemment, on ne demandera à aucun groupe de présenter 40 amendements en 10 minutes. C'est cet ensemble-là. C'est plus clair comme cela ?

M. SANCHEZ

C'est plus clair, mais ce serait bien de le préciser dans l'écrit ou d'adopter notre amendement et éventuellement de le voter avant le mois de novembre ; ce serait bien aujourd'hui.

LA PRESIDENTE

L'engagement que je prends, c'est que ce qui vous sera présenté au mois de novembre sera re-rédigé dans l'esprit de ce que Monsieur ONESTA et moi-même venons de dire ; ce sera dans les modifications du Règlement intérieur du mois de novembre.

M. SANCHEZ

D'accord, parce que vous ne souhaitez pas voter un amendement Front National ... Bon, ce n'est pas grave ! (*Apartés*)

LA PRESIDENTE

Non, parce que votre rédaction ne me convient pas.

Amendement n°23 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

D'accord. Mais j'ai entendu : "ça, c'est sûr" ... C'est bien !

Concernant l'amendement n°23, le paragraphe f) de l'Article 12 stipule que "*Chaque groupe politique ou membre non-inscrit fait connaître au Service administratif régional en charge des travaux de l'Assemblée le temps de parole de chacun de ses orateurs pour les divers rapports pour lesquels des modules ont été affectés et ce, au plus tard à 15 heures durant le 5^{ème} jour ouvré avant la date de l'Assemblée plénière*", ce qui est quand même assez formidable !

Nous proposons donc tout simplement de supprimer ce paragraphe.

Si la coutume institutionnelle, dans l'ancienne Région Midi-Pyrénées, voulait que les groupes politiques fassent connaître à l'Exécutif par avance, la veille au plus tard -c'était un peu spécial quand même- et, par courtoisie, le nom des intervenants par groupe politique pour chaque dossier, il est en revanche irréaliste de demander les temps de parole de chacun des intervenants au plus tard à 15 heures le 5^{ème} jour ouvré avant la date de l'Assemblée plénière.

En premier lieu, les groupes politiques aménagent à leur convenance -c'est quand même la moindre des choses- le temps de parole dont ils disposent, qui leur a été accordé, mais on dirait vraiment que ça a "arraché la gueule" de ceux qui l'ont accordé ... (*Exclamations*)

LA PRESIDENTE

S'il vous plaît, pas de vulgarité !

M. SANCHEZ

... Et dont ils prennent connaissance en Conférence des Présidents de groupes politiques, sans devoir en rendre compte préalablement à l'Exécutif.

Enfin, "last but not least", la Conférence des Présidents étant fixée concomitamment le jour de la date d'envoi des temps de parole (le 5^{ème} jour ouvré avant la date de l'Assemblée plénière étant identique au délai de 7 jours calendaires fixant la Conférence des Présidents de groupes politiques), les groupes politiques ne connaissent donc pas le temps de parole imparti à chaque groupe (ou seulement que depuis quelques heures) et ne peuvent donc pas le répartir (ou du moins pas sans concertation préalable). Il faudrait appeler tous les intervenants et leur dire : "voilà, on vient de nous accorder 10 minutes de temps de parole, est-ce que tu peux me dire comme ça sur l'instant, en quelques secondes, si tu prendras 1 minute 12 ou 1 minute 42 ?"...
Ce n'est pas très réaliste ! Il faut être pragmatique sur ce dossier.

LA PRESIDENTE

Cette disposition a été prévue afin de préparer et d'organiser au mieux les débats. Je peux vous assurer que dans les délais actuels de dépôt des amendements, de prise de parole, cela demande aux Services un travail qu'ils sont obligés d'effectuer une partie de la nuit qui précède l'Assemblée plénière. Je ne souhaite donc pas que l'organisation de nos débats continue selon le système actuel, parce que vous avez quand même déposé plus de 40 amendements hier soir, à 18 heures ...

Mme JAMET

Oui !

M. SANCHEZ

Nous travaillons.

LA PRESIDENTE

Mais derrière, il y a aussi une instruction, il y a également un respect de nos Services à avoir et, en l'occurrence, une partie de mes Services a dû travailler cette nuit. Ce n'est pas un système acceptable. (*Apartés*)
Amendement suivant ...

M. SANCHEZ

D'accord. Nous l'entendons, Madame le Président.

M. ONESTA

Madame la Présidente, quelques mots pour mieux expliquer la logique de déposer avant. Si ces amendements, notamment les vôtres mesdames et messieurs, nous les avons eus il y a quelques jours, nous aurions certainement pu -cela va vous surprendre-, en les remodelant pour mieux expliquer les choses, garder quelques principes de certains d'entre eux.

Quand ils débarquent sur ma boîte aux lettres à 20 heures la veille au soir, je veux bien les regarder, mais qui de nos collègues, hier soir, a pu regarder vos 48 amendements, en discuter en groupe et savoir s'ils étaient recevables ou pas ? À la fin, vous poussez à des votes en bloc, pour ou contre. C'est cela qui est dommage et c'est cela que nous voulons faire évoluer.

Par contre, nous ne vous demanderons jamais les noms des orateurs ; c'est le temps de parole des orateurs qui est demandé, mais pas le nom des orateurs.

M. SANCHEZ

Si, les deux sont demandés.

M. ONESTA

Non.

M. SANCHEZ

Mais le temps de parole global, c'est vous qui le définissez de toute façon, Madame le Président. Vous nous dites : "vous avez 10 minutes" ...

LA PRESIDENTE

C'est la Conférence des Présidents de groupes.

M. SANCHEZ

Oui, c'est la Conférence des Présidents, d'accord, où vous avez la majorité. Mais si vous nous dites : "vous avez 10 minutes", est-ce qu'il faut que l'on vous dise : "Madame JAMET va parler 2 minutes 38, Madame DOUNOT-SOBRAQUES 1 minute 42" ?... C'est infaisable ! Quand, en plus, on est interrompu par certains, c'est infaisable !

LA PRESIDENTE

Mais c'est un travail, comme vous l'a indiqué Monsieur ONESTA. Le Règlement intérieur vous a tout de même été envoyé 12 jours avant l'Assemblée plénière et le fait d'envoyer des amendements la veille au soir ne permet pas de faire ce travail qui peut, en effet, être intéressant et constructif.

Madame POUCHELON ...

Mme POUCHELON

Concernant ces amendements, entre les déposer la veille ou le matin même et 5 jours ouvrés avant, il y a quand même de la marge ! Parce que 5 jours ouvrés avant, dans la mesure où les derniers éléments, par exemple pour le nom de la Région, nous ont été communiqués mardi dernier à 18h32 très exactement ... Autrement dit, nous n'aurions jamais pu déposer un amendement sur cette délibération si ce Règlement intérieur avait été en vigueur.

Il ne faut donc pas toujours reporter les choses sur les autres.

Il y a un mode de fonctionnement qui ne permet pas de pouvoir déposer des amendements 5 jours ouvrés avant ... (*Applaudissements*)

Je pense que nous pouvons trouver un compromis, peut-être 48 heures avant, mais certainement pas 5 jours ouvrés. C'est vraiment le bâillon mis sur l'opposition !

M. ONESTA

Madame la Présidente, si vous me permettez ...

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

D'abord, vous avez mal lu Madame POUCHELON, puisque lorsqu'un élément arrive en dehors du délai de 12 jours, aucun délai ne vous est opposable, aucun ! C'est écrit à quatre endroits dans le Règlement pour que ce soit bien clair ... Pas une fois, quatre fois ! Vous ne l'avez pas lu, ce n'est pas grave ...

Mme POUCHELON

Je peux répondre ?

M. ONESTA

Non, laissez-moi terminer.

LA PRESIDENTE

Monsieur ONESTA a la parole ...

M. ONESTA

Ensuite, deuxième élément, pourquoi avons-nous fixé un délai de 5 jours ?

Nous aurions pu dire 3 jours, nous y avons réfléchi, mais le temps que les Services regardent la recevabilité juridique, puis les diffusent, il est impossible d'avoir un quelconque travail de consensus et de compromis entre nous. C'est peut-être ce que vous voulez !

Voilà pourquoi nous avons décalé de 2 jours supplémentaires, parce que ces 2 jours supplémentaires permettent, même si ce n'est pas obligatoire, un travail peut-être intelligent, qui

sortira un petit peu du jeu de "ping-pong" entre majorité et opposition, sur des mesures pratiques où l'on pourrait éventuellement se mettre d'accord. Voilà la logique.

Mme POUCHELON

Puis-je répondre Madame la Présidente ?

LA PRESIDENTE

Madame POUCHELON, puis Monsieur REMISE ...

Mme POUCHELON

Je pense que l'on confond tout, parce que dans la mesure où effectivement il n'y a pas de concertation avant, le seul moyen qu'a l'opposition de participer au débat, c'est le dépôt d'amendements, nous n'en avons pas d'autres. Si vous aviez mis en place une Commission de travail -comme cela se fait dans d'autres Collectivités- sur le Règlement intérieur, Commission à la proportionnelle de la représentation des élus, il y aurait eu un travail en amont et certainement beaucoup moins d'amendements.

M. ONESTA

Je vous ai laissé dire tout à l'heure que je n'avais pas rencontré votre Président, c'est faux, c'était même dans mon bureau !

Mme POUCHELON

Vous l'avez rencontré, mais Monsieur ONESTA, la concertation ce n'est pas cela, c'est trop facile ! Vous avez eu un entretien avec le Président du groupe, mais la concertation passe par une Commission de travail où l'on travaille ensemble, où l'on coproduit.

LA PRESIDENTE

Madame POUCHELON, l'ancien Président de votre groupe n'avait pas fait la demande que fait actuellement Monsieur RIVENQ. J'avais rencontré Monsieur REYNIÉ sur ce sujet, il était tout à fait d'accord pour travailler avec Monsieur ONESTA.

Alors, j'entends la demande de votre nouveau Président de groupe, mais ne refaites pas l'histoire ! D'ailleurs, vous n'étiez pas présente, je me permets de le préciser.

Monsieur REMISE ...

M. REMISE

En fait, mes propos feront un peu l'écho de ceux de Madame POUCHELON. Je note qu'il y a eu un travail effectué cette nuit par le personnel administratif, dû notamment à nos 30 amendements. Si l'on pouvait s'en passer, on s'en passerait Madame, mais comme il n'y a

pas de concertation en amont, notre seul pouvoir c'est l'amendement. Je trouve donc que c'est une façon de se débarrasser un peu facilement en disant : "finalement c'est vous" ... Non !

Vous auriez fait ce travail de concertation, nous n'en serions pas là, nous ne serions pas sur 30 amendements, nous en aurions certainement réduit un certain nombre.

Donc c'est un peu facile de rejeter à chaque fois toutes les calamités sur les groupes d'opposition !

LA PRESIDENTE

Nous ne stigmatisons pas les groupes d'opposition. Les rapports sont envoyés 12 jours avant ; ce que nous vous demandons, c'est de ne pas envoyer les amendements la veille, c'est-à-dire de mettre 11 jours pour faire des amendements. Voilà ce qui est demandé.

Amendement suivant ...

Amendement n°24 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

L'amendement n°24 porte toujours sur l'Article 12 -qui décidément fait beaucoup parler !-, dont le paragraphe h) stipule que : "*Aucun conseiller ne peut intervenir sans y être invité par le Président du Conseil régional*" -c'est plutôt logique- "*ni s'être préalablement fait préalablement inscrire*" -il y a deux fois "préalablement"- "*auprès du Secrétaire de séance, au travers du Service administratif en charge de la séance plénière et/ou avoir préalablement demandé la parole au Président*".

Ce qui nous choque un petit peu dans cette formulation, c'est déjà que la Conférence des Présidents décide d'un temps de parole, vous l'avez souhaité comme cela, cela se passe comme cela. Mais en plus, il faudrait que nous vous donnions à l'avance tous les orateurs.

Je ne vois pas ce que cela change pour vous de savoir qui va s'exprimer au nom du groupe Front National. Le groupe Front National a 10 minutes sur tel rapport, il a loisir de pouvoir répartir son temps de parole comme il le veut.

Il est possible que durant le débat, l'un des propos des précédents orateurs fasse réagir une personne qui n'avait pas prévu de prendre la parole ; il est déjà arrivé en séance, y compris à d'autres groupes et y compris à des groupes de gauche, de vouloir prendre la parole sur un rapport sur lequel il n'avait pas prévu d'intervenir et à ce moment-là le groupe, dans le cadre des 10 minutes qui lui sont allouées, choisit de donner la parole à tel interlocuteur, ce qui n'était pas prévu à l'avance. C'est cela que nous voulons.

L'inscription préalable obligatoire auprès du Service administratif en charge de la séance plénière, inscrite dans le "marbre" du Règlement intérieur, tend à limiter considérablement l'expression des élus en Assemblée plénière. En gros, cela veut dire que tous ceux qui n'auront pas été inscrits peuvent donner procuration ou aller à la plage ... Ils ne pourront pas s'exprimer de toute façon, donc à quoi cela sert d'être là si on ne peut pas s'exprimer ?

C'est contraire aux valeurs républicaines qui fondent le Règlement intérieur puisque cela entrave l'exercice du débat démocratique.

Nous proposons donc de modifier comme suit le paragraphe h) :

"h) - Aucun conseiller ne peut intervenir sans y être invité par le Président du Conseil régional et/ou avoir préalablement demandé la parole au Président".

LA PRESIDENTE

Je pense que vous pouvez noter que depuis six mois, lorsque les conseillers régionaux demandent la parole, je la leur accorde.

Monsieur ONESTA, si vous voulez compléter ...

M. ONESTA

Uniquement pour dire que c'est simplement la pratique actuelle : lorsque Madame la Présidente annonce que pour tel groupe, untel et untel vont parler, comment croyez-vous qu'elle le sache ? Si ce n'est que les secrétaires des groupes ont fait passer la liste au Service de la séance au dernier moment, généralement quelques minutes avant pour dire : "untel, untel, untel". Si c'est mal rédigé, nous le retoucherons d'ici novembre, je vous le promets.

Amendement n°25 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. REMISE

Amendement suivant, toujours sur l'Article 12 : le paragraphe m) est modifié comme suit :
"m) - La parole est accordée à tout Président de groupe politique, au rapporteur -en cas de débat sur un rapport d'initiative ou de mission-, ainsi qu'au Président du Bureau de l'Assemblée qui, par une "motion d'ordre", veut faire une proposition sur le déroulement du débat en cours. La référence à une motion d'ordre doit être clairement annoncée lors de la demande de parole".

La motion d'ordre n'étant pas également limitée (une fois par séance plénière pour les Présidents de groupe et une fois par dossier pour les rapporteurs et le Président du Bureau de l'Assemblée), il convient de supprimer cette disposition, contraire au principe d'égalité, pour respecter les valeurs de la République et les grandes déclarations des Droits Humains rappelées dans l'Article B alinéa a) qui fondent notre Règlement intérieur.

LA PRESIDENTE

La motion d'ordre est un système nouveau, qui est tout de même exceptionnel, je pense qu'en effet il est bon qu'il n'y ait pas d'abus et donc sa limitation prévue dans le Règlement intérieur est souhaitable.

Amendement suivant ...

Amendement n°26 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Concernant l'Article 14, l'alinéa 5 du paragraphe b) devrait être modifié comme suit :

"- Être déposé auprès du Président du Conseil régional et, pour cela, être communiqué au Service administratif en charge de la séance plénière au plus tard avant l'examen, par l'Assemblée plénière, du rapport qu'il entend modifier".

En conséquence, les paragraphes d), g) et h) de l'Article 14 sont supprimés car sans objet.

Exposé des motifs :

En vertu du respect des valeurs de la République et des grandes déclarations universelles des Droits Humains, rappelées à l'article B, paragraphe a), le droit d'amendement est libre et il ne saurait admettre aucune restriction de temps quant à son dépôt. Ainsi, même s'il est exceptionnel, l'amendement en séance constitue un droit.

En effet, si le législateur a voulu qu'un temps de 12 jours soit prévu pour informer complètement les conseillers régionaux sur l'ensemble des rapports qui sont soumis à leur examen, il n'appartient pas à la majorité du Conseil régional de restreindre ce droit en raccourcissant abusivement le temps d'examen de 7 jours.

LA PRESIDENTE

Nous avons déjà répondu sur ce sujet. Donc amendement suivant ...

Amendement n°27 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. FONS

Le paragraphe c) de l'Article 15 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"c) - L'Assemblée plénière vote soit au scrutin public, soit au scrutin secret. Le vote peut s'effectuer soit à main levée, soit par vote électronique, soit par vote papier pour assurer le secret. Le vote secret est de droit à la demande d'un seul conseiller régional, cette demande pouvant intervenir à tout moment. En cas de vote électronique public, les noms des votants et le sens de leur vote sont communiqués publiquement en étant notamment inscrits au procès-verbal de la séance".

Exposé des motifs :

Le vote électronique ne permettant pas d'assurer le secret du vote il convient, pour ne pas contrevenir aux valeurs de la République définies dans le préambule du Règlement intérieur, d'autoriser le vote papier.

LA PRESIDENTE

Merci. Je vous propose de ne pas retenir cet amendement car nous ne pouvons pas exclure totalement le vote électronique secret qui, sur certains scrutins, peut avoir son utilité en termes de gain de temps.

Amendement suivant ...

Amendement n°28 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. FONS

Le paragraphe g) de l'Article 15 du Règlement intérieur est modifié comme suit :

"g) - Tout vote porte en principe sur la totalité du texte en discussion. Toutefois, un vote par division visant à isoler une partie du texte peut être demandé par tout conseiller régional".

Exposé des motifs :

Le respect des valeurs qui fondent notre Règlement intérieur, rappelées à l'article B paragraphe a), implique une transparence pleine et entière de l'institution régionale.

C'est la raison pour laquelle le vote par division ne saurait être abusivement restreint. Il convient d'assurer pour nos concitoyens la plus grande lisibilité possible des décisions du Conseil régional.

LA PRESIDENTE

Le vote par division est une avancée de ce Règlement intérieur, je pense donc qu'il doit être encadré pour voir comment cela va se passer et ce délai de 5 jours me semble nécessaire pour la mise en place d'une nouvelle modalité.

M. REMISE

Il est parfois demandé, en Commission thématique, un vote par division par les groupes. Est-ce que la demande en Commission thématique vaut demande officielle, c'est-à-dire dans les 5 jours ?

LA PRESIDENTE

Oui, tout à fait et c'est le cas, bien sûr.

M. REMISE

Pour être clair, si en Commission thématique un groupe demande formellement un vote par division, c'est bon ? On n'a pas besoin de renouveler la demande auprès de la Présidence ?

LA PRESIDENTE

Non, quand c'est en Commission sectorielle cela m'est transmis et c'est d'ailleurs ce qui s'est passé parfois, lors de votes que vous avez demandés en Commission sectorielle et en Commission permanente nous avons individualisé certains rapports. Monsieur ?...

M. GILLET

Madame le Président,

En Commission on nous le refuse régulièrement, notamment en Commission Éducation-Jeunesse Madame MARTIN nous le refuse et nous dit bien que si l'on demande un vote séparé sur un rapport en Commission, cela ne vaut pas ensuite pour l'Assemblée qui suit.

LA PRESIDENTE

C'est-à-dire qu'il faut en effet l'accord de la Commission.

M. GILLET

Même quand la Commission nous l'accorde, puisque c'est arrivé plusieurs fois.

LA PRESIDENTE

On m'a saisie, de la part de votre groupe, de certaines demandes de division, pour lesquelles il y avait un avis favorable de la Commission et je n'ai pas souvenir d'avoir empêché ce vote par division.

M. GILLET

Non, parce que vous n'en avez pas eu vent certainement. Je vous invite donc à peut-être reformer vos Présidents de Commissions qui, à mon avis, ne maîtrisent pas tout à fait le Règlement.

LA PRESIDENTE

Mais je dis bien que la Commission a un avis à donner sur cela. Lorsque la Commission a donné un avis favorable, à ce moment-là il m'est transmis et j'accepte la division, mais je vais regarder plus précisément ce que vous indiquez. Amendement suivant ...

Amendement n°29 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. FONS

Le paragraphe b) de l'Article 16 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"b) - La suspension de séance est de droit si le Président d'un groupe politique en fait la demande, et ce dans la limite de quatre demandes par groupe politique et par séance plénière. Quand un groupe politique a épuisé son quota de quatre suspensions de séance, le Président du Conseil régional est seul juge de l'opportunité d'en accorder d'autres à ce même groupe".

Exposé des motifs : Les enjeux politiques et économiques considérables générés par la réforme territoriale nécessitent souvent sur un certain nombre de dossiers importants la définition, au sein des groupes politiques, d'une position la plus pertinente possible dans l'intérêt de la Collectivité.

LA PRESIDENTE

Je vous propose que nous en restions, concernant la limitation des demandes de suspension de séance, à deux par groupe politique et par séance.

Amendement suivant ...

Amendement n°30 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Le paragraphe b) de l'Article 18 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"b) - Pour être recevable, un point d'actualité doit remplir les conditions suivantes :

- Ne pas concerner un dossier inscrit à l'ordre du jour de la session plénière durant laquelle le point d'actualité est évoqué ;
- Être en rapport avec les compétences régionales ;
- Ne pas comporter de propos diffamatoires ou injurieux ;".

En effet, dans le respect des principes et des valeurs, rappelées dans le préambule, qui fondent le Règlement intérieur, la liberté des élus est un droit fondamental et inaliénable au sein de la République française.

Les interventions des élus en Assemblée plénière du Conseil régional n'ont donc pas à être communiquées, par écrit et 5 jours avant la séance, à la Présidente du Conseil.

Cette remarque est d'autant plus pertinente qu'il s'agit de "points d'actualité" et elle a déjà été soulevée par plusieurs élus parce que, manifestement, cela pose un problème.

LA PRESIDENTE

La question des points d'actualité est une nouveauté, cela amène un supplément d'expression mais je pense qu'il est nécessaire, pour pouvoir préparer un débat fructueux, qu'il y ait un délai et c'est pourquoi je ne suis pas favorable à votre amendement.

Amendement suivant ...

Amendement n°31 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

Simplement, l'actualité arrive aussi le jour même, il est donc un peu difficile de devoir le faire très en amont, le Brexit par exemple !

Sur l'amendement n°31 : Madame le Président, vous le savez, le Front National est attaché aux libertés, à l'égalité et à la fraternité mais ici, vraiment, il est question d'égalité.

Je fais allusion à l'Article 18, paragraphe f) du Règlement intérieur qui indique que : "*Le nombre maximum de points d'actualité est limité à deux par séance plénière et par groupe politique. Le temps d'expression est limité, pour son auteur, à 3 minutes par point d'actualité*", ce qui veut dire que chaque groupe aura droit à 6 minutes sur un point d'égalité, je le précise bien.

L'égalité, nous pensons qu'elle s'exprime entre les 158 élus proportionnellement, c'est ce que nous vous demandons en tous cas dans cet amendement.

Vous, vous nous demandez une égalité pour chacun des groupes, qui ont des nombres d'élus inégaux, donc l'égalité entre un groupe de 17 et un groupe de 40 par exemple.

C'est très dangereux, Madame le Président, parce que cela pourrait pousser un groupe de 40 à constituer 4 ou 5 groupes pour bénéficier aussi de cette égalité entre nombres inégaux.

J'attire votre attention sur ce sujet et nous proposons, pour cette raison, de modifier le paragraphe f) de l'Article 18 du Règlement intérieur comme suit :

"f) - Le temps d'expression global consacré aux points d'actualité est de 30 minutes. Il est calculé de façon proportionnelle pour chacun des groupes, conformément à leur représentation".

Dans le respect des principes et des valeurs, rappelés dans le préambule, qui fondent le Règlement intérieur, l'égalité des élus est un droit fondamental et inaliénable au sein de la République française.

Les temps de parole doivent donc tenir compte de la représentativité des groupes, sous peine d'arriver à certains abus.

LA PRESIDENTE

Je pense que les délais qui sont prévus sont suffisants.

Amendement suivant ...

Amendement n°32 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. FONS

Madame la Présidente,

Le paragraphe g) de l'Article 18 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"g) - Les points d'actualité ne font pas l'objet d'un vote. Le temps des débats est compris dans le temps imparti pour chaque groupe sur cette question".

Exposé des motifs :

Les points d'actualité doivent nécessairement enrichir le débat afin que l'Assemblée plénière ne soit pas une succession d'interventions sans rapport les unes aux autres.

Merci.

LA PRESIDENTE

Cette disposition est déjà prévue à l'Article 12 b) du projet de Règlement intérieur, c'est pourquoi je vous propose de le retirer.

M. FONS

D'accord, très bien. Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur ASSAF ?...

M. ASSAF

Juste une petite information à l'attention des élus du Front National Rassemblement Bleu Marine, pour leur indiquer que l'ensemble des élus de l'Assemblée régionale savent lire !

M. FONS

Quoi donc ? On n'a pas compris ... C'est quoi ?

LA PRESIDENTE

C'est pour aller à une présentation plus synthétique. (*Apartés*)

C'était une suggestion de synthétiser les présentations d'amendements ; nous les avons en main depuis ce matin, nous avons donc eu le temps d'en prendre tous connaissance.

Amendement suivant, Monsieur CARETTE ...

Amendement n°33 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. CARETTE

Bonsoir, Madame la Présidente.

L'article 19 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"Article 19 - Questions orales lors de l'Assemblée plénière

a) - Les questions orales sont un droit ouvert aux groupes politiques comme aux élus individuellement, membres non-inscrits inclus. Les questions s'adressent à l'Exécutif.

b) - Pour être recevable, une question orale doit remplir les conditions suivantes :

- Porter sur une question relative aux compétences régionales ;
- Ne pas concerner un point inscrit à l'ordre du jour de la session plénière durant laquelle la question orale est posée ;
- Ne pas comporter de propos diffamatoires ou injurieux ;
- Être rédigée sur papier et signée de façon manuscrite par un ou plusieurs conseillers, et ce en leur nom personnel ou d'un ou plusieurs groupes politiques ;
- Être déposée auprès du Président du Conseil régional et pour cela être communiquée au Service administratif en charge de la séance plénière au plus tard à dix heures durant le premier jour ouvré avant la date de l'Assemblée plénière.

Aucun délai ne peut cependant être opposable pour le dépôt d'une question orale dans le cas d'une Assemblée plénière réunie selon la procédure d'urgence.

c) - Le Président du Conseil régional se prononce sur la recevabilité d'une question orale, préalablement étudiée par le Service administratif compétent.

- d) - Les questions orales jugées recevables sont déposées par le Service administratif en charge de la séance le jour de la séance, sur le pupitre de l'ensemble des élus.
- e) - Le premier signataire d'une question orale est considéré comme étant l'auteur et seul mandaté à ce titre pour indiquer au Service administratif en charge de la séance plénière qui sera l'orateur sur cette question en plénière.
- f) - Le nombre maximum de questions orales est limité à trois par séance plénière et par groupe politique et à une par séance plénière pour chaque membre qui n'aurait pas déposé la question au nom d'un groupe. Le temps de présentation d'une question orale est limité pour son auteur à deux minutes par question.
- g) - Le temps de réponse sur chaque question orale pour chaque groupe est d'une minute et de deux minutes pour le Président. Les questions orales ne font pas l'objet d'un vote".

Exposé des motifs ...

LA PRESIDENTE

Je vous demande de conclure parce que là, c'est assez long. Je vous demande donc de ne pas lire mot à mot, mais de faire une synthèse. Donc vous concluez sous une minute, je vous remercie Monsieur CARETTE.

M. CARETTE

Une minute ?... Top départ !

Cette refondation du Règlement intérieur ne doit pas être l'occasion de restreindre les droits des élus. Il convient donc de laisser le délai d'un jour ouvré pour la communication de la question au Président, comme le prévoit l'actuel Règlement.

Par ailleurs, et comme en atteste la réponse du Ministère de l'Intérieur à la question du sénateur Michel BILLOUT ci-après, les questions orales font bien évidemment l'objet d'un débat.

"L'article L.2121-19 du Code général des Collectivités territoriales dispose : "les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions". Cette disposition laisse une grande latitude aux conseils municipaux pour en régler l'application. Néanmoins, il ne faudrait pas que cela conduise à réduire ou empêcher l'application de la loi. Il lui demande notamment si la rédaction du règlement intérieur du conseil municipal d'une commune de plus de 10 000 habitants peut imposer" ...

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur CARETTE. Je donne un avis défavorable à cet amendement. Je vous propose de passer à l'amendement suivant ...

M. CARETTE

Ah zut ! Damned ... (*Rires - Apartés*)

LA PRESIDENTE

Amendement suivant s'il vous plaît ...

Amendement n°34 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Le paragraphe h) de l'Article 20 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"h) - Il est possible au Président du Conseil régional ou à un Président de groupe politique de présenter à n'importe quel moment un amendement à un vœu, à condition que ledit amendement ne porte pas atteinte à la recevabilité du vœu".

L'exposé des motifs est le suivant :

En vertu des valeurs exposées en préambule de votre Règlement intérieur, des textes en vigueur et de la jurisprudence, il s'ensuit que le droit d'amendement est un droit fondamental reconnu à l'ensemble des élus du Conseil régional. L'auteur d'un vœu ne peut donc empêcher l'amendement d'un texte qu'il a proposé.

J'ajouterai, toujours dans cette même démarche concernant les amendements, que la perfection n'est pas de ce monde et vous conviendrez avec nous, Monsieur ONESTA, que toutes les suggestions que nous avons faites n'ont pas forcément été prises en compte. Il est donc important de pouvoir présenter des amendements.

Et quand vous parlez de ce délai de 5 jours, c'est dur, c'est vrai et nous pouvons effectivement rendre hommage et remercier les Services qui, c'est vrai très certainement, travaillent tard dans le cadre de ces Assemblées plénières. Mais il ne faut pas oublier que l'opposition aussi, nous sommes obligés de travailler dans des conditions difficiles, avec quelquefois 5 jours, 4 jours ou 3 jours de délai sur des sujets -comme par exemple celui dont nous sommes en train de discuter aujourd'hui- qui ne peuvent pas non plus être balayés, éliminés ou en tous cas pris avec légèreté, parce que ce serait forcément au détriment de la démocratie et des droits de l'opposition.

Le problème par rapport au bon fonctionnement de l'Assemblée, c'est que finalement il semble que vous ayez vraiment la volonté de tout maîtriser, d'éradiquer toute confrontation politique, qui quand même peut être brillante -on l'a vu précédemment- ou intéressante dans le cadre de ces débats. Et quand Monsieur ASSAF dit que vous savez lire, oui, mais vous n'allez pas en plus, maintenant, nous demander de nous taire tout le temps ! On ne peut plus déposer des papiers, des amendements et puis maintenant, vous allez nous demander de nous taire ... Alors cette Assemblée, contrairement à la Commission permanente, qui est devenue véritablement une chambre d'enregistrement, que vous souhaitez de préférence silencieuse, avec le doigt sur la couture du pantalon, je dis que cela commence à devenir insupportable !

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais entre les remarques sur la syntaxe, la grammaire, tout ce qui ne vous agrée pas, tout ce que vous ne partagez pas, etc., je crois que nous avons beaucoup à apprendre pendant ces six années parce que, de notre point de vue, les électeurs, nos électeurs ont le droit d'être représentés, d'être entendus et nous exprimons un petit peu leur voix.

LA PRESIDENTE

Merci de conclure, Madame JAMET.

Mme JAMET

Oui. Je crois que nous allons beaucoup apprendre de chaque côté, parce qu'il va bien falloir que vous entendiez tout cela.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Très bien, mais nous vous écoutons avec attention !

Amendement suivant ...

(En l'absence de la Présidente, Madame PINEL, 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance)

Amendement n°35 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Le paragraphe c) de l'Article 21 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"c) - Le Conseil régional peut entendre, en séance solennelle, une allocution d'un invité prestigieux. Suite à cette audition, le Président répond à l'invité, puis appelle à leur tour les groupes politiques à s'exprimer, selon les modalités définies en Conférence des Présidents de groupes politiques et conformément à la règle de répartition proportionnelle du temps de parole. Le Président répond en dernier lieu aux intervenants avant de clore les débats".

L'exposé des motifs est le suivant :

En vertu du respect des valeurs républicaines -qui vous sont chères- et des grandes déclarations des Droits Humains, que vous avez jugées utiles et nécessaires de citer en préambule de notre Règlement intérieur, tout conseiller régional doit pouvoir s'exprimer en séance lors d'une Assemblée plénière sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Et pour vous reprendre, Madame DELGA, n'ayez pas peur ...

Des voix

Elle est partie ! *(Apartés)*

Mme PINEL

Je vous rassure, Madame JAMET, nous n'avons absolument pas peur !
Je vous propose de rejeter cet amendement. Amendement suivant ...

M. REMISE

Excusez-moi, mais la Présidente n'est plus là et ne vous a pas donné le pouvoir de la séance, je crois donc que la séance est stoppée dans ce cas-là.

Mme PINEL

Non, pas du tout. Relisez le Code général des Collectivités territoriales.
Amendement suivant ... (*Apartés*)

M. SANCHEZ

Madame le Vice-président, nous demandons une suspension de séance, qui est de droit.

Mme PINEL

C'est le Président de groupe qui doit demander la suspension de séance.

Mme JAMET

Vous avez raison, il faut du formel ! Madame la Vice-présidente, je vous demande très officiellement une suspension de séance et nous attendrons ensemble le retour de notre Présidente régionale, Madame DELGA.

Mme PINEL

Je vous accorde deux minutes de suspensions de séance, puisqu'il s'agit effectivement d'un droit, mais la 1^{ère} Vice-présidente peut aussi présider l'Assemblée régionale lorsque la Présidente doit s'absenter.

Donc deux minutes de suspension de séance. (*Applaudissements*)

(La séance est suspendue à 18h50 - Reprise à 18h52)

Mme PINEL

La séance est reprise. Amendement n°36 ...

M. SANCHEZ

L'amendement n°36 est défendu par Monsieur ARDINAT, Madame le Président.

M. ARDINAT

Je vous propose d'attendre encore une petite minute, que tout le monde revienne ...

Mme PINEL

Non, la suspension était de deux minutes !

Amendement n°36 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. ARDINAT

Donc on se lance, volontiers ...

Nous revenons, avec cet amendement, sur le problème de nos amis haut-garonnais qui ne peuvent plus assister à aucune Assemblée, puisque toutes les Assemblées ayant lieu à Montpellier, les citoyens de Haute-Garonne n'assistent plus à rien. Nous revenons donc vers vous pour essayer de vous faire entendre raison avec cet amendement.

Le paragraphe a) de l'Article 24 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"a) - Le lieu habituel de réunion de l'Assemblée plénière est situé, alternativement, dans l'aire urbaine de Toulouse et dans celle de Montpellier".

Exposé des motifs :

Considérant que la fusion des deux Régions a été imposée à nos concitoyens par le Gouvernement socialiste de VALLS sans aucun référendum, comme le permet la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 sur ce sujet et comme le prévoit l'article 5 de la charte de l'autonomie locale de l'Union Européenne,

Considérant que le public peut assister aux Assemblées plénières,

Considérant que les élus sont également issus des 13 départements composant la nouvelle région et pas seulement de l'ancien Languedoc-Roussillon,

Considérant que Toulouse est le chef-lieu de la Région,

Vu les distances à parcourir au sein de ce vaste ensemble de 72 724 km²,

L'ensemble des réunions du Conseil régional et de ses commissions doit se tenir alternativement dans l'agglomération de Toulouse et dans celle de Montpellier, toujours dans un souci d'équité territoriale et d'égalité des citoyens, comme des élus, qui est un principe cher à notre groupe.

Merci. (*Applaudissements*)

Mme PINEL

Ce point a déjà été évoqué lors de la résolution unique adoptée ce matin, je vous propose de rejeter cet amendement.

Amendement n°37. Qui le présente ? Madame JAMET ...

Amendement n°37 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Le paragraphe b) de l'Article 35 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"b) Sans préjudice du droit pour chaque membre de la Commission permanente d'être informé des affaires de la Région qui font l'objet d'une délibération, en cas d'urgence, le délai de convocation de huit jours peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président rend compte dès l'ouverture de la Commission permanente, qui se

prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure".

L'exposé des motifs est le suivant :

Le pouvoir d'appréciation de l'urgence est conféré à la Commission permanente et non au Président, comme pour la convocation de l'Assemblée plénière, en vertu du parallélisme des formes. La Commission permanente a ainsi le pouvoir de renvoyer la discussion à une séance ultérieure. Ce pouvoir d'appréciation ne peut être délégué à d'autres instances.

Mme PINEL

La rédaction de l'Article 35 du Règlement intérieur a justement pour objectif de préciser cette notion d'urgence, ce qui n'était pas le cas dans le Règlement actuel.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de rejeter votre amendement.

Amendement n°38, Madame JAMET ...

Amendement n°38 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Le paragraphe a) de l'Article 36 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"a) - Le Président du Conseil régional arrête l'ordre du jour de la Commission permanente et communique son ordonnancement aux Présidents des groupes politiques un jour ouvré avant la séance".

L'exposé des motifs est le suivant :

En raison d'une pratique nouvelle en Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, qui veut que le Président ne tienne pas compte, pour établir l'ordre du jour de la Commission permanente, ni de l'ordre des Commissions, ni de l'ordre des rapports défini dans le cadre de l'envoi de la convocation, il semble important d'informer la veille les Présidents de groupe de l'ordonnancement de l'ordre du jour choisi par le Président afin de ne perdre aucun temps inutilement -il vous est précieux- et permettre ainsi une plus grande transparence, que nous devons à nos électeurs.

Mme PINEL

Je vous rappelle que l'ordre du jour est une prérogative du Président et que le Règlement intérieur prévoit d'ailleurs son adoption en début de séance. Donc avis défavorable sur cet amendement.

Amendement n°39, Madame JAMET ...

Amendement n°39 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme JAMET

Le paragraphe c) de l'Article 36 du Règlement intérieur joint en annexe est inutile, il convient de le supprimer.

En effet, l'appréciation du caractère d'urgence concerne la convocation et n'a rien à voir avec la définition de l'ordre du jour (Cf. l'amendement sur l'Article 35 que nous avons présenté précédemment).

Mme PINEL

Justement, c'est la même explication : amendement avec un avis défavorable. Je vous propose de passer à l'amendement n°40. Monsieur SANCHEZ ...

Amendement n°40 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

M. SANCHEZ

Madame le Président, et là c'est quand même assez important parce que c'est grave, l'heure est grave ...

L'Article 37 précise : "*Les séances de la Commission permanente ne sont pas publiques et ne font pas l'objet d'une retransmission par des moyens audio-visuels. Ce point fera l'objet d'une réflexion*", aux calendes grecques !

Donc vous qui avez créé les Assises des transports, tout un tas de Parlements, vous qui parlez sans cesse de démocratie participative, vous voudriez nous expliquer que la population, la presse ne peuvent pas assister aux débats nécessaires, dans une démocratie, sur des rapports et, de plus, vous casez désormais dans ces Commissions permanentes privées, calfeutrées, à huis clos, 95% des rapports. C'est un abus d'opacité ! On peut se demander pourquoi. Pourquoi ce manque de transparence ? Est-ce parce que ces séances offrent un débat et un spectacle indécentes au vu de la durée de ces séances ou une parodie de démocratie ? Nous ne savons pas.

En tous cas, dans les Conseils municipaux de toute la France, tous les rapports sont présentés publiquement et il n'y a pas de caractère privé, même dans les Villes Front National, vous vous rendez compte ?...

Nous proposons donc de rédiger l'Article 37 comme suit :

"Article 37 - Publicité des séances de la Commission permanente

- a) Les réunions de la Commission permanente sont publiques. Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, la Commission permanente peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'elle se réunit à huis clos.
- b) Sans préjudice des pouvoirs que le Président du Conseil régional tient de l'article L.4132-11, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle".

C'est très important la transparence, la démocratie et que chacun puisse entendre, participer aux délibérations qui le concernent. Je pense que certains groupes de gauche seraient bien inspirés de voter cet amendement. (*Applaudissements*)

Mme PINEL

Je vous rappelle, Monsieur SANCHEZ, que seules les séances du Conseil régional sont publiques, au sens prévu par le Code général des Collectivités territoriales, ce qui a été confirmé à maintes reprises par la jurisprudence. C'est la raison pour laquelle je vous propose de rejeter cet amendement.

Amendement n°41 ...

M. REMISE

Il n'y a pas d'opposition à ce qu'il y ait une publicité de la Commission permanente ; la loi ne dit pas l'inverse, contrairement à ce que vous dites.

Amendement n°41 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Nous proposons que les paragraphes d), g) et h) de l'Article 43 soient supprimés car sans objet. En effet, en vertu du respect des valeurs de la République et des grandes déclarations universelles des Droits Humains, rappelées à l'article B, paragraphe a), le droit d'amendement est libre et il ne saurait admettre aucune restriction de temps quant à son dépôt.

Ainsi, même s'il est exceptionnel, l'amendement en séance constitue un droit.

En effet, si le législateur a voulu qu'un temps de 12 jours soit prévu pour informer complètement les conseillers régionaux sur l'ensemble des rapports qui sont soumis à leur examen, il n'appartient pas à la majorité du Conseil régional de restreindre ce droit en raccourcissant abusivement le temps d'examen de 7 jours.

Mme PINEL

Nous avons déjà eu ce débat, c'est donc la même réponse que sur l'amendement n°26, donc rejet de cet amendement.

Amendement n°42, Madame DOUNOT-SOBRAQUES ...

Amendement n°42 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Le paragraphe f) de l'Article 44 du Règlement intérieur est modifié comme suit :

"f) - Tout vote porte en principe sur la totalité du texte en discussion. Toutefois, un vote par division visant à isoler une partie du texte peut être demandé par tout conseiller régional".

En effet, le respect des valeurs qui fondent notre Règlement intérieur, rappelées à l'article B paragraphe a), implique une transparence pleine et entière de l'institution régionale.

C'est la raison pour laquelle le vote par division ne saurait être abusivement restreint.

Il convient d'assurer pour nos concitoyens la plus grande lisibilité possible des décisions du Conseil régional, justement à partir de ce point de règlement.

Mme PINEL

Même réponse que précédemment, donc rejet de cet amendement.

Je vous propose de présenter l'amendement n°43.

Amendement n°43 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme DOUNOT-SOBRAQUES

Le paragraphe a) de l'Article 48 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"a) - Le lieu habituel de réunion de la Commission permanente est situé, alternativement, dans l'agglomération de Toulouse et dans celle de Montpellier".

Considérant en effet que la fusion des deux Régions a été imposée à nos concitoyens par le Gouvernement socialiste de Manuel VALLS sans "référendum local", comme le permettait la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 sur ce sujet et comme le prévoit l'article 5 de la charte de l'autonomie locale de l'Union Européenne,

Considérant que le public peut assister aux Assemblées plénières,

Considérant que les élus sont également issus des 13 départements composant la nouvelle région et pas seulement de l'ancien Languedoc-Roussillon,

Considérant par ailleurs que nous avons décidé en début de séance que Toulouse serait le chef-lieu de la Région,

Vu les distances à parcourir au sein de ce vaste ensemble de 72 724 km²,

L'ensemble des réunions du Conseil régional et de ses commissions doit se tenir alternativement dans l'agglomération de Toulouse et dans celle de Montpellier, dans un souci d'équité territoriale et d'égalité des citoyens, comme des élus

Mme PINEL

Nous avons déjà longuement débattu de ce point ce matin lors de la résolution unique adoptée ce matin. Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Amendement n°44, Madame CARSALADE ...

Amendement n°44 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme CARSALADE

Le paragraphe a) de l'Article 63 du Règlement intérieur est modifié comme suit :

"a) - Dans le cadre d'attribution de subventions, l'ensemble des documents, y compris les dossiers écartés par les services administratifs ou en comité d'experts, est porté à la connaissance de tous les membres de la Commission sectorielle concernée, aidés dans leur décision par les avis donnés par les services administratifs ou en comité d'experts".

Exposé des motifs :

Pour éviter que l'administration ne prenne le pas sur les responsables politiques et pour d'évidentes nécessités de transparence, les élus doivent connaître l'ensemble des documents se rapportant à une subvention, ainsi que les avis donnés par les services administratifs ou en comité d'experts.

Je vous assure que dans toutes les Commissions, en particulier de la Culture, nous demandons des dossiers que nous n'avons jamais eus.

Mme PINEL

Le Règlement intérieur prévoit cette nouvelle information des élus afin de garantir la transparence sur les dossiers de subventions, qu'ils soient votés ou écartés, et je rappelle que l'instruction des dossiers relève des attributions de la Présidence, en application du Code général des Collectivités territoriales et par délégation des Services régionaux.

Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Mme CARSALADE

Donc nous n'avons pas droit aux dossiers ?

Mme PINEL

Amendement n°45 ...

Mme CARSALADE

Non.

Mme PINEL

Je vous ai répondu, donc vous n'avez pas la parole. Je vous demande qui présente l'amendement n°45 ... (*Exclamations*)

Mme CARSALADE

C'est moi-même, Madame, et je répète ...

Mme PINEL

J'ai répondu à votre amendement. Maintenant, vous présentez ou non le 45.

Mme CARSALADE

Madame, je le présente, mais je répète ma demande, à savoir que je demande depuis plusieurs fois des dossiers en Commission de la Culture et que je ne les ai jamais eus !

Mme PINEL

Je vous ai répondu. Donc ou vous présentez l'amendement n°45, ou je considérerai qu'il est défendu.

Amendement n°45 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme CARSALADE

Je vais le présenter, mais on voit bien comment on nous considère !

(Brouhaha - Applaudissements)

L'Article 69 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"Article 69 - Composition du Bureau de l'Assemblée

- a) - Le Bureau de l'Assemblée est composé de cinq membres.
- b) - Les fonctions de membre du Bureau de l'Assemblée sont incompatibles avec les fonctions de Président du Conseil régional ou de Vice-président du Conseil régional.
- c) - L'Assemblée plénière procède à l'élection des membres du Bureau de l'Assemblée par vote secret au scrutin de liste, sans possibilité d'ajout, de retrait ou de ré-ordonnement de noms. Pour être recevable, une liste doit comporter cinq noms et être composée alternativement de personnes de sexe différent. La répartition des sièges se fait dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques".

L'exposé des motifs est le suivant :

Le Bureau de l'Assemblée ayant notamment pour rôle de garantir le respect des procédures démocratiques décisionnelles et de proposer des adaptations ou des précisions sur les procédures du Conseil régional, le Bureau de l'Assemblée doit également refléter la diversité politique des élus. Il est inconcevable d'en exclure de fait l'opposition en ayant recours au scrutin de liste à la majorité simple pour désigner ses membres. L'exclusion de l'opposition constituerait un premier viol du principe démocratique que le Bureau de l'Assemblée est censé protéger.

Mme PINEL

Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

J'espérais, mais peut-être en vain, que mes collègues m'écoutaient tout à l'heure puisque justement, j'ai exposé que cela faisait partie des points qui restaient à débattre, à affiner, si possible entre nous -mais parfois j'en doute- d'ici la prochaine Assemblée plénière.

C'est donc renvoyé à l'Assemblée plénière de novembre.

Mme CARSALADE

J'en suis ravie !

Mme PINEL

Merci beaucoup. Amendement n°46 ...

Amendement n°46 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme CARSALADE

L'Article 70 du Règlement intérieur joint en annexe est modifié comme suit :

"Article 70 - Compétences du Bureau de l'Assemblée

Le Bureau de l'Assemblée a pour rôle :

- De garantir que les procédures démocratiques décisionnelles internes du Conseil régional sont pleinement respectées en concourant pour cela à leur application ;
- De proposer des adaptations ou des précisions sur les procédures du Conseil régional dans le respect des dispositions légales, notamment celles prévues par le Code général des Collectivités territoriales ;
- De proposer et de rendre opérationnels des outils de concertation et d'évaluation citoyenne concernant les politiques régionales, et ce dans le respect de la Constitution et de la Loi ;
- De faire le lien avec l'Assemblée des Territoires, organe consultatif et propositionnel créée aux côtés du Conseil régional ;
- D'assurer le secrétariat de séance de l'Assemblée plénière du Conseil régional dans les conditions définies à l'article 8 du présent Règlement ;
- D'intervenir pour motion d'ordre en Assemblée plénière par la voix de son Président, et ce dans les limites fixées à l'article 12 du présent Règlement ;
- D'être informé, dans le cas où l'Exécutif souhaiterait mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière ou de la Commission permanente des rapports selon la procédure d'urgence".

Je vous demande donc de retirer le paragraphe suivant :

" - D'animer ponctuellement l'Assemblée plénière du Conseil régional -à la demande du Président- pour les points de l'ordre du jour qui ont pour origine l'Assemblée elle-même (vœux de l'Assemblée, points d'actualité, questions orales, rapports d'initiative des Commissions sectorielles ou des groupes politiques, rapports des missions d'information et d'évaluation) ou pour tout autre point de l'ordre du jour que le Président du Conseil régional jugerait opportun de lui laisser présider, et ce dans les limites fixées par la Loi".

En effet, c'est à l'Exécutif (Président ou Vice-président) d'animer la session plénière, d'autant qu'au regard de l'article 69, il est interdit au Président ou au Vice-président d'être membre du Bureau.

Mme PINEL

Merci. Monsieur ONESTA ...

M. ONESTA

Même réponse que précédemment : tous les amendements qui ont trait aux articles concernant le Bureau sont renvoyés à l'Assemblée plénière de novembre.

Donc si, mes chers collègues, vous pouviez nous éviter de lire les documents que nous avons sous les yeux, comme l'a dit le Président ASSAF nous savons parfaitement lire et je crois que nous avons parfaitement compris la teneur de vos amendements.

Celui-ci est repoussé à novembre. Merci.

Mme PINEL

Merci, Monsieur ONESTA. Amendement n°47, qui a à peu près le même objet ...

Amendement n°47 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme CARSALADE

Le paragraphe a) de l'Article 71 du Règlement intérieur est modifié comme suit :

"a) - Le Bureau de l'Assemblée est présidé par le Président du Bureau de l'Assemblée, élu parmi ses membres au scrutin secret".

Pour respecter les principes démocratiques qui fondent notre Règlement intérieur, le Président du Bureau de l'Assemblée ne saurait être désigné d'office par la majorité. Il doit donc également être élu parmi les membres du Bureau de l'Assemblée.

M. ONESTA

Même réponse, Madame la Présidente.

Mme PINEL

Merci, Monsieur ONESTA. Amendement n°48 ...

Amendement n°48 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe FN-RBM

Mme CARSALADE

Les paragraphes f) et g) de l'Article 82 du Règlement intérieur sont modifiés comme suit :

"f) L'article L.4132-23-1 du CGCT dispose : *"Lorsque la Région diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil régional, un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le Règlement intérieur"*.

Dès lors, il n'appartient pas au Président du Conseil régional de définir de manière arbitraire les modalités d'application du droit d'expression des groupes d'élus, notamment d'opposition, garanti par la loi.

g) Conformément à la jurisprudence, ce droit d'expression s'applique également au site Internet de la Région, lorsque celle-ci diffuse sur ce support des éléments d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil régional. Chaque groupe politique dispose d'une page

électronique sur le site Internet de la Région, cette page étant susceptible d'être actualisée au plus une fois par semaine".

Cet amendement a pour but de gommer les restrictions abusives relatives à l'exercice du droit d'expression. Ainsi, ce n'est pas au Président du Conseil régional de fixer le nombre de pages réservées à l'expression des groupes, ni à lui de réglementer le contenu éditorial, comme le nombre de liens susceptibles d'y figurer.

Merci.

Mme PINEL

Merci. Je vous rappelle que les règles mises en place par notre projet de Règlement intérieur sont parfaitement conformes aux articles du Code général des Collectivités territoriales qui prévoient deux pages réservées à l'expression des groupes et une page électronique réservée à chaque groupe sur le site Internet de la Région.

Pour toutes ces raisons, je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Nous en avons terminé avec les amendements du groupe Front National.

Je vous propose de passer à l'amendement n°50 déposé par le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Qui le présente ? Monsieur ASSAF ...

Amendement n°50 au rapport n°2016/AP-JUIN/06 déposé par le groupe SRC

M. ASSAF

Merci, Madame la Présidente.

Cet amendement, finalement très simple, vise à faire passer le nombre d'élus minimum pour constituer un groupe à 4% du nombre de sièges de l'Assemblée, soit 7 membres.

J'ai entendu les arguments qui ont été avancés, pouvant le qualifier de forme d'hégémonisme mais vous m'accorderez, mes chers collègues, que 4% du nombre de sièges de l'Assemblée permet à toutes les minorités, toutes les sensibilités politiques de pouvoir se constituer en groupe et donc de pouvoir s'exprimer.

J'ajoute que, bien évidemment, on pourrait pousser dans ce cas-là le souci de démocratie jusqu'à son comble et proposer un amendement qui dirait que pour constituer un groupe, il suffit d'être au moins 1 et, auquel cas, nous pourrions nous retrouver avec 158 groupes dans cette Assemblée ... Vous en conviendrez, cela poserait quelques soucis de fonctionnement et de libre circulation de la parole dans cet hémicycle !

Dès lors, je dois à la vérité de vous dire, mes chers collègues, que Gérard ONESTA nous avait proposé, dans son premier Règlement intérieur, d'adopter ce nombre de 7 membres minimum pour constituer un groupe.

(Retour en séance de Madame la Présidente)

Nous y étions opposés. Mais comme le dit l'adage, "seuls les imbéciles ne changent pas d'avis" et nous avons décidé de changer d'avis !

M. ONESTA

Madame la Présidente, juste une précision : j'avais proposé, suite à une discussion au sein de mon groupe, ce chiffre en janvier, depuis janvier et vous pouvez en témoigner, Madame la Présidente, puisque nous en avons discuté à cette époque-là ...

M. SELLIN

C'est faux ! Il n'y a jamais eu de discussion là-dessus.

M. ONESTA

L'objet de ce chiffre n'était bien évidemment pas de malmenager une quelconque minorité, mais simplement de ne mettre aucun de nos groupes, quel qu'il soit, en situation d'être en permanence sous la coupe d'un chantage de 3, 4 ou 5 personnes qui nous diraient : "vous prenez tel amendement, vous acceptez tel texte, sinon je m'en vais".

Nous savons très bien qu'il y a, de par le monde, des Assemblées qui fonctionnent ainsi, qui sont d'une rare instabilité et nous devons la stabilité à nos concitoyens.

Alors, est-ce que 4% c'est beaucoup ? Je rappelle, pour ceux qui siégeaient en Midi-Pyrénées, que Martin MALVY -qui ne passait pas pour le plus grand antidémocrate de la terre- avait fixé la barre à 6,5%.

Une fois de plus, j'en avais discuté au sein de mon groupe en janvier, c'est dans ce cadre-là que je l'avais présenté et 4% nous paraît quelque chose de parfaitement raisonnable, à la fois pour le respect des minorités et pour la stabilité de notre Assemblée, pour la qualité du travail que nous devons à nos concitoyens.

Je préférerais préciser cela.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Nous passons maintenant au vote ...

M. SERIEYS

Madame la Présidente, excusez-moi.

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur SERIEYS ...

M. SERIEYS

Je crois comprendre de la discussion qu'il ne s'agit pas d'un amendement porté par le groupe Socialiste, mais d'un amendement porté par une partie de mon propre groupe et je dois dire tranquillement, dans cet hémicycle, que ce n'est pas le cas et qu'en l'occurrence, quand j'entends dire que cet amendement permettrait à toutes les sensibilités politiques de s'exprimer dans cet hémicycle, je veux répondre tranquillement que c'est un amendement qui aboutirait à empêcher certaines sensibilités politiques de s'exprimer dans cet hémicycle, puisque nous

sommes quatre aujourd'hui à souhaiter déposer un groupe. De la même manière que le Règlement intérieur que nous avons adopté en janvier avait convenu de la possibilité de constituer des groupes politiques à quatre.

Je demande donc d'une part une suspension de séance, et je demande d'autre part à tous les démocrates et à tous les groupes politiques de bien se poser la question de ce que signifierait d'empêcher, aux quatre élus que nous sommes, de pouvoir constituer un groupe aujourd'hui.

À l'évidence, Monsieur ASSAF, j'entends votre crainte mais il ne s'agit pas de déposer des groupes à un ou à deux ; il s'agit de pouvoir déposer des groupes selon la règle qui avait été convenue et adoptée très largement par notre Assemblée au mois de janvier.

Aussi, proposer de revenir dessus aujourd'hui serait compris, et pour notre part nous dénoncerions ce que l'on comprendrait forcément comme une tentative visant effectivement à empêcher une sensibilité politique d'exister en tant que telle dans les débats et l'organisation des débats de notre Assemblée.

Merci.

LA PRESIDENTE

Monsieur SERIEYS, la suspension de séance doit être demandée par un Président ou une Présidente de groupe. (*Apartés*)

Madame JAMET ...

Mme JAMET

Ce que j'entends me laisse perplexe ... Alors, effectivement, c'est en tant que Présidente de groupe que je reconnais qu'il est très difficile d'avoir un groupe discipliné, uni, parlant d'une seule voix parce que, c'est vrai, l'exercice d'élu nous appelle à avoir des sensibilités différentes et à avoir envie de nous exprimer.

En général, le ciment, c'est la conviction, c'est le programme sur lequel, en général, nous sommes partis. Je vois bien, donc, que les "accords de branche" ou les "accords d'entreprise" qui ont été faits dans le cadre de certains groupes risquent de poser problème. Et comme je crois que nous sommes particulièrement sensibles à la liberté de parole, même au sein des groupes, je pense que c'est important. C'est important parce que ce que vous êtes en train de nous exposer là est aussi symptomatique de ce que nous avons dénoncé tout au long de ce Règlement intérieur : cette liberté, ce droit au débat démocratique que vous voulez brider en Assemblée, c'est véritablement une volonté, c'est-à-dire que dans le cadre de vos groupes, vous voulez aussi tenir et je ne suis pas sûre que ce soit bon pour la démocratie.

Alors, si vous voulez, je propose une suspension de séance et nous allons discuter avec mon groupe pour savoir la position que nous pourrions avoir sur cet amendement qui nous semble important.

LA PRESIDENTE

La suspension de séance demandée par un Président de groupe est de droit, j'accorde donc 2 minutes de suspension de séance ; nous reprendrons donc à 19 heures 21.

(La séance est suspendue à 19h19 - Reprise à 19h21)

LA PRESIDENTE

Mesdames et messieurs, je vous remercie de regagner vos places, la séance est reprise.

M. CASES

Madame la Présidente, je vous demande encore deux minutes de suspension de séance s'il vous plaît. Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous accorde deux minutes.

(La séance est suspendue à 19h22 - Reprise à 19h25)

LA PRESIDENTE

Nous reprenons la séance. Je vous remercie de bien vouloir vous installer. La séance est reprise et je vous propose de passer au vote des amendements.

M. SERIEYS

Excusez-moi Madame la Présidente ...

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur SERIEYS ?

M. SERIEYS

Est-ce que l'on pourra intervenir au moment du vote des amendements un par un ?

LA PRESIDENTE

Non, maintenant nous passons au vote.

M. SERIEYS

Alors, je prends 10 secondes de temps de parole ...

LA PRESIDENTE

Attendez ! Vous me demandez ...

M. SERIEYS

Je vous demande poliment et vous avez raison de me rappeler à l'ordre sur ce point précis.

LA PRESIDENTE

Je vous l'accorde.

M. SERIEYS

Nous sommes un certain nombre d'élus à avoir découvert aujourd'hui cet amendement déposé en séance, proposant de relever de 4 à 7 le seuil pour constituer des groupes politiques et nous considérons que c'est une rupture de confiance assez importante au sein de ce que l'on pouvait appeler jusqu'à maintenant les groupes politiques de la majorité et la majorité électorale.

Je ne suis pas là pour accuser les uns ou les autres, je n'en maîtrise pas tous les enjeux.

Ce qui est sûr, c'est que pour permettre le dépôt de groupes politiques à 4 élus, de la même manière que nous avons décidé ce seuil en janvier pour permettre le respect des différentes sensibilités politiques de cet hémicycle, j'appelle l'ensemble des élus, des démocrates, attachés à la possibilité -que j'ai exprimée clairement ici- pour 4 élus de pouvoir déposer un groupe, conformément au Règlement intérieur qui est en vigueur aujourd'hui, de pouvoir nous le permettre. Sinon, nous considérerions effectivement que c'est un vote visant à éliminer, à empêcher la possibilité, pour notre sensibilité politique, de déposer ce groupe et de pouvoir participer à la vie démocratique de l'Institution régionale.

LA PRESIDENTE

Je pense, comme cela a été dit, que 4% d'une Assemblée est un seuil tout à fait raisonnable et je pense aussi que le fait d'avoir un seuil plus élevé que celui que nous avons peut permettre d'éviter les tentations que j'ai pu entendre cet après-midi de multiplier les sous-groupes pour, en fait, contourner l'esprit de débat qui doit être constructif.

Je propose donc de mettre au vote l'amendement n°50 déposé par le groupe SRC, nous passerons ensuite aux amendements déposés par le groupe UEDC, puis par le groupe FN.

Sur l'amendement n°50 déposé par le groupe SRC, le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Est-ce que tout le monde a voté ?... Il faut que sur votre boîtier, il y ait la couleur verte !

Tout le monde a-t-il voté ? Le vote est clos. Résultat (153 votants) :

- Pour : 85 voix (SRC : 47, NMC : 21, UEDC : 16, RG : 1)

- Contre : 59 (SRC : 1 -COTELLE-, NMC : 5 -HOANG NGOC, MARTIN, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 5 -DEVILLE, POUCHELON, PUJOL, PY (Absent, procuration à D'ETTORE), TREMEGE (Absent, procuration à DEVILLE)-, FN-RBM : 39, RG : 8 -DAUBET, ESCLOPE, GAREL, GUARDIA-MAZZOLENI (Absent - Procuration à GARRIGUES), KELLER (Absent - Procuration à ESCLOPE), PINEL, ROZIERE (Absente - Procuration à ORCIBAL), NI : 1)

- Abstention : 9 voix (UEDC : 1 -GARONZI-, RG : 8 -BRUTUS (Absente - Procuration à GAREL), CODORNIU, DELAHAYE, LASFARGUES, NOVARETTI, ORCIBAL, PERALDI, SALOMON (Absente - Procuration à DAUBET).

L'amendement n°50 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n°4 déposé par le groupe UEDC.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Merci à tout le monde de voter ... Il faut que le boîtier soit vert !

Le vote est clos. Résultat (151 votants) :

- Pour : 64 voix (NMC : 2 -CASES, REGOURD (Absent - Procuration à CASES)-, UEDC : 23, FN-RBM : 39)
- Contre : 86 voix (SRC : 47, NMC : 22, RG : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -SELLIN-).

L'amendement n°4 n'est **pas adopté**.

Sur l'amendement n°6 déposé par le groupe UEDC, le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le vote est clos. Résultat (151 votants) :

- Pour : 57 voix (NMC : 2 -CASES, REGOURD (Absent - Procuration à CASES)-, UEDC : 22, FN-RBM : 33)
- Contre : 88 voix (SRC : 48, NMC : 22, RG : 17, NI : 1)
- Non-participation/Refus de vote : 6 voix (NMC : 1 -SELLIN-, FN-RBM : 5).

L'amendement n°6 n'est **pas adopté**.

Sur l'amendement n°7 déposé par le groupe UEDC, le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

S'il vous plaît, concentrez-vous et votez parce que ce serait bien d'accélérer ... Je pense que tout le monde est fatigué par la chaleur, donc si vous voulez que l'on avance, il faut voter !

Le vote est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 58 voix (NMC : 1 -CASES-, UEDC : 21, FN-RBM : 36)
- Contre : 88 voix (SRC : 47, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 1 voix (NMC : 1 -SERIEYS-)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, FN-RBM : 1).

L'amendement n°7 n'est **pas adopté**.

Amendement n°8 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Il manque encore des votes, donc concentrez-vous s'il vous plaît et votez dans des délais rapides !

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 21 voix (UEDC : 21)
- Contre : 87 voix (SRC : 47, NMC : 24, RG : 15, NI : 1)
- Non-participation/Refus de vote : 38 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-, FN-RBM : 36).

L'amendement n°8 n'est **pas adopté**.

Amendement n°9 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (144 votants) :

- Pour : 56 voix (UEDC : 21, FN-RBM : 35)
- Contre : 86 voix (SRC : 46, NMC : 23, RG : 16, NI : 1)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-).

L'amendement n°9 n'est **pas adopté**.

Amendement n°12 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (151 votants) :

- Pour : 40 voix (FN : 40)
- Contre : 88 voix (SRC : 46, NMC : 23, UEDC : 1 -TERRAIL-NOVES-, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)
- Non-participation/Refus de vote : 5 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 3 -AUDRIN, DEVILLE, PUJOL-).

L'amendement n°12 est rejeté.

Amendement n°13 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Mme JAMET

Encore une fois, je ne doute pas de mon groupe et donc, apparemment, il y a encore des dysfonctionnements. Est-ce que l'on pourra les signaler à la sortie ?

LA PRESIDENTE

Oui, vous pourrez les signaler à la fin.

Mme JAMET

D'accord.

LA PRESIDENTE

Il manque encore des votes ... Merci de vous concentrer !

Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 40 voix (NMC : 1 -WERSINGER-, FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 47, NMC : 22, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 15 voix (UEDC : 15)
- Non-participation/Refus de vote : 5 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 3 -AUDRIN, DEVILLE, PUJOL-).

L'amendement n°13 n'est pas adopté.

Amendement n°14 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 47, NMC : 21, UEDC : 1 -TERRAIL-NOVES-, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 5 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 3 -AUDRIN, DEVILLE, PUJOL).

L'amendement n°14 est rejeté.

Amendement n°15 ...

M. GILLET

Madame le Président, excusez-moi mais on ne peut pas continuer comme cela, rien ne fonctionne ! Nous sommes 40, nous sommes 40 à voter la même chose et jamais 40 ne s'affiche ... Le matériel dysfonctionne, il faut le reconnaître !

LA PRESIDENTE

Je ne pense pas, il n'y a pas d'autres remarques. Si vous voulez, nous verrons après et nous pourrions faire des rectificatifs de vote sur le procès-verbal.

Mme JAMET

Oui, d'autant que nous avons voté pas mal d'amendements des LR qui nous semblaient cohérents et apparemment, le retour ne se fait pas, je pense donc qu'ils doivent bloquer aussi ... (*Rires*)

LA PRESIDENTE

Non, je ne suis pas sûre qu'en politique cela marche de cette façon-là ! Mais sur le procès-verbal, Madame JAMET, en tant que Présidente de groupe vous pourrez mentionner votre demande.

Sur l'amendement n°15, le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 85 voix (SRC : 45, NMC : 22, UEDC : 1 -TERRAIL-NOVES-, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 4 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 3 -AUDRIN, DEVILLE, PUJOL-).

L'amendement n°15 est rejeté.

Si vous préférez, Madame JAMET, que nous fassions un vote à main levée, nous pouvons le faire aussi. C'est comme vous souhaitez ...

Mme JAMET

Non. On ne sait jamais ...

LA PRESIDENTE

Vous avez raison, on ne sait jamais !

Nous passons donc à l'amendement n°16 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 45, NMC : 23, UEDC : 1 -TERRAIL-NOVES-, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 19 voix (UEDC : 19)
- Non-participation/Refus de vote : 3 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°16 est rejeté.

Amendement n°17 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 23, PRG : 17, NI : 1)
- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°17 n'est pas adopté.

Amendement n°18 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 42 voix (UEDC : 2 -DEVILLE, PUJOL-, FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 3 voix (NMC : 2 -SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°18 n'est pas adopté.

Amendement n°19 : le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 41 voix (SRC : 1 -ALARY-, FN-RBM : 40)
- Contre : 86 voix (SRC : 45, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 21 voix (NMC : 1 -SERIEYS-, UEDC : 20)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°19 est rejeté.

Amendement n°20 ...

M. ONESTA

Madame la Présidente, sur l'amendement n°20 je veux simplement remercier nos collègues du groupe FN d'avoir effectivement remarqué que nous avons fait une confusion entre les mots "article" et "chapitre". C'est une contribution absolument utile et une erreur matérielle qui, je l'espère, sera rectifiée, même si l'amendement est repoussé ...

LA PRESIDENTE

Tout à fait, Monsieur le Président, vous avez raison de me rappeler que je me suis engagée à ce que cette rectification matérielle soit apportée.

Sur l'amendement n°20, le scrutin est donc ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 41 voix (SRC : 1 -ALARY-, FN-RBM : 40)

- Contre : 86 voix (SRC : 45, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°20 est rejeté.

Amendement n°21 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a voté ?... Le scrutin est clos. Résultat (148 votants) :

- Pour : 41 voix (SRC : 1 -ALARY-, FN-RBM : 40)
- Contre : 88 voix (SRC : 46, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°21 est rejeté.

Amendement n°22 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ?... Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 41 voix (SRC : 1 -ALARY-, FN-RBM : 40)
- Contre : 86 voix (SRC : 44, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°22 n'est pas adopté.

Amendement n°23 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 60 voix (SRC : 1 -ALARY-, UEDC : 19, FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 45, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 2 voix (UEDC : 2 -AUDRIN, ROSSIGNOL-)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -SELLIN-).

L'amendement n°23 est rejeté.

Amendement n°24 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (151 votants) :

- Pour : 44 voix (SRC : 1 -ALARY-, UEDC : 3 -ANAHORY, DEVILLE, PUJOL-, FN-RBM : 40)
- Contre : 89 voix (SRC : 47, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 16 voix (UEDC : 16)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°24 est rejeté.

Amendement n°25 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 41 voix (SRC : 1 -ALARY-, FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 24, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 19 voix (UEDC : 19)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°25 est rejeté.

Amendement n°26 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (148 votants) :

- Pour : 59 voix (SRC : 1 -ALARY-, UEDC : 18, FN-RBM : 40)
- Contre : 86 voix (SRC : 44, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 2 voix (NMC : 1 -SERIEYS-, UEDC : 1 -AUDRIN-)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -SELLIN-).

L'amendement n°26 est rejeté.

Amendement n°27 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 88 voix (SRC : 45, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 20 voix (UEDC : 20)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°27 est rejeté.

Amendement n°28 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (148 votants) :

- Pour : 42 voix (UEDC : 2 -DEVILLE, PUJOL-, FN-RBM : 40)
- Contre : 86 voix (SRC : 44, NMC : 25, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°28 est rejeté.

Amendement n°29 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (148 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 25, UEDC : 1 -TOUZELLIER-, RG : 14, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 4 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 3 -AUDRIN, DEVILLE, PUJOL-).

L'amendement n°29 est rejeté.

Amendement n°30 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (151 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 90 voix (SRC : 47, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)
- Non-participation/Refus de vote : 3 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 2 -AUDRIN, PUJOL-).

L'amendement n°30 est rejeté.

Amendement n°31 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 88 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 19 voix (UEDC : 19)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°31 est rejeté.

Amendement n°32 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 90 voix (SRC : 47, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°32 est rejeté.

Amendement n°33 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 88 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°33 est rejeté.

Amendement n°34 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (148 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 89 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°34 est rejeté.

Amendement n°35 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 89 voix (SRC : 47, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 19 voix (UEDC : 19)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°35 est rejeté.

Amendement n°36 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 56 voix (UEDC : 16, FN-RBM : 40)
- Contre : 89 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 1 voix (UEDC : 1 -AUDRIN-)
- Non-participation/Refus de vote : 1 voix (NMC : 1 -SELLIN-).

L'amendement n°36 est rejeté.

Amendement n°37 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 89 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 19 voix (UEDC : 19)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°37 est rejeté.

Amendement n°38 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 47 voix (UEDC : 7 -ANAHORY, BOURGADE, DEVILLE, POUCHELON, PUJOL, PY (Absent, procuration à D'ETTORE), TREMEGE (Absent, procuration à DEVILLE)-, FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 12 voix (UEDC : 12)
- Non-participation/Refus de vote : 3 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 2 -AUDRIN, ROSSIGNOL-).

L'amendement n°38 est rejeté.

Amendement n°39 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)
- Contre : 87 voix (SRC : 45, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 17 voix (UEDC : 17)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°39 est rejeté.

Amendement n°40 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 47 voix (UEDC : 7 -ANAHORY, BOURGADE, DEVILLE, POUCHELON, PUJOL, PY (Absent, procuration à D'ETTORE), TREMEGE (Absent, procuration à DEVILLE)-, FN-RBM : 40)
- Contre : 88 voix (SRC : 46, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)
- Abstention : 12 voix (UEDC : 12)
- Non-participation/Refus de vote : 2 (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°40 est rejeté.

Amendement n°41 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 54 voix (UEDC : 14, FN-RBM : 40)
- Contre : 86 voix (SRC : 46, NMC : 22, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 4 voix (UEDC : 4 -DEVILLE, PUJOL, RIVENQ, SAINT-PIERRE (Absent, procuration à RIVENQ)-)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°41 est rejeté.

Amendement n°42 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)

- Contre : 89 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°42 est rejeté.

Amendement n°43 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (149 votants) :

- Pour : 56 voix (UEDC : 16, FN-RBM : 40)

- Contre : 89 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 2 voix (UEDC : 2 -CARAYON, BOLZAN-)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°43 est rejeté.

Amendement n°44 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (146 votants) :

- Pour : 40 voix (FN-RBM : 40)

- Contre : 86 voix (SRC : 44, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 18 voix (UEDC : 18)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°44 est rejeté.

Amendement n°45 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (150 votants) :

- Pour : 47 voix (UEDC : 7 -ANAHORY, BOURGADE, DEVILLE, POUCHELON, PUJOL, PY (Absent, procuration à D'ETTORE), TREMEGE (Absent, procuration à DEVILLE)-, FN-RBM : 40)

- Contre : 89 voix (SRC : 47, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 12 voix (NMC : 1 -SERIEYS-, UEDC : 11)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°45 est rejeté.

Amendement n° 46 : le scrutin est ouvert ... (Vote électronique)

Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 42 voix (UEDC : 2 -DEVILLE, PUJOL-, FN-RBM : 40)

- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 25, RG : 15, NI : 1)

- Abstention : 16 voix (UEDC : 16)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°46 est rejeté.

Amendement n°47 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (147 votants) :

- Pour : 42 voix (UEDC : 2 -DEVILLE, PUJOL-, FN-RBM : 40)

- Contre : 87 voix (SRC : 46, NMC : 23, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 16 voix (UEDC : 16)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°47 est rejeté.

Amendement n°48 : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (148 votants) :

- Pour : 42 voix (UEDC : 2 -DEVILLE, PUJOL-, FN-RBM : 40)

- Contre : 89 voix (SRC : 47, NMC : 24, RG : 17, NI : 1)

- Abstention : 15 voix (UEDC : 15)

- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (NMC : 1 -SELLIN-, UEDC : 1 -AUDRIN-).

L'amendement n°48 est rejeté.

Amendement n°51, Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée ...

M. ONESTA

Simplement pour dire, après en avoir discuté avec le Président RIVENQ, que cet amendement nous paraît plutôt frappé au coin du bon sens, afin de permettre à des élus de notre Assemblée de suivre, comme nos collaborateurs, les travaux de la Commission permanente, en précisant également que les groupes ont des vice-présidents s'ils le décident.

Simplement, comme nous devons à nouveau rédiger ces articles je vous propose, Monsieur RIVENQ, que vous retiriez cet amendement et que nous le retravaillions ensemble, avec un avis très favorable du Bureau.

LA PRESIDENTE

Vous le retirez, Monsieur RIVENQ ?

M. RIVENQ

Oui.

LA PRESIDENTE

Très bien, et nous nous engageons à travailler sur cette proposition pour la révision du Règlement lors de l'Assemblée plénière du mois de novembre.

Tous les amendements ayant été votés, je vous propose de passer au vote sur le rapport n°6 relatif à l'adoption du Règlement intérieur. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat -tel qu'apparaissant à l'écran, non corrigé- (145 votants) :

- Pour : 82 voix
- Contre : 61 voix
- Abstention : 2 voix.

Le **Règlement intérieur (2016/AP-JUIN/06)** est **adopté**, je vous remercie.

Nous poursuivons l'examen des rapports, avec le rapport n°7 ... (*Apartés*)

M. RIVENQ

Excusez-moi Madame la Présidente, mais il y a vraiment un problème !

Contre : 61. Si j'écoute les groupes -à moins que dans les groupes il n'y ait pas de discipline-, déjà mon groupe a 25 voix contre, le Front National : 40 voix contre, donc 65 voix contre et il est indiqué 61. De plus, j'ai cru comprendre, au travers des interventions de certains membres de votre majorité, que si l'amendement n°50 passait, ils ne voteraient pas ce rapport et on est à 61 contre. Donc, je suis désolé, mais je remets en cause le vote !

J'aimerais voir la liste des votants ; c'est un scrutin public, j'aimerais que ce vote soit fait à main levée pour que l'on soit sûr du résultat.

(*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Oui, si vous le souhaitez, nous pouvons le faire à main levée. (*Apartés*)

Je propose donc à tous les Présidents de groupes de le faire à main levée.

M. ASSAF

Madame la Présidente, je veux bien accéder à cette demande, sous réserve tout de même que l'on ait un contrôle assuré de toutes les procurations, que toutes les procurations soient bien enregistrées.

M. RIVENQ

Bien sûr.

LA PRESIDENTE

Tout à fait.

Il faut juste que l'Administration se mette en œuvre pour compter.

Nous allons donc procéder par "*assis, debout*", ce sera le plus simple :

- Ne participe pas au vote/Refus de vote : 0
- Abstention : 1
- Contre : 69 (UEDC, FN-RBM, NMC -4 voix-).

C'est noté ?... (*Apartés - Brouhaha*)

M. ASSAF

Il y a des procurations qui arrivent maintenant !

LA PRESIDENTE

Même s'il y a des procurations qui arrivent, la différence est très nette, le Règlement intérieur est donc adopté.

(Applaudissements)

M. REMISE

Et donc, combien ?

LA PRESIDENTE

Les Services sont en train de faire les décomptes, avec les procurations.

Mme JAMET

Mais donc, il n'y a plus qu'une abstention ? Parce que tout à l'heure il y en avait deux ...

LA PRESIDENTE

Non, il n'y a qu'une abstention, que ce soit bien clair.

Mme JAMET

Tout à l'heure, il y en avait deux ... Merci Monsieur RIVENQ ! *(Apartés)*

→ Rapport 2016/AP-JUIN/06 - Résultat définitif du vote, après corrections (146 votants) :

- Pour : 84 voix (SRC : 45, NMC : 21, FN-RBM : 1 -FONS-, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 60 voix (NMC : 4 -HOANG NGOC, RESSIGUIER, SELLIN, SERIEYS-, UEDC : 19, FN-RBM : 37)
- Abstention : 2 voix (NMC : 1 -MARTIN-, RG : 1 -LASFARGUES-).

2016/AP-JUIN/07 - Ressources humaines - Développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - Tableau des emplois

LA PRESIDENTE

Nous passons donc au rapport n°7 relatif aux ressources humaines, au développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et au tableau des emplois.

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,

Après quatre mois de concertation, une nouvelle étape va être franchie, permettant d'avancer dans le processus de mise en place d'une nouvelle organisation de l'Administration régionale.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous présenter les périmètres des Directions construites par la Direction générale, suite aux nombreuses concertations engagées avec le personnel encadrant, les agents et les organisations syndicales.

Le 15 juin dernier, les membres du Comité technique ont émis un avis favorable à cette structuration des Directions dans le cadre d'un examen au cas par cas du projet d'organisation de chaque Direction.

À l'issue de cette phase, un dispositif de désignation interne des Directrices et des Directeurs a été engagé, qui est en cours et qui sera achevé avant l'été. Cette nouvelle organisation de l'Administration régionale sera finalisée à l'automne et vous sera bien entendu communiquée.

Elle n'est pas simplement le fruit de la fusion des deux anciennes Administrations des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, elle répond à un projet politique ambitieux.

C'est grâce à elle que nous pourrons mettre en œuvre nos politiques de développement et d'équilibre territorial.

Je pense par exemple à la Direction de la Mer qui répond à notre ambition de faire de nos 220 kilomètres de côte un atout essentiel de développement.

Je pense également à la nouvelle Direction des Solidarités qui nous permettra de valoriser l'intervention de la Région pour accompagner les politiques en faveur de la lutte contre les discriminations, le logement social et les formations sanitaires et sociales notamment.

Mais je pense également à la mise en œuvre des fonctions ressources qui sont structurées pour répondre aux exigences de rationalité et de bonne gestion de la Collectivité.

De même, nous allons créer un Guichet unique de la ruralité et de la montagne au sein de la Direction de l'Aménagement du territoire et de la montagne.

La création d'une Inspection générale des Services va également dans ce sens ; elle sera mobilisée pour des audits et des contrôles de notre Administration, ainsi que sur les organismes associés de notre Région.

La création d'une Direction financière unique, localisée à Toulouse, permettra également d'assurer une gestion budgétaire rigoureuse de la Collectivité.

Cette organisation met en exergue, en fin de compte, plusieurs idées forces :

- une nouvelle organisation qui incarne plusieurs grands axes du projet de la Collectivité,
- une priorité à l'emploi et à la formation, à l'économie et à l'innovation,
- une attractivité des territoires, en veillant à une équité entre eux : Parlements de la Mer, de la Montagne, Assemblée des Territoires,
- un objectif clairement posé en faveur de la transition énergétique et écologique, avec cet objectif de faire de notre Région la 1^{ère} région à énergie positive d'Europe,
- une organisation également plus innovante et surtout plus transversale, orientée vers les besoins des bénéficiaires de nos politiques publiques, particuliers ou entreprises ; c'est un point sur lequel j'ai beaucoup insisté afin que nous ayons cette organisation qui soit au plus près de nos bénéficiaires, avec des missions transversales qui traiteront des sujets essentiels comme le développement des compétences, l'équilibre des territoires, la performance et l'innovation.

Cette volonté d'innovation se traduira également par la recherche de nouvelles pratiques managériales pour conserver une agilité et une fluidité du fonctionnement.

La question de la territorialisation de nos Services devra aussi être traitée, après l'élaboration des Schémas, pour tenir compte des orientations politiques qu'ils donneront.

Une organisation adaptée, pour une efficacité renforcée, avec :

- tout d'abord la fusion de certaines Directions : évolution de 42 Directions à 30,
- une volonté de leur donner une assise multi-sites, tout en veillant à un équilibre territorial entre les équipes,
- mais aussi une organisation qui s'effectue à effectifs constants : les créations de postes proposées concernent uniquement quatre postes pour accueillir les nouvelles compétences transférées, en application de la loi NOTRe.

À ce titre, je me permets de vous préciser que d'ici la fin de l'année, ce sont près de 30 salles de visioconférence qui auront été installées sur l'ensemble de nos sites.

Ces éléments de contexte rappelés, je vous propose de procéder à l'examen du tableau des emplois de la nouvelle Région et je laisse Claire FITA, qui a présidé les Comités techniques ayant permis d'aboutir à cette nouvelle organisation et que je remercie, présenter ces éléments dans le détail.

Mme FITA

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Il était important, Madame la Présidente, que vous rappeliez ce contexte de réorganisation des Services, mais je vais effectivement me concentrer sur le contenu plus technique de cette délibération qui concerne le **tableau des emplois**.

Donc en effet, c'est un rapport technique sur le nombre d'emplois dans notre Collectivité en fonction des catégories et du cadre d'emploi.

C'est un acte important parce que c'est le premier tableau des emplois de notre Collectivité, donc de notre Région. Comme nous avons eu un premier budget lors de notre Assemblée plénière précédente, aujourd'hui c'est dans le cadre des ressources humaines que nous vous présentons ce nouvel acte de notre Collectivité.

Comme chaque année, dans toutes les Collectivités, ce tableau des emplois est présenté et surtout ajusté. Des ajustements nécessaires en fonction de différents contextes et, pour ce qui nous concerne sur ce rapport, trois types d'ajustements nécessaires :

- tout d'abord des créations,
- ensuite des ajustements,
- et enfin des transformations d'emplois.

Sur les créations, Madame la Présidente l'a évoqué, il y a des créations d'emplois nécessaires, en lien avec le transfert des compétences qui vont donc s'opérer pour notre Collectivité en 2017.

Il y a aussi des créations en lien avec l'ouverture de deux internats.

Et enfin, une création au niveau de la Direction générale des Services, sur cette fonction très importante d'accompagnement du changement.

Sur le deuxième type d'ajustements, appelé "suppressions et ajustements", il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de réduction des moyens des Services en lien avec ces ajustements. En fait, il s'agissait de postes vacants qui avaient été gelés en lien, pour la majorité d'entre eux, à une double situation statutaire de certains agents. Donc des ajustements au vu du rapprochement des deux anciens tableaux des emplois.

Enfin, la transformation de certains emplois pour deux types de raisons :

- d'une part, un recalibrage de certains emplois à la suite de recrutements : une personne qui était sur un cadre, un recrutement en lien avec une mobilité et le cadre d'emploi qui doit évoluer,
- d'autre part, une ouverture à la voie contractuelle dans le cadre de ce tableau, pour une personne qui est déjà en fonction mais, comme vous l'avez vu dans le rapport, dont le cadre d'emploi n'était pas précisé, en l'occurrence le grade d'Attaché qui sera donc précisé dans ce nouveau tableau des emplois.

Je tenais, pour conclure cette rapide présentation, à vous préciser quelque chose d'important : le Comité technique, qui a bien entendu eu connaissance et à qui nous avons proposé ce tableau des emplois, a émis un avis favorable à l'unanimité. Et j'en profite une nouvelle fois pour remercier l'ensemble des Services, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice Générale en charge de cet accompagnement du changement et tous les Services des Ressources humaines qui œuvrent pour accompagner ce processus de réorganisation qui, bien entendu, se traduit aussi par ce premier tableau des emplois.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur SANCHEZ ...

M. SANCHEZ

Simplement, Madame le Président, puisque c'est un des sujets sur lesquels nous ne pouvons pas discuter, dont nous n'avons pas pu discuter jusqu'à présent et nous ne faisons pas partie du Comité technique en tant qu'élus d'opposition, la fusion des Régions théoriquement, dans la bouche du Gouvernement, c'était pour faire faire des économies.

Donc quelle sera votre politique sur le remplacement ou le non-remplacement des départs en retraite au sein de l'Administration régionale ?

LA PRESIDENTE

Nous remplacerons les départs en retraite quand, bien entendu, il y en aura le besoin pour donner un service de qualité à nos habitants.

S'il n'y a pas d'autre question ou intervention, je mets aux voix le rapport 07.

Le vote est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (140 votants) :

- Pour : 87 voix (SRC : 47, NMC : 22, UEDC : 1 -DUPONT-, RG : 16, NI : 1)
- Contre : 39 voix (FN-RBM : 39)
- Abstention : 14 voix (UEDC : 14).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/07) est **adopté**.

2016/AP-JUIN/08 - Composition et fonctionnement des instances représentatives du personnel - Élections professionnelles 2016

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport n°8 qui concerne la composition, le fonctionnement des instances représentatives du personnel et les élections professionnelles 2016.

Je vous propose de passer directement au vote de ce rapport.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il bien voté ? Le scrutin est clos. Résultat (137 votants) :

- Pour : 133 voix (SRC : 45, NMC : 22, UEDC : 12, FN-RBM : 39, RG : 15)
- Contre : 2 voix (SRC : 1 -PELLEFIGUE-, UEDC : 1 -PUJOL-)
- Abstention : 2 voix (NMC : 1 -SERIEYS-, UEDC : 1 -DUPONT-).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/08) est **adopté**. Je vous remercie.

2016/AP-JUIN/09 - Ressources humaines - Appropriation d'une identité collective spécifique Frais de déplacement du personnel - Délibération cadre

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport n°9 relatif à la délibération cadre sur l'appropriation d'une identité collective spécifique des frais de déplacement du personnel.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le vote est clos. Résultat (138 votants) :

- Pour : 137 voix (SRC : 47, NMC : 24, UEDC : 10, FN-RBM : 39, RG : 16, NI : 1)
- Abstention : 1 voix (UEDC : 1 -DUPONT-).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/09) est **adopté**.

2016/AP-JUIN/10 - Ressources humaines - Appropriation d'une identité collective spécifique- Programme de développement de l'action sociale - Prêts et secours pour le personnel - Commission d'action sociale du 31 mai 2016

LA PRESIDENTE

Rapport n°10 concernant les prêts et secours pour le personnel : le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*) Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (136 votants) :

- Pour : 135 voix (SRC : 45, NMC : 25, UEDC : 11, FN-RBM : 37, RG : 16, NI : 1)

- Abstention : 1 voix (UEDC : 1 -DUPONT-).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/10) est **adopté**. Je vous remercie.

Le rapport n°11 concerne la gestion du service de restauration du lycée Philippe Lamour à Nîmes.

Si vous voulez bien, Monsieur le Vice-président CHIBLI, nous faire une synthèse de ce rapport ...

2016/AP-JUIN/11 - Éducation - Adaptation des structures d'accueil et de travail - Gestion du service de restauration du lycée Philippe Lamour à Nîmes

M. CHIBLI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs les conseillers régionaux,

Les restaurants des lycées publics de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sont gérés en régie directe, à l'exception de trois établissements de Nîmes, de Montpellier et de Lattes cités dans le rapport, qui restent aujourd'hui en délégation de service public.

Cette modalité de régie directe permet à la Région de mettre pleinement en œuvre une politique de restauration de qualité. Il vous est donc proposé dans cette délibération, concernant le lycée Lamour à Nîmes -qui va d'ailleurs ouvrir un internat à la rentrée prochaine- de passer à une gestion directe de la restauration dès le 1^{er} janvier 2017.

Je ne vais pas en dire plus, vous avez les éléments dans le rapport, mais effectivement il nous reste trois exceptions à l'échelle de la grande Région, sachant que l'objectif est aussi de monter en qualité sur la question de la restauration scolaire.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (134 votants) :

- Pour : 131 voix (SRC : 43, NMC : 21, UEDC : 11, FN-RBM : 39, RG : 16, NI : 1)

- Contre : 1 voix (UEDC : 1 -TERRAIL-NOVES-)

- Abstention : 2 voix (UEDC : 2 -DUPONT, MONESTIÉ-CHARRIÉ-).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/11) est **adopté**. Je vous remercie.

Nous passons au rapport relatif à l'Agence régionale du développement durable, pour l'autorisation de prêts d'actions de la SPL ARPE détenues par la Région.

Madame LANGEVINE, je vous propose de présenter ce rapport en synthèse ...

2016/AP-JUIN/12 - Agence régionale du développement durable - Autorisation de prêts d'actions de la SPL ARPE détenues par la Région

Mme LANGEVINE

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs,

Il s'agit, avec cette délibération, d'autoriser la Région à consentir un prêt temporaire de 150 actions représentant la somme de 15 000 euros à la Communauté urbaine de Perpignan, Communauté urbaine qui a décidé, par délibération du 19 mai 2016, d'adhérer à la SPL ARPE.

Ce prêt d'actions permettra à la Communauté urbaine d'acquérir la qualité d'actionnaire et donc d'avoir recours aux prestations de l'ARPE dans les meilleurs délais, sans attendre le terme du processus de recapitalisation.

Aussi, nous vous demandons :

- d'approuver ce contrat de prêt de 150 actions au bénéfice de la Communauté urbaine de Perpignan,
- d'autoriser la Présidente à signer le contrat joint en annexe,
- et d'autoriser ses représentants au sein de la SPL ARPE à mettre en œuvre cette décision.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci, Madame la Vice-présidente.

Monsieur GONDRAN ...

M. GONDRAN

J'ai quelques questions, Madame la Présidente.

Vous nous proposez aujourd'hui de consentir un prêt de 150 actions à la Communauté urbaine de Perpignan afin que cette Collectivité puisse passer commande très rapidement au bureau d'études SPL ARPE, dont notre Conseil régional est actionnaire très majoritaire, à 77,37%.

Nous vous remercions des informations que vos Services nous ont transmises, nous expliquant ce qu'est un prêt de titres, ainsi que l'augmentation du capital attendue.

Pourtant, il nous reste des interrogations. Avant de voter, l'honnête homme désire le faire en toute connaissance de l'affaire. Nous attendons quelques renseignements sur cette SPL ARPE.

- Première question : Pour l'année 2015, nous ne connaissons pas le bilan de cette société, ni même au moins le résultat net provisoire. Est-il excédentaire ou déficitaire ? Si par exemple les pertes dépassent des sommes de l'ordre de 500 000 euros, n'est-il pas juste de nous en informer ?

- Deuxième question : Qu'en est-il du capital social de la SPL ARPE ? Quel est le niveau des commandes et que reste-t-il des fonds propres ? Les élus veulent le savoir avant de voter.

- Troisième question : Qu'en pense le Commissaire aux comptes ? Aurait-il mis en œuvre la procédure d'alerte et prévenu le Tribunal de Commerce ?

- Quatrième question : Le personnel de la SPL sera-t-il prévenu des évolutions de cette société ? Depuis le 26 mai, Madame la Présidente, vous avez demandé à votre majorité de vous voter la compétence, donc les pleins pouvoirs sur les contrats de prestations avec ce bureau d'études. Nous aimerions être informés des montants qui ont été signés à ce jour.

Madame la Présidente, nous nous souvenons des déclarations que vous nous avez faites sur la clarté, la transparence et l'honnêteté de la vie politique. C'est pourquoi, avant le vote que vous nous demandez, nous demandons une réponse de votre part claire, honnête et transparente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Concernant le volume des commandes, comme cela a été dit en Conseil d'administration du 6 juin, auquel d'ailleurs vous siégez Monsieur GONDRAN, il a été passé un volume de 507 000 euros de prestations qui correspondent à 5 contrats et nous sommes en train de finaliser 540 000 euros de prestations supplémentaires que je devrais signer certainement la semaine prochaine. Voilà donc, à fin juin, le montant exact et ces chiffres sont conformes à ce qui a été évoqué en votre présence.

Après, toutes les informations vous ont été transmises lors de ce Conseil d'administration et nous allons bien sûr organiser un nouveau Conseil d'administration au mois de juillet qui pourra répondre à l'ensemble de vos questions, dès que les comptes seront définitivement arrêtés.

Monsieur GONDRAN ...

M. GONDRAN

Je vous ai posé une question bien précise et je pense que tous les collègues ont besoin de savoir, nous avons besoin de savoir ... Ne nous cachez pas des choses !

Vous avez reçu hier matin la Présidente et les Vice-présidents de cette société qui, en fait, est tout simplement un bureau d'études. Que vous ont-ils dit ? Que vous ont-ils dit de la situation financière ?... *(Exclamations)*

LA PRESIDENTE

Attendez !

M. GONDRAN

S'il vous plaît, je n'ai pas terminé. Vous prêtez des actions ...

LA PRESIDENTE

Mais déjà, Monsieur GONDRAN, vous vous trompez, je n'ai pas reçu la Présidente de la SPL ARPE. Vous vous trompez, donc ne commencez pas à dire des choses qui sont inexactes. Vos informations sont erronées !

M. GONDRAN

Vous ne les avez sans doute pas reçus du tout, même ! Vous ne les avez jamais reçus pour parler de la société ARPE ...

LA PRESIDENTE

Attendez ! En tant que Présidente de Région, je travaille avec l'ensemble des Présidents des structures associées. J'ai donc bien entendu reçu Madame la Présidente, nous savons qu'il y a un changement de modèle économique, ce qui a déjà été expliqué lors de la précédente Assemblée, il y a en effet des difficultés, nous y travaillons. Mais hier, je n'ai pas reçu la Présidente, Madame DEDIEU-CASTIES.

M. GONDRAN

Alors, restons sur les chiffres, parce qu'ils sont importants Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

J'ai donné des chiffres sur les prestations commandées.

M. GONDRAN

Mais si vous, vous avez les vrais chiffres, moi je ne les ai pas ...

LA PRESIDENTE

Je m'excuse, mais il y a eu un Conseil d'administration et les chiffres qui ont été donnés par le Commissaire aux comptes sont les vrais chiffres !

M. GONDRAN

Vous m'autorisez à les divulguer ? Vous m'autorisez à les donner aujourd'hui à l'Assemblée ?

LA PRESIDENTE

Mais ce sont des chiffres qui sont connus !

M. GONDRAN

Je vous pose la question : vous m'autorisez à les faire connaître à tout le monde ? Je ne demande que cela !

LA PRESIDENTE

Mais je ne vous l'ai jamais interdit. Je vous retourne la question ...

M. GONDRAN

Alors, imaginons ...

LA PRESIDENTE

Mais, Monsieur GONDRAN, vous ne m'avez pas saisie de ce sujet, ni par écrit, ni à l'oral jusqu'à maintenant.

M. GONDRAN

Vous nous demandez de prêter des actions dont la valeur est basée sur un capital social qui n'existe plus. C'est cela, la vérité ! Cela ne vous gêne pas ? Cela ne vous gêne pas ?...

(Exclamations - Protestations)

LA PRESIDENTE

Monsieur GONDRAN, la Communauté d'agglomération de Perpignan demande à intégrer la SPL, la procédure juridique parfaitement valide, c'est le prêt d'actions. Nous prêtons des actions, je ne vois pas quelle est votre interrogation sur l'illégalité de cette procédure.

M. GONDRAN

Je vous le répète : vous prêtez des actions dont la valeur est basée sur un capital social qui, aujourd'hui, n'existe plus. Cela ne vous gêne pas ? C'est la question que je vous pose ! Dites-moi : "cela ne me gêne pas" ...

LA PRESIDENTE

Monsieur GONDRAN, vous ne me dictez pas mes réponses et vous ne dictez rien à personne ici, que ce soit bien clair !

Donc, je vous le redis, un prêt d'actions est tout à fait possible, quels que soient les éléments que vous avez imaginés, comme par exemple hier une réunion qui n'a pas existé en ma présence.

Ensuite, vous le savez, il y a des pertes sur cette association ...

(Applaudissements - Exclamations)

Mais attendez, c'est public ! Cela a été dit lors de la dernière Assemblée plénière, nous savons toutes et tous que la SPL ARPE a des difficultés. C'est pour cela qu'il m'a été donné une délégation pour pouvoir accélérer les commandes et faire en sorte que cette SPL ARPE retrouve un niveau d'activité qui lui permette d'être pérenne. Le mandat qui m'a été confié est très clair : j'ai une autorisation de passer des commandes dans la limite de 1,7 M€ -de mémoire-, je vous en ai fait le compte rendu à ce jour, ainsi que des commandes que je vais signer la semaine prochaine. Ensuite, vous m'interrogez sur le prêt d'actions, cela est tout à fait valide et légal.

M. GONDRAN

S'il vous plaît, je n'ai pas terminé ... (*Protestations*)

M. ASSAF

Cela suffit ! Nous ne sommes pas au Conseil d'administration de l'ARPE !

M. GONDRAN

"Par courrier en date du 18 mai 2016, vous avez bien voulu nous présenter vos explications concernant les faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la SPL ARPE, relevés à l'occasion de l'exercice de notre mission" -c'est le Commissaire aux comptes qui écrit- "et que nous avons portés à votre connaissance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 17 mai 2016. Nous avons pris connaissance du renouvellement en cours de la gouvernance (élection prévue de prochaine présidence), des mesures que vous envisagez à court et moyen termes. Les mesures envisagées ne semblent néanmoins pas apporter les solutions nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation, notamment sur les points suivants :" -c'est le Commissaire aux comptes qui écrit- *"Malgré l'utilisation du débit"* -pour ceux qui ne savent pas, je vais leur expliquer ce que c'est- *"le plan mensuel de trésorerie met en évidence une trésorerie très tendue sur le mois de juin 2016 et une impasse de trésorerie dès le mois de juillet 2016. Cette tension sur la trésorerie s'explique d'une part par l'absence de fonds propres de votre structure, fonds propres devenus négatifs au 31/12/2015 à hauteur de - 67 857 euros" ... C'est-à-dire qu'au moment des élections, tout le monde savait ou vous, vous saviez qu'il n'y avait plus d'argent et que l'on en devait même ...*

LA PRESIDENTE

C'est faux Monsieur GONDRAN ! Parce qu'au 31 décembre 2015, les comptes n'étaient pas arrêtés. Ce que vous indiquez est faux !

M. GONDRAN

Ils ne sont d'ailleurs toujours pas arrêtés à ce jour ...

LA PRESIDENTE

Mais le Conseil d'administration va se réunir à nouveau en juillet. Ce que vous dites est complètement délirant !

M. GONDRAN

"(...) et d'autre part, le faible niveau de commandes signées sur les quatre premiers mois de l'année. Le seuil de rentabilité estimé à 2 350 000 € sur l'exercice 2016 a peu de chance d'être atteint au regard de votre carnet de commandes prévisionnel du 18 mai 2016, malgré un

engagement de votre actionnaire principal, la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, de vous passer des commandes complémentaires en 2016 à hauteur de 1 750 000 €".

LA PRESIDENTE

Mais, Monsieur GONDRAN, cela correspond à la délégation qui m'a été donnée de 1,7 M€.

M. GONDRAN

"Dans ces conditions, nous nous voyons dans l'obligation, conformément à l'article L.234-1 alinéa 2 du Code du Commerce, de vous inviter à faire délibérer le Conseil d'administration sur les faits que j'ai relevés et de transmettre une copie du présent courrier au Président du Tribunal de Commerce. Je vous précise que l'article R.234-2 du Code du Commerce prévoit un délai de 8 jours à compter de la réception de la présente lettre pour la convocation du Conseil.

Le Commissaire aux comptes est convoqué à ce Conseil dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, la délibération dudit Conseil doit intervenir dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente lettre. Cet article prévoit également qu'un extrait du procès-verbal des délibérations doit être adressé dans les 8 jours qui suivent la réunion du Conseil au Président du Tribunal de Commerce, aux Délégués du personnel, ainsi qu'à moi-même.

En cas de non-respect de ces délais" ...

LA PRESIDENTE

Monsieur GONDRAN, je vous demande de conclure.

M. GONDRAN

Il était prévu, avant la réunion d'aujourd'hui, un Conseil d'administration et une Assemblée plénière, ils ont été annulés au dernier moment. Donc aujourd'hui, c'est vrai, les comptes n'ont pas été déposés au Tribunal de Commerce, les comptes déficitaires de plus de 500 000 euros.

Donc effectivement, vous pouvez dire : "on peut toujours prêter des actions", on ne sait pas qu'il n'y a plus de capital social. Mais en réalité, honnêtement, vous savez qu'il n'y a plus de capital social et vous prêtez des actions qui ne sont gagées sur rien du tout !

Voilà ce que j'avais à vous dire.

(Applaudissement)

LA PRESIDENTE

Mais vous confondez deux choses.

Les procédures demandées par le Commissaire aux comptes sont parfaitement respectées et le Conseil d'administration du mois de juin a été réuni dans les délais demandés par le Commissaire aux comptes.

Nous allons également réunir un Conseil d'administration dans les délais demandés par le Commissaire aux comptes, au cours du mois de juillet.

Le Tribunal de Commerce n'est pas saisi pour l'instant.

La situation est délicate et en effet l'exercice 2015 fait apparaître un déficit.

Au mois de mai, le Commissaire aux comptes indiquait qu'il était nécessaire d'avoir une commande à hauteur de 1,7 M€. Je vous indique qu'à ce jour j'ai passé plus de 507 000 € de commandes, la semaine prochaine je vais signer à hauteur de 500 000 € de commandes sur des prestations précises et toutes ces informations vous seront données lors du Conseil d'administration par le Commissaire aux comptes.

Enfin, Monsieur GONDRAN, pour finir de répondre à votre question, le personnel est bien entendu tenu informé de cette situation.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons mettre au vote ce rapport n°12 pour l'autorisation de prêts d'actions de la SPL ARPE à la Communauté d'agglomération de Perpignan.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (134 votants) :

- Pour : 85 voix (SRC : 45, NMC : 24, RG : 15, NI : 1)
- Contre : 40 voix (SRC : 1 -PELLEFIGUE-, FN-RBM : 39)
- Abstention : 9 voix (UEDC : 9).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/12) est **adopté**.

2016/AP-JUIN/13 - Composition des Commissions sectorielles - Modifications

LA PRESIDENTE

Nous passons aux modifications de la composition des Commissions sectorielles.

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes :

- dans la Commission n°19 "Méditerranée", de remplacer Madame LANGEVINE par Madame BOURGUET,
- dans la Commission n°20 "Prévention des risques - Eau", de prendre acte de la démission de Madame BOURGUET,
- et dans les Commissions n°11 "Aménagement du territoire - TIC - Politiques contractuelles" et n°13 "Politique de la Ville", de remplacer Monsieur REYNIÉ par Monsieur SAINT-PIERRE.

Je vous soumet ce rapport modifiant la composition des Commissions sectorielles.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (137 votants) :

- Pour : 135 voix (SRC : 47, NMC : 24, UEDC : 11, FN-RBM : 38, RG : 14, NI : 1)
- Contre : 2 voix (SRC : 1 -PELLEFIGUE-, RG : 1 -GARRIGUES-).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/13) est **adopté**. Je vous remercie.

2016/AP-JUIN/14 - Fixation des indemnités des élus du Conseil régional - Tableau récapitulatif

LA PRESIDENTE

Le rapport n°14 a pour objet la correction d'une erreur matérielle sur la délibération du 18 janvier, dans laquelle n'avait pas été annexé le tableau récapitulatif des indemnités versées selon les fonctions exercées.

Par rapport à ce qui a été voté le 18 janvier, il n'y a aucune modification, c'est juste cette annexe qui avait été omise.

Je vous propose donc de mettre ce rapport aux voix. Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos ... (*Affichage du résultat du vote en pourcentages*)

Comment se fait-il que ce sont des pourcentages ?... Je pense que l'on n'a pas mis le bon paramétrage ! (*Apartés*)

C'est effectivement une erreur de paramétrage, en pourcentages et non pas en nombre de voix.

Si vous en êtes d'accord, nous allons faire un **vote à main levée**, ce sera plus simple.

Nous remettons donc aux voix le rapport n°14 relatif au tableau récapitulatif sur la fixation des indemnités :

- Ne participe pas au vote/Refus de vote ?... Il n'y en a pas.

- Abstention ?... Il n'y en a pas.

- Vote contre ? 37 voix (FN-RBM : 37)

→ *Pour : 100 voix (SRC : 47, NMC : 25, UEDC : 11, RG : 16, NI : 1)*

Je vous remercie, nous avons bien noté. (*Le rapport 2016/AP-JUIN/14 est adopté*)

2016/AP-JUIN/15 - Éducation - Adaptation des structures d'accueil et de travail - Compte-rendu de la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et attribution - Plan BTP

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport n°15 relatif au compte-rendu de la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et d'attribution concernant le Plan Bâtiment et Travaux publics.

La liste des marchés figure en annexe, dans le tableau joint au rapport qui vous a été transmis.

Il n'y a pas de vote, ***l'Assemblée plénière prend acte.***

2016/AP-JUIN/16 - Transports et communications - Ports et intermodalité marchandises - Compte-rendu de la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et attribution

LA PRESIDENTE

Le rapport n°16 porte également sur le compte rendu de la délégation à la Présidente en matière de marchés publics et attribution. La liste des marchés figure dans le tableau joint au rapport qui vous a été transmis. Il n'y a pas de vote, ***l'Assemblée plénière prend acte.***

2016/AP-JUIN/17 - Compte-rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice

LA PRESIDENTE

Il en va de même concernant le compte rendu de la délégation consentie à la Présidente du Conseil régional au titre des actions en justice.

Le tableau détaillé vous a été transmis.

Là également, il n'y a pas de vote, ***l'Assemblée plénière prend acte.***

2016/AP-JUIN/18 - Développement économique et de l'emploi - Développement des exploitations et agriculture durable - Demande de délégation provisoire du Conseil régional à la Présidente pour la Dotation Jeune Agriculteur des Programmes de Développement Rural Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (FEADER) 2014-2020

LA PRESIDENTE

Nous passons au rapport n°18 relatif à la demande de délégation de signature du Conseil régional à la Présidente pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) des Programmes de Développement Rural (PDR) Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Cela nous permettra d'attribuer très rapidement les dotations, sans attendre la prochaine Commission permanente qui aura lieu au mois d'octobre.

Monsieur YELMA ...

M. YELMA

Merci, Madame la Présidente.

Le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine est particulièrement surpris du vote à cette Assemblée plénière de cette demande de délégation de signature provisoire du Conseil régional à la Présidente pour la Dotation Jeune Agriculteur des Programmes de Développement Rural Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, FEADER 2014-2020, délégation consentie à titre exceptionnel jusqu'au 31 octobre 2016.

Cette délégation couvre une période de quatre mois afin de compenser l'absence de Commission au sein de la Région durant les mois de juillet, août et septembre 2016.

Le groupe FN-RBM est conscient que l'été est l'époque de la récolte des fruits et qu'il est impératif de les cueillir à maturité, mais il nous semble qu'il doit encore rester du personnel et des élus disponibles pour effectuer le travail, travail sur lequel comptent nos concitoyens et pour lequel ils nous octroient une indemnité d'élu.

Le groupe FN-RBM votera oui pour cette délégation afin que les jeunes agriculteurs ne soient pas pénalisés, mais regrette que les élus ne puissent pas faire leur travail convenablement, en raison de la programmation de Commissions trop espacées.

Merci Madame la Présidente. (*Applaudissements*)

LA PRESIDENTE

Les élus seront réunis en Commissions sectorielles dès le mois de septembre afin de pouvoir respecter les délais d'envoi des rapports, rapports qui vous sont envoyés 10 jours avant les Commissions sectorielles. Une Commission sectorielle, c'est plus de 800 rapports, donc comprenez que nous n'allons pas envoyer plus de 800 rapports fin juillet ou début août.

Donc en effet, la décision a été prise que ces rapports finalisés en juillet et en août, seront envoyés début septembre ; vous serez convoqués en septembre en Commissions sectorielles et la Commission permanente se tiendra au mois d'octobre.

Et je vous rappelle juste que dans plusieurs Régions, la Région Grand Est par exemple, la délégation concernant les Dotations "Jeune Agriculteur" est une délégation permanente au Président. Là, c'est une délégation temporaire.

Madame CARMONA ...

Mme CARMONA

Madame la Présidente,

S'agissant de cette délibération, son aspect purement administratif relève pourtant d'une action fondamentale pour notre agriculture : l'aide à l'installation pour de jeunes agricultrices et jeunes agriculteurs, qui permet à notre agriculture régionale de perdurer.

Dans de nombreux cas, le temps du projet pouvait rencontrer des difficultés en raison du temps administratif réglementaire. En prenant cette délibération, notre Collectivité débloquent la situation de nombreux jeunes agriculteurs et agricultrices qui souhaitent s'installer.

Nous vous avons alertée sur cette problématique et nous accueillons avec satisfaction la réactivité de notre Institution pour répondre aux attentes exprimées sur nos territoires.

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Pas d'autres interventions ? Je mets donc ce rapport au vote.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Le scrutin est clos. Résultat (*138 votants*) :

- Pour : 138 voix (SRC : 47, NMC : 24, UEDC : 12, FN-RBM : 38, RG : 16, NI : 1).

Le **rapport** (2016/AP-JUIN/18) est **adopté**.

2016/AP-JUIN/19 - Renouvellement de la Commission d'appel d'offres n°2

LA PRESIDENTE

Je vous propose de passer au rapport n°19 qui concerne le renouvellement de la Commission d'appel d'offres n°2, avec deux changements :

- Monsieur Jean-Luc GIBELIN remplacera Madame VINET -c'est la proposition qui m'est faite par le groupe Nouveau Monde en Commun-,

- et Madame Maïthé CARSALADE remplacera Monsieur Frédéric CABROLIER -c'est la proposition qui m'est faite par le groupe Front National Rassemblement Bleu Marine-.

Je vous propose donc de prendre en compte ces changements, avec comme liste définitive :

- Titulaires :

Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Marie-Caroline TEMPESTA

Jean-Luc GIBELIN

Emmanuel CRENNE

Jean-Jacques BOLZAN

- Suppléants :

Nadia BAKIRI

Philippe BRIANÇON

Yolande GUINLE

Maïthé CARSALADE

Vincent TERRAIL-NOVES.

Nous passons à présent à l'examen des vœux.

Concernant le **vœu n°1** "*Pour une interdiction du glyphosate en Europe*", il m'a été indiqué qu'il était **retiré**. C'est cela, Madame BOURGUET ?

Mme BOURGUET

Oui. Je peux en expliquer la raison ?

LA PRESIDENTE

Tout à fait.

Vœu n°1 déposé par le groupe NMEC "Pour une interdiction du glyphosate en Europe"

Mme BOURGUET

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères,

Après trois reports de décision pour défaut de majorité, l'Exécutif européen a émis aujourd'hui un nouveau vote pour prolonger l'autorisation de la commercialisation et de l'utilisation du glyphosate. Un vœu a été déposé en ce sens à notre Assemblée et je vous invite tous à en prendre connaissance.

Néanmoins j'ai le plaisir, au nom du groupe Nouveau Monde en Commun, de retirer ce vœu de notre ordre du jour. En effet, ce matin, la France et Malte se sont opposées au renouvellement du glyphosate. N'obtenant pas de majorité qualifiée, la Commission Européenne est contrainte de reporter sa décision à lundi prochain.

Je félicite donc le Gouvernement et les Parlementaires pour cette sage décision de la France, d'autant que nous sommes en plein débat à l'Assemblée nationale sur la biodiversité.

D'ailleurs, j'en profite pour remercier notre Député Jean-Louis ROUMÉGAS qui porte ce dossier à bras le corps.

Si vous le permettez, je vais faire un lien entre cette affaire du glyphosate et le vote des anglais. En effet, des pétitions circulent dans toute l'Europe, de vraies interrogations sont posées par des chercheurs, des médecins, des ingénieurs, des collectifs de citoyens, mais la Commission Européenne donne l'impression de s'entêter, uniquement pour répondre à la pression de quelques lobbies et ainsi d'enlever aux citoyens tout espoir de réflexion, d'inflexion, voire de lutte. Une démocratie si peu à l'écoute et si loin des gens ne peut pas recevoir l'assentiment populaire. S'il n'y a pas une remise en cause de son fonctionnement, l'Europe se met en réel danger. Merci, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie Madame BOURGUET.

Nous passons au vœu n°2 déposé par les groupes Nouveau Monde en Commun et Socialiste, Républicain et Citoyen "Pour la sanctuarisation des crédits de l'État en faveur de l'animation de la filière agriculture biologique".

Madame GENOLHER le présente ...

Vœu n°2 déposé par les groupes NMEC et SRC "Pour la sanctuarisation des crédits de l'État en faveur de l'animation de la filière agriculture biologique"

Mme GENOLHER

Madame la Présidente,

Lors de la Conférence environnementale, la France a affirmé son ambition de devenir le premier pays en agriculture bio d'Europe. Nous ne pouvons, dans notre Région, que souscrire à une telle déclaration, qui semble être malheureusement trop en décalage avec les actes.

En effet, pour l'année 2016 les réseaux de la filière bio nous alertent sur la baisse des crédits de l'État pour l'animation de cette filière. Notre Région va être fortement impactée, au moment même où de nombreuses conversions s'opèrent. Il n'est pas tolérable de subir une telle baisse de l'accompagnement de la Bio et un tel désengagement de l'État. La DRAAF annonce une enveloppe initiale de 135 000 €, qui pourrait atteindre au mieux 250 000 € si la fongibilité entre certaines lignes est autorisée. L'État est loin du compte et la possible fongibilité n'est pas une solution. Les crédits doivent être sanctuarisés. Notre Région, comme tant d'autres, ne pourrait compenser cette baisse.

La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique attend toujours une réponse de la part de Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Sur nos territoires, nous assistons à l'augmentation du nombre d'agricultrices et d'agriculteurs en conversion. Notre rôle sur le plan agricole est d'aider fortement les exploitant-e-s à s'engager dans une transition progressive vers des pratiques agro-environnementales, agro-forestières et bio

associées à une réduction des consommations d'eau. Notre rôle est de soutenir les agricultrices et agriculteurs convaincu-e-s que le modèle économique agricole de demain se situe dans une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé et qui, très tôt, se sont uni-e-s pour créer une filière forte et des contrats.

La décision de l'État de baisser les crédits pour la filière est donc inacceptable.

Par conséquent, les élu-e-s régionaux de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, réuni-e-s ce jour en Assemblée plénière, demandent au Gouvernement français :

- De maintenir en 2016, au même niveau que 2015, les crédits "anim bio"
- De garantir la présence de cette ligne budgétaire dans le projet de loi de finances 2017.

Merci.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur YELMA ...

M. YELMA

Je vous remercie.

Madame la Présidente, le groupe FN-RBM entend bien le vœu du groupe Nouveau Monde en Commun et du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, mais tient à donner quelques chiffres récents. Le marché français de produits issus de l'agriculture biologique est en forte croissance, de l'ordre de 14,5% entre 2014 et 2015. La France a dépassé le seuil de 5% des surfaces agricoles utiles en agriculture biologique, soit 1 fois et demie plus par rapport à 2012.

Avec en 2015 un taux de 34% de conversions en agriculture biologique, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées connaît une dynamique de conversion inédite en France.

Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées est ainsi la 1^{ère} Région bio de France en nombre d'agriculteurs/hectare et en termes de production.

L'agriculture biologique correspond également à une demande croissance des consommateurs.

Le bio va bien en LRMP en particulier et en France en général.

Il est alors inopportun, pour ne pas employer le mot "indécent", de demander à sanctuariser des crédits de l'État en faveur de l'animation de la filière agriculture biologique, alors que le secteur agricole traverse une crise sans précédent.

De plus, se pose la question de l'animation et du développement de la filière bio.

À cet effet, il convient de s'appuyer sur les Établissements publics existants, à savoir les Chambres d'Agriculture, lesquelles peuvent recourir au fonds CASDAR, Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural, qui a pour objet de financer ce développement.

Madame la Présidente, je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je propose donc de soumettre ce vœu au vote.

Le scrutin est ouvert sur le vœu n°2 ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (134 votants) :

- Pour : 94 voix (SRC : 45, NMC : 26, UEDC : 7, RG : 15, NI : 1)
- Contre : 38 voix (SRC : 1 -PELLEFIGUE-, FN-RBM : 37)
- Abstention : 2 voix (RG : 1 -PERALDI-, FN-RBM : 1 -REMISE-).

Le **vœu n°2** est **adopté** et sera donc transmis à Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Le vœu n°3 est présenté par le groupe Nouveau Monde en Commun "Pour une reconnaissance et un jumelage de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées avec le Rojava".

Monsieur SELLIN le présente ...

Vœu n°3 déposé par le groupe NMEC "Pour une reconnaissance et un jumelage de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées avec le Rojava"

M. SELLIN

Madame la Présidente, merci.

Mesdames et messieurs les élus,

Le Rojava est peut-être assez peu connu du grand public et peut-être y compris dans notre Assemblée, c'est tout simplement le nord de la Syrie, le Kurdistan syrien qui a été déclaré Province autonome au début de la guerre en Syrie en 2012 et qui vient de se déclarer Région fédérale il y a quelques semaines.

Cette région a une grande importance, à la fois géopolitique et du point de vue de ce qu'elle peut concentrer en termes de valeurs de liberté et d'émancipation de l'humanité, puisque c'est tout simplement l'endroit qui matérialise la nouvelle frontière de l'humanité contre DAESH et contre la barbarie.

Le Rojava est plus connu par sa ville centre, Kobané, dont la lutte héroïque des combattants kurdes et notamment des femmes a fait en sorte de chasser les barbares de DAESH et quand je dis les barbares de DAESH, je citerai trois exemples :

- la question de l'esclavage sexuel des jeunes filles yézidiennes dès leur plus jeune âge,
- le massacre et la déportation des chrétiens d'Irak,
- et la destruction du patrimoine culturel de l'humanité.

Sur ces trois questions-là, la population kurde a été à la hauteur en accueillant, malgré ses modestes moyens, ces personnes persécutées.

Ainsi, le Rojava a été récemment reconnu par de nombreuses capitales internationales, notamment Paris, puisque le Bureau international du Rojava a été ouvert le 23 mai ; j'étais moi-même présent à cette inauguration, en présence de Sinam MOHAMED, la dirigeante du Rojava.

Je voudrais d'ailleurs aussi insister sur cette question-là : tous les postes politiques au Rojava, à l'instar des autres organisations kurdes, sont en binôme femme/homme et montrent l'exemple par beaucoup d'aspects, notamment sur la question de la laïcité puisque la Constitution du Rojava permet aux syriaques, aux chrétiens d'Orient, aux juifs, aux azéris, aux musulmans, aux personnes de toute obédience, de toute croyance, ou de non croyance d'ailleurs, de vivre ensemble sur la base d'un contrat laïc. C'est aussi une Constitution féministe, je l'ai indiqué.

Je voudrais aussi indiquer que dans cette Constitution, il y a le droit au divorce, donc je vous laisse imaginer à quel point cette Constitution représente un progrès pour les femmes dans cette région.

C'est aussi une Constitution écologiste et basée sur la démocratie communale.

Pour toutes ces raisons et après ces attendus, je vous présente donc le vœu que nous déposons : Le groupe Nouveau Monde en Commun suit avec intérêt les événements qui se déroulent actuellement dans la Province autonome kurde de Rojava située dans le nord de la Syrie, où le peuple kurde mène une expérience politique inédite et une lutte quotidienne contre les forces de l'État islamique. Kobané, ville centre du Rojava, a été une bataille emblématique contre DAESH, avec notamment la lutte des unités combattantes des femmes (YPJ).

Je me permets d'insister sur le fait qu'aujourd'hui -je fais une incise- la bataille de Raqqah et de Minjeb fait rage pour desserrer les différents verrous et barrer les différentes routes d'approvisionnement de l'État islamique, les institutions démocratiques kurdes dans la région, les combattantes et combattants kurdes sont en première ligne de ce combat, pour eux bien sûr mais aussi pour nous et pour l'ensemble de l'humanité.

Ce territoire de 6 millions d'habitant-e-s a adopté une Constitution très progressiste basée sur la démocratie communale, le féminisme, la laïcité et l'écologie. Cela représente un espoir pour la paix en Syrie et une alternative démocratique au Moyen-Orient.

L'État français a permis l'ouverture, le 23 mai 2016, d'une représentation officielle du Rojava en France. Nous souhaitons que la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées s'engage auprès des institutions du Rojava dans le cadre d'un partenariat économique, culturel et logistique, et d'une perspective de jumelage avec le Rojava.

Cet acte fort de notre Région serait un signe de notre volonté et de notre engagement pour la paix et l'humanité, après notre vœu sur les réfugiés adopté lors de l'Assemblée plénière de mai.

Un travail important de solidarité est déjà mené par la Maison franco-kurde -je rectifie la petite erreur figurant sur le texte- Midi-Pyrénées et le collectif de solidarité pour Kobané qui existe, je pense, dans un certain nombre de villes de notre région, notamment à Toulouse et à Montpellier. Notre présence sur ce territoire s'appuiera sur les autorités locales et les ONG déjà impliquées dans la province.

Par conséquent, les élus régionaux de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, réunis ce jour en Assemblée plénière :

- Demandent l'appui du Gouvernement français pour nous aider à mettre en place des relations avec les représentantes et représentants de la Région fédérale du Rojava.

Je me permettrai une conclusion : soyons utiles, soyons dignes de celles et ceux qui luttent chaque jour pour nous, mais aussi pour l'ensemble de l'humanité. Reconnaissons le Rojava, établissons ce partenariat et ce jumelage.

Je vous remercie de votre attention.

LA PRESIDENTE

Merci. Monsieur ASSAF ...

M. ASSAF

Merci Madame la Présidente.

Juste pour dire à notre collègue SELLIN que le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen votera avec enthousiasme votre vœu.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ARDINAT

Oui, pour le groupe Front National s'il vous plaît.

LA PRESIDENTE

Oui, Monsieur ...

M. ARDINAT

C'est effectivement une question intéressante. Notre propos n'est pas du tout de remettre en cause, à la fois le courage et l'utilité des actions des kurdes dans ce conflit, d'autant plus que les groupes armés kurdes sont une épine dans le pied du sultan ERDOGAN, un sultan que l'Union Européenne de Madame MERKEL accepte. Alors, c'est toujours bien d'avoir des gens qui le combattent sur le terrain.

Ces groupes kurdes combattent également les groupes djihadistes, que ce soit DAESH, mais également le Front al-Nosra. Parce le Front al-Nosra, contrairement à ce que dit Monsieur FABIUS, ne fait pas du bon travail et nous sommes évidemment ravis que des gens prennent les armes, y compris des femmes -c'est symbolique et c'est excellent-, plutôt que de migrer ... On voit d'ailleurs une contradiction dans votre mention "migrants". Évidemment, l'honneur de ces peuples est de se battre contre les islamistes et pas d'abandonner leur pays à ces gens, qui sont effectivement des barbares.

Nous ne portons donc aucun jugement négatif sur cette action, au contraire, et en matière de Real politik, de réalisme politique, il est bien évident que le combat des kurdes est utile.

Mais par contre, dans le vœu que vous proposez, nous voyons deux problèmes politiques importants, qui font que nous sommes hésitants, réticents par rapport à ce vœu.

La première chose, c'est que cette démarche s'apparente à une sorte de diplomatie parallèle. Alors, vous aimez les valeurs républicaines, Madame DELGA, même si vous avez refusé de débattre de ce sujet-là ... Vous avez vu, je vous ai adressé un petit communiqué que vous avez dû apprécier sur cette dérobade, que je trouve vraiment dommage parce que nous avons, je pense, beaucoup de choses à nous dire sur la question de la République.

En République, il y a un principe, c'est que la politique étrangère est le fait exclusif des États, contrairement à ce qui s'est passé à l'époque féodale où les fiefs avaient une diplomatie parallèle, nouaient des alliances, ce qui a d'ailleurs été une des causes de la Croisade des Albigeois, ces diplomaties tous azimuts de grands fiefs.

Et effectivement, je vois dans cette démarche qui est la vôtre quelque chose qui s'apparente à une diplomatie parallèle. Puisque je vous rappelle que François HOLLANDE, suivant d'ailleurs en cela la doctrine de SARKOZY, puisque l'UMPS est également une réalité géopolitique : sur tous les grands dossiers de politique étrangère, il y a une stricte continuité. SARKOZY et HOLLANDE ont donc fait le choix de choisir ceux que l'on appelle les "rebelles", la Coalition nationale syrienne, le Gouvernement Hollande a fait de cette Coalition nationale son interlocuteur et le fait d'ouvrir un Bureau pour le Kurdistan syrien n'y change rien. Le Quai d'Orsay a bien précisé que l'ouverture de ce Bureau ... Je sais que vous aimez bien les Bureaux, notamment Monsieur ONESTA qui multiplie les Bureaux ! Mais en ce qui concerne la diplomatie, et nous le regrettons au Front National, HOLLANDE a misé sur ces rebelles.

Nous au Front National, vous le savez, nous avons toujours pensé -et les faits nous ont donné raison- que c'était Bachar EL-ASSAD qu'il fallait soutenir dans cette affaire. Malheureusement, le Gouvernement Hollande a choisi la Coalition nationale syrienne.

Mais alors là, que vous qui êtes vous-mêmes socialistes, vous veniez proposer un autre interlocuteur, alors que la Coalition nationale syrienne refuse de travailler avec ce groupement des kurdes de Syrie, c'est contradictoire, cela me paraît être une diplomatie parallèle, brouillonne et qui risque de compliquer ce Proche-Orient, de le balkaniser encore plus et de compliquer les choses.

Voilà pour le premier point sur cette diplomatie parallèle qui me paraît inadaptée.

Le deuxième point qui est plus grave, c'est un problème de souveraineté, parce que le nord de la Syrie a unilatéralement proclamé un statut d'indépendance avec des tendances fédérales, etc., qui n'a jamais été reconnu par le Gouvernement de Bachar EL-ASSAD.

Or, en termes de souveraineté, Bachar EL-ASSAD est le seul chef d'État officiel et reconnu de la Syrie ; il doit être notre seul interlocuteur et il faut se méfier de ces méthodes où, comme vous le proposez, on va court-circuiter des États légitimes, reconnus. D'autant plus que Bachar EL-ASSAD, quoi que vous en pensiez, est le meilleur et principal rempart contre l'islamisme, et cela a

été une erreur majeure de l'UMPS de le combattre et de soutenir des groupes rebelles hors de contrôle.

Donc oui le combat des kurdes est respectable et admirable par certains points de vue, mais votre méthode et ce vœu nous paraissent complètement inappropriés pour les raisons que je viens de vous présenter.

Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur SELLIN pour une réponse rapide ...

M. SELLIN

Oui, Madame la Présidente, permettez-moi d'apporter deux précisions sur les questions soulevées par le Front National.

D'une part, il ne m'appartient pas ici de porter un jugement de valeur sur la tactique diplomatique du Président HOLLANDE, mais je voudrais quand même signifier que le 8 février 2015 à l'Élysée, il a reçu Asya ABDULLAH, la co-Présidente du PYD, c'est-à-dire la coalition démocratique qui est au pouvoir au Rojava, ainsi que Nasrin ABDULLAH, la commandante des Unités féminines du YPJ.

D'autre part, dans un accord tacite, justement avec Bachar EL-ASSAD, les autorités du Rojava se sont proclamées Province autonome en janvier 2012 et dans le même accord tacite se sont proclamées Région fédérale il y a quelques semaines. Je pense qu'il ne viendrait à l'idée de personne ici de déclarer que la Bavière, Région fédérale de l'Allemagne, serait sécessionniste par rapport au Gouvernement de Berlin. Ce ne serait pas très sérieux !

D'autant que pour les observateurs attentifs de la question kurde, il y a dix ans que les organisations kurdes, autour du PYD, ont décidé le confédéralisme et la démocratie communale et ne sont absolument plus sur la question de l'indépendance et de la séparation, mais au contraire sur la question de l'autonomie culturelle et politique dans chacun des États.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et ainsi peut-être obtenir un vœu unanime de la part de l'Assemblée plénière.

LA PRESIDENTE

Merci de vos réponses très complètes, Monsieur SELLIN.

Monsieur RIVENQ ...

M. RIVENQ

Juste deux mots, Madame la Présidente, pour m'étonner de ce débat dans une Assemblée régionale, je suis désolé. Je ne dis pas que le débat n'est pas intéressant, ni même qu'il n'est pas très intéressant, au niveau des affaires étrangères, de pouvoir débattre de ces questions-là, mais je ne vois pas en quoi, vu les compétences de la Région, nous discuterions de cette affaire-là. Il y a d'autres lieux pour cela.

Alors, que l'on émette un vœu, pour se retrouver au milieu d'un combat entre les uns les autres, je trouve regrettable que l'Assemblée régionale ait à se prononcer sur des éléments sur lesquels nous n'avons pas compétence. C'est du ressort du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, de la Représentation nationale.

Après, chacun a son avis sur la question, chaque parti politique a son opinion, mais nous diviser et nous battre sur des sujets qui ne nous concernent pas, même si nous devons avoir de la compassion pour ce qui se passe au Moyen-Orient, pour celles et ceux qui sont aujourd'hui sous le feu des terroristes ... Mais je crois qu'effectivement, c'est bien la preuve que les vœux déposés le soir après 12 heures de débat n'ont pas grand sens dans cette Assemblée régionale et c'est pour cela que nous nous abstenons, sans rentrer dans le détail de ce débat qui, à mon avis, n'a pas lieu d'être tenu ici-même.

LA PRESIDENTE

Monsieur RIVENQ, ce vœu a été accepté parce qu'il y avait un intérêt régional, comme le prévoit le Règlement intérieur, puisqu'il y a une demande de jumelage. Ce n'est pas juste un débat sur les questions internationales, c'est en lien avec cette demande de jumelage et donc, comme cela vous a été indiqué, le groupe Nouveau Monde en Commun le soumet et il est proposé à l'ensemble des élus de répondre favorablement, ou non, à cette demande.

Je vous propose donc de mettre aux voix le vœu n°3 présenté par Monsieur SELLIN.

Le scrutin est ouvert ... (*Vote électronique*)

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos. Résultat (*138 votants*) :

- Pour : 82 voix (SRC : 42, NMC : 26, RG : 13, NI : 1)
- Contre : 43 voix (SRC : 1 -COTELLE-, UEDC : 2 -CARAYON, TERRAIL-NOVES-, FN-RBM : 40)
- Abstention : 11 voix (SRC : 2 -JAOUL, PALACIN-, UEDC : 8, RG : 1 -ORCIBAL-)
- Non-participation/Refus de vote : 2 voix (SRC : 2 -PLA, PLANO-).

Le **vœu n°3** est **adopté**. Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Nous passons aux **questions orales**.

La première question posée par le groupe Nouveau Monde en Commun est relative à la "prise en compte plus adaptée de la production fermière dans les guides de bonnes pratiques d'élevage de volailles et palmipèdes gras et la mise en place de procédures concernant les visites de fermes". C'est Madame CARMONA qui va nous présenter cette question.

Une question concernant la grippe aviaire est également posée par Monsieur CRENNE au nom du groupe Front National.

Je vous propose que Madame CARMONA présente sa question, Monsieur CRENNE également et Monsieur LABARTHE apportera ensuite les éléments d'information.

Madame CARMONA ...

Questions orales

Mme CARMONA

Merci, Madame la Présidente.

Ma question concerne l'influenza aviaire et les productions fermières.

Les éleveurs de palmipèdes gras et de volailles, poules pondeuses et poulets, ont vécu une période difficile avec l'épisode de l'influenza aviaire. La période de vide sanitaire est terminée et les animaux reviennent dans les fermes. Des journées de formations obligatoires ont été organisées dans certains départements de notre région. Peu à peu les éleveurs découvrent l'arrêté biosécurité et les fiches rédigées sur les préconisations quant aux futurs modes d'élevage. Nous sommes allés à la rencontre des éleveurs et éleveuses de volailles et les sujets abordés avec ces derniers montrent leurs inquiétudes face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces préconisations.

Ainsi, apparaissent des impossibilités matérielles et fonctionnelles de mise en œuvre des aménagements (distances entre les unités, chemins d'accès, ...). Des difficultés quant aux sens de circulation des tracteurs qu'il faut par ailleurs désinfecter d'une unité de production à l'autre.

Il y a de vraies difficultés pour certains à continuer à avoir des poules pondeuses, des poulets et des canards sur le même site.

Des éleveuses se sentent dépossédées de leur projet initial d'accueil pédagogique, car accueillir du public devient impossible. Le risque est un arrêt de l'activité d'élevage pour plusieurs éleveurs. Comment imaginer qu'un éleveur ou une éleveuse désinfecte son tracteur 10 fois par jour pour passer d'un lot à l'autre !

Madame la Présidente, il ne s'agit pas de ne pas mettre en œuvre des mesures face à l'influenza aviaire. Mais il s'agit ici de demander à ce que la production fermière soit mieux prise en compte et que soient mises en place des mesures proportionnées au risque.

Le Ministre de l'Agriculture a promis qu'aucun éleveur ne serait laissé pour compte, mais à ce jour nous attendons toujours la transcription officielle des possibilités d'assouplissements pour les petits producteurs en autarcie.

Notre Collectivité a mis en place un dispositif auquel, bien sûr, nous avons souscrit.

Vous aviez indiqué que l'intervention de la Région devait bénéficier aux petits éleveurs, aux élevages de petites basses-cours, car c'est une activité importante pour notre région qui se retrouve au cœur de nombreux axes de nos interventions : sur le plan économique et de la

création d'emplois de proximité, sur le plan de la qualité alimentaire, de l'activité touristique et du maintien des marchés locaux. L'enjeu est donc majeur pour nos territoires.

Ainsi, voilà ma question Madame la Présidente :

Pourriez-vous intervenir auprès de Monsieur le Ministre de l'Agriculture afin que les services du Ministère prennent en compte de manière plus adaptée la production fermière dans le travail en cours concernant les guides de bonnes pratiques d'élevage de volailles et palmipèdes gras et autorisent la mise en place de procédures concernant les visites de fermes ?

Je vous remercie.

LA PRESIDENTE

Merci.

Monsieur CRENNE, vous avez également une question sur cette thématique, je vous propose de la poser ...

M. CRENNE

Merci, Madame le Président.

Madame le Président,

Mesdames et messieurs les Vice-présidents,

Mes chers collègues,

Au préalable, je tiens à vous signaler qu'une erreur s'étant glissée dans le texte de la question écrite, je la corrigerai oralement, ce n'est pas grand-chose.

Lors de l'Assemblée plénière du 18 janvier 2016 nous vous avons posé, Madame, une question orale à propos des mesures prises par le Gouvernement concernant la grippe aviaire.

Nous avons évoqué le risque que la législation envisagée alors par le Gouvernement impose l'exploitation en bande unique, avec pour conséquence des investissements considérables, que beaucoup de petits entrepreneurs et exploitants ne pourront pas réaliser.

Je note qu'à cette occasion d'ailleurs, un élu Les Républicains mal informé avait douté de la mise en place de ces mesures.

Aujourd'hui, alors que les mesures d'urgence régionales et gouvernementales commencent à prendre effet et que de nombreux producteurs ont déposé leurs demandes de subventions à l'État ou à la Région -parfois les deux et souvent les deux-, beaucoup s'interrogent sur leur avenir.

Compte tenu des mesures imposées par le Gouvernement à ce secteur d'activité, le producteur de canards à Sainte-Alauzie dans le sud du Lot, que j'avais pris en exemple en janvier pour étayer mon propos, n'aura pas d'autre choix que d'adopter l'exploitation en bande unique dans les deux années à venir, à moins évidemment que ce délai ne change, passant d'une production par lot de 3 000 canards chaque mois, avant la crise de la grippe aviaire, à -et c'est là qu'est la correction- 3 séries successives de 12 000 canards pour une année, et donc en 1 seule bande de production.

Cette contrainte va engendrer un investissement de plus de 200 000 euros (bâtiments, zones de désinfection, matériel, aires bétonnées, etc.). Or, il n'est pas certain que compte tenu de sa situation financière actuelle, cette exploitation -comme beaucoup d'autres- puisse trouver les fonds bancaires suffisants.

Si cet investissement ne peut être réalisé, cette entreprise agricole devra donc cesser ses activités et dans ce cas il apparaît, selon les règles d'indemnisation actuelles, qu'il lui faudra même rembourser les indemnités dont elle bénéficie aujourd'hui et qui n'ont d'ailleurs toujours pas été perçues. Pour être très précis, dans leur cas, 8 000 euros sont attendus par ces exploitants ; j'ai eu ces informations hier soir, je n'ai donc pas pu les inclure dans la question.

Le dossier a été déposé le 18 avril et il était prévu un paiement le 5 mai. AgriMer qui gère ces dossiers, soit ne répond pas, soit, quand il répond, ne donne aucun délai précis.

Pendant ce temps, les agriculteurs en question doivent batailler avec leurs créanciers (EDF, le téléphone, etc.) pour s'en sortir bien sûr.

Cette incroyable gabegie, au centre de laquelle nous plaçons le Gouvernement, votre Exécutif et AgriMer, est particulièrement scandaleuse.

Afin de répondre aux effets perniciose des mesures gouvernementales, dont nous voyons ici un exemple flagrant, qui ne garantissent actuellement en rien la continuité de l'exploitation des petits producteurs, tout en favorisant les grosses exploitations, il nous paraît donc particulièrement urgent d'agir et d'agir vite. En particulier, il apparaît essentiel de rendre les subventions d'urgence accordées par la Région aux producteurs acquises et non remboursables, indépendamment de la continuité de l'exploitation dans deux ans ou même cinq ans, et de prévoir un mécanisme incluant les concours de la Région, de l'État et des banques, qui permette :

- dans un premier temps à ces entreprises d'être certaines dès aujourd'hui de pouvoir continuer leur exploitation dans la durée,
- et dans un deuxième temps de réaliser les investissements nécessaires à cette fin, au moment où ils seront nécessaires.

Pouvez-vous donc nous dire, Madame le Président, quelles mesures vous comptez mettre en place pour résoudre ces problèmes ?

Merci Madame le Président.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Madame la Présidente ! Je vous rappelle, Monsieur CRENNE, que c'est Madame la Présidente.

M. CRENNE

Madame le Président, excusez-moi, je ne violerai pas la langue française sous prétexte d'idéologie ! (*Exclamations*) La langue française dit : la "Présidente" est la femme du Président, la "Colonelle" est la femme du Colonel et la "Générale" est la femme du Général ... (*Huées*)

LA PRESIDENTE

Stop, cela suffit Monsieur CRENNE ! Je souhaite que l'on m'appelle "Madame la Présidente", comme je souhaite que l'on appelle toutes les Présidentes d'Exécutif "Madame la Présidente".

(*Applaudissements*)

Monsieur LABARTHE, merci de répondre à ces deux questions ...

M. LABARTHE

Je ne sais pas si les canards que nous gavons sont des mâles ou des femelles, mais je vous laisserai Monsieur CRENNE, vous qui êtes un spécialiste de la question, répondre à cette interrogation !

Par rapport à la question posée par Nouveau Monde, nous avons donc, avec la Présidente, un rendez-vous chez Monsieur le Ministre de l'Agriculture prévu le 12 juillet prochain et effectivement nous ne manquerons pas d'évoquer avec lui cette question, qui est une question centrale.

Pour autant, la difficulté qui se fait jour est tout simplement que nous avons aujourd'hui du mal à mettre en place l'arrêté de biosécurité tel qu'il a été prévu qui permet, je vous le rappelle tout de même, de garantir le fait que l'on ne réintroduise pas le virus de l'influenza aviaire dans les élevages. La question qui se pose est donc effectivement d'aménager les arrêtés de biosécurité aujourd'hui parus, à la fois pour permettre -pour faire court- aux petits élevages de pouvoir perdurer, mais également pour éviter de réintroduire ce virus.

Jusqu'alors, les discussions sont encore en cours et rien n'est à ce jour paru pour permettre effectivement aux petits élevages de pouvoir en profiter.

Pour répondre précisément aux questions posées par Monsieur CRENNE :

- Côté État, les dossiers sont à déposer en DDT, à ce jour 2 400 dossiers ont été déposés et sont instruits par les DDTM. 1 200 dossiers ont été payés, avec une moyenne de 12 000 euros par dossier, ce qui n'est quand même pas rien. Effectivement, il y a peut-être encore du stock dans les différentes DDT, mais je pense qu'au fur et à mesure de leur instruction, les dossiers seront payés.

- Côté Région, l'enveloppe que nous avons mise en place pour la région est consommée dans sa totalité, à savoir les 3 M€ qui vont permettre les investissements pour les aménagements rendus nécessaires par la biosécurité. Nous avons basculé, de mémoire depuis le 14 juin dernier, sur le FEADER et donc désormais les dossiers seront instruits suivant un cofinancement Région et FEADER.

Pour autant, les élevages ont pu à nouveau accueillir des canetons depuis quelques jours, c'est déjà une bonne nouvelle.

Tous les processus d'accompagnement sur des avances remboursables -qui effectivement concernent plus des questions de trésorerie- ont également été mis en place, mais là aussi je sais qu'il y a du retard et ce n'est pas "AgriMer", Monsieur CRENNE, mais "FranceAgriMer", qui fait pourtant les efforts nécessaires. Malgré tout, nous leur avons fait remonter ces difficultés et nous ne manquerons pas de le faire de nouveau lorsque nous aurons, avec la Présidente, l'occasion d'échanger avec Monsieur le Ministre le 12 juillet prochain.

Voilà d'une manière assez concise, j'en conviens, ce qui pouvait être dit sur la situation actuelle en matière de crise de l'influenza aviaire.

LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Vice-président.

Nous passons à la question orale suivante posée par Monsieur LEONARDELLI ...

M. LEONARDELLI

Merci, Madame la Présidente.

Le Nord toulousain, secteur oublié par le métro et le tramway, connaît un accroissement de sa population et, avec elle, des flux de circulation toujours plus denses. L'asphyxie est proche, car avec l'extension du centre commercial à Fenouillet et l'arrivée prochaine du nouveau Parc des expositions de Toulouse Métropole à Aussonne, ce sont plus de 7 millions d'automobilistes par an qui sont attendus du côté de la RN.820 et de la RD.63.

Si rien n'est fait pour désengorger ces villes, nos concitoyens connaîtront demain un étranglement du trafic lors de leurs déplacements.

À l'heure actuelle, la colère des habitants gronde et s'accroît au vu de la galère quotidienne :

- 55 minutes de trajet sont nécessaires, simplement pour arriver aux portes de Toulouse,
- 45 minutes de trajet pour les élèves qui se rendent dans les établissements scolaires toulousains, sans compter le temps supplémentaire pour se rendre directement au centre-ville de Toulouse, ce qui leur demande de se lever dès 6 heures du matin ...

M. ASSAF

Il faut changer de Maire !

M. LEONARDELLI

Il est habituel d'entendre parler d'écologie, d'économie d'énergie, de nouveaux modes de déplacement, d'intermodalité, mais rien n'est fait concrètement !

Madame la Présidente, il existe dans le Nord toulousain une colère que j'évoquais à l'instant et qui, dorénavant, s'est regroupée dans un Collectif citoyen, sans aucune ambition politique ou

partisane, je tiens à le souligner. Ce Collectif est constitué d'hommes et de femmes qui ne demandent qu'à être entendus. Il est d'ailleurs soutenu par de nombreux élus locaux, de toutes sensibilités. Il ne veut pas de promesse, il réclame de l'action !

Alors, Madame la Présidente, je crois que si nous voulons limiter la circulation, il faut permettre aux utilisateurs de se déplacer avec le moins de difficultés possibles.

C'est pourquoi la halte ferroviaire de Lespinasse est à notre sens indispensable pour ré-oxygéner tout ce secteur. Aujourd'hui, la commune de Lespinasse c'est 2 700 habitants, mais c'est surtout un trafic cumulé de 32 000 véhicules qui traversent la commune chaque jour.

Il se présente à nous, élus de la République, garants de la défense des intérêts de tous nos concitoyens, une occasion unique à ne pas rater.

En effet, afin d'accueillir la Ligne à Grande Vitesse Paris-Bordeaux-Toulouse, un aménagement de 19 kilomètres de voie doit être effectué entre Castelnau-d'Estrétefonds et Toulouse-Matabiau, pour ainsi créer un RER du Nord toulousain, cadencé au quart d'heure aux heures de pointe. Selon des projections extrêmement sérieuses, cet aménagement permettrait de passer de 6 000 voyageurs par jour à 20 000 d'ici 2024, mais aussi un doublement du nombre de trains, ce qui porterait Lespinasse à seulement 15 minutes du centre-ville de Toulouse.

Cette halte de Lespinasse constitue un emplacement stratégique idéal pour redynamiser tout le Nord toulousain, notamment au vu de l'implantation du futur Parc des expositions que j'évoquais tout à l'heure. Lespinasse est la seule commune traversée par le projet, sans arrêt prévu.

Ainsi, en l'absence d'une halte, les gares de Saint-Jory et de Fenouillet sont espacées de près de 8 kilomètres, contre 2 kilomètres pour les communes limitrophes possédant une halte.

Madame la Présidente, je tiens à vous rappeler que dans le cadre des États généraux du rail et de l'intermodalité, il vous a été demandé votre intention concernant cette fameuse halte.

Le Conseil régional étant en charge du réseau TER, vous avez effectivement la possibilité de décider et d'imposer la réalisation de cette halte. De plus, les habitants attendent beaucoup et souhaitent une réponse rapide sur ce dossier.

Comme le disait très justement Raymond BARRE : "*Un avenir, cela se façonne, un avenir cela se veut*".

Alors, Madame la Présidente, pouvez-vous vous engager officiellement aujourd'hui, pour les habitants du Nord toulousain et leur avenir, à imposer et à financer la halte de Lespinasse ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

LA PRESIDENTE

Monsieur le Vice-président GIBELIN, si vous voulez bien répondre ...

M. GIBELIN

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller régional, permettez-moi tout d'abord d'être un peu étonné de votre allégeance politique à la pensée de Raymond BARRE, mais puisque vous le citez, on pourrait aussi le citer quand il appelait à ne jamais ménager ceux qui soutiennent les thèses du Front National !

(Applaudissements)

Venons-en directement à la question, sur quelques aspects.

En premier lieu pour vous rappeler que la halte de Lespinasse, c'est d'abord une décision ministérielle du 30 mars 2012 concernant les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse qui stipulait que compte tenu de la difficulté de son insertion, il n'était pas envisagé la création d'une halte, sa faisabilité à plus long terme étant préservée par les aménagements prévus.

Je rappelle d'ailleurs que ces aménagements ont été déclarés d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, sans la halte, et donc la décision de création d'une halte imposerait maintenant qu'il y ait une modification de cette déclaration d'utilité publique.

La deuxième chose qu'il est important d'avoir en tête, c'est que la seule localisation aujourd'hui possible est sur l'emplacement actuel, semble-t-il, du site de la Coopérative agricole qui est classé vis-à-vis de la protection de l'environnement et cet aménagement amènerait un coût particulièrement élevé, qu'il faut évidemment prendre en compte.

Je veux également rappeler, pour la bonne connaissance de tout le monde, que la contribution de la Région Midi-Pyrénées à l'enquête d'utilité publique précisait que : *"la Région s'est clairement positionnée pour que les possibilités de création d'une halte à un horizon à définir soient préservées"*.

Enfin, permettez-moi d'insister sur un aspect. Vous rappelez que la majorité régionale a lancé une grande concertation citoyenne sur le rail et l'intermodalité, vous avez parfaitement raison, concertation citoyenne qui a d'ailleurs déjà fait étape dans 30 villes sur 36, qui devait se terminer le 7 juillet à Narbonne et comme cela ne nous suffit pas, nous terminerons par une dernière réunion le 8 juillet à Bagnols-sur-Cèze.

Pour l'instant, nous sommes à l'écoute et à la rentrée nous déciderons.

Aussi, Monsieur le conseiller régional, nous verserons votre question orale aux 200 contributions écrites et aux 10 000 questionnaires que nous avons déjà reçus dans le cadre des États généraux du rail, dont je vous rappelle que le groupe Front National avait voté contre lors de la Commission permanente du 11 mars dernier.

(Applaudissements - Apartés)

M. GILLET

Madame le Président, excusez-moi ...

LA PRESIDENTE

Non, il n'y a pas de débat lors des questions orales.

M. GILLET

Non, ce n'est pas pour un débat, mais juste pour une petite précision.

LA PRESIDENTE

Non, mais il n'y a pas de débat, la question orale est posée et une réponse est apportée.

M. GILLET

Simplement pour vous faire remarquer que depuis une heure et demie, peut-être même deux heures, le groupe UMP et Centriste vote avec plus de voix qu'ils n'ont puisqu'au dernier vote il y a eu 11 voix en abstention, ils avaient d'ailleurs 11 boîtiers sur leurs petites tables, alors même qu'ils étaient 5 ...

LA PRESIDENTE

Écoutez, nous allons continuer à travailler !

M. GILLET

... Il faudrait donc penser à vérifier les procurations !

LA PRESIDENTE

Mais ne vous inquiétez pas, les Services vérifient parfaitement les procurations et il n'y a pas de favoritisme. Arrêtez cet esprit de suspicion permanent ! (*Protestations*)
Maintenant, je vous demande de clôturer vos propos et je passe la parole au groupe Nouveau Monde en Commun pour une question orale relative à la préservation d'un certain nombre de zones blanches. Monsieur CASES ...

M. CASES

Madame la Présidente,

Nous désirons attirer votre attention sur un phénomène de société qui a de graves conséquences sur une partie de la population, connu sous le vocable d'électro-hypersensibilité, qui peut être comparée à une allergie.

Je vous fais grâce des chiffres, mais malheureusement, pour ces personnes devenues hypersensibles, le phénomène semble irréversible, elles subissent une triple peine : la plupart ne peuvent plus vivre dans les villes et bientôt ne pourront plus vivre nulle part si nous supprimons les zones blanches, il leur est difficile de maintenir une activité professionnelle et sont en général incomprises, voire moquées par le reste de la population.

On note dans notre région la présence de zones blanches naturelles, notamment dans la zone géographique d'Amélie-les-Bains dans le département des Pyrénées-Orientales où, de plus, il n'y a pas de demande de services mobiles de la part des habitants.

Afin de participer à la lutte contre ce nouveau mal, une association "Perdons pas le Fil Zone Blanche", à caractère national et domiciliée à Perpignan, propose un projet d'acquisition et d'aménagement d'une structure existante dans ce périmètre, permettant la création d'un lieu pour des séjours temporaires, tant de compensation de handicap pour les personnes électro-hyper-sensibles que de sensibilisation et de prévention pour les personnes non atteintes.

Madame la Présidente,

Pouvez-vous nous dire si cette problématique de la préservation d'un certain nombre de zones blanches naturelles sera prise en compte lors de la réflexion sur l'élaboration des prochains schémas régionaux la concernant ?

Pouvez-vous nous indiquer votre position quant à la participation financière de la Région à la mise en œuvre, en particulier, de ce projet de création d'un lieu de cure en zone blanche, dans les Pyrénées ?

Merci, Madame la Présidente.

LA PRESIDENTE

Monsieur le conseiller régional,

À ce jour aucun territoire ne s'est manifesté auprès de la Région pour exprimer sa volonté de rester ou de devenir une zone blanche de téléphonie mobile. La délimitation des zones blanches de téléphonie mobile relève de l'État avec, bien sûr, l'obligation de couverture imposée aux opérateurs de téléphonie mobile dans le cadre de l'attribution des licences d'exploitation.

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, qui sera lancé dès l'automne, une large concertation sera ouverte sur tous ces sujets, qui permettra d'aborder les questions liées à l'équité des territoires et la question des zones blanches en téléphonie mobile pourra bien entendu être intégrée à la réflexion.

S'agissant d'une demande de financement, à ce jour nous n'avons pas de critères qui permettent de répondre à cette demande et je ne pense pas que ce soit pour l'instant -je dis bien pour l'instant- une des priorités régionales. Mais c'est un débat que nous pourrons avoir dans le cadre du SRADDET, avec la mobilisation de l'ensemble des territoires. Je vous remercie.

La parole est donnée à Madame GUINLE pour la question orale relative aux barrages hydrauliques ...

Mme GUINLE

Je précise que cette question est portée par une partie seulement des élus du groupe Nouveau Monde en Commun.

Madame la Présidente, nous désirons porter aujourd'hui à votre connaissance les répercussions d'un des volets de la loi de transition énergétique qui entérine la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, dont le renouvellement pourrait exclure la candidature de l'opérateur historique qu'est EDF. Dans notre région, trois concessions sont concernées.

Or, outre la production d'électricité, les barrages hydrauliques permettent également de gérer 80% des ressources en eau de surface. Ils jouent en effet un rôle de régulateur et d'approvisionnement en eau auprès des agriculteurs, des stations de ski, du tourisme d'eau vive, etc. ; et par le maintien des niveaux d'eaux, la gestion des crues et la prévention des pollutions, contribuent ainsi à protéger la biodiversité. De même que leur gestion est source d'emplois locaux non négligeables.

Il s'agit bien là d'un service non-marchand que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations de service public. Et c'est bien le statut, l'expérience, la compétence et le savoir-faire des agents EDF qui, en assurant la maintenance et la sécurité des ouvrages, permettent cela.

Il est donc essentiel et nécessaire que la gestion des barrages hydrauliques reste dans le domaine du service public, par ailleurs un service public démocratique, avec de nouveaux droits pour les salariés et les usagers, loin des valeurs marchandes et spéculatives, afin d'éviter toutes les dérives néfastes d'une gestion privée, tant au niveau des tarifs, de la sécurité que du respect de l'environnement.

Madame la Présidente, nous nous inquiétons des effets d'une telle libéralisation.

Le pouvoir économique et la puissance financière que va conférer cette mainmise sur l'eau ne risquent-ils pas de mettre à mal l'action régionale d'aménagement et de développement durable et équilibré du territoire ?

Pouvez-vous nous préciser si cette donnée sera prise en compte lors de la réflexion sur l'élaboration du prochain SRADDET ?

Pouvez-vous nous indiquer votre position sur cette mise en concurrence ?

Merci.

LA PRESIDENTE

Madame la conseillère régionale,

Tout d'abord, j'aimerais rappeler l'importance de l'hydroélectricité et des enjeux que cette production énergétique recouvre.

Vous le savez certainement, notre capacité de production d'électricité à partir des centrales hydrauliques nous classe au 2^{ème} rang des régions françaises en matière d'hydroélectricité.

En 2014, cette production a représenté 38% de la totalité de la production électrique régionale, 85% de la production électrique régionale d'origine renouvelable. Elle est donc un moteur essentiel de l'ambition que j'ai fixée à notre Région en matière d'énergie : devenir la 1^{ère} Région d'Europe à énergie positive.

Vous le savez également, j'ai souhaité que soient organisées rapidement des Assises de l'eau, et Agnès LANGEVINE y a participé activement en tant que Vice-présidente, parce qu'il me semblait impératif de lancer une démarche de concertation et de poser l'enjeu de la ressource en eau à l'échelle de notre nouveau territoire.

Ces Assises ont eu lieu le 25 mai dernier et ont constitué l'étape de lancement d'une étude prospective sur l'ensemble des ressources en eau de la Région, pour une bonne adéquation de la ressource et des besoins, dont l'hydroélectricité. Cette étude sera versée comme contribution au SRADDET ; la gestion équilibrée, respectueuse de l'environnement, économe et solidaire de l'eau fait partie des thématiques qui seront abordées dans le cadre du SRADDET et du Service public régional de l'eau.

Le cadre général de renouvellement des concessions hydroélectriques, que vous évoquez, s'inscrit dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie décidée par l'Union Européenne. Concrètement, sur notre territoire, trois concessions sont concernées à court terme, comme vous l'avez rappelé.

La loi sur la transition énergétique d'août 2015 et le décret du 27 avril 2016 présentent des avancées sur les modalités de renouvellement des concessions, en prévoyant la demande de l'avis des Communes des territoires concernés, du Département et de la Région pour les regroupements à l'échelle des vallées, mais également la participation des Collectivités territoriales dans la création de sociétés d'économie mixte hydroélectriques afin de concilier les impératifs du développement local et la réglementation européenne, tout en permettant de mettre en place des modes de fonctionnement dans lesquels les Collectivités publiques seront prépondérantes.

C'est cette réflexion que nous menons avec Thierry COTELLE, de par sa présidence pour l'Agence régionale que nous voulons créer dans le cadre des énergies renouvelables.

Nous aurons bien sûr, dans le cadre de cette réflexion, à examiner les différentes possibilités d'actionnariat public dans ces SEM et la Région sera particulièrement attentive à ce que ce Service reste dans l'intérêt général et au service du public de ces vallées et de ces territoires.

(Applaudissements)

Les questions orales étant terminées, je lève la session.

Merci pour votre participation. Bonne soirée et bon week-end !

(La séance est levée à 21h40)

INDEX

LA PRESIDENTE 4, 12, 13, 14, 20, 21, 22, 25, 27, 29, 30, 31, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64, 66, 67, 69, 71, 72, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 85, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 100, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 114, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 178, 179, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214	
Mme ADDA 128	
Mme ANAHORY 124	
M. ARDINAT 37, 38, 154, 155, 201	
M. ASSAF 45, 48, 52, 55, 85, 109, 120, 127, 135, 150, 164, 179, 180, 190, 201, 209	
M. AUDRIN 68, 69	
Mme BAKIRI 127	
Mme BOURGUET 196	
M. BRIAND 45	
Mme BULTEL HERMENT 117, 118	
M. CARAYON 44	
M. CARETTE 150, 151, 152	
Mme CARMONA 195, 205	
Mme CARSALADE 129, 130, 160, 161, 162, 163	
M. CASES 39, 167, 212	
M. CHIBLI 185	
M. CODORNIU 22	
M. COTELLE 27	
M. CRENNE 59, 206, 208	
M. CRESTA 26	
M. DAUBET 70, 71	
M. DELAHAYE 98	
M. DEVILLE 56, 57, 94, 95, 123	
Mme DOUNOT-SOBRAQUES 60, 125, 145, 148, 158, 159	
M. DUPRAZ 65	
M. ESCLOPÉ 20	
Mme FITA 182	
M. FONTS 130, 131, 145, 146, 147, 149, 150	
Mme GARRIGUES 113	
M. GAUBERT 129	
Mme GENOLHER 89, 197	
M. GIBELIN 211	
M. GILLET 147, 171, 211, 212	
M. GONDRAN 186, 187, 188, 189, 190, 191	
Mme GUINLE 213	
Mme JAMET 12, 31, 36, 46, 47, 48, 49, 79, 80, 96, 97, 104, 106, 107, 108, 109, 117, 118, 125, 127, 136, 139, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 166, 170, 171, 180	
M. LABARTHE 208	
Mme LANGEVINE 186	
M. LEONARDELLI 209	
Mme MAILLOLS 4	
Mme MARTIN 109, 111	
M. MEIZONNET 88	
Mme MEUNIER-POLGE 29	
M. ONESTA 13, 42, 97, 100, 101, 137, 140, 141, 142, 144, 161, 163, 165, 172, 178	
Mme PELLEFIGUE 72, 81, 91	
Mme PHILIPPE 92	
Mme PINEL 18, 61, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164	
Mme POUCHELON 49, 50, 52, 122, 141, 142	
Mme PUJOL 121	
M. REMISE 4, 36, 76, 77, 130, 131, 132, 134, 135, 142, 144, 146, 154, 158, 180	
M. RIVENQ 10, 46, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 85, 114, 121, 124, 125, 178, 179, 204	
M. ROSSIGNOL 22	
M. ROUX 41, 94	
M. SANCHEZ 74, 77, 133, 134, 136, 138, 139, 140, 143, 148, 154, 157, 183	
M. SELLIN 94, 165, 199, 203	
M. SERIEYS 40, 109, 165, 167, 168	
M. VERDIER 30	
M. YELMA 194, 198	
Mme VESENTINI 67	
Mme VINET 112	